J. M. J.

ORIGINE ET HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

L'ÉGLISE DE MENDE

PAR

L'Abbé P. JÉROME CHARBONNEL,

PROFESSEUR AUXILIAIRE AU COLLÉGE DES PP. JÉSUITES.

La première partie de cet ouvrage, imprimée l'année dernière, a été approuvée par S. Emin. le Cardinal Archevêque de Bordeaux, Mgr l'Evêque de Poitiers et Mgr l'Evêque de Limoges.



MENDE,

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT

Place au Beurre.

1859

J. M. J.

ORIGINE ET HISTOIRE ABRÉGÉE



DE

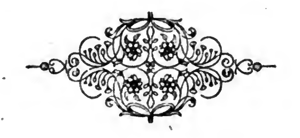
L'ÉGLISE DE MENDE

PAR

L'Abbé P. JÉROME CHARBONNEL,

PROFESSEUR AUXILIAIRE AU COLLÉGE DES PP. JÉSUITES.

La première partie de cet ouvrage, imprimée l'année dernière, a été approuvée par S. Emin. le Cardinal Archevêque de Bordeaux, Mgr l'Evêque de Poitiers et Mgr l'Evêque de Limoges.



MENDE,

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT.

Place au Beurre.

1859.

INTRODUCTION.

La première partie de l'ouvrage que nous venons offrir au public, a déjà paru, l'année dernière, sous le titre d'*Origine de l'Eglise de Mende*, et on lui a fait un accueil beaucoup plus flatteur que nous n'avions lieu de l'attendre. Tous les RR. PP. Jésuites nous ont déclaré qu'ils en étaient très-contents : le R. P. Daniel Valantin, dont nous aimons à nous rappeler le doux souvenir, nous a accordé l'insigne honneur de nous faire lire au réfectoire du grand séminaire. D'un autre côté plusieurs ecclésiastiques haut placés nous ont donné bien des témoignages non équivoques de satisfaction. M. Octave de Chapelain, très-compétent dans la partie, nous a écrit : « Je « vous remercie de l'excellent ouvrage que vous « m'avez adressé ; je l'ai lu avec une grande atten- « tion, ce qui est dire, avec satisfaction. Je m'étonne « que vous ayez pu faire une œuvre aussi complète « avec les seuls matériaux que le pays pouvait « fournir. »

Nous avons également reçu de bien agréables lettres de l'étranger. M. Fliche, vicaire général de Troyes et supérieur du grand séminaire de cette ville, nous écrivait : « Je vous félicite bien sincèrement de la

« brochure que vous avez eu la bonté de m'adresser. » — Deux Pères Jésuites de Vals nous disaient : « Nous « vous remercions de ce fruit de vos laborieuses et « intelligentes recherches ; nous nous sommes em- « pressés de lire ce travail, qui nous a paru aussi « propre à réjouir les amis, qu'à confondre les op- « posants. Vous avez fort heureusement allié la mo- « dération à la force et à l'autorité des documents. « La logique inébranlable de vos preuves peut certes « défier tous les feux de vos adversaires. » — M. Arbellot, chanoine honoraire et curé archiprêtre de Rochechouard (diocèse de Limoges), et en même temps auteur d'un excellent ouvrage sur l'apostolat de S. Martial, a daigné nous écrire : « Vous rai- « sonnez parfaitement ; vous savez bien tirer parti « de vos textes et vous procédez avec beaucoup de « méthode et de clarté. » — M. Langlois, chanoine honoraire de Rouen, que Mgr l'archevêque de cette ville, vient de charger de la rédaction du nouveau propre de son diocèse, a répondu ainsi qu'il suit à l'envoi de notre Opuscule : « Je vous félicite bien « sincèrement de votre livre. C'est un travail sérieux « qui mérite du succès, à cause de sa réelle utilité. « J'avais lu récemment la dissertation qui est en « tête de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane* ; mais vous « avez bien dépassé ce travail et profité de tous les « matériaux dont vous pouviez disposer. »

Enfin, ayant pris la liberté d'adresser un exemplaire de notre brochure à certains de nos prélats, nous avons eu le bonheur de recevoir de quelques-uns d'entr'eux des réponses bien encourageantes, que nous allons donner ici dans toute leur teneur.

Bordeaux, 17 décembre 1858.

Monsieur l'Abbé, j'ai toujours encouragé les recherches qui tendaient à rétablir dans notre France, les traditions religieuses qu'une *science trop humaine* avait mutilées, ou qui avaient disparu sous les coups impies des démolisseurs du dernier siècle. Relier par un travail patient et consciencieux le présent et le passé de nos églises, m'a paru toujours une œuvre sacerdotale. Aussi, Monsieur l'abbé, votre Opuscule sur l'église de Mende a-t-il été reçu avec joie, d'autant mieux accueilli que S. Martial, apôtre du Limousin et du Gévaudan, l'est aussi de l'Aquitaine. Notre église métropolitaine lui doit sa première pierre et son glorieux vocable de S. André. L'église saint Etienne, élevée par S. Martial, la plus ancienne église de notre diocèse, a existé jusqu'en 89. Aujourd'hui une rue passe sur ses vieilles fondations, et le nom de cette voie rappelle aux érudits son souvenir. Veuillez, Monsieur l'abbé, recevoir mes félicitations sur le succès de vos longues recherches. Puisse votre exemple être universellement suivi, et bientôt seront mis au jour les joyaux, en partie ensevelis, qui formaient la brillante couronne de la fille aînée de l'Eglise. — Agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments distingués.

† FERDINAND Card. DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Poitiers, le 4 décembre 1858.

Monsieur l'Abbé, je vous remercie de l'excellent opuscule que vous m'avez adressé. Le fait de la prédication de la foi dans les Gaules au premier siècle ne

me paraît pas contestable. Toutes les études faites dans ces derniers temps pour développer et corroborer cette vérité historique au moyen des traditions des églises particulières finiront par constituer un ensemble de pièces probantes que personne ne pourra récuser. Votre travail, Monsieur l'abbé, est un de ceux qui contribueront à éclairer cette question. — Croyez, Monsieur, à mes sentiments pleins de considération et de dévouement.

† LOUIS-FRANÇOIS, Ev. de Poitiers.

Limoges, le 3 décembre 1858.

Monsieur l'Abbé, vous avez trop bien démontré, une fois de plus, l'apostolat de notre grand S. Martial, pour que je ne m'empresse pas de vous adresser mes sincères félicitations sur votre travail, et mes remercîments pour le gracieux envoi que vous m'avez fait. Vous trouverez sous ce pli, une parcelle des reliques de ce saint Apôtre.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S.

† FLORIAN, Ev. de Limoges.

Cependant, comme ici bas il n'y a point de roses sans épines, M. l'abbé Pascal, auteur du *Gabalum Christianum* a, dans le *Journal des Villes et des Campagnes* (17 mai 1858), lancé un article des plus tranchants contre notre innocente brochure. Après avoir lu les anathèmes portés contre nous par cet écrivain, l'on s'est écrié : « Le pauvre auteur de l'*Origine* « *de l'Eglise de Mende* est terrassé à tout jamais. Au- « ra-t-il le courage de répondre à un pareil adver- « saire, en sera-t-il capable, et que pourra-t-il lui « opposer ? »

Nous nous attendions à une pareille décharge d'artillerie, et même nous la désirions. Ainsi l'article de M. Pascal ne nous a point surpris ; et il nous a encore moins intimidé ; parce que notre adversaire n'a pas écrit pour lui, mais contre lui, comme on va le voir dans la réponse que nous avons adressée au Rédacteur-Gérant de son journal.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

L'article que vous venez de publier contre mon ouvrage intitulé *Origine de l'Eglise de Mende*, exige évidemment une réponse. Je vous l'envoie donc et j'espère que votre loyauté se fera un devoir de lui ouvrir les colonnes de votre bien estimable feuille.

1° M. Pascal, auteur de cet article, commence en s'écriant : *Il vient d'éclore à Mende un curieux opuscule* ! Bientôt après il gémit de ce que *l'histoire doit s'incliner devant de pieuses balivernes, parce-qu'ainsi le veulent certaines coteries.* Plus bas, il me traite de *racoleur de pieuses fables et me place à côté d'un curé du XVe siècle qui racontait à ses paroissiens que Caïn n'allait jamais à la messe, et que le juste Abel récitait tous les jours dévotement son chapelet....* Enfin il conclut en me demandant *si nous voulons ressusciter ce bon vieux temps et ramener les habitants du Gévaudan à ces saintes fariboles.* De pareils propos n'auraient pas dû échapper à un écrivain qui reproche à ses adversaires de de n'avoir point d'autre argument que *les sarcasmes et les personnalités.*

2° Je prie M. Pascal d'envoyer à leur adresse les deux passages suivants : *Les sarcasmes et les per-*

sonnalités les plus offensantes sont les arguments que l'on oppose à la science calme et réfléchie. Il est vrai qu'ils n'en ont pas d'autres à produire. On dit à son adversaire : Votre logique est boiteuse, et l'on se rengorge dans son triomphe..... Nous ne craignons pas un démenti de l'autorité diocésaine ; le digne prélat du diocèse de Mende a bien voulu nous témoigner que ce qui se publiait au sein de la petite coterie, n'est pas l'écho de son administration épiscopale. Lorsque mon sévère critique a écrit ce que je viens de rapporter, il a évidemment voulu profiter de l'occasion pour donner un supplément de réponse au P. Gaydou, son premier adversaire. Mais une autre fois il fera bien de s'adresser à lui directement : *Ætatem habet.* Il y a à la vérité communauté de sentiments entre cet adversaire qui lui pèse tant et moi ; mais, malgré cela, nous n'avons jamais agi de concert. Au reste j'ajoute pour ceux qui ne m'ont pas lu, que je défie M. Pascal de leur montrer le moindre *sarcasme*, la moindre *personnalité* dans mon opuscule. Je laisse en repos les Jésuites, aussi bien que les Bénédictins ; et dans aucune de mes pages je ne jette à qui que ce soit ces mots mal-sonnants de *chimère*, *mensonge*, *rationalisme*, *jansénisme* et *hérésie*.

3° On me dit que j'*injurie à défaut d'arguments*. Mais voyons ce qu'il en est de ma prétendue pauvreté. Oui, M. Pascal, comptons et comparons nos autorités. Vous, vous en avez deux, Sulpice Sévère et S. Grégoire de Tours. Moi, j'ai, quant à l'évangélisation des Gaules au temps des apôtres, le Pape S. Zozime, S. Irénée, Tertullien, S. Justin, Lactance,

S. Jérôme, S. Cyprien, un concile d'Arles, Eusèbe, Théodoret, S. Epiphane, le pape S. Innocent I, S. Hilaire de Poitiers et le martyrologe romain actuel. Ma proposition au sujet de l'apostolat de S. Martial, repose sur l'autorité des papes Jean XIX, Clément VI, Martin V, Innocent VIII, Benoit XIV et Pie IX. Enfin, pour nos traditions locales, je m'appuie sur un pape, un cardinal et cinq évêques.

4° Ce que M. Pascal nous apprend de ses rapports avec Mgr Foulquier, ne me regarde pas non plus. Avant son voyage de Paris, Sa Grandeur ne connaissait pas mon travail, et il ne lui a été remis que l'avant veille de son départ pour Rome.

5° Pour donner un spécimen de mon livre, M. Pascal cite une petite note que j'ai placée au-dessous d'un document où il est question d'un S. Loup, évêque de Mende. Or, voici ce que je dis dans cette note : « *La fête de ce saint a été célébrée parmi* « *nous pendant plus de deux cents ans. Nous* « *avons bien cherché, mais nous sommes encore à* « *trouver les renseignements que nous désirerions.* « *On nous a écrit : restez-en là ; mais malgré cet* « *avis, quelque chose nous dit d'espérer.* »

Eh bien ! notre clairvoyant critique a lu dans cette note qu'à Mende *il nous faut absolument un S. Loup, et que ne le trouvant nulle part, nous le volons à Châlons-sur-Saône.*

6° Venons-en maintenant aux redressements historiques que M. Pascal nous fait subir. 1° *la ville de Mende*, dit-il, *n'existait pas du tout au 1er siècle.* Ainsi, quoique le Gévaudan fût alors habité, comme César nous l'apprend, le vallon de Mende, l'un des

plus beaux du pays, se trouvait un désert. 2° *Je désigne Mende sous le nom de ville, au 1er siècle, quoique ce ne fût qu'un chétif hameau, même au 3e siècle !* En cela j'ai parlé comme ceux qui disent : *S. Denys a été envoyé en France*, quoique dans le fait il ait été envoyé dans *les Gaules*. 3° *J'ai fait de Mende une capitale !* Mais on sait bien que de tout temps les plus petits états ont eu un chef-lieu. 4° *Le maître du pays était un roi Goth !* J'ai dit seulement qu'il s'appelait Got. 5° *J'en ai fait un roi !* Oui, à peu près comme les cinq rois qu'Abraham défit avec ses 318 serviteurs. 6° *Ce roi commandait à des Gots !* Le cardinal de la Rovère nous apprend que les voisins avaient donné aux Gabales le surnom de *Goths* à cause du nom de leur petit roi. Il n'est donc point ici question de ces Goths, qui, quatre siècles plus tard, ont désolé l'empire romain. 7° *J'ai fait envoyer S. Martial par S. Pierre !* La-dessus Jean XIX a dit oui ; plusieurs siècles après, M. Pascal dit non ; qui faut-il croire ? 8° *Je fais venir S. Martial dans le Gévaudan !* Ailleurs, M. Pascal cherche à établir le même fait. 9° *Je dis que ce saint bâtit une église à Mende !* Mais personne n'ignore qu'il n'y a pas de religion sans temple. 10° *Cette église fut dédiée à la Ste-Vierge encore vivante !* J'ai dit qu'elle a pu être bâtie après la mort de Marie, qui eut lieu au moins dix-sept ans avant celle de S. Martial, et alors qu'y a-t-il à dire ? J'ai ajouté que, quand nous croirions que ce sanctuaire a été édifié du vivant de la Mère de Dieu, personne n'aurait le droit de crier à l'absurde. Ici je suis étonné du peu de respect de M. Pascal pour la légende de N. D. du

Mont Carmel, et pour une bulle du pape Calixte III en faveur de N. D. de Saragosse. 11° *Nous nous appuyons sur de vieilles relations !* M. Pascal ne veut donc pas voir que son mépris retombe, non sur nous, mais sur Urbain V, sur le cardinal de la Rovère et sur cinq autres de nos prélats, parmi lesquels se trouve Mgr de Castellane, qui vient de donner son sang pour la défense de sa foi.

L'abbé J. CHARBONNEL.

M. Pascal n'a point permis au Rédacteur du *Journal des Villes et des Campagnes* de publier notre réponse. Cependant, d'après le droit qui est écrit dans toute conscience, puisqu'il m'avait ainsi attaqué, il devait m'accorder de me défendre. D'ailleurs, si ma lettre est faible, il ne pouvait que gagner à la produire ; et si elle a quelque valeur, on l'accusera de s'aimer plus que la vérité.

Dans le mois d'octobre 1858, la *Bibliographie catholique* a rendu un compte tout-à-fait élogieux d'une brochure de M. Pascal, laquelle est intitulée *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi dans les Gaules*. A notre tour, nous avons cru pouvoir et par conséquent devoir écrire au Directeur de cette précieuse Revue la lettre suivante, que nous insérons ici comme complément de notre opuscule sur l'*Origine de l'église de Mende*.

« Monsieur le Chanoine, il vient de paraître dans votre numéro d'octobre (*page* 299) un article que je ne puis passer sous silence à cause de l'importance de votre Revue. Il est question dans ce morceau d'un ouvrage qui a rapport à l'établissement de la foi dans

les Gaules. Je n'ai pas ici à m'occuper de ce livre au sujet duquel nous savons à quoi nous en tenir. J'en veux seulement à certaines propositions sur lesquelles votre Collaborateur base les éloges qu'il donne à l'auteur de la *Discussion historique et impartiale*. — M. J.-J. Bourrassé, auteur de l'article en question, admet en première ligne l'opinion suivant laquelle les Gaules n'auraient été évangélisées qu'au milieu du IIIe siècle, et en conséquence il s'écrie : « Les grandes œuvres « des Bénédictins de S. Maur et des Jésuites d'Anvers « restent toujours le seul guide assuré que nous puis- « sions suivre dans ces recherches difficiles. Leurs « arguments conservent toujours la même valeur, « malgré les dénégations de quelques écrivains mo- « dernes, remplis d'enthousiasme et peu versés dans « les études ardues de la critique historique. »

Il y a bien des choses à relever dans ces quelques lignes.

1° Tous les Bénédictins sont loin d'être de l'opinion qui fait prêcher l'Evangile à nos pères, vers l'an 250 seulement. Il nous suffit de citer ici les savants auteurs de *l'Art de vérifier les dates*.

2° Tous les Jésuites n'ont pas pensé comme leurs confrères d'Anvers. Les PP. Salmeron, Barradas, Delrio, Gretzer, Gaulthier, Corneille de la Pierre, etc., sont pour l'opinion du 1er siècle. Enfin les continuateurs des Bollandistes se sont crus obligés de rompre sur ce point avec leurs devanciers, et les professeurs d'histoire ecclésiastique, dans la Compagnie, enseignent ex-professo que nos pères ont été évangélisés du temps des apôtres.

Ainsi les savants que M. Bourrassé nous cite,

ne sont que les partisans plus ou moins illustres d'une opinion, qui, de leur époque, a eu plus de vogue qu'elle n'avait eu auparavant et qu'elle n'a tout-à-l'heure. Les Bénédictins de S. Maur et les Jésuites d'Anvers ne peuvent donc nous être imposés pour guides.

3° Les *Ecrivains modernes* qui ont cru pouvoir et devoir ne pas faire route avec eux, ne peuvent point non plus être appelés des *Enthousiastes peu versés dans l'étude de l'histoire*. En s'exprimant de la sorte, M. Bourrassé n'a pas sans doute pensé aux conséquences désagréables de son langage. En effet, s'il disait vrai, il faudrait taxer d'enthousiastes et d'ignorants MM. Rorhbacher, Darras, Faillon, Arbellot, Dom Piolin de Solesmes, etc. Il faudrait mettre dans la même catégorie plusieurs de nos Prélats les plus distingués, les quinze Cardinaux qui composent la sacrée Congrégation des Rites, enfin le grand Pape Benoit XIV, qui a mis la dernière main au Martyrologe romain, où l'on voit neuf de nos églises fondées par l'apôtre S. Pierre, et cinq autres par S. Clément.

4° Certaines de nos légendes faisant envoyer S. Martial par S. Pierre dans un pays qu'elles désignent sous le nom de *Partes Gothorum (Pays des Goths)*, M. Bourrassé pousse l'exclamation suivante : *Les Goths du temps de S. Pierre dans le midi de la France !* Je ne suis pas étonné, M. le Chanoine, de la surprise de vo tr collaborateur, mais bien de sa témérité. S'il avait eu les pièces en main, il se serait convaincu que l'anachronisme qu'il signale à haute voix, n'existe pas du tout. Voici une raison de ces expressions, *Pays des Goths*. Elle nous est fournie par un de nos Evêques,

le Cardinal Clément de la Rovère, neveu du Pape Jules II. Ce Prélat nous apprend qu'au 1[er] siècle le Gévaudan était gouverné par un prince appelé Got, et que les peuples de ce même pays avaient été surnommés Gots du nom de leur petit souverain. Mais si l'interprétation du Cardinal de la Rovère ne convient pas à M. Bourrassé, nous en avons une autre à lui offrir, laquelle nous paraît même plus plausible. Les auteurs des susdites légendes, en nous apprenant que S. Martial fut envoyé par S. Pierre dans le *Pays des Goths,* ont tout simplement voulu dire qu'il fut envoyé dans un pays, *plus tard occupé par les Goths.* C'est ainsi qu'on explique les paroles des écrivains qui disent : S. Denis de Paris a été envoyé *en France,* quoiqu'il ait réellement été envoyé *dans les Gaules.* En effet la Guienne ou Aquitaine, province évangélisée par S. Martial, portait au XI[e] siècle le nom de Gothie, ainsi qu'on le voit dans des fragments d'un poème de Pierre-le-Scolastique , publiés par M. Arbellot , (Paris Lecoffre 1857), et tout homme qui connaît l'histoire de notre patrie, sait que réellement les Goths ont été maîtres de tout le pays, que S. Martial a éclairé des lumières de la foi.» — L'abbé J. Charbonnel.

Telle est en substance l'histoire des divers incidents qui ont eu lieu entre M. Pascal et nous.

Voici maintenant un article que M. Louis Veuillot nous a fait l'honneur de publier dans son incomparable Journal. *(Univers,* 19 *septembre* 1858*).*

« Monsieur le Rédacteur en chef, lorsque le digne Prélat qui dirige notre diocèse, s'est occupé de la rédaction du nouveau propre, il lui a été dit, et quelques livres liturgiques plus ou moins anciens lui ont attesté,

que l'église de Mende avait, de temps immémorial, regardé S. Sévérien comme son premier Evêque, et qu'elle n'a cessé d'honorer ce saint d'un culte public, qu'à la malheureuse époque de l'adoption du rit parisien. Sa Grandeur a donc fait appel aux hommes capables de l'éclairer sur ce point. A sa voix et en première ligne, M. l'abbé Baldit, Chanoine honoraire et archiviste, a secoué la poussière de nos vieux manuscrits et en a fait sortir un grand nombre de titres bien précieux quant à l'origine de notre église.

La substance de toutes ces pièces est que, « du temps « de S. Pierre, S. Martial, 1er Evêque de Limoges et « Apôtre de toute l'Aquitaine, est venu prêcher dans « le Gévaudan; qu'il a élevé, au lieu de Mende, en « l'honneur de Marie, un petit oratoire, devenu notre « église cathédrale et qu'il nous a laissé pour pre- « mier Evêque S. Sévérien, un des compagnons de « ses travaux apostoliques. » Nous avons d'abord été contents d'avoir sous les yeux des titres qui donnent à notre église une si vénérable antiquité; mais d'un autre côté, accoutumés à un système historique tout différent, nous avons été comme étonnés de nos anciennes traditions. Cependant, tout bien examiné, nous nous sommes déterminés à les accepter. L'intéressant ouvrage de M. l'abbé Arbellot sur l'apostolat de S. Martial n'a pas peu contribué à nous faire prendre ce parti.

Là dessus, comme celà ne pouvait manquer d'arriver, nous avons vu surgir contre nous trois sortes d'adversaires. D'un côté c'étaient des laïques, formés à une école beaucoup trop libre en fait d'histoire; d'un autre côté c'étaient des persones bien intentionnées, mais plus occupées de tout autre soin que celui

d'étudier nos origines. C'étaient enfin les partisans déclarés et à tout prix des Launoy et des Baillet. Ces derniers ont, plus que tous les autres, crié à l'absurde à la vue de nos propositions. Aux yeux de tout ce monde, nous foulons aux pieds toutes les règles de la saine critique; nous voulons ressusciter ce bon vieux temps où l'on aimait à ne se nourir que d'histoires apocryphes. Il est vrai que nous nous éloignons beaucoup d'une école, dont la vogue date de la fin du XVII[e] siècle; mais c'est pour entrer dans la grande école, qui a été celle de tous les siècles et qui n'a été désertée que par les Gallicans. Nous rentrons dans la voie que l'on n'aurait jamais dû abandonner, et nous avons la ferme conviction que dans peu tout le monde nous y suivra. Notre temps n'est pas celui des préjugés de ce genre; ils s'évanouissent à vue d'œil et de toutes parts. Oui, nous nous séparons d'un grand nombre d'auteurs qui ont travaillé l'histoire depuis 1682; mais nous faisons route en bonne compagnie. Nous marchons sur les traces de M. l'abbé Faillon, sulpicien et auteur des *Monuments inédits* sur S. Lazare de Marseille, de M. l'abbé Blanc, auteur d'un *cours d'histoire ecclésiastique;* de M. l'abbé Rorhbacher, auteur de l'*Histoire universelle de l'église;* de M. l'abbé Darras, auteur d'une *Histoire générale de l'Eglise,* etc. Ce que nous avons fait pour l'église de Mende, a été fait aussi pour Limoges par M. l'abbé Arbellot, Chanoine honoraire et curé archiprêtre de Rochechouart; pour le Mans, par Dom Piolin, religieux de la congrégation des Bénédictins de France; pour Rheims, Châlons et Soissons, par M. Ravenetz; pour Metz, par M. l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire de cette ville,

etc. Notre opinion est expressément enseignée dans les deux premières chaires d'histoire ecclésiastique en France. Les continuateurs de l'œuvre des Bollandistes ne font pas difficulté de contredire sur ce point quelques-uns de leurs prédécesseurs, qui s'étaient laissé entraîner par le courant de leur époque. Dans son ouvrage sur l'apostolat de S. Martial, M. Arbellot cite en sa faveur l'autorité de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan et surtout de Mgr Buissas, évêque de Limoges et auteur du retour de ce diocèse à la liturgie romaine. Dans son mandement (1) pour le rétablissement de cette même liturgie, Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, proclame, *avec l'appui des plus habiles critiques*, que l'apostolat de S. Clair, 1er évêque de cette ville, remonte presque jusqu'au temps des apôtres. Enfin, à l'occasion de la translation de S. Latuin, 1er évêque de Séez, Mgr Pie, évêque de Poitiers, n'a pas hésité à dire que ce *Saint* (2) *fut envoyé de Rome vers la fin du 1er siècle, et qu'il fit partie de cette seconde et célèbre mission que les Gaules durent au grand Pape S. Clément.*

Notre opinion comptant déjà tant de partisans et reparaissant sous les auspices de tant d'illustres prélats, on peut apprécier le jugement de ceux qui nous traitent de crédules, d'excentriques, d'absurdes.

Au reste, en fait de preuves, nous ne sommes pas si pauvres que nos adversaires se plaisent à le dire. Nous avons à leur opposer tout une nuée d'autorités,

(1) Univers, 23 avril 1858.
(2) Univers, 17 juillet 1858.

dont quelques-unes s'élèvent du milieu même de ce scepticisme historique qui touche à sa fin. Nous trouvons pour nous, à travers ce temps de préjugés de toute espèce, les immortels auteurs de l'*Art de vérifier les dates*; les deux Pagi, si connus par leurs travaux critiques sur les annales de Baronius; Henri de Sponde, évêque de Pamiers et continuateur de ces mêmes annales; le célèbre Noël-Alexandre, etc. Le grand pape Benoit XIV (1) n'a pas craint d'écrire, en plein XVIIIe siècle, que « S. Martial, ayant été envoyé « dans les Gaules par S. Pierre, forma à la piété chré- « tienne les peuples de Limoges, de Toulouse, de « Bordeaux, de Cahors et les autres placés entre le « Rhône et l'Océan. » Enfin, lors de la fameuse assemblée de 1682, Bossuet, ayant entrepris de raconter les origines et les gloires de l'église de France, et trouvant sur son chemin des écrivains fâcheux qui commençaient à balbutier leurs doutes et leurs objections, s'écria dans son immortel discours sur l'*Unité de l'Eglise* : « A la suite de Rome et par elle tout « l'Occident est venu à J. C., et nous y sommes venus « des premiers.,... Je vous bénis, ô Seigneur, de « ce que vous excitâtes S. Pierre et ses successeurs « à nous envoyer, dès les premiers temps, les évê- « ques qui ont fondé nos églises. » A partir de Bossuet, jusqu'aux temps les plus reculés du christianisme, toutes les légendes et toutes les traditions, tous les historiens et même plusieurs SS. Pères s'accordent à dire que les lumières de la foi ont brillé sur

---

(1) Béatification des serv. de Dieu. Liv IV. part. II, Chap. 2, n° 5.

notre patrie dès le 1er siècle. (*Voir les deux premières propositions de l'Origine de l'Eglise de Mende.*)

Enfin notre opinion est celle de l'Eglise romaine elle-même. Le Martyrologe et le Bréviaire romains sont là pour attester ce fait. Paris a eu beau toucher et retoucher la légende de son premier évêque. A Rome on l'a laissée intacte. On a toujours cru dans la ville éternelle et on y croit encore que l'un des plus illustres disciples de S. Paul est aussi l'un des plus illustres fondateurs de l'église de France.

Aussi, dans la correction des nouveaux propres, la sacrée Congrégation des Rites, admet sans peine les légendes naguère déchirées par nos *dénicheurs de saints*. C'est ce dont nous nous sommes convaincu en parcourant les suppléments de Limoges, ceux du Puy et ceux de Saint-Flour. Bien plus, la sacrée Congrégation a même exigé que notre opinion fut expressément énoncée dans le nouveau Propre de Mende. Nous lisons dans le calendrier dressé par Mgr Capalti, au 17 décembre : *Festum S. Lazari, ressuscitati, discipuli Domini, episcopi et confessoris.* En tête de la légende de S. Eutrope de Saintes, notre rédacteur avait écrit seulement : *S. Eutropius in Gallias missus.* Le correcteur a mis sur la marge : *A S. Clemente Papâ in Gallias missus.* Nous pouvons donc parler bien haut et en toute confiance. Nous voulons bien croire néanmoins que le St-Siége ne s'attribue pas l'infaillibilité en se prononçant en faveur de tel ou tel point d'histoire ; mais nous nous faisons un devoir de penser comme à Rome, parce que, indépendamment des lumières de la science qui y brillent aussi bien que partout ailleurs, le divin maître a fait à cette église

mère des promesses dont aucune autre église ne peut se glorifier comme elle.

C'est pourquoi en finissant nous nous écrions avec l'éloquent évêque de Poitiers : (1) « A Dieu ne plaise « que sur les arguments faibles et ruineux d'une science « attardée, nous donnions le démenti à la tradition « constante et universelle de toutes les églises ! A « Dieu ne plaise que nous supposions dans les apô- « tres et dans le siége apostolique tant de dédain « et d'indifférence pour la grande nation des Gaules, « reliée de mille façons à la métropole de l'empire ; « qu'ils aient négligé de faire pour elle ce qu'ils « faisaient pour des nations infiniment moins civi- « lisées et moins accessibles ! A Dieu ne plaise enfin, « que, rejetant des titres que Rome elle-même nous « reconnaît, notre patriotisme se glorifie comme d'une « conquête nationale, de l'opinion qui n'amène à « Jésus-Christ la plupart de nos provinces que plu- « sieurs siècles après les peuples de l'Afrique et des « Indes ! »

L'abbé J. CHARBONNEL.

Après que nous avons eu terminé notre travail sur l'origine de l'église de Mende, il nous est resté un assez grand nombre de notes précieuses quant à l'histoire de cette même église. Cela nous a inspiré la pensée de faire un autre travail dans ce sens et de le joindre au premier, pour former de l'un et de l'autre un ouvrage assez complet et capable de sa-

---

(1) Univers, 17 juillet 1858.

tisfaire la pieuse et bien légitime curiosité de nos compatriotes.

Il pourra sembler à quelqu'un de prime abord, que nous nous sommes donné une peine superflue ? N'avions-nous pas déjà, nous dira-t-on, les *Mémoires historiques* du P. Louvreleul, *l'histoire du Gévaudan* de M. Prouzet et le *Gabalum christianum* de M. Pascal ? C'est vrai ; et le pays doit de la reconnaissance à ces auteurs. Cependant ils ont, tous les trois, écrit de manière à faire naître dans l'esprit de quelqu'un de leurs lecteurs, l'idée d'un quatrième essai. En effet, le P. Louvreleul parle mal sa langue ; il procède sans aucun ordre, ne donne que fort peu de détails et se montre parfois bien peu judicieux. M. Prouzet a mal étreint, parcequ'il a trop embrassé ; il donne souvent ses propres conjectures comme des faits réellement accomplis ; il laisse percer en bien des endroits un esprit qui n'était pas sans doute le sien, mais celui des mauvaises sources où il avait puisé sans trop de discernement ; enfin, son travail n'a paru qu'à moitié. Que dirons-nous maintenant de M. Pascal ? Son ouvrage, il est vrai, est revêtu d'une haute approbation, et nous avouons que cet honneur a été mérité. Mais tout ce que l'on peut conclure de là, c'est que le livre est bon, et non qu'il n'eût pu être meillenr. M. Pascal lui-même est loin d'avoir la prétention de croire que son livre ne saurait être mieux fait. « *Je* « *n'ose point affirmer*, dit-il dans sa préface, (1) *qu'au-* « *cune erreur ne s'est glissée* dans mon ouvrage ;

(1) Page XIIIe.

« *car rien de parfait ne peut émaner de l'homme.* »

Il nous arrivera donc souvent de contredire les trois auteurs que nous venons de nommer ; mais nous le ferons toujours sans parti pris, par amour pour la vérité et en observant toutes les convenances ; ce à quoi nous nous croyons doublement obligé à l'égard du dernier de ces trois écrivains.

J. M. J.

ORIGINE

DE

L'ÉGLISE DE MENDE

Dans le dernier siècle un malheureux esprit d'innovation, dont nous n'avons pas à rechercher ici les causes, s'introduisit dans notre église de France. Sous l'influence de cet esprit, les formes liturgiques, que leur antiquité semblait rendre à jamais respectables, subirent de profondes modifications. D'un autre côté la critique avait fait des progrès; mais, si plus d'une fois elle purifia, en l'éclairant, le champ de l'histoire, plus d'une fois, s'éblouissant elle-même, elle rejeta sans raison des traditions bien recommandables. Trop souvent l'argument négatif devint une arme unique; trop souvent nos pieuses légendes surtout eurent à essuyer ses traitements plus que sévères. Ainsi sous cette double influence de l'esprit d'innovation et d'une critique exagérée, bien des liens qui nous unissaient au passé, furent rompus au détriment de la piété.

Les successeurs de saint Pierre, à qui seuls on aurait dû laisser l'initiative, gémissaient à la vue d'un mal que des remèdes trop violents n'auraient fait qu'aggraver. Ils prirent patience ; ils usèrent de longanimité et comptèrent sur l'avenir. Les évènements actuels nous démontrent qu'ils ne se sont pas trompés.

Depuis déjà plusieurs années, on le sait, un bien consolant retour vers les idées romaines se fait remarquer dans toute la France. Tous les diocèses qui avaient abandonné le rit romain, l'ont déjà repris, ou s'occupent sérieusement de se mettre en état de le reprendre le plus tôt possible. En même temps, dans ces divers diocèses, les ecclésiastiques, chargés par leur évêque de la préparation du nouveau Propre, se sont demandé, ou se demandent encore, si on ne pourrait pas appeler de certains jugements qu'une critique trop sévère avait portés sur quelques saints autrefois honorés parmi nous.

C'est pourquoi l'Eglise de Mende, étant sur le point de revenir à la Liturgie romaine, s'est aussi demandé si elle ne devait pas offrir de nouveau à la piété des fidèles le culte de saint Sévérien, premier évêque du Gévaudan, et honorer d'un culte plus solennel saint Martial, premier évêque de Limoges, en un mot, restituer à ces deux saints l'honneur qu'on a cessé de leur rendre, à la funeste époque dont nous venons de parler.

Le premier de ces deux pontifes n'a pas été seulement l'apôtre de Limoges ; il l'a été aussi de toute l'Aquitaine, dont notre Gévaudan faisait alors partie ; et après avoir jeté parmi nous les premières semences de la doctrine évangélique, il nous a donné pour premier évêque, saint Sévérien, l'un de ses disciples.

Que la piété ne s'alarme pas au sujet de saint Privat ! Ce glorieux martyr de la foi et de la charité pastorale, sera en-

core, comme il l'a toujours été, le plus illustre de nos évêques et notre glorieux patron.

Nous venons donc, cher lecteur, vous offrir dans cet opuscule, quelques détails sur l'origine de l'Eglise de Mende. Malgré l'obscurité à laquelle sa position géographique semble l'avoir condamnée, elle est du nombre des plus anciennes églises de France : c'est ce qu'on a toujours cru jusques au dernier siècle. Or cette croyance nous ayant paru bien légitimement fondée, nous nous proposons de la faire revivre dans toute sa force ; ce à quoi nous espérons arriver, avec le secours de Dieu, en établissant par des preuves sans réplique les quatre propositions suivantes :

1° *Que l'Evangile a été prêché dans les Gaules, bien longtemps avant le milieu du III° siècle.*

2° *Que le flambeau de la foi y a brillé, même dès le Ier siècle.*

3° *Que saint Martial, premier évêque de Limoges, nous a été envoyé par saint Pierre lui-même.*

4° *Que cet apôtre de toute l'Aquitaine nous a donné pour premier évêque et pour continuer son œuvre parmi nous saint Sévérien, l'un des compagnons de ses travaux apostoliques.*

PREMIÈRE PROPOSITION.

L'Evangile a été prêché dans toutes les Gaules, bien longtemps avant le milieu du IIIe siècle.

I.

Les auteurs qui ont avancé et veulent soutenir le contraire de cette proposition, sont cependant forcés d'avouer que, vers le milieu du IIe siècle, l'église de Lyon a eu pour évêque l'illustre saint Pothin, qui endura le martyre dans cette ville avec un grand nombre de chrétiens de toutes les conditions (1). Il faut également qu'ils admettent l'existence, à cette époque, de l'église de Vienne en Dauphiné. Les lettres que les fidèles de ces deux ferventes chrétientés ont adressées à leurs frères d'Asie, sont là pour nous convaincre de ce double fait.

Nos adversaires ne peuvent pas non plus nier que le IIe siècle était loin de toucher à sa fin, lorsqu'on choisit pour succéder à saint Pothin, le grand saint Irénée, l'un des premiers docteurs de l'église.

Maintenant, cela posé, nous voudrions bien que l'on nous expliquât ceci : Comment s'est-il fait que les rayons de la foi aient commencé par luire au centre de Gaules, avant de se

(1) An de J.-C. 177.

montrer sur les côtes de la mer Méditerranée? — Comment les prédicateurs de l'évangile ont-ils pu débarquer en Provence et laisser Marseille, Arles, Nîmes et Narbonne pour venir prêcher bien avant et uniquement dans l'intérieur du pays?

Selon notre façon de penser, si les disciples de saint Polycarpe sont montés si haut, la cause en a été que, plus bas, le poste se trouvait déjà pris; ou bien, c'est qu'ils ne sont pas arrivés seuls pour évangéliser notre patrie.

D'ailleurs, quand on voit un évêque de Smyrne, dans l'Asie, envoyer au milieu du IIe siècle son disciple saint Pothin aux Lyonnais, on ne peut, sans faire injure au saint Siége, croire que les successeurs de saint Pierre n'ont pas eu un zèle aussi ardent pour la conversion de nos ancêtres, et que ce n'est que, vers l'an 250, qu'ils ont tourné des regards de compassion vers nos pauvres contrées.

Mais venons-en aux preuves directes. Elles ne nous font pas défaut et sont tout-à-fait de nature à peser dans la balance.

II.

Dans le cinquième siècle (1), au sujet d'un différend qui s'était élevé entre les églises d'Arles et de Vienne, touchant la primauté sur les autres églises des Gaules, le pape Zozime répondit aux prélats qui gouvernaient ces deux métropoles :

« Assurément il ne faut point déroger à ce privilége de » la ville métropolitaine d'Arles, vers laquelle fut envoyé » en premier lieu l'évêque Trophime; cette source première

(1) L'an 417.

» de laquelle toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de
» la foi (1). »

Ainsi, puisque l'église d'Arles a communiqué le bienfait de la foi à toutes les Gaules, les églises de Lyon et de Vienne n'ont pas été les seules à jouir, dès le IIe siècle, des lumières de l'évangile. Il faut donc que nos adversaires nous accordent, malgré leur fameux passage de saint Grégoire de Tours, que l'église d'Arles n'a pas commencé seulement vers l'an 250. Voilà donc un autre aveu que nous leur arrachons; et il faudra bien qu'ils nous en fassent d'autres.

III.

En effet, dès l'an 190, saint Irénée, voulant, dans son ouvrage contre les hérésies, prouver l'unanimité de la tradition dans toutes les églises du monde, s'exprime ainsi : « Quoique dans le monde il y ait diverses langues, cependant on ne trouve partout qu'une seule et même tradition ; et ni les églises qui ont été fondées dans la Germanie n'ont une croyance, ou une tradition différente, ni celles qui sont chez les Ibériens *(Espagnols)*, ni celles qui sont chez les Celtes *(les Gaulois habitant le pays situé entre la Garonne et la Seine)*, ni celles qui sont en Orient, etc. »

Les Celtes dont il est ici question, sont réellement les peuples que nous avons indiqués. D'après ce qu'en dit Jules-César, il n'y a pas à en douter. Voici ce qu'il écrit en tête de ses commentaires (2) : « La Gaule est divisée en trois parties, habitées, l'une par les Belges, l'autre par les Aquitains, et la troisième par des peuples qui, dans leur propre langue,

(2) Sirmond, Concil. antiqua Galliæ, pages 42 et 43. —(2) Lib. I, cap. .

portent le nom de Celtes et auxquels, dans la nôtre, nous donnons le nom de Gaulois... Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne et des Belges par la Marne et la Seine. »

En donnant ces détails, le conquérant des Gaules n'a pas sans doute pensé qu'il nous serait un jour utile ; mais il est de fait que ses paroles ne viennent pas peu à l'appui de notre proposition.

Malgré cela, il est des auteurs qui se mêlent de *commenter* les commentaires de César. Eh bien ! pourrait-on nous dire comment il a pu se faire que, du temps de saint Irénée, il y ait eu des églises établies chez les Germains, ainsi que chez les Ibériens; et que les Gaulois, quoique placés entre ces deux peuples et plus rapprochés qu'eux de l'Italie, n'aient cependant pas eu le même bonheur? M. Pascal place *les Celtes* dont parle saint Irénée, au nord de l'Italie et sur les côtes de la mer adriatique (1). Mais il n'aurait pas avancé une pareille assertion, s'il avait lu ce qui suit dans la préface des œuvres de saint Irénée : « Comme nous demeurons parmi » les Celtes, dit le saint Docteur, et que nous sommes obligés » de parler une langue barbare, n'attendez pas de nous l'art » de l'éloquence. »

IV.

Au reste, pour couper court à de vaines subtilités, voici des faits bien significatifs, auxquels saint Irénée a pris une grande part. Eusèbe nous raconte (2) que ce zélé défenseur de la foi rassembla des conciles dans les Gaules, et envoya au pape

(1) Discussion historique, page 42. — (2) Hist. ecclés., lib. V, cap. XXIII et XXIV.

Victor une lettre synodique au nom de ses frères dans l'épiscopat. Ces augustes assemblées eurent lieu deux fois à Lyon sous la présidence de ce saint évêque. Dans la première, composée de douze prélats, on condamna les hérésies de Valentin et de Marcion; et dans la seconde, les treize Pères qui s'y trouvaient réunis, décidèrent qu'on devait célébrer la fête de Pâques, le dimanche après le 14[e] jour de la lune de mars.

Nous ne pensons pas que l'on refuse d'admettre le fait de ces deux conciles, parce que nous les citons d'après le rapport de l'un de nos adversaires, le R. P. Sirmond (1), qui a fait une dissertation intitulée : *de Duobus Dyonisiis*.

Maintenant, vu le nombre des évêques qui se sont trouvés réunis dans chacun de ces deux conciles, nous ne doutons pas qu'on ne puisse conclure avec certitude qu'il y avait alors des églises, non-seulement sur les bords du Rhône, mais encore dans d'autres quartiers de la Gaule. Il nous semble qu'on ne peut raisonner autrement sur ce point, à moins qu'on ne veuille supposer que ces prélats étaient, pour la plupart, des évêques sans siége; ou bien, comme nous disons aujourd'hui des *évêques in partibus*.

V.

Au reste, dans tout ce que nous venons de dire à l'occasion de saint Irénée, il n'y a absolument rien qui puisse surprendre, lorsqu'on voit ce que Tertullien a écrit, une trentaine d'années plas tard, c'est-à-dire, vers l'an 220. Pour prouver aux juifs l'accomplissement des prophéties, quant à la diffusion de la religion chrétienne dans tout l'univers, ce savant

(2) Concilia antiqua Galliæ. — Præfatio.

Père de l'église leur adressait les paroles suivantes : « Les » différentes tribus des Gétules, plusieurs quartiers de la » Mauritanie, toutes les Espagnes, les diverses nations des » Gaules et même les îles Britanniques, lieux inaccessibles » aux Romains; tous ces peuples sont aujourd'hui soumis à » Jésus-Christ(1). »

Ce passage n'a besoin d'aucune explication. Il prouve d'une manière évidente que la Gaule entière a été éclairée des lumières de l'Evangile longtemps avant 250. Nous ne comprenons pas comment on ne peut se contenter d'un pareil témoignage.

VI.

Peu après avoir, en 139, adressé une apologie du christianisme à l'empereur Antonin le Pieux, saint Justin publia son *Dialogue avec Triphon*. Dans cet ouvroge il fait observer à ce juif que, même à cette époque, les Israélites ne sont pas, comme les chrétiens, répandus partout, de l'Orient jusqu'à l'Occident. « Il y a, lui dit-il, des peuples parmi lesquels » personne de votre nation n'habite; tandis que parmi les » Barbares comme parmi les Grecs, c'est-à-dire parmi tous » les peuples, de quelle manière qu'on les appelle, des prières » et des actions de grâces sont adressées, au nom de Jésus » crucifié, au Père et au Créateur de toutes choses. »

Au commencement du quatrième siècle Lactance nous tient le même langage : « Après la mort de l'empereur Domitien, » arrivée à la fin du Ier siècle, dit-il, l'Eglise devint plus il- » lustre et plus florissante; et sous les princes bons et to- » lérants qui lui succédèrent, exempte des attaques de ses

(1) Patrologie, tome II, page 610.

» ennemis, elle étendit ses bras à l'Orient et à l'Occident ;
» en sorte qu'il n'y avait aucun coin de la terre si reculé,
» où la religion n'eût pénétré, aucune nation si barbare
» dont elle n'eût adouci les mœurs ; mais, ajoute cet auteur,
» cette longue paix fut troublée ; car, longtemps après, Dèce
» se leva pour persécuter l'Eglise (1). »

Nous pensons qu'en *étendant ses bras* jusqu'aux extrémités de l'*Occident*, l'Eglise de J.-C. a dû y trouver les Gaules, qui d'ailleurs n'étaient pas, vis-à-vis de la capitale de l'Empire, ce qu'on peut appeler un coin bien reculé, et qui, se trouvant entièrement soumises depuis Jules-César et divisées en provinces romaines, n'étaient pas une nation si barbare qu'on ne pût y pénétrer. Il n'a donc pas été possible que le flambeau de la foi n'ait pas lui de bonne heure sur notre patrie.

VII.

Enfin voici saint Jérôme, cet illustre docteur dont la vaste science est incontestée. Du passage que nous allons citer, il résulte que, dans la pensée de ce Père, il y avait, dès le IIe siècle, des églises établies, non-seulement sur les bords du Rhône, mais encore sur ceux de la Garonne.

« Saint Irénée, dit-il, évêque de Lyon, homme des temps
» apostoliques et disciple de Papias, auditeur de Jean l'é-
» vangéliste, rapporte qu'un certain Marc, issu de la race de
» Basilide le Gnostique, souilla de sa doctrine les pays où
» coulent le Rhône et la Garonne ; puis, passant les Pyrénées,
» il pénétra jusqu'en Espagne (2). »

On a reconnu que saint Jérôme a ajouté le mot de *Garonne*

(2) Patrologie, tome VII, pag. 199 et 200. — (2) Patrol., t. XXII, p. 687.

au texte de saint Irénée; mais, malgré cela, les paroles du premier de ces deux docteurs nous font voir que, du temps du saint Evêque de Lyon, il y avait des églises établies sur les bords de la Garonne aussi bien que sur ceux du Rhône. Si saint Jérôme n'avait pas su qu'à cette époque il y avait des églises dans l'Aquitaine. il n'aurait pas dit que l'hérétique Marc avait souillé cette province de sa mauvaise doctrine; et le saint docteur pouvait parler de ce pays en connaissance de cause, attendu qu'après avoir terminé ses études en Italie, il vint parcourir les Gaules pour compléter son instruction.

VIII.

Mais sur quoi nos adversaires se sont-ils fondés pour être si tranchants et si impitoyables à l'égard de nos anciennes traditions. Deux témoignages seulement leur ont suffi pour rompre avec un passé de quinze siècles; mais, par bonheur, ces témoignages sont bien contestés et très-contestables.

IX.

La première autorité sur laquelle nos adversaires s'appuient, est celle de Sulpice Sévère, qui écrivait au commencement du cinquième siècle. En parlant de la cinquième persécution, qui eut lieu sous Marc-Aurèle, vers l'an 177, cet auteur dit : « On
» vit alors pour la première fois des martyrcs dans les Gaules,
» la religion chrétienne ayant été reçue plus tard en deça des
» Alpes.»

En démontrant notre première proposition, nous avons voulu prouver que le christianisme a été prêché dans les Gaules bien longtemps avant le milieu du IIIe siècle. Par conséquent le pas-

sage de Sulpice Sévère ne peut ici nous être opposé; puisqu'en parlant comme il l'a fait, cet auteur suppose évidemment que la religion chrétienne était déjà florissante dès le milieu du IIe siècle.

X.

Le second fondement de l'opinion de nos adversaires n'est pas plus solide que le premier. C'est le fameux passage de saint Grégoire de Tours au sujet des sept évêques que tout le monde est d'accord à regarder comme les fondateurs de l'église gallicane. Voici les paroles qu'on trouve dans son ouvrage intitulé *Historia Francorum*(1): «Du temps de Dèce, sept » personnages ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher » dans les Gaules, comme raconte l'histoire du martyre de » saint Saturnin. Car elle dit : *Sous le consulat de Dèce et de* » *Gratus,* (2) *comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la* » *ville de Toulouse commença à avoir saint Saturnin pour* » *évêque.* Voici donc, continue saint Grégoire, ceux qui furent » envoyés; aux habitants de Tours, l'évêque Gatien; à ceux » d'Arles, l'évêque Trophime; à Narbonne, l'évêque Paul; à » Toulouse l'évêque saint Saturnin; à Paris, l'évêque Denis; » aux Arvernes, l'évêque Austremoine; à Limoges, l'évêque » Martial.»

Avant de répondre, nous allons mettre sous les yeux de nos adversaires une observation qui nous est fournie par un illustre éditeur de l'*Historia Francorum.* « En écrivant, nous dit Dom » Ruinart (3), que les sept évêques sont arrivés sous l'empire de » Dèce, saint Grégoire n'a pas prétendu dire qu'avant ces pré-

(1) Lib. I, cap. XXVIII. — (2) Dèce et Gratus ont été consuls, l'an 250 (Feller, 1 vol., Notions prélim.). — (3) Préface, n° 61.

» lats il n'est point venu chez nous d'autres prédicateurs de
» l'Evangile; et je ne crains pas de l'affirmer, ceux qui lui
» supposent un sentiment contraire, se trouvent dans l'erreur.»

Ce savant ne se serait donc pas servi pour nous attaquer du passage ci-dessus. Mais tout le monde n'en est pas là. Il nous faut par conséquent démontrer à ceux qui nous allèguent ce passage de saint Grégoire avec la plus grande assurance, qu'ils ne se sont appuyés que sur un roseau à demi-cassé.

Cet historien savait sur la mission des sept évêques ce que l'on a toujours cru et ce que l'on admet encore aujourd'hui; c'est-à-dire, que les sept évêques sont venus ensemble, ou presque simultanément dans les Gaules. C'est pourquoi, voyant que certains actes du martyre de saint Saturnin faisaient arriver cet évêque sous le consulat de Dèce et de Gratus, il en conclut que les autres six prélats étaient venus à la même époque. Mais sa conclusion (d'ailleurs toute arbitraire, puisque la légende qu'il invoque, ne dit rien de ce qu'il lui fait dire) est tout-à-fait erronée, comme nous allons le prouver.

Ce n'est pas la seule fois que saint Grégoire se trouve ainsi en défaut.

1° Selon lui, les martyrs d'Aisnay, à Lyon, souffrirent après saint Irénée (1). Or, il est certain que ce saint docteur reçut la palme du martyre sous l'empereur Alexandre Sévère, tandis que les confesseurs de la foi dont il est ici question, ont été martyrisés avec saint Pothin, sous l'empereur Marc-Aurèle, vers l'an 177.

2° Il place l'hérésie de Valentin ou Valentinien sous l'empereur Dèce, vers 250; Or cet hérétique a été réfuté par saint

(1) Hist. Franc., lib. I, cap. XXVII.

Irénée, successeur de saint Pothin en 177 et mis à mort vers l'an 202.

3° Il dit que le pape saint Sixte, saint Laurent et saint Hippolytte ont souffert durant la persécution suscitée par ce même empereur. Or ces saints n'ont pu être martyrisés sous ce prince; puisque Dèce est mort en 251 et que le pape saint Sixte n'a succédé au pape saint Etienne qu'en 257.

Maintenant pouvons-nous être accusés de trop de rigueur envers le grand historien de nos adversaires, si, à la vue de ces trois erreurs, nous refusons d'admettre ce qu'il nous dit au sujet des sept premiers évêques des Gaules? Un auteur qui s'est trompé trois fois, n'a-t-il pas pu se tromper une quatrième?

D'un autre côté, quelle confiance peut mériter un écrivain qui se trouve en contradiction avec lui même? Or c'est encore ce que l'on peut reprocher à saint Grégoire de Tours.

1° Après avoir parlé des sept évêques, envoyés, dit-il, dans les Gaules sous l'empire de Dèce, il dit dans le chapitre suivant que « un de leurs disciples alla à la cité de Bourges, prêcher « aux peuples le Christ Sauveur de tous (1),» et il consacre tout ce chapitre à la biographie de saint Ursin, 1er évêque de cette ville.

Or, dans son livre de la *Gloire des confesseurs,* il dit (2), en parlant du même saint Ursin : « qu'il a été ordonné évêque « et envoyé dans les Gaules par les disciples des apôtres. »

Donc, d'après lui, les sept évêques seraient disciples des apôtres, et alors ils n'auraient pu être envoyés sous l'empire de Dèce, ou si l'on entend par ces disciples des apôtres, les premiers papes successeurs de saint Pierre, comme saint Clément, par exemple, il faut encore reconnaître que le

(1) Hist. Franc., lib. I, cap. XXIX. — (2) Cap. LXXX.

premier évêque de Bourges n'a pu être envoyé au IIIe siècle, et que saint Grégoire étant ici en flagrante contradiction avec lui-même, son Passsage sur les sept évêques n'a aucune autorité.

2° Dans son fameux passage, il adopte pour l'époque de la mission de saint Saturnin la date qu'il a trouvée dans certains actes de ce saint, où il est dit que « d'après un souvenir fidèle, « saint Saturnin est venu à Toulouse, sous l'empire de Dèce. » Or, dans le livre de la *Gloire des martyrs*, (1) il dit en parlant du même saint : « ordonné, dit-on, par les disciples des apôtres, « il fut envoyé à la ville de Toulouse. » Ainsi, d'une part, il adopte une tradition qui fait venir saint Saturnin au milieu du IIIe siècle ; et de l'autre il adopte une tradition différente qui fait arriver ce saint vers la fin du Ier siècle. Donc le passage relatif aux sept évêques, n'a aucune autorité.

Enfin, disons-nous avec M. Arbellot, Chanoine honoraire de Limoges (2), on trouve dans le texte de saint Grégoire de Tours des faits particuliers dont on démontre historiquement la fausseté. Pour n'en citer qu'un seul, nous soutenoos qu'il est matériellement faux que saint Trophime, premier évêque d'Arles, n'ait été envoyé dans les Gaules qu'au milieu du IIIe siècle, en 250, sous le consulat de Dèce et de Gratus.

En effet, il est clairement prouvé qu'à cette époque il y avait sur le siége d'Arles un évêque hérétique, nommé Marcien qui fut dénoncé au pape saint Etienne et à saint Cyprien, évêque de Carthage, par les évêques de la province de Lyon, comme étant infecté du schisme et de l'hérésie de Novatien. Saint Cyprien écrivit à ce sujet au pape Etienne avant le différent qui s'éleva entr'eux sur la question du baptême administré par les hérétiques, c'est-à-dire, avant 254. Or, nous re-

(1) Cap. 38. — (2) Dissertation sur l'apostolat de saint Martial, page 17.

marquons dans la lettre de l'évêque de Carthage les passages suivants(1): « Il faut que vous écriviez à nos collègues dans l'é-
« piscopat qui sont établis dans les Gaules, de ne pas souffrir
« les insultes de cet orgueilleux et opiniâtre Marcien, qui
« *depuis longtemps* se vante et dit hautement partout qu'il suit
« le parti de Novatien, et qu'il s'est séparé de notre com-
« munion... *Dans les années précédentes*, un grand nombre de
« nos frères sont morts là-bas sans recevoir la paix. »

Ces paroles *depuis longtemps il se vante... dans les années précédentes*, font naturellement remonter à l'an 250 l'époque où Marcien s'était séparé de la communion catholique, et par là même son épiscopat avait dû commencer avant cette année. On voit par là qu'il a été impossible que saint Trophime ait été envoyé comme premier évêque d'Arles à uue époque où il y avait déjà sur ce siége un évêque hérétiqne nommé Marcien.

IIE PROPOSITION.

Le flambeau de la foi a brillé dans les Gaules dès le premier siècle.

I.

« Il faut convenir, dit le P. Longueval, que les préjugés les
» plus légitimes favorisent ce sentiment (2).

(1) Epist. 67. — (2) Hist. de l'eglise Gall. — Dissert. prélimin.

En effet, la chose a été tout-à-fait possible. Quand certains apôtres ont porté leurs pas jusques dans l'Ethiopie et jusqu'aux Indes, certains autres ont bien pu venir chez nous, surtout après que saint Pierre et saint Paul ont eu fixé leur séjour à Rome. Il est difficile de se persuader que ces deux apôtres se soient occupés uniquement de l'établissement de l'évangile dans la capitale de l'empire romain et qu'ils aient négligé d'envoyer des prédicateurs à une nation aussi illustre et aussi voisine de l'Italie que l'était la Gaule.

La ville de Milan se glorifie d'avoir eu saint Barnabé pour 1er évêque (1). Pourquoi donc quelques-uns d'entre les disciples de notre seigneur Jésus-Christ et des apôtres n'auraient-ils pas pu venir jusqu'aux extrémités de l'Occident et fonder aussi des églises dans les principales villes des Gaules et de l'Espagne?

Oui, nos ancêtres ont été éclairés des lumières de la foi, même dès le premier siècle; et nous en avons les preuves les plus convaincantes.

II.

Nous commençons par nous occuper encore du passage de Sulpice Sévère. Nous avons déjà montré qu'il ne pouvait être opposé à notre première proposition. Quant à ce que nous voulons ici établir, nous avouons que cet auteur nous serait bien contraire, s'il avait voulu parler comme nos adversaires le prétendent; mais il s'en faut bien que ses paroles aient le sens qu'on leur donne.

Ainsi, lorsqu'à l'occasion de la persécution de l'empereur Marc-Aurèle, Sulpice Sévère écrit « qu'on vit alors pour la

(1) Annales Baronii, anno 51, n° 54 et anno 58, n° 51.

» première fois des ***martyres*** dans les Gaules, la religion chré- » tienne ayant été ***reçue*** plus tard en deçà des Alpes (1). Il ne dit pas que christianisme ***a été prêché*** plus tard en deçà des Alpes, mais seulement qu'il y a été ***reçu, embrassé*** plus tard ; soit, parce qu'il y fit peu de progrès dans le commencement ; soit, parce que ces progrès ne furent pas aussi consolants que ceux qu'il avait faits en Orient et en Italie. (2)

III.

Vers le milieu du sixième siècle, sept évêques de France, écrivant à sainte Radegonde, lui disaient dans leur lettre « que » dès la naissance du Christianisme, la vraie foi a commencé à » respirer dans les Gaules (3) ». Il est à remarquer que ces paroles nous sont rapportées par le grand auteur de nos adversaires. Un semblable aveu de la part de saint Grégoire de Tours est une bonne preuve en faveur de notre opinion. Il dit à la vérité qu'à cette époque la foi ne fit que ***respirer*** parmi nous; mais qui ne sait que partout les apôtres ***ont semé dans les larmes pour moissonner plus tard dans l'allégresse?***

IV.

L'an 4[illegible]0, dix-neuf évêques s'étant assemblés en concile à

(1) Patrologie, tome XX, page 147. — (2) Ce qui prouve que Sulpice Sévère doit être ainsi entendu, c'est que Paul Orose, historien de son époque, nous apprend que « Néron persécuta le premier les chrétiens de Rome et » qu'il ordonna qu'on les traitât ainsi dans toutes les provinces ; — et que, » pour la quatrième fois, à partir de Néron, les chrétiens furent grande- » ment persécutés en Asie et DANS LES GAULES, par ordre de Marc- » Aurèle. (Patrol. tome XXXI. — Hist. lib. VII, cap. VII et XXV. — (3) Saint Grég. de Tours, Hist. Franc., lib. IX, cap XXXIX.

Arles, écrivirent au pape saint Léon pour revendiquer en faveur de cette métropole les priviléges que l'église de Vienne lui avait enlevés. Or voici un passage de leur requête : « Toutes » les provinces de la Gaule savent, et la sainte église romaine » ne l'ignore pas, que la cité d'Arles est la première ville des » Gaules qui ait mérité de recevoir pour pontife saint Tro- » phime, *envoyé par le B. apôtre saint Pierre;* et que de là le » don de la foi s'est répandu peu à peu dans les autres contrées » de la Gaule... Les prédécesseurs de votre sainteté, se con- » formant aux usages anciens, ont confirmé par des décrets so- » lennels (comme les archives du saint siége en font foi) ce qu'une » antique tradition avait transmis à l'égard des priviléges de » l'église d'Arles, persuadés qu'il était parfaitement juste et » raisonnable, que comme la sainte église romaine occupe le » premier rang parmi toutes les autres églises du monde, à » cause du B. Pierre, prince des apôtres; ainsi dans les Gaules » l'église d'Arles, qui a mérité de recevoir des *apôtres mêmes* » saint Trophime pour évêque, revendiquât le pouvoir d'or- » donner les évêques (1). »

Ainsi saint Trophime, que saint Grégoire de Tours fait venir du temps de Dèce, dix-neuf évêques, antérieurs à cet historien d'un siècle et demi, et apparemment mieux renseignés que lui sur l'histoire de leur propre province, le proclament comme envoyé par saint Pierre et présentent ce fait comme connu de tout le monde.

V.

L'église de Vienne a eu pour fondateur saint Crescent, disciple de saint Paul. L'apôtre des nations nous dit dans sa II[e] épître

(1) Patrologie, tome LIV, page 880.

à Timothée : « *Crescent est parti pour la Galatie* (1). » Or, en employant le mot de Galatie, saint Paul a voulu parler de la Gaule ; car les grecs appelaient ainsi notre Gaule, aussi bien bien que la province d'Orient, qui portait ce nom-là.

C'est pour cela qu'Eusèbe nous apprend dans son histoire ecclésiastique que « parmi les disciples de saint Paul, Crescent fut » envoyé dans les Gaules, selon le témoignage de cet apôtre » lui-même (2) ».

Théodoret donne au texte de saint Paul la même interprétation : « Il a désigné, dit-il, la Gaule sous le nom de Galatie ; » car c'est ainsi qu'on l'appelait jadis (3). »

Saint Sophrone de Jerusalem nous rapporte aussi que saint Crescent a prêché dans les Gaules : son témoignage se trouve dans un ouvrage intitulé *de Vitis apostolorum* (4), qui a été adjoint aux œuvres de saint Jérôme.

Enfin saint Epiphane est du même sentiment (5), et en nous assurant que saint Crescent a évangélisé les Gaules, il nous dit la même chose de l'évangéliste saint Luc. Voici ses paroles : « Le ministère de la prédication évangélique ayant été confié à » saint Luc, il l'exerce en passant dans la Dalmatie, dans l'I- » talie et dans la Macédoine, mais particulièrement dans la » Gaule, ainsi que saint Paul l'assure, dans ses épîtres, de quel- » ques-uns de ses disciples : *Crescent, dit-il, est en Gaule* (6); » car il ne faut pas lire *en Galatie*, comme quelques-uns le croient par erreur, mais en *Gaule*.

L'Explication donnée par Théodoret et par saint Epiphane à l'appui de leur assertion, annonce que ces auteurs se sont donné la peine d'examiner spécialement le fait en question, pour em-

(1) Cap. IV, vers. 9. — (2) Lib. III, cap. XIV. — (3) In epist. II, Ad. tim. cap. IV. — (4) Patrol., t. XXXIII, page 722. — (5) Adversus hœreses, lib. II, hœresi 31. — (6) Voir la deuxième note, page 30.

pêcher les fidèles de se méprendre touchadt le vrai sens des paroles de saint Paul. Celà seul nous fait regarder leur témoignage comme une preuve sans réplique.

Aussi la tradition immémoriale de l'église de Vienne vient-elle confirmer leur récit. On lit dans le martyrologe de saint Adon (1), archevêque de cette ville, en 859 :

« En Galatie, on fait la fête du B. Crescent, disciple de saint
» Paul apôtre. Etant venu dans les Gaules, il convertit un
» grand nombre de personnes par ses prédications, siégea à
» Vienne pendant quelques années, et ayant ordonné évêque
» Zacharie, son disciple, il le laissa à sa place. Ensuite re-
» tournant vers le peuple auquel il avait été spécialement donné
» pour évêque, il conforta les Galates dans le service de Dieu,
» jusqu'à sa sainte mort (2) ».

VI.

Puisque nous venons de citer Eusèbe, nous donnnerons, avant d'aller plus loin, connaissance d'un passage bien favorable à notre opinion, qui nous est fourni par cet historien.

Dans son ouvrage, qui a pour titre *Démonstration évangélique*, il nous dit : « Parmi les apôtres, les uns envahissent
» l'empire romain et cette grande cité reine de toutes les cités;
» les autres vont dans le royaume de Perse; les autres chez
» les Partes et les Arméniens; d'autres vont chez les Scythes;
» quelques-uns pénètrent jusqu'aux extrémités de la terre et
» jusque dans le pays des Indes; d'autres *traversent l'Océan*
» *et abordent dans les îles qu'on appelle Britanniques* (3) ».

(1) V Cal. Julii. — (2) Patrologie, tome CXXIII, page 293. — (3) Lib. III, cap. v.

C'est ainsi, dit M. Arbellot (1), que s'exprimait, au commencement du IVe siècle, le Père de l'histoire ecclésiastique. Mais, si les apôtres ont songé à évangéliser la Grande-Bretagne par eux-mêmes ou par leurs envoyés, à plus forte raison l'ont-ils fait pour les Gaules qu'il fallait nécessairement traverser pour pénétrer dans les îles britanniques (2).

VII.

Le pape saint Innocent I, qui a siégé de 402 à 417, écrivait ce qui suit à Decentius, évêque d'Eugubium : «Il est ma-
» nifestement connu que, dans toute l'Italie, les Gaules, l'Es-
» pagne, l'Afrique, la Sicile et autres îles interjacentes, nul
» n'a fondé des églises, si ce n'est ceux que le vénérable
» apôtre Pierre ou ses successeurs y ont établis évêques (3). »

Quand on rapproche, dit M. Arbellot (4), ce passage des nombreux documents qui parlent des évêques envoyés par saint Pierre dans les Gaules, on ne peut s'empêcher de voir, dans ce témoignage du pape Innocent I, un anneau plus éloigné de notre chaîne traditionnelle, un écho plus lointain de l'antique tradition sur les évêques qui ont reçu leur mission de saint Pierre lui-même.

D'un autre côté, en parlant des successeurs de saint Pierre, qui ont envoyé des missionnaires dans les Gaules, ce pape fait surtout allusion à saint Clément, qui siégeait vers la fin du Ier siècle et auquel les traditions de plusieurs églises de France font remonter la mission de leurs fondateurs.

(1) Apostolat de saint Martial, page 27. — (2) Voir la première note, page 28. — (3) Patrologie, tome XX, épître XXV. — (4) Apostslat de saint Martial, page 87.

Le passage du pape Innocent I serait vrai, quant l'apôtre saint Pierre n'aurait envoyé dans les Gaules qu'un seul évêque; mais il est certain qu'il y en a envoyé plusieurs. Car le prince des apôtres n'aura pas eu moins de zèle pour la conversion des Gaules que pour celle de l'Espagne. Or, dans la légende de saint Jacques, 25 juillet, nous lisons que « ce fils » de Zébédée partit pour l'Espagne où il fit quelques chrétiens » et que saint Pierre, ayant ensuite ordonné évêques sept » d'entre ses néophytes, les envoya dans la Péninsule. » — Cette légende, attaquée vers la fin du XVI[e] siècle et réduite à une forme dubitative, a été rétablie dans le bréviaire romain sous le pontificat d'Urbain VIII.

VIII.

En commentant le psaume XIV (1), saint Hilaire de Poitiers, qui vivait au commencement du IV[e] siècle, nous déclare que » les apôtres ont établi plusieurs demeures pour leur Dieu » (c'est-à-dire fondé plusieurs églises), dans toutes les parties » du monde où l'on peut pénétrer, et même *dans les îles de* » *l'Océan.* » (Voir la 1[re] note, page 28.)

Les auteurs de ce temps entendaient par *Océan,* cette mer que nous appelons aujourd'hui *Océan atlantique.* Par conséquent les îles dont il est ici question, ne peuvent être que la Grande-Bretagne; mais, si du vivant des apôtres, des églises ont été fondées en delà de la Manche, à plus forte raison pouvons-nous croire et dire qu'il en a été de même en deçà, c'est-à-dire dans les Gaules.

(1) Patrologie, tome IX, page 310.

IX.

Le christianisme a été prêché en Espagne du temps des apôtres. Nous ne chercherons pas à prouver ce fait par une tradition universellement admise au-delà des Pyrénées. Nous aurions beau dire et répéter que, de temps immémorial, nos voisins ont regardé saint Jacques de Jérusalem comme leur premier apôtre ; on ne nous croirait pas. On a, dans le camp opposé, une foi si éclairée et si virile, que tout un peuple de témoins ne suffit pas pour constituer un motif suffisant de crédibilité. Eh bien ! *si hi (Hispani) tacuerint, lapides clamabunt.*

Oui, si la foi du peuple espagnol tout entier, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ne vous suffit pas, Messieurs, nous allons vous montrer la pierre où fut gravée cette inscription dont parle le cardinal Baronius avec plusieurs autres auteurs. Lisez : que veulent dire ces mots : « *A Néron,* » *César-Auguste, pour avoir purgé la province des brigands* » ET DES GENS QUI PRÊCHAIENT UNE NOUVELLE SUPERSTITION ! »

Quelle a donc été la superstition qui a excité de la sorte les fureurs du plus cruel des tyrans ? N'est-ce pas le christianisme ?

Il y a donc eu dans la Péninsule, et dès le temps des apôtres, des chrétientés assez nombreuses et assez florissantes pour attirer sur elles, malgré la distance des lieux, l'animadversion du premier persécuteur de l'Eglise.

Mais, encore une fois, et c'est là que nous voulions en venir en parlant de l'Espagne, la foi de J.-C. a-t-elle pu s'y implanter sans que la Gaule ait été en même temps, et pour ainsi dire plustôt, éclairée des lumières de l'évangile ?

Nous ne pensons pas qu'il soit permis de penser autrement. (Voir la 3e note, page 31.)

X.

En parcourant les divers martyrologes que nous ont laissés de bien respectables auteurs, et surtout le martyrologe romain actuel, nous avons été fort agréablement surpris de rencontrer dans ces augustes dyptiques, l'expression bien simple, mais bien explicite de notre opinion au sujet de la prédication de l'Evangile dans les Gaules, au 1er siècle de l'ère chrétienne.

Toutefois, vis-à-vis de nos adversaires, nous ne nous appuierons que sur le martyrologe romain actuel, le seul autorisé depuis Grégoire XIII. On lit, en tête de ce livre, les paroler suivantes de ce zélé pontife(1): « Après avoir réformé le » calendrier, un de nos premiers soins a été de travailler » aussi à la réformation du martyrologe romain, ainsi que nous » l'avions résolu depuis longtemps. Comme il s'y était glissé » beaucoup de fautes par la négligence des copistes et des im- » primeurs, nous l'avons fait revoir par des hommes érudits, » qui l'ayant confronté avec les manuscrits les plus anciens et » les plus exacts, ont corrigé tout ce qui leur a paru défec- » tueux et n'y ont rien laissé que de conforme à la vérité de » l'histoire, par rapport aux faits, aux personnes, aux lieux » et aux temps. Nous ordonnons à tous... de ne se servir dans » l'office divin que de ce martyrologe, à l'exclusion de tout » autre, sans y rien ajouter, ni rien changer, ni rien retran- » cher. Que s'il y a d'autres saints dont on ait coutume de

(1) 14 janvier 1584.

» faire la fête, qu'on n'insère point leurs noms dans ce livre.»

Ce livre a été revu et corrigé encore par Urbain VIII, Clément X et Benoit XIV. Or on sait que ces quatre souverains Pontifes ont été les plus illustres des derniers siècles et qu'ils sont par là-même bien capables d'offrir toutes les garanties désirables aux personues qui ne jugent que selon la science.

Eh bien ! d'après le martyrologe romain actuel, saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Crescent et saint Martin de Vienne, saint Euchaire, saint Materne et saint Valère de Trèves, saint Front de Périgueux, saint Julien du Mans, saint Sixte de Rheims, saint Memmie de Châlons et saint Lazare de Marseille, nous ont été envoyés par l'apôtre saint Pierre. Saint Denis de Paris, saint Saintin de Meaux, saint Lucien de Beauvais, saint Eutrope de Saintes et saint Taurin d'Evreux nous sont venus du temps de saint Clément.

Ainsi voilà donc au moins quatorze de nos églises qui remontent certainement au 1er siècle. Quiconque oserait assurer le contraire, montrerait peut-être de la témérité. Le martyrologe romain nous paraît être une autorité plus qu'ordinaire ; la révision et la correction de ce livre en ont fait une espèce de canonisation spéciale.

—

PREMIÈRE NOTE.

Nous avons dit en démontrant cette seconde proposition que du temps des apôtres la foi avait pénétré dans la Grande-Bretagne. C'est Eusèbe de Césarée qui nous a fourni cette assertion, et il n'est point seul à affirmer ce fait. Un autre écrivain grec, Métaphraste (1), dans son commentaire sur saint Pierre et

(1) Act. sanctorum, Tome V, page, 416.

saint Paul, a écrit que saint Pierre lui-même a pénétré dans la Grande-Bretagne pour y prêcher l'évangile. Cet auteur le fait encore aller en Espagne, dans la province d'Afrique et en Egypte ; mais, s'il en a été ainsi, il est évident qu'il est aussi venu dans les Gaules.

« On croit, dit Baronius, que, obligé une première fois » de sortir de Rome, ainsi que les juifs ses compatriotes, con- » tre lesquels Claude avait porté un décret d'expulsion(1), saint » Pierre alla prêcher l'évangile jusqu'aux extrémités de la » terre, et qu'il y travailla tant que ce décret fut en vigueur. » Car, comme le Seigneur lui avait confié le soin de tout le » troupeau, il n'était pas de son devoir de s'arrêter en un seul » lieu, mais de parcourir, autant que possible, tout l'univers... » Il devait donc, après avoir visité la plupart des contrées de » l'Orient, en faire de même pour les régions occidentales, et » même pénétrer jusques chez les habitants de la Grande- » Bretagne; (ce qu'il a réellement fait, au dire de Métaphraste » et d'autres auteurs) (2). »

Voici ce que dit là-dessus John Lingard, auteur d'une histoire d'Angleterre très estimée (3) : « Il est impossible de dé- » couvrir par qui le christianisme fut enseigné dans l'île pour » la première fois. Il est cependant certain que, dès les pre- » miers siècles, il existait des chrétiens dans la Bretagne...... » Pomponia Gracina, femme du proconsul Plautius, le premier » qui fit dans l'île quelques conquêtes durables, et Claudia, » dame illustre de Bretagne, qui avait épousé le sénateur Pu- » dens, sont avec quelque raison considérées comme chrétiennes; » mais que ce soit la piété de ces femmes ou celle de tout » autre, qui ait introduit chez les Bretons la doctrine du Chris-

(1) Act. apostol., cap. XVIII, vers. 2. — (2) Annales, anno 51, n° 1, anno 58, n° 51. — (3) Tome I. page 73

» tianisme, elle ne tarda pas à se porter d'un pas paisible, mais
» ferme jusqu'aux extrémités de l'île. Avant la fin du deuxième
» siècle, elle avait pénétré jusqu'au fond des tribus indépen-
» dantes du Nord ».

Dans le martyrologe romain, on lit au trois décembre :

» A Coire, dans le canton des Grisons (*Suisse*), on fait la fête
» de saint Lucius, roi des Bretons, qui le premier d'entre les
» rois de cette nation embrassa la foi du temps du pape saint
» Eleuthère. »

La légende de ce saint pape, qui se trouve au 26 du mois de mai, est ainsi conçue : «Eleuthère gouverna l'église du temps
» de l'empereur Commode (*qui régna de* 180 *à* 192). Au com-
» mencement de son pontificat, il reçut des lettres de la
» part de Lucius, roi des Bretons, dans lesquelles ce
» prince le suppliait de l'admettre ainsi que ses sujets au
» nombre des disciples de Jésus-Christ. » L'historien John Lingard parle de ce ce fait un peu après les paroles que nous lui avons empruntées.

Le texte de saint Hilaire que nous avons cité plus haut, vient encore à l'appui de ce que nous venons de dire touchant la prédication de l'évangile dans la Grande-Bretagne aux premiers temps du christianisme (1).

—

DEUXIÈME NOTE.

Saint Isidore de Séville nous dit dans son ouvrage intitulé : *De ortu et obitu Patrum* : « Philippe prêche le Christ aux Gaulois
» et conduit à la lumière de la science et au port de la foi les

(1) Voir ce texte, page 25.

» nations barbares, voisines des ténèbres et rapprochés des » vagues de l'Océan (1) ».

Saint Julien de Tolède (2) assigne aussi la Gaule à saint Philippe comme le champ de sa moisson.

Fréculphe, évêque de Lisieux, en 823, reproduit intégralement dans sa chronique le passage de saint Isidore (3).

Le cardinal saint Pierre Damien, dans une pièce de vers sur les travaux des apôtres, dit que « saint Philippe convertit les » Gaulois et fut ensuite lapidé (4). »

Enfin Flavius Dexter nous apprend aussi dans sa chronique, en l'année 34, que, dans le partage que les apôtres se firent des diverses nations qu'ils avaient à évangéliser, la Scythie et la Gaule échurent à saint Philippe (5).

TROISIÈME NOTE.

Il ne sera pas hors de propos de dire quelque chose de l'apparition que saint Paul a faite en Espagne. C'est encore une de ces légendes que *nos dénicheurs de saints* ont déchirée. Voyons jusqu'à quel point ils ont eu raison d'en agir de la sorte.

Nous sommes persuadés que l'apôtre des nations (6), qui s'était proposé d'aller en Espagne, a réellement exécuté son projet; et voici comment avec le cardinal Baronius nous établissons notre sentiment : (7)

1° Saint Hippolyte, évêque, dans son ouvrage sur les 72 disciples fait positivement arriver saint Paul en Espagne.

(1) Patrologie, tome LXXXIII, page 152. — (2) Patrologie, tome XCVI, page 746. — (3) Patrologie, tome CVI, page 1148. — (4) Patrologie, tome CXLV, page 947. — (5) Patrologie, tome XXXI, anno 34. — (6) Epist. ad Rom., cap. XV, vers. 24 et 28. — (7) Annales, anno 61, n° 2.

2° Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, écrivait à Dracontius : « Le zèle de Paul l'a porté à aller prêcher jusques » dans l'Illyrie, à surmonter tous les obstacles pour arriver jus- » qu'à Rome et pour pénétrer jusqu'en Espagne, il savait qu'en » travaillant davantage, il recevrait une plus grande récom- » pense. »

3° Saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, s'écrie : « Il a ré- » pandu la semence de l'évangile depuis Jérusalem jusques dans » l'Illyrie; également quoiqu'occupé d'éclairer la ville de Rome, » cette reine des cités, il a poussé jusqu'en Espagne la rapi- » dité de ses conquêtes ».

4° Saint Epiphane nous dit tout simplement, mais avec beaucoup d'assurance : « Paul est allé en Espagne. »

5° Et saint Jean-Chrysostôme, cet amant si passionné de l'apôtre des nations, que nous dit-il de celui qu'il appelle son maître par excellence? Le voici : « Après que saint Paul fut » arrivé à Rome, il ne put se déterminer à ne pas aller plus » loin; il lui fallut encore se transporter jusqu'en Espagne. — » Voyez-le, s'écrie-t-il dans un autre endroit, comme il s'élance » depuis Jérusalem jusqu'en Espagne! Enfin dans un autre de » ses écrits on trouve les paroles suivantes : Lorsque saint » Paul eut passé deux ans dans les prisons de Rome, il fut mis » en liberté; après quoi il alla en Espagne, où il visita non seu- » lement les chrétiens qui s'y trouvaient, mais encore les » juifs qui s'y étaient établis.

6° A son tour Théodoret professe la même opinion :

« Saint Paul, dit-il, ayant voulu user de son droit d'appeler » à Rome, y fut envoyé par Festus; là, après qu'on eut en- » tendu sa défense, on lui donna la liberté; après celà, il partit » pour l'Espagne et pénétra chez d'autres peuples pour leur » apporter les lumières de la foi. »

Le même auteur dit encore : « Il passa deux ans à Rome ;
» ensuite, lorsqu'il en fut parti pour aller en Espagne et qu'il
» eut enseigné les vérités de l'évangile aux habitants de cette
» contrée, il revint *(à Rome)*, et c'est alors qu'il fut décapité.
» — Il alla en Italie, se transporta en Espagne et porta le
» bienfait de la foi dans les îles voisines de ces deux régions. »

7° Saint Sophrone, autre patriarche de Jérusalem, tient aussi le même langage sur cette question (1).

Après avoir fait parler ces auteurs de l'église orientale, le cardinal Baronius ajoute que les Latins se sont également en grand nombre prononcés pour l'affirmative.

En effet, 1° Dans son ouvrage intitulé *De viris illustribus* (2), s. Jérôme s'exprime ainsi : « Il faut savoir que dans la première
» défense que saint Paul présenta de sa cause, l'empire de Néron
» ne s'étant pas encore affermi, et ce prince ne s'étant pas en-
» core laissé aller à ces grands crimes que les historiens nous
» racontent de lui, l'apôtre fut mis en liberté par Néron, afin
» que l'évangile fût prêché aussi *dans les pays de l'Occident*,
» comme il l'écrit dans sa IIe épître à Timothée (3). »

Ce texte nous suffirait, ces mots : *les pays de l'Occident*, ne pouvant être entendus de l'Italie seulement.

En effet le saint docteur n'a pas voulu parler dans un sens ainsi restreint; car, dans son commentaire sur Isaïe, il nous dit que « saint Paul fut porté en Espagne par des vaisseaux étrangers (4); » et dans son commentaire sur Amos, il nous enseigne que « appelé par le Seigneur, saint Paul s'élança sur

(1) Nous n'avons pas indiqué les passages des auteurs grecs que nous venons de citer. Nous avons pour cela accordé une foi entière à Baronius, et qui que ce soit peut en faire autant. — (2) Patr., tome XXIII, page 645. — (3) « Dans ma première défense, dit saint Paul, personne ne m'a secouru ;
« mais le Seigneur m'a assisté et m'a fortifié ; pour que je prêchasse à
« toutes les nations. » (II Tim., cap. IV, vers. 16 et 17.) — (4) Cap. IX.

« toute la surface de la terre, qu'il prêcha l'évangile depuis » Jérusalem jusqu'à l'Illyrie et de là jusqu'en Espagne; qu'il » fournit sa course depuis la mer rouge, ou plutôt depuis un » Océan jusqu'à l'autre (1).»

2° Saint Grégoire le Grand nous fournit le passage ci-après : « en se trouvant d'abord en Judée, plus tard à Corinthe, de là » à Rome et enfin en Espagne, saint Paul s'est montré avoir » la rapidité de l'aigle dans l'exercice de son ministère (2). »

3° Enfin le fait du voyage de saint Paul en Espagne se trouve consigné dans les martyrologes du vénérable Bède, de saint Adon et d'Usard, ainsi que dans le martyrologe romain actuel (3). (22 mars.)

Cependant, puisqu'il ne faut rien cacher, nous avouons que le pape saint Gélase ne nous est pas favorable (4), quant à ce voyage de saint Paul en Espagne. Il dit tout simplement que cet apôtre n'y est pas allé. Mais Baronius le réfute et ajoute que, dans tous les cas, le témoignage d'un seul ne peut empêcher d'ajouter foi à celui des auteurs si nombreux et si respectables qui disent le contraire. C'est, après avoir sans doute ainsi examiné et pesé les paroles de saint Gélase, que saint Grégoire le Grand, qui lui a succédé d'assez près, n'a pas hésité à se prononcer contre lui.

Nous avons insisté sur ce fait; parce que cette démarche de l'apôtre pour une contrée si voisine de la nôtre, nous autorise à croire, sans crainte de nous tromper, que nos ancêtres n'ont pas été plus oubliés que les habitants de la Péninsule Ibérique.

(1) Cap. v. — (2) Moral, lib. XXXI, cap. XXII. — (3) Patr., t. XCIV, p. 884; t. CXXIII, p. 194; t. CXXIV, p. 794. — (4) Patr., t. LIX, p. 154.

IIIE PROPOSITION.

Saint Martial, premier évêque de Limoges, a été envoyé dans les Gaules, par saint Pierre lui-même.

Depuis l'adoption de la liturgie parisienne, la fête de saint Martial a été célébrée parmi nous sans aucune solennité; et par une conséquence inévitable, le souvenir de ce grand saint et de tout ce qu'il a fait pour nos ancêtres s'est effacé de la mémoire des fidèles du diocèse de Mende. Nous avons donc cru qu'il était de notre devoir de placer ici, ce qu'on ne trouverait pas facilement ailleurs, c'est-à-dire, un aperçu de la vie de notre premier apôtre. Les détails que nous allons donner, ne sont autre chose que la traduction exacte des légendes du bréviaire actuel de Limoges, approuvées, en 1854, par la sacrée congrégation des Rites (1).

I.

D'après une tradition fort ancienne et non interrompue de l'illustre église de Limoges et de presque toute l'Aquitaine, saint Martial a été un des 72 disciples de N. S. J. C., et en même temps le cousin de saint Pierre apôtre, ainsi que de saint Etienne,

(1) 30 juin et 7 juillet.

premier martyr. Son père s'appelait Marcel, et sa mère, Elisabeth. Il était de la tribu de Benjamin et naquit près de la ville de Rama, où dans la suite Charlemagne fit construire une église en son honneur » .

« D'après cette même tradition, il avait quinze ans, lorsque, d'après l'ordre du Seigneur, l'apôtre saint Pierre lui conféra le baptême ainsi qu'à ses parents ».

« Ceux-ci retournèrent chez eux; mais le jeune Martial suivit Notre Seigneur J.-C., tant que ce divin maître resta sur la terre, prenant ainsi part à ses salutaires enseignements, et se trouvant témoin de ses miracles pendant l'espace de trois ans. Il était vierge, quand il fut appelé et il conserva sa virginité jusqu'à la mort. »

« D'après un grand nombre de commentateurs des saints évangiles, et surtout d'après le grand saint Thomas, il était ce jeune homme qui présenta cinq pains d'orge et deux poissons à Notre Seigneur J.-C., lorsque ce divin maître nourrit cinq mille personnes sur la montagne; il était également cet enfant encore exempt de toute passion que le Sauveur offrit à ses disciples comme un modèle d'humilité. »

Cette tradition nous apprend aussi, comme on le voit par les actes du concile de Limoges et par d'autres monuments, qu'il fut témoin de la dernière cène, de la résurrection et de l'ascension de N. S. J.-C.; et que, le jour de la pentecôte, il fut rempli de l'Esprit saint. »

« Après l'ascension, saint Martial s'attacha au B. Pierre, en la compagnie duquel il passa cinq ans à Jérusalm, sept ans à Antioche et un an à Rome, travaillant toujours avec toute la fidélité et toute l'ardeur d'un vrai ministre de l'évangile. »

« Après cela le prince des apôtres l'envoya prêcher dans les Gaules avec deux compagnons, qui s'appelaient Alpinien et Austriclinien. Comme ils étaient en route et déjà près de la ri-

vière d'Elsa (*Toscane*), Austriclinien venant à mourir, saint Martial retourna à Rome, selon une pieuse croyance, et saint Pierre lui ayant donné son bâton (qui jadis était religieusement gardé dans l'église de saint Sévérin de Bordeaux) il le fit toucher au corps du défunt; ce qui le rendit à la vie. »

« Il prit donc Austriclinien avec lui, et, lorsqu'il fut arrivé dans l'Aquitaine et qu'il fut entré dans le pays des Lemovices il s'arrêta d'abord à Tulle. Là il délivra du démon la fille du comte Arnoul et rendit la vie au fils du prince Nerva.

« De là il passa avec ses compagnons à Agen, où il fut d'abord maltraité rudement par les prêtres des idoles : bientôt après cependant il fut mieux accueilli; parce que ses prédications et ses miracles convertirent un grand nombre des habitants de ce pays à la foi de J.-C »

« Plus tard, d'après une inspiration divine, il se transporta jusqu'à la ville de Limoges, dont il fit sa ville épiscopale et le principal siége de son apostolat. Alors le pays se trouvait tout entier plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie; mais par ses nombreux et éclatants miracles, il fit embrasser la foi à une grande multitude de personnes. »

« De ce nombre fut la fille de Léocadius, laquelle suivant ses conseils consacra à Dieu sa virginité. Ce vœu irrita fortement Etienne, successeur de Léocadius dans le gouvernement de l'Aquitaine; parce que la jeune vierge venait de lui être promise en mariage. C'est pourquoi il lui fit trancher la tête. Mais le bourreau étant mort subitement et saint Martial l'ayant ressuscité, ces faits ouvrirent les yeux à Etienne, qui embrassa la religion de J.-C. et contribua beaucoup dès ce moment à la prédication de l'évangile. »

« Cependant saint Martial et ses compagnons, Alpinien et Austriclinien, eurent sur ces entrefaites beaucoup à souffrir de la part des idolâtres; car les prêtres des idoles allèrent jusqu'à

les frapper cruellement et furent cause qu'on les mît en prison; mais un ange vint briser leurs chaînes. Les deux premiers d'entre les prêtres des faux-dieux, André et Aurélien, furent tout à coup frappés par le feu du ciel et expirèrent sur-le-champ, mais saint Martial les rappela à la vie. Frappés de ce prodige, ils se convertirent et avec eux environ douze mille personnes. »

« Alors saint Martial se mit à renverser çà et là les temples des démons et à faire bâtir des églises en l'honneur du vrai Dieu. »

« Il avait déjà gagné à la religion chrétienne un grand nombre de peuples dans toute l'Aquitaine, lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ l'avertit du jour de sa mort. Comme le saint Pasteur était en prières (1), le divin Maître se montra à lui et lui dit : *« La paix soit avec vous, mon bien cher ami ; vous allez » être participant de ma joie et de la splendeur de ma gloire. »* Le bienheureux apôtre, tressaillant d'allégresse, lui répondit : *« Seigneur, je supplie votre clémence qu'elle daigne ordonner » que je sois admis dans votre clarté éternelle. — Dans quinze » jours,* ajouta le Sauveur, *je viendrai vous chercher avec mes » anges et je vous ferai héritier de mon royaume. »* Le saint Pontife assembla donc tous ses disciples et leur fit connaître que la dissolution de son corps était prochaine. Enfin, lorsqu'il fut à son dernier jour, saint Martial priait ainsi : *Dirigez mes pas vers vous, ô mon Dieu, afin que je puisse me réjouir éternellement avec vous.*

« Il se trouvait alors à la cinquante-neuvième année de son âge et à la vingt-huitième de son apostolat dans l'Aquitaine. Depuis l'ascension du Seigneur, il s'était écoulé un espace de quarante années. Ce fut à Limoges, la veille des Calendes de

(1) Antiennes de laudes.

juillet (1), qu'il mourut de mort naturelle ; privilége qu'il partagea, dit-on, avec tous ceux qui, se trouvant près de Jésus mourant sur la croix, avaient déjà souffert le martyre avec le divin Maître.»

«On trouve, dans la bibliothèque des Pères, deux lettres de S. Martial, adressées, l'une aux habitants de Bordeaux et l'autre à ceux de Toulouse. Elles sont pleines de foi et de piété et peuvent fournir de très-bonnes preuves en faveur du dogme catholique. La tradition, appuyée sur de graves témoignages, a toujours attribué ces lettres à notre B. apôtre. »

« Durant tout le cours de ses prédications chez tous les peuples de l'Aquitaine, saint Martial, imitateur de l'apôtre saint Pierre, marchait nu-pieds et ne prenait pour se soutenir que du pain et de l'eau. Cependant il évangélisa, non-seulement les habitants de Limoges, mais encore ceux de Bourges, de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Bordeaux, d'Agen, de Toulouse, de Cahors, de Rodez et de la ville des Arvernes, en un mot, tous les peuples qui se trouvent depuis le Rhône jusqu'à l'Océan, et depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire : il laissa pour ainsi dire dans toute la Gaule d'illustres traces de son apostolat; de sorte qu'on lui a donné à juste titre le nom d'apôtre des Gaules.»

« Saint Martial a été le premier à élever dans la Gaule une église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. On dit que, sous l'autel de cette église, il plaça du sang de ce martyr, qu'il avait apporté de la Judée ; ce qu'il fit également dans les autres églises qu'il consacra à Dieu sous le nom de ce saint. »

« Après avoir bâti, à Bordeaux, une église sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, il se proposait d'en

(1) 30 juin, an de J.-C. 74.

faire une plus grande en l'honneur de saint Pierre ; lorsque, apprenant par une révélation le martyre de saint André, il la dédia à ce dernier apôtre. »

« Il consacra à la Vierge Mère de Dieu les églises de Clermont, du Puy et de Mende ; ce qu'il fit encore aux environs de Cahors, pour la chapelle connue sous le nom de Roc-Amadour, et devenue célèbre par le grand nombre de pélerins qui y affluent de toutes parts et par les nombreux miracles qui s'y sont opérés. Outre l'église de Limoges, il plaça encore sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, celles de Périgueux, d'Agen, de Cahors, de Bourges et de Toulouse. »

II.

Après avoir ainsi fait connaître la vie de saint Martial, aux détails de laquelle on peut ajouter foi sans difficulté, puisque Rome les a approuvés, il s'agit maintenant pour nous d'en démontrer au moins les faits les plus saillants, et cela à cause des personnes dont la foi est un peu plus difficile et de ceux qui prétendent que l'apostolat de saint Martial ne remonte pas aussi haut que le disent ses légendes. Grâces en soient rendues à Dieu, les preuves ne nous manquent pas.

Nous disons donc que, bien positivement, saint Martial a été un des 72 disciples de Notre Seigneur Jésus Christ et que saint Pierre lui-même l'a envoyé prêcher l'évangile dans nos contrées. Telle est la tradition de l'église de Limoges ; telle a été la persuasion d'une foule d'auteurs de tous les temps et de tous les lieux. Ce n'est que depuis peu, que l'on a voulu penser autrement. Oui, nous sommes bien tentés de croire que l'on a *voulu penser autrement* ; car avec tant soit peu d'impartialité, on ne peut point ne pas admettre que saint Martial ap-

partient aux temps apostoliques, tellement les preuves en sont nombreuses et convaincantes.

III.

Nous tirons notre première preuve de deux documents très-anciens que l'on a trouvés, non à Limoges, mais bien loin de cette ville et dans des endroits bien éloignés l'un de l'autre : ce qui ne permet pas de supposer qu'ils ont été fabriqués à dessein.

1° Le premier de ces documents est une pièce de vers, composée au sixième siècle, en l'honneur de saint Martial, par Fortunat, évêque de Poitiers (1). Ce morceau a été trouvé à Florence, en Italie, dans la bibliothèque de Laurent de Médicis. Le manuscrit où il est contenu, remonte au douzième siècle ; c'est un *sanctoral*, ou recueil de vies de saints. Les vers dont il s'agit, sont à la suite de la vie de saint Martial, et ils sont ainsi annoncés : *Ici commencent les vers de Fortunat sur la vie du très saint Martial, apôtre de Jésus-Christ*. Ces mêmes vers de Fortunat se trouvent encore en tête de la légende de saint Martial, par saint Aurélien, son successeur, dans un manuscrit de la plus haute antiquité, conservé à Rome dans les archives de saint Jean de Latran, ainsi que dans un autre manuscrit qui est aussi à Rome dans le couvent de la Minerve, et qui date du VIIIe ou du IXe siècle.

Or voici ce qu'il est dit dans quelques-uns des vers de Fortunat :

« Il s'agit ici des actes très-véritables de Martial...

« O Père saint, Rome et la Gaule vous honorent,

(1) Apostolat de saint Martial, par M. Arbellot, pag. 72 et 79.

« Tantôt après Pierre, comme étant son inférieur et plus jeune,

« Tantôt avec Pierre, comme participant aussi bien que lui à la préro-
[gative de l'apostolat,

« La tribu de Benjamin vous a vu naître d'un sang illustre,

« Et la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré. »

2° Le second document nous est fourni par M. l'abbé Faillon, prêtre de Saint-Sulpice (1). Cet auteur a trouvé dans les archives de Marseille un recueil contenant les pièces relatives à l'ancienne dispute des églises d'Arles et de Vienne, touchant la primauté sur les autres églises des Gaules. Ce manuscrit se compose principalement des lettres adressées aux évêques d'Arles par les souverains pontifes, à partir du pape saint Zosime jusqu'à saint Grégoire le Grand. Or, après les lettres du pape Pélage à l'évêque Sapandus, on lit ce qui suit :

« Des sept personnages que, du temps de Néron, le B. apôtre » Pierre, envoya prêcher dans les Gaules. »

« Sous Claude, l'apôtre saint Pierre envoya quelques disciples dans les Gaules. Ce furent Trophime, Paul, Martial, » Austremoine, Gratien, Saturnin, Valère et plusieurs autres » que le B. apôtre leur donna pour compagnons. »

D'après le titre de ce document, les sept apôtres des Gaules nous ont été envoyés *sous Néron* ; tandis que, un peu après, on les fait arriver *sous Claude*. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Les lecteurs irréfléchis ou malveillants sont priés d'aller à l'histoire romaine. Ils y verront que l'empereur Claude, poussé par Agrippine, son épouse et mère de Néron, adopta ce prince et le fit déclarer César aux dépens de son

(1) Monuments inédits, t. II, p. 375.

propre fils Britannicus. Cela leur fera comprendre ce qu'on a voulu dire dans la pièce que nous venons de citer.

IV.

Ces deux premiers témoignages, nous pourrions les faire suivre d'un grand nombre d'autres, pris aussi dans l'antiquité. On les trouve dans des auteurs très respectables des VIIIe, IXe et Xe siècles. Mais, pour n'être pas plus long qu'il ne faut, nous nous contenterons d'indiquer ces écrivains Ce sont :

1° Florus, moine de Saint-Trond, près de Liège, en Belgique (VIIIe siècle). Ce religieux est connu pour ses *additions* au martyrologe de Bède. (Pat., t. XCIV. p. 960.)

2° Raban-Maur, d'abord abbé du monastère de Fulde et ensuite archevêque de Mayence (IXe siècle), dans sa vie de sainte Magdeleine. (Patr., t. CII, p. 1494.)

3° Hilduin, abbé du monastère de Saint-Denis, près Paris, (IXe siècle), dans la vie de saint Denis, qu'il a écrite à la prière de Louis le Débonnaire. (Patr., t. CVI, p. 17 et 18.)

4° L'auteur de la vie de saint Sacerdos, évêque de Limoges, écrite en 850. (Act. sanctorum, maii, t. II, p. 17.)

5° Flodoard, chanoine de Rheims, (Xe siècle), que Mabillon appelle le *principal ornement de son siècle.* (Patr., t. CXXXV, p. 609.)

6° Saint Abbon, abbé de Fleury, ou St-Benoît-sur-Loire, (Xe siècle). (Patr., t. CXXXIX, p. 579 et 580.)

V.

Nous voici maintenant au XIe siècle, c'est-à dire, à l'époque où la question de l'apostolat de saint Martial a été la plus agitée. Mais la dispute d'alors a été loin de se trouver ce qu'elle

est aujourd'hui. Dans ce temps-là on s'est fait la guerre uniquement au sujet du titre qu'il convenait de donner à l'apôtre de l'Aquitaine. Les uns voulaient qu'il fût mis au rang des *confesseurs*; les autres soutenaient qu'il devait être honoré comme apôtre ; mais tous étaient complètement d'accord sur l'époque de la mission du saint évêque, ainsi que sur les principales circonstances de sa vie.

Voici comment M. Arbellot (1) nous raconte les diveres phases de cette dispute, qu'on peut appeler heureuse, à cause de la lumière qu'elle nous donne sur l'apostolat de saint Martial.

L'an mille vingt-trois, une assemblée de princes et de prélats se réunit à Paris, dans le palais et en présence du roi Robert, de pieuse mémoire. On y agita la question de l'apostolat de saint Martial. Une altercation s'éleva sur ce point entre les Français et les Limousins ; et chose remarquable! ce n'étaient pas ces derniers qui étaient les plus chauds partisans de l'apostolat. Ils disaient aux Français : « Vous autres, » Français, vous ne faites pas bien de compter saint Martial » parmi les apôtres. Nous, nous faisons mieux de le placer » parmi les confesseurs. Vous le regardez comme le dernier des » apôtres, et nous le mettons au premier rang parmi les con» fesseurs. » Gauzlin, archevêque de Bourges, prit la parole pour apaiser ce différend : « Tout ce pays de France, dit-il, » sait bien que ce prédicateur de l'Aquitaine n'est pas du rang » des confesseurs, qui ne viennent qu'après les martyrs ; mais » qu'il est du rang des apôtres, qui passent avant les martyrs. » Pour moi, si je rayais son nom de la liste apostolique, je » craindrais d'encourir l'indignation de saint Pierre et des autres » qui regardent saint Martial comme leur collégue. S'il y a des

(1) Apostolat de saint Martial, page 36.

» apôtres en dehors des douze, comme on ne peut en douter, » incontestablement celui-là est apôtre, qui a reçu du Seigneur » le don des grâces avec les autres apôtres. Il est de la race » d'Abraham, il est disciple du Seigneur ; il a été baptisé par » saint Pierre ; il a reçu sa mission de Jésus-Christ. En le » maintenant au rang des apôtres, nous autres, Français, nous » suivons la coutume pleine de raison que nos pères nous ont » transmise. »

Le roi Robert, ainsi que tous les princes et prélats qui assistaient à l'assemblée, applaudirent à ces paroles de l'archevêque de Bourges.

Ce ne fut pas cependant avec une grande chaleur que les Limousins embrassèrent l'opinion de leurs adversaires; car, l'année d'après, Jourdain évêque de Limoges, adressa au pape Benoît VIII, la lettre suivante : (1)

« Au vénérable Seigneur, que Dieu et les hommes chérissent ! à notre pape Benoît, salut et amour !

« Notre Seigneur Jésus-Christ, nous le savons et nous le » croyons, s'est choisi douze apôtres : Judas, l'un deux, est » tombé ; pour compléter leur nombre de douze, les autres ont » choisi Mathias et l'ont mis à la place du prévaricateur. Notre » Seigneur leur a adjoint 72 compagnons, auxquels il a donné » le nom de disciples. Le B. Pierre s'en est choisi un de ces » derniers, appelé Martial, Celui-ci s'est trouvé avec lui en la » société de Notre Seigneur Jésus-Christ, à la cène ; et toutes » les fois que le Divin Maître opérait quelque miracle, aux » yeux de ses apôtres, le B. Martial a été à côté de saint Pierre. » Après la Résurrection et l'Ascention du Seigneur, le B. Martial s'attacha plus particulièrement à saint Pierre, qui l'envoya évangéliser les Gaules, lui associant deux prêtres, qui

(1) Patrologie, tome CXLI. page 1158.

» s'appelaient Alpinien et Austriclinien. Lorsqu'ils se furent
» mis en route et qu'ils furent arrivés à la rivière d'Elsa, Aus-
» triclinien, l'un des deux prêtres, mourut. Le B. Martial re-
» tourna aussitôt à Rome, pour annoncer au saint Apôtre qu'un
» de ses compagnons venait de mourir. L'Apôtre lui dit : « Pre-
» nez ce bâton : lorsque vous serez arrivé auprès du corps du
» défunt, vous le lui ferez toucher, en disant : au nom de Notre
» Seigneur Jésus-Christ, levez-vous, Austriclinien. Dieu vous
» accompagnera dans la route. » Fidèle aux prescriptions du
» saint Apôtre, le B. Martial toucha le corps d'Austriclinien,
» qui recouvra la vie à l'instant. Ensuite, partant de là, ils
» vinrent dans la ville de Limoges. Ils y trouvèrent le duc
» Etienne adonné, avec toute sa famille, au culte des Idoles.
» Le B. Martial leur prêcha immédiatement les vérités de l'é-
» vangile, les convertit, les baptisa et consacra à Dieu, sous
» l'invocation de saint Etienne, premier martyr, ce même tem-
» ple où le duc adorait de vaines idoles et y célébra les divins
» mystères, jusqu'à ce qu'il rendit son âme au milieu d'une
» foule d'esprits célestes et devant l'autel même du saint mar-
» tyr............. Tous ses successeurs jusqu'à moi, qui suis le
» trente-septième, l'ont honoré comme un *confesseur très saint*.
» Mais l'abbé actuel de son monastère est venu me trouver,
» pour me prier de placer le très-saint confesseur au rang des
» apôtres ; ce que je lui ai refusé. Tous les évêques de France,
» des Arvernes, des Vascons et des Aquitains, auxquels j'ai
» parlé de cela, sont d'avis que le très-saint confesseur soit
» laissé au rang où les saints Pères et nos prédécesseurs l'ont
» placé. Cette lettre, je vous l'envoie de leur part ; ils s'oppo-
» sent à ce que je place saint Martial au rang des apôtres. Si
» vous osez faire vous-même, ce que n'ont pas fait vos prédé-
» cesseurs, vous prendrez la chose sur vous. Quant à moi, je
» croirai n'avoir rien à me reprocher. Veuillez me répondre

» par le porteur de ma lettre, et me faire connaître votre vo-
» lonté.........»

Quelques années après (1028), il se tint à Limoges un concile dont les actes n'ont pas été conservés (1); mais pourtant on sait que la question de l'apostolat de saint Martial y fut bien éclaircie, que l'évêque Jourdain lui-même se rendit à l'opinion contraire à la sienne; et que, après avoir souscrit au décret qui prescrivait d'honorer sant Martial comme apôtre, tous les membres de cette auguste assemblée s'écrièrent : « Si quelqu'un ose combattre et enfreindre ce décret, qu'il soit anathème ! »

Cependant, le pape Benoît VIII étant mort, Jean XIX, son successeur, auquel sans doute on avait fait de nouvelles instances, envoya à l'évêque Jourdain, en 1031, la réponse qui suit : (1)

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jourdain,
» évêque de Limoges et à son clergé ainsi qu'à tous les évêques
» des Gaules, salut....

« Du temps que Jésus-Christ donnait au monde ses ensei-
» gnements et ses préceptes, le B. Martial, comme nous le
» voyons dans ses actes, fut baptisé par l'apôtre saint Pierre et
» fut tellement embrasé des flammes de l'esprit saint, qu'il
» abandonna ses parents pour servir le fils de Dieu, et qu'il
» voulut l'avoir pour Maître et Seigneur, étant confirmé dans
» sa résolution par l'apôtre saint Pierre, son parent. Il fut
» témoin de la résurrection de Lazare, assista à la Cène et ser-
» vit le Seigneur, lors du lavement des pieds. Après la passion,
» il vit Thomas, quand il touchait les mains et le côté de Jésus,
» Il entendit ces paroles : » Allez enseigner les nations, re-
» cevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui

(1) M Arbellot, page 39. — (2) Patr., t. CXLI, page 1149.

» vous les remettrez. » Il fut témoin de l'ascension du Sauveur, » de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; bien plus, il » reçut le Saint-Esprit et posséda le don des langues. Dans la » suite, comme il était le proche parent et le fils spirituel du » prince des apôtres, il s'attacha à lui particulièrement, et, » d'après l'ordre de Jésus-Christ, saint Pierre l'envoya prêcher » dans les Gaules, où il convertit un grand nombre de peuples.

» Depuis quelque temps, certains d'entre vous osent pro- » clamer que ce saint n'a rien de commun avec les apôtres et » qu'il doit être placé au rang des confesseurs...

» Pour nous, étant affermis sur la pierre inébranlable et étant » consultés sur ce point, si saint Martial est compté parmi les » confesseurs ou parmi les apôtres par Jésus-Christ le fils » de Dieu, auquel il a été personnellement attaché, dont il a vu » la gloire et reçu les bénédictions, nous définissons qu'on » *peut* l'appeler apôtre et nous pensons également qu'on *peut*, » dans les divins mystères, en faire l'office comme d'un apôtre.

Dans la même année, Aymon, archevêque de Bourges, y assembla un concile, où on promulgua le décret du souverain pontife; ce que l'on fit encore, quinze jours après, dans un autre concile tenu à Limoges.

Les divers incidents auxquels a donné lieu cette dispute sur l'apostolat de saint Martial, nous prouvent évidemment qu'à cette époque, où l'on connaissait l'histoire de saint Grégoire de Tours aussi bien que nous pouvons la connaître présentement, on admettait partout, comme un fait incontestable, la mission de ce saint Evêque de Limoges au Ier siècle.

VI.

Outre l'autorité du pape Jean XIX, nous avons encore pour nous celle de plusieurs autres souverains pontifes.

1° Par une bulle donnée à Villeneuve d'Avignon, le 7 juillet 1343, le pape Clément VI ordonna de célébrer la fête de saint Martial, comme celle d'un apôtre; et cela sans doute pour remédier à l'abus qui résultait de ce que plusieurs partisans de l'opinion contraire n'avaient rien changé de leur manière d'honorer ce saint, vu que le pape Jean XIX avait défini seulement qu'on *pouvait* l'honorer comme apôtre. (1)

2° Le pape Martin V, dans une bulle donnée la dixième année de son pontificat, en faveur du pélérinage de Roc-Amadour, dit que, d'après la tradition du pays, cette église avait été dédiée à la Sainte-Vierge par saint Martial, dès l'origine du Christianisme. (2)

3° Le pape Innocent VIII (3), dans une bulle donnée l'an 1488 en faveur de saint André de Bordeaux, dit que cette église, d'après une tradition immémoriale, a été fondée par saint Martial, le jour du martyre de saint André, que l'apôtre de l'Aquitaine connut par une révélation divine.

4° Dans son ouvrage de la *Béatification des serviteurs de Dieu* (4), Benoît XIV s'exprime ainsi : « Quant à saint Martial,
» évêque de Limoges, qui, ayant été envoyé dans les Gaules
» par saint Pierre, forma à la piété chrétienne les peuples de
» Limoges, de Toulouse, de Bordeaux, de Cahors et les autres
» placés entre le Rhône et l'Océan, on s'est autrefois disputé
» pour savoir si l'on pouvait l'appeler apôtre, et les conciles
» ont défini qu'on pouvait lui donner le nom d'apôtre. »

VII.

Nous nous dispensons de rapporter ici en faveur de notre pro-

(1) M. Arbellot, page 198. — (2) Id., pag. 199. — (3) Id., pag. 201. — (4) Lib. IV, part. II, cap. II, n° 5.

position les témoignages des divers auteurs qui ont vécu dans les siècles postérieurs au onzième : Celà nous mènerait trop loin. L'on sait d'ailleurs, comme le fait observer M. Arbellot (1), que, à partir du IIe concile de Limoges, en 1031, ce point d'histoire a été admis dans toute l'Aquitaine avec autant de respect qu'un article de foi.

Il nous suffit de dire que l'érudit chanoine de Limoges donne à la fin de son ouvrage une liste chronologique des écrivains qui ont professé notre opinion, à partir du XIe siècle jusqu'au temps présent; et qu'il en cite près de deux cents, parmi lesquels on voit figurer Vincent de Beauvais, saint Bonaventure, Durand de Mende, saint Antonin, archevêque de Florence, Louis de Blois, Cornélius Jansénius, évêque de Gand, le cardinal Baronius, Cornélius à Lapide, Henri de Sponde, abréviateur et continuateur de Baronius, Noël Alexandre, les deux Pagi, qui ont fait la critique des annales de Baronius, les auteurs *de l'art de vérifier les dates*, l'abbé Faillon, sulpicien et auteur des *Monuments inédits sur saint Lazare*, l'abbé Blanc, auteur d'un *Cours d'histoire ecclésiastique*, l'abbé Rorhbacher, auteur de l'*Histoire universelle de l'église*, enfin l'abbé Darras, auteur d'une *Histoire générale de l'église*.

VIII.

Feu Mgr Buissas, évêque de Limoges (2), avait eu soin, dans la préparation du nouveau propre des saints de ce diocèse, de donner à saintMartial le titre d'apôtre; Mais, lorsqu'il soumit son travail à l'approbation du saint siége, le secrétaire de la sacrée congrégation des Rites effaça le titre d'a-

(1) Page 35. —(2) M. Arbellot, p. 118.

pôtre pour mettre celui d'évêque et substitua au culte qu'on rend aux apôtres le culte inférieur qu'on rend aux évêques.

En recevant ce propre ainsi modifié, Mgr Buissas s'empressa d'écrire au souverain Pontife pour lui faire entendre ses légitimes réclamations ; et sur sa demande sa sainteté Pie IX renvoya l'affaire à la sacrée congrégation des Rites, tribunal suprême, chargé de porter un jugement sur toutes les questions qui concernent la liturgie. Un avocat de la sainte congrégation fut chargé par Mgr de Limoges de proposer l'affaire aux cardinaux qui la composent. Les vénérables membres de cette auguste assemblée se réunirent en séance ordinaire, le 8 avril 1854. L'avocat de saint Martial exposa la question du côté favorable à la possession et aux priviléges de l'église de Limoges. Mgr le Promoteur de la foi, dont la fonction équivaut à ce que nous appelons en France *le ministère public*, soutint au contraire l'opinion de saint Grégoire de Tours et des adversaires du titre et du culte d'apôtre ; et en même temps il fit observer que, d'après une règle posée par Benoît XIV, on ne doit donner le culte d'apôtre qu'aux hommes apostoliques, qui ont été du nombre des disciples de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les pièces à l'appui furent produites de part et d'autre. En un mot, la discussion la plus approfondie, la plus savante, s'engagea et le résultat en fut que la sacrée congrégation rendit, à l'unanimité, la décision suivante, savoir : « que l'église de Limoges devait être maintenue dans le privilège qu'elle possède de temps immémorial et en vertu des constitutions apostoliques, de donner le titre d'apôtre et d'en rendre le culte à saint Martial, son premier évêque. »

Quelqes jours après, c'est-à-dire le 18 du mois de mai, S. S. Pie IX rendit un décret dans lequel, rappelant la décision de la sacrée congrégation des Rites, il reconnaît et autorise le titre et le culte d'apôtre dont le fondateur de l'église de Limoges a été honoré de temps immémorial.

Après tout cela, il ne nous reste plus qu'à nous écrier avec Mgr Pie, évêque de Poitiers : « La cause de saint Martial est gagnée canoniquement. » Et quiconque persiste à soutenir le sentiment contraire, ne peut se vanter de n'avoir pas franchi les limites d'une saine critique.

IVE PROPOSITION.

Saint Martial nous a donné pour premier évêque et pour continuer son œuvre parmi nous, saint Sévérien, l'un des compagnons de ses travaux apostoliques.

I.

Au commencement de ses précieuses *Recherches sur l'épiscopat des saints Martial, Sévérien et Privat*, notre savant archiviste, M. l'abbé Baldit, chanoine honoraire de Mende, expose ainsi (1) la question qu'il nous reste à traiter :

« Saint Martial, envoyé dans les Gaules pour prêcher la foi catholique, fut le premier qui fit briller ce céleste flambeau dans le Gévaudan, contrée livrée à l'idolâtrie et soumise à la domination d'un roi ou tétrarque païen. Sa sainte prédication

(1) Page 4.

fit des conquêtes; de nombreuses conversions couronnèrent les efforts de son zèle. Il fonda dans la ville de Mende une chapelle sous le vocable de la B. Vierge Marie, et cette chapelle fut le berceau de l'église cathédrale. Le champ qu'il avait commencé à défricher, promettait une riche moisson. Il voulut laisser dans cette contrée des ouvriers pour continuer son œuvre. Il sacra saint Sévérien son disciple et l'établit premier évêque de Mende. Le succès justifia le choix qu'il avait fait de lui pour donner de l'accroissement au grain de sénevé qu'il avait déposé dans cette terre et qui ne demandait qu'une main habile pour produire des fruits abondants. Saint Sévérien, par sa sainte parole et ses pieux exemples, acheva de convertir ce peuple à la foi et avec lui le prince infidèle qui régnait alors dans cette contrée, et qui, se trouvant sans héritiers de son sang, légua ses états et sa souveraineté à ce saint évêque et à son église. Les successeurs de saint Sévérien ont aussi tous joui de cette puissance. »

II.

Avant de démontrer les faits contenus dans le précédent exposé, il s'agit de faire voir que saint Privat, notre glorieux et bien aimé patron, n'a pas été notre premier évêque. Cet illustre pontife et martyr a certainement beaucoup contribué à la dilatation et à l'affermissement de la religion chrétienne parmi nos pères; et c'est surtout à l'effusion de son sang précieux que l'église de Mende se trouve redevable d'une fécondité qui ne s'est pas encore épuisée; mais ce n'est pas lui qui a jeté dans cette contrée les premières semences de l'évangile. Il est nommé dans tous les martyrologes, et tous les historiens ec-

clésiastiques parlent de lui; mais nulle part on ne lui donne le titre de premier évêque du Gévaudan.

D'ailleurs les actes de son martyre, que l'on retrouve à plusieurs siècles de distance de l'époque actuelle, nous annoncent clairement qu'il a eu des prédécesseurs. Voici ce qu'on y lit : (1) « Alors Privat, évêque, gouvernait ce pays ou cette église ; » sa résidence était dans le bourg de Mende; parce que les » évêques qui avaient occupé ce siège avant lui y avaient ha- » bité et y avaient été ensevelis. »

Cette tradition a été constammant admise par nos pères, du moins jusqu'à l'époque où l'on a adopté la liturgie parisienne. Car, 1° Dans l'histoire qu'il nous a laissée de l'invention des reliques de saint Privat (2), Aldebert, le vénérable, nous dit : « Il est certain que saint Privat et les évêques qui l'ont pré- » cédé, comme on le voit dans sa vie, ainsi que ceux qui lui » ont succédé, ont eu leur siège dans la ville de Mende ; » 2° dans le propre du diocèse de Mende, imprimé en 1619, par ordre de Mgr Charles de Rousseau, on trouve les paroles suivantes : « Privat, après avoit été fait évêque du Gévaudan, fixa » son siége à Mende, selon l'usage que l'on sait avoir été observé par ses prédécesseurs(3);» 3° les deux catalogues épiscopaux des archives disent qu'on ignore les noms des évêques qui se sont succédé depuis saint Sévérien jusqu'à saint Privat, c'est-à-dire pendant près de 200 ans.

Ce qui corrobore les raisons que nous venons de donner pour prouver que saint Privat n'a pas été notre premier évêque, c'est que ce saint martyr n'a souffert que quelques années après le milieu du IIIe siècle; tandis que saint Martial a évan-

(1) Manuscrit de la bibliothèque de la ville. — (2) Manuscrit des archives, folio 29, verso, — (3) Gabalum Christianum, page 35.

gélisé, au milieu du Ier siècle, toute l'Aquitaine et par conséquent notre Gévaudan qui en faisait partie.

III.

L'église de Mende est redevable des premières lueurs de la foi chrétienne à saint Martial, premier évêque de Limoges.

Tout le monde admet que ce prédicateur du saint évangile a, comme le dit Benoît XIV (1), « formé à la piété chrétienne » les peuples de Limoges, de Toulouse, de Bordeaux, de Ca- » hors, et les autres places entre le Rhône et l'Océan. »

Aussi trouvons-nous de nombreuses traces de ce fait dans nos monuments traditionnels.

1° Dans une bulle (2), donnée à Rome, le cinq des calendes (28 oct.) de novembre, en 1369, la pape Urbain V accorde des indulgences aux personnes qui visiteront l'église de Mende, et pour motiver ces faveurs il dit : « Nous désirons que l'on fré- » quente avec tout le respect convenable l'église de Mende qui » a été fondée en l'honneur et sous le vocable de la B. Marie, » et qui a été consacrée par le B. Martial, comme la tradition » nous l'apprend. »

Dans une autre bulle (3), donnée, l'année suivante, à Corneto, en Italie, le quatre des nones de septembre, le même pape dit : « Par la teneur des présentes nous conférons et don- » nons à l'église de Mende, dans laquelle nous avons pris nais- » sance et à la B. et glorieuse Marie sous le vocable de laquelle » cette église elle-même a été dédiée par le B. Martial, com- » me nous le savons par la tradition. »

(1) Déjà cité, page 49. — (2) M. Baldit, page 5. — (3) Id., page 5.

A la vue de ces mots du pape Urbain V, un écrivain de nos jours, qui nous aime beaucoup plus qu'il ne partage notre façon de penser, s'écrie : « Il me paraît bien que ce pape n'était pas bien convaincu du passage de saint Martial à Mende soit au Ier siècle, soit au IIe (1). »

Nous ne pensons pas que la manière de s'exprimer, employée par Urbain V, prouve qu'il ait été dans le doute quant au fait dont il rappelle le souvenir; et pour répondre à M. Pascal, nous nous servons d'un argument bien *ad hoc*, qui nous est fourni par Noël Alexandre (2).

« Quoique, dit cet auteur, cette formule : *comme on l'affirme* » *(ut asseritur)* soit de temps en temps employée pour énon- » cer des faits dont on n'est pas sûr, ce n'est pas cependant à » dire que les historiens aient été dans l'incertitude toutes les » fois qu'ils s'en sont servis. Certainement saint Grégoire de » Tours ne doutait pas que saint Gatien n'eût été le premier » évêque de cette ville, et néanmoins, quand il en parle dans » son livre *De la gloire des Confesseurs*, il dit : « Nous savons » par une tradition qui court, *famâ ferente*, que les évêques de » Rome ont envoyé l'évêque Gation à Tours et l'en ont fait le » premier évêque. »

Dans une bulle d'Urbain V, où il est question du présent fait à l'église de Mende, d'une épine de la couronne de Notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi que du chef de saint Blaise, évêque et martyr, ce pape se sert des mots ASSERITUT, DICITUR, *on assure, on dit*, en parlant de choses dont il ne doutait certainement pas. Voici ce qu'il dit dans cette pièce : « La fête de » saint Blaise, martyr, est célébrée solennellement, *comme on* » *l'assure*, chaque année dans cette église. » Urbain V, étant

(1) M. l'abbé Pascal, Discussion historique, page 46. — (2) Hist. ecclés., Dissert. XVI.

du diocèse et y ayant passé quelques années comme novice et comme religieux au monastère de Chirac, savait très-bien ce qu'il en était de la fête de saint Blaise parmi nous. — Un peu plus bas, ce pape dit encore : « Nous donnons à l'église de » Mende le chef qu'*on dit* être de saint Blaise. » Mais peut-on croire qu'Urbain V était dans le doute en parlant de la sorte ? Aurait-il, parmi les nombreuses reliques qui étaient à sa disposition, choisi une pièce douteuse pour en faire présent à son église de prédilection ? Nous ne le pensons pas. Son DICITUR, *on dit*, n'a pas été ainsi interprété par les Mendois, qui ont établi la fête de la translation de saint Blaise, que nous célébrons encore aujourd'hui, le lundi après le deuxième dimanche de juillet (1).

Nous croyons donc qu'Urbain V, en parlant comme il l'a fait, a réellement voulu exprimer une intime conviction. Car, à travers ses paroles, on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il était tout fier de la noble et antique origine de son église favorite. S'il n'en avait pas été ainsi, il n'aurait pas rappelé à deux reprises si rapprochées l'une de l'autre, le fait de la prédication de saint Martial dans le Gévaudan. D'ailleurs, il y a tout lieu de croire que, s'il n'avait pas fait grand cas d'une tradition pareille, il aurait gardé le silence à cet égard. Il n'ignorait pas que les souverains pontifes sont tenus d'observer la plus grande réserve en toutes choses ; vu que leurs paroles une fois tombées de leur bouche, deviennent une autorité pour tout le monde catholique.

Dans tous les cas, les paroles ce souverain pontife sont une preuve que, au XIVe siècle, on admettait dans l'église de Mende la tradition dont nous parlons, et qu'elle était assez respectable pour qu'un pape daignât la rappeler lui-même.

(1) Manuscrit des archives.

2° L'an 1381, il fut statué et ordonné par l'évêque Pons de la Garde et par les membres du Chapitre « qu'à cause des in-
» dulgences accordées aux fidèles durant l'octave de la Fête-
» Dieu, on ne célèbrerait pendant cette octave aucune fête, si
» ce n'est celle de saint Jean-Baptiste, des apôtres Pierre et
» Paul et du B. Mortial, qui est dit avoir consacré l'église de
» Mende (1). »

3° Dans un missel mendois, imprimé en caractères gothiques au xvi° siècle, la fête de saint Martial est célébrée avec octave (2). »

4° Dans une autre pièce de nos archives, le chapitre de Mende se qualifie de *chapitre de saint Martial.* (3)

5° On lit dans deux catalogues des évêques de Mende qui portent la date, l'un du xvii° et l'autre du xviii° siècle, que le B. Martial est venu dans cette contrée, qu'il a consacré dans la ville de Mende une chapelle à la Mère de Dieu et qu'il y a laissé des cheveux de cette Sainte-Vierge.

L'auteur du premier de ces deux catalogues dit que ces faits se trouvent dans la vie de saint Martial, dans divers monuments de l'église de Rodez, dans Bernard de Guidonis, évêque de Lodève, dans Démochares, Belle-Forêt et le Père Gaultier, jésuite, ainsi que dans les annotations au martyrologe romain par le cardinal Baronius.

6° Les légendes du nouveau bréviaire de Limoges (4), que la sacrée congrégation des rites vient d'approuver, nous apprennent que « saint Martial consacra à la Vierge mère de Dieu les égli-
» ses de Clermont, du Puy et de Mende. »

(1) M. Baldit, page 6. — (2) Bibliothèque de la ville. — (3) M. Baldit, page 7. — (4) Ci-devant page 40.

D'après tout cela on est obligé de conclure que saint Martial n'est pas un saint étranger à notre diocèse.

IV

Le vénérable Bède, saint Adon, archevêque de Vienne, Usuard, moine de Saint-Germain de Paris, saint Notker, le bègue, moine de Saint Gal, en Suisse, et un grand nombre d'autres auteurs, d'après les Bollandistes (1), parlent d'un saint Sévérien, évêque, dans leurs martyrologes, au VIII des calendes de février (25 janvier).

Ils en annoncent la fête dans les termes suivants :

» Dans la ville des Gabales, on fait la fête de saint Sévérien,
» évêque, homme d'une sainteté admirable et d'une grande
» science. »

Maintenant quel est ce Sévérien dont il est ici question?

Nous pensons que les auteurs que nous venons d'invoquer, ont à la vérité prétendu, tous, parler de Sévérien de Gabales, dans la Syrie; mais qu'ils ont réellement parlé de saint Sévérien, premier évêque du Gévaudan.

Ce qui nous porte à croire qu'ils ont eu en vue l'évêque de Gabales, en Syrie, c'est la qualification qu'ils donnent à leur saint *d'homme d'une grande science.* Ils avaient sans doute lu Gennade, prêtre de Marseille, lequel a continué le *De viris illustribus* de saint Jérôme. Or voici ce que cet auteur écrit au sujet de l'évêque syrien : (2)

» Sévérien, évêque de l'église de Gabales, était très versé
» dans les saintes écritures et montra dans ses homélies un ta-

(2) Act. sanctorum, 25 jan. — (2) Patr., tom. XVIII, p. 1073.

» lent admirable pour la prédication. C'est pourquoi l'évêque
» Jean et l'empereur Arcade l'invitaient souvent à venir prêcher
« à Constantinople. J'ai lu son commentaire sur l'épître aux
» Galates et son délicieux ouvrage sur le baptême et sur la so-
» lennité de l'Epiphanie. Il mourut sous le règne de Théo-
» dose le Jeune.»

Aussi plusieurs martyrologes moins anciens se sont-ils clairement expliqués dans ce sens.

Pierre *de Natalibus*, évêque de Jésolo (xiv[e] ou xv[e] siècle), en Italie, a été, d'après les Bollandistes, le premier à dire ouvertrment que le saint Sévérien dont les martyrologes parlent, est le même personnage que celui dont Gennade fait mention.

Molanus, Maurolicus et Galésinius, qui vivaient vers la fin du xvi[e] siècle, ont émis cette opinion d'une manière de plus en plus explicite. Les deux derniers mettent tout simplement l'article ci-dessus de Gennade à la suite du nom de saint Sévérien.

Mais tous ces auteurs se sont étrangement mépris. Le Père Bollandus (1) qualifie leur méprise « d'erreur grossière. » Ce saint Sévérien dont ils ont trouvé le nom écrit avant eux dans certains dyptiques, ne pouvait être l'évêque de Gabales, en Syrie ; attendu que, dit le même Père, ce prélat a été à la vérité éloquent et instruit, mais ambitieux, intrigant et grand ennemi de saint Jean-Chrysostôme.

Voici en effet, d'après le cardinal Baronius (2), quels ont été les tristes rapports de Sévérien de Gabales en Syrie avec cet illustre patriarche de Constantinople.

Ce prélat étant venu à la capitale et s'y étant fait remarquer par son talent pour la prédication, saint Jean-Chrysostôme,

(1) Act. 55, 25 Jan., n° 2 et n° 6. — (2) Annales ab anno 400, ad annum 407, inclusive. Voir le mot SEVERIANUS à la table du tome V.

obligé de faire un voyage en Asie, lui confia le soin de son église. Sévérien, profitant de l'absence de son bienfaiteur, cabala sourdement contre lui. A son retour le saint fut instruit de ses intrigues ; mais, quoiqu'il n'eût plus dès lors la même confiance en lui, il ne le lui fit pas connaître. Ce ne fut que d'après des propos qui le firent douter de la sincérité de sa foi, qu'il le pria de se retirer de Constantinople. Cependant l'impératrice Eudoxie, dont Sévérien avait su gagner les bonnes grâces, obtint du saint patriarche qu'il se réconciliât avec l'évêque de Gabales, ce qu'il fit volontiers et d'une manière bien sincère. Mais il n'en fut pas de même de Sévérien ; malgré les plus belles protestations, il conserva au fond de l'âme une rancune qui ne tarda pas à se produire en des actes de l'hostilité la plus acharnée.

Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui n'avait pu avec toutes ses intrigues empêcher la nomination de saint Chrysostôme au siége de Constantinople, se sentit profondément blessé, lorsque ce saint Prélat admit à sa communion, après les avoir éprouvés, quatre abbés qu'il avait lui-même déposés sous prétexte d'hérésie. Cela étant ainsi, l'impérieux et vindicatif égyptien ne conçut rien moins que le projet de faire déposer son rival.

Sur ces entrefaites, l'impératrice Eudoxie, princesse esclave de toutes sortes de mauvaises passions, jura de perdre le saint patriarche ; parce qu'on lui avait fait croire qu'il s'était permis de censurer sa conduite dans ses discours. Ainsi, tandis que Sévérien attisait déjà la discorde dans la capitale, elle fit venir le patriarche d'Alexandrie pour cette œuvre infernale. Théophile s'empressa de saisir cette occasion de satisfaire son propre ressentiment. Il partit d'Egypte avec trente-six évêques qui lui étaient dévoués, et à peine fut-il arrivé devant Constantinople (car il ne voulut pas y entrer), que l'évêque de Gabales

alla se joindre à lui avec autres deux prélats d'Asie, qui étaient Acace, évêque de Bérée, et Antiochus, évêque de Ptolémaïs. On vit aussi se ranger sous le même drapeau plusieurs femmes de distinction, parmi lesquelles se faisaient remarquer par leur exaltation trois veuves d'une conduite tellement mauvaise que les historiens ont craint, disent-ils, de blesser la pudeur en en faisant connaître les détails. Ce fut cependant chez une de ces veuves que Théophile se rendit avec les trois évêques que nous venons de nommer, pour dresser son plan d'attaque. La conclusion du colloque fut que l'on tiendrait un concile. Ce qui eut lieu immédiatement dans le faubourg *du Chêne*, sous les murs de la ville de Chalcédoine, au-delà du détroit. On prononça donc contre le saint patriarche une sentence de déposition ; ensuite on pria l'empereur de la faire exécuter, et le faible prince le fit en condamnant saint Chrysostôme à partir pour l'exil.

A peine le saint confesseur eut-il perdu de vue son troupeau, que Sévérien, gravissant les degrés de la chaire du plus éloquent des Pères de l'Eglise, eut l'audace de dire aux fidèles de Constantinople : « Quand l'évêque Jean, qui n'est plus votre » pasteur, n'aurait commis aucun de tous les crimes que nous » avons à lui reprocher, nous l'aurions tout de même déposé » à cause de ses mœurs excentriques et hautaines ; car il est » écrit dans nos livres saints que Dieu pardonne aux hommes » tous leurs péchés, mais qu'il résiste aux superbes. »

Ces paroles, accueillies par de bruyantes clameurs, ne purent empêcher le peuple de se soulever tout entier ; d'un autre côté, le ciel prenant la défense du juste opprimé, un grand tremblement de terre jeta, la nuit suivante, l'alarme dans Constantinople. De sorte que la frayeur s'étant emparée d'Eudoxie, elle envoya elle-même à saint Chrysostôme une lettre de rappel.

Cependant le calme rétabli par le retour du prélat ne tarda pas à être troublé par de nouveaux orages. La fière impératrice, se croyant encore offensée par un discours du saint Patriarche, manda Théophile et ses complices. L'évêque égyptien n'osa pas reparaître; mais Sévérien et ses autres partisans ne manquèrent pas à l'appel. Ils se réunirent de nouveau en conciliabule et déposèrent saint Chrysostôme. Après quoi deux d'entre eux, Sévérien et Acace, que Pallade appelle *homines perditæ mentis et antiqui seductores,* allèrent trouver l'Empereur et lui dirent : « Prince, gardez-vous d'être plus » doux que les prêtres et plus saint que les évêques. Nous » prenons sur notre tête la déposition de Jean. Pour épargner » un seul homme, ne faites pas le malheur de tous.» Le prince céda à leurs instances; c'est pourquoi le saint, étant obligé de repartir, se réfugia à Nicée en Bithynie; mais ses implacables ennemis le firent réléguer jusqu'à Cucuse, bourgade située sur les dernières limites de la Petite-Arménie; et plus tard encore, ils obtinrent qu'il fut conduit jusqu'à Pityonte, sur les bords du Pont-Euxin; mais le saint succomba avant d'arriver à ce dernier terme de son exil.

Après celà il n'y a pas lieu d'être étonné, si saint Isidore de Peluse donne le titre d'apostat à Théophile d'Alexandrie ainsi qu'à Sévérien de Gabales.

Baronius nous donne (1) sur ce dernier ennemi de saint Chrysostôme d'autres détails qui ne lui font pas plus d'honneur que ce qu'on vient de lire. Il nous dit que Sévérien était lié d'amitié avec un ecclésiastique de mœurs corrompues, nommé Porphyre, et qu'il l'aida à usurper le siége d'Antioche. Un jour, dit le savant annaliste, le peuple s'étant transporté en masse dans un lieu voisin pour assister à la célébration de certains jeux, Por-

(1) Annales, anno 404, n° 59.

phyre, profitant de l'occasion, entra dans la ville, accompagné des trois principaux ennemis de saint Chrysostôme, c'est-à-dire, des évêques Sévérien, Acace et Antiochus. Ceux-ci lui donnèrent la consécration épiscopale, et ayant reçu immédiatement le salaire de leur forfait, ils s'enfuirent secrètement par des chemins détournés à travers les montagnes.

Voilà pourquoi le nom de saint Sévérien dont parlent les anciens martyrologes, ne figure pas dans le martyrologe romain actuel. L'auteur de cette suppression, c'est l'illustre cardinal lui-même auquel nous avons emprunté tous les détails que nous donnons ci-dessus sur Sévérien de Gabales. Mais nous sommes persuadé que, si ses occupations et ses grands travaux lui avaient permis de réfléchir plus long-temps sur cette question, il se serait convaincu que l'annonce d'un saint Sévérien, évêque de Gabales, avait pour fondement le culte rendu à un saint évêque de ce nom, honoré par l'Eglise de Mende, comme son premier fondateur; car on ne voit nulle part que l'Eglise grecque ait mis au rang de ses saints l'ennemi de saint Chrysostôme.

Ainsi, malgré leur erreur, les martyrologistes nous prouvent l'existence de notre saint Sévérien. L'insertion de la fête d'un saint évêque de ce nom dans leurs ouvrages nous démontre que cette fête était, de leur temps, célébrée quelque part dans l'Eglise catholique. Ce n'est pas d'eux-mêmes que les auteurs de ces précieux catalogues y ont inséré tels ou tels saints; mais ils ont certainement puisé dans les dyptiques des diverses églises de la chrétienté, et dans les dyptiques dressés par les autorités compétentes. S'ils n'avaient pas agi de la sorte, du moins les premiers que nous avons signalés, leur travail n'aurait pas, comme il l'a fait, joui d'une estime universelle.

La fête d'un saint Sévérien, évêque, a donc toute l'authenticité désirable. Par conséquent les martyrologes sont pour nous

une preuve sans réplique de l'existence de notre saint Sévérien; puisque d'un autre côté, nous avons fait voir clairement qu'ici il ne pouvait être question de l'évêque de Gabales, en Syrie.

Enfin, si quelqu'un nous demandait comment nous expliquons le fait de l'erreur par nous imputée à des historiens aussi respectables que le vénérable Bède, saint Adon, Usuard, saint Notker, etc., nous lui répondrions :

1° Le Saint Roi Prophète nous apprend que » *tout homme est sujet à se tromper;* OMNIS HOMO MENDAX (1).

2° Les trois derniers de ces quatre auteurs ne se sont pas rendu compte de la question; leur grande confiance en celui qui les avait précédés dans la voie, a été cause qu'ils l'ont cru sur sa parole, lui empruntant jusques aux termes dont il s'est servi pour annoncer la fête de saint Sévérien.

3° Quant au vénérable Bède lui-même, comme il a vécu dans la grande Bretagne, il a bien pu connaître à peine s'il y avait eu dans les Gaules une petite cité portant le nom de Gabales; car notre Gévaudan n'était alors ni plus remarquable ni plus remarqué q'aujourd'hui. Par conséquent il n'y a plus lieu de s'étonner, si, trouvant dans certains dyptiques le nom d'un saint Sévérien, évêque de Gabales, il a cru que c'était ce Sévérien de Gabales, en Syrie, dont Gennade vante l'éloquence sans dire un seul mot de tout ce qu'on a à reprocher à cet ennemi de saint Chrysostôme.

V.

Le diocèse de Mende a, de temps immémorial, célébré la fête de saint Sévérien, évêque du Gévaudan.

(1) P. 115, v. 2

On trouve cette fête, 1° dans le propre des saints du diocèse, réédité et corrigé, en 1720, par ordre de Mgr Baglion de la Salle; 2° dans un autre propre, qui a été usité avant celui de 1720 et que Mgr Charles de Rousseau a fait rédiger en 1619, lorsqu'il a réformé nos livres liturgiques, conformément aux prescriptions du saint concile de Trente; 3° dans un missel mendois, qui appartient à la bibliothèque, et qui est du XVIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut(1); 4° dans un grand registre obituaire manuscrit de l'an 1528, lequel appartient encore à la bibliothèque de la ville; 5° dans deux *Directorium chori* manuscrits, dont l'un appartient au secrétariat de l'évêché et l'autre à la bibliothèque de la ville : ces deux livres sont, pour le moins, du XIVe siècle. Celui de l'évêché porte tous les caractères de cette époque, ainsi que nous avons pu nous en convaincre en le confrontant avec un livre de la bibliothèque du collége, où l'on expose par ordre chronologique les diverses manières d'écrire de tous les siècles, à partir du Ve jusqu'à l'invention de l'imprimerie; 6° enfin, dans une des réunions scientifiques du mois d'août dernier, un prêtre du diocèse de Montpellier nous a montré le nom et la fête de saint Sévérien, évêque de Mende, dans un missel Mendois manuscrit du XIVe siècle.

La fête de saint Sévérien a été supprimée dans notre calendrier au moment où notre diocèse adopta la liturgie parisienne. Cela nous autorise à penser assez mal des auteurs de cette suppression et des raisons qu'ils ont cru avoir d'agir de la sorte, On connait aujourd'hui l'esprit qui a présidé à ces changements et on sait qu'à aucune autre époque la *fille aînée de l'Eglise* n'a donné plus de déplaisirs à sa mère.

Aussi à peine s'était-il écoulé quelques années depuis cette triste suppression, que Mgr de Castellane, ce généreux martyr

(1) Page 58.

de sa fidélité à la foi catholique, après avoir examiné le pour et le contre, porta un décret ordonnant le rétablissement de la fête de saint Sévérien, premier évêque de Mende (1). L'approbation de ce décret par le parlement de Toulouse déclare que l'ordonnance de Mgr l'évêque de Mende paraît légitime. Nous n'avons pu découvrir jusqu'à quel point ce décret a été observé, ni pourquoi il n'en a pas été question depuis le retour officiel de la France à la foi de ses pères; mais nous pensons que la grande révolution a été pour beaucoup dans cette affaire.

Il nous est tombé entre les mains un catalogue des évêques de Mende, fait par le R. P. De Labarthe (2), religieux. Cette pièce a été rédigée du temps de Mgr De Castellane, puisque le nom de ce prélat s'y trouve; elle ne donne aucun détail sur nos premiers évêques; mais, comme saint Sévérien se trouve en tête de la liste, cela nous prouve encore d'une manière évidente que le fait de la suppression de la fête de ce saint a été rejetée par des hommes compétents sur la matière.

VI.

La tradition nous donne saint Sévérien comme disciple de saint Martial; par conséquent l'église de Mende remonte jusqu'au premier siècle. Voici nos preuves sur cette question : elles nous ont été fournies en grande partie par M. l'abbé Baldit qui nous a, du meilleur cœur du monde, aidé à faire nos recherches.

Nous prions le lecteur de se rappeler ici que saint Privat a eu plusieurs prédécesseurs, ainsi que nous l'avons démontré ci-

(1) M. Baldit, page 18. — (2) Ce saint religieux était né à Marvejols. (GABALUM CHRIST.), page 358.

devant(1) par ses actes, par les paroles d'Aldebert le vénérable, par la légende de saint Privat au propre de 1619 et par les deux catalogues épiscopaux qu'il y a aux archives.

Il convient encore qu'avant de donner nos preuves touchant la mission de saint Sévérien par saint Martial, nous disions un mot de l'époque du martyre de saint Privat.

1° Tous les martyrologistes, à partir du vénérable Bède, le font souffrir sous le règne des empereurs Valérien et Galien.

2° Cette époque se trouve assignée aussi dans les actes de saint Privat, dans un office de ce saint, usité au XIVe ou XVe siècle, et dans le propre de 1619 et de 1720.

3° Le martyre de notre saint patron est encore placé vers le milieu du IIIe siècle par le cardinal Baronius, dans ses annales; par M. Fleury, dans son histoire ecclésiastique; par Dupleix et Anquetil dans leur histoire de France et par Moréri dans son dictionnaire historique.

4° En 1269, l'évêque Odilon du Tournel, écrivait (2) en défendant ses droits : « la légende du B. Privat concorde avec » notre privilége; elle porte qu'au temps des empereurs Va- » lérien et Galien, qui ont régné depuis l'an du Seigneur 256, » jusqu'en 270, le B. Privat reçut la couronne du martyre.»

5° Dans l'histoire qu'il nous a laissée de l'invention des reliques de saint Privat, Aldebert, le vénérable, évêque de Mende dès l'an 1151, nous rapporte un fait qui nous prouve évidemment que saint Privat a été martyrisé vers le milieu du IIIe siècle. Voici les paroles de ce prélat (3).

« D'après une ancienne tradition de l'église de Mende, la » bienheureuse Hélène est venue dans le Gévaudan, prier au » tombeau du bienheureux Privat, dont les miracles avaient

(1) Page 53. — (2) M. Baldit, pag, 20. — (3) Manuscrit des archives, folio XXII, recto.

» été publiés dans tout le monde chétien, et elle a fait présent
» d'un grand nombre de reliques à l'église de Mende.. . Ega-
» lement, selon une coutume qui date de loin, toutes les années,
» au jour de pâques, on expose à la vénération des fidèles la
» bourse de sainte Hélène...

Le fait de l'exposition annuelle de la bourse de l'illustre impératrice, nous fait regarder comme certaine la tradition de son pélérinage au tombeau de saint Privat.

Mais, si sainte Hélène, qui est morte en 328, est venue ici implorer la protection de notre saint patron, il est hors de doute que l'opinion qui fait martyriser le saint évêque au milieu du IIIe siècle, est la seule admissible.

Dans tous les cas, Aldebert le vénérable, en rapportant cette tradition sur sainte Hélène, nous fait voir que, de son temps et très long-temps avant lui, (*ab antiquo fertur,*) on plaçait le martyre de saint Privat au milieu du IIIe siècle.

6° Tous les historiens s'accordent à dire que du temps des empereurs Valérien et Galien, les Gaules furent envahies 1° par les Germains, qui passèrent ensuite en Espagne et 2° par les Allemands, qui pénétrèrent ensuite en Italie, après avoir épuisé notre patrie. *Germani in Hispaniam, Allemani exhaustis galliis in Italiam irrumpunt* (1).

Voici maintenant les principaux d'entre les documents traditionnels qui établissent les rapports que notre saint Sévérien a eus avec saint Martial.

1° Le docteur Jean Chenu, qui a composé un catalogue de tous les évêques de France, rapporte, au sujet de saint Sévérien, la légende suivante qu'il dit avoir tirée de pièces authentiques contenues dans nos archives :

» Après la venue de Jésus-Christ, le Gévaudan était gou-

(1) Epitome Tursellini, lib. IV.

» verné par un roi ou tétrarque infidèle ou payen. A cette
» époque, le B. Martial vint dans cette contrée et dédia dans
» la ville de Mende une chapelle en l'honneur de la Vierge
» Marie. Ensuite saint Sévérien qui fut le premier évêque de
» l'endroit, convertit ce roi ou tétrarque à la foi catholique et
» le baptisa. »

Les bollandistes (1) ont fait au docteur Chenu l'honneur de le citer, et l'encyclopédie du XIX[e] siècle dit que son livre est exact.

2° La légende ci-dessus est insérée mot à mot dans une pièce de nos archives qui date du XIV[e] siècle et qui contient un rapport fait pour la défense des droits épiscopaux. L'auteur de cette pièce a mis sur la marge, vis à vis de ce qu'il dit de notre premier évêque : « *Ceci est prouvé par la vie du B. Sévérien.* CONSTAT PER VITAM B. SEVERIANI (2). »

3° On trouve les mêmes paroles dans une requête adressée (3) par l'évêque Robert, en 1404, au grand Bailly du Velay. Seulement ce prélat parle d'un sanctuaire élevé par saint Martial à l'honneur de saint Pierre.

4° Dans un arrêt du parlement de Toulouse (1494) contre certaines usurpations des habitans de Mende sur les droits de leur évêque, on lit ce qui suit : (4)

» Monseigneur saint Pierre envoya saint Martial aux parties
» de Guyenne pour prêcher la foi catholique, et en y allant pas-
» sa par ladite ville de Mende, où il édifia une église à l'hon-
» neur de Notre-Dame et y laissa plusieurs belles reliques d'i-
» celle, ensemble un sien disciple, nommé Sévérien, lequel il
» ordonna évêque d'icelle ville. »

(1) Act. sanct., tome II, Jan. page 615. — (2) Archives. Pariage n° 135.— (3) M Baldit, page 6 et 15. — (4) Id., pag. 7 et 16.

5° En 1494, les habitants de Mende ayant obtenu du roi Louis XI certains privilèges touchant la police et le consulat, le cardinal, Clément De la Rovère, leur évêque, adressa à ce prince une requête en partie ainsi conçue (1) :

» Au temps de Mgr saint Pierre l'apostre, Mgr saint Martial
» avait été envoyé ès parties de Guyenne pour y prêcher et dé-
» noncer la foi chrétienne, et entre les autres cités avait été au-
» dit lieu de Mende, où il avait édifié et fondé une église en
« l'honneur de la Vierge-Marie et y avait laissé un sien disciple,
» nommé Sévérien, lequel avait été le premier évêque de
» Mende. »

6° Dans une autre requête contre les officiers de la sénéchaussée de Beaucaire, ce même cardinal s'exprime ainsi (2) :

» Après la passion de Jésus-Christ, saint Martial vint dans
» la contrée *de ces Goths*, leur prêcha la parole de Dieu et par
» sa sainte prédication en convertit un grand nombre à la foi.
» Ce même saint Martial fonda dans la ville de Mende et éta-
» blit une église, qui est maintenant l'église cathédrale, en
» l'honneur de la Vierge-Marie, et il laissa dans cette ville son
» disciple, nommé Sévérien. »

7° François de la Rovère, successeur et neveu du précédent, parle dans le même sens, dans une pièce qui nous est restée de lui (3) :

» Après la passion de Jésus-Christ, dit-il, saint Martial con-
» vertit quasi tout le peuple dudit pays et fonda *illec in civi-*
» *tate Mimatensi* ladite église cathédrale de Mende à l'honneur
» de Notre-Dame et fit premier évêque saint Sévérien, lequel
» prêcha et convertit le peuple qui était demeuré après saint
» Martial. »

(1) M. Baldit, pag. 8 et 10. — (2) Ibid., pag. 9. — (3) Ibid., pag. 9.

8° Dans les deux catalogues épiscopaux qui se trouvent aux archives, on a fait suivre le nom de saint Sévérien, de la légende rapportée par la docteur Chenu et que nous avons déjà donnée plus haut.

9° En 1708, Mgr Baglion De la Salle adressa au roi Louis XIV un mémoire où on lit les paroles suivantes (1) :

» L'église de Mende reconnaît pour son fondateur saint Mar-
» tial, l'un des disciples de saint Pierre et apôtre de la France,
» lequel y établit pour premier évêque saint Sévérien, l'un de
» ses compagnons dans ses travaux apostoliques.»

Nous regrettons de n'avoir pu trouver en faveur de la mission de saint Sévérien par saint Martial des témoignages directs plus anciens que ceux que nous avons cités ci-dessus; mais les auteurs que nous invoquons sont assez nombreux, assez graves et assez positifs dans leur manière de parler, pour nous convaincre que le fait qu'ils rapportent est réellement digne de foi.

VII.

A la suite de la légende de saint Sévérien que nous avons citée d'après le docteur Chenu (2), il est dit que « le roi du pays,
» converti par ce saint évêque, se voyant mourir sans posté-
» rité, donna tous ses états à l'église et que, depuis lors, saint
» Sévérien gouverna tout le pays du Gévaudan. »

Ces quelques mots ont soulevé une difficulté, qui ne pouvait manquer d'être faite contre l'authenticité de la légende gabalitaine.

Dernièrement un écrivain qui s'est déjà fait une grande réputation de talent, s'est permis d'avancer devant un auditoire bien

(1) M. Baldit, page 10. — (2) Ci-devant page 69.

respectable que *la légende en question ne lui paraît qu'une fable ;* que le roi dont il s'agit dans cette pièce, n'est qu'un *roi purement imaginaire, l'histoire ne nous permettant pas,* disait-il, *d'admettre qu'il y ait eu des rois dans les Gaules en plein empire romain.*

On conçoit qu'une tradition, telle que la nôtre, ait de quoi surprendre un contemporain de nos gouvernements centralisateurs; mais qui voudrait, par nos manières de faire, juger de celles qui ont été employées deux mille ans avant nous, s'exposerait au danger de se tromper plus d'une fois.

Si nous avions eu l'avantage d'entendre l'honorable président de la Société d'Agriculture, nous nous serions permis de lui faire remarquer qu'après avoir fait la conquête des Gaules, les romains ont fort bien pu traiter ce pays, comme ils ont, en pareil cas, traité, par exemple, la Judée et la Grande-Bretagne.

Or 1° saint Mathieu nous dit (1) que *pendant le règne d'Hérode* (IN DIEBUS REGIS HERODIS) *les mages vinrent à Jérusalem.* Un peu plus bas cet évangéliste dit encore qu'à son retour d'Egypte saint Joseph, *apprenant qu'Archélaüs régnait en Judée à la place de son père Hérode qui venait de mourir, etc.* Cependant l'empereur Auguste n'en était pas moins pour cela le souverain maître du pays, comme nous le prouve l'édit qu'il porta pour l'exécution d'un recensement universel, et d'après lequel Marie et Joseph furent obligés de se rendre de Nazareth à Bethléem.

2° Les Bretons ont eu également *en plein empire romain* un roi nommé Lucius. Ce prince a régné sur ce peuple vers la fin du IIe siècle, sous l'empereur Commode.

Nous avons déjà dit (2) que le martyrologe romain place la fête de ce saint roi au 3 décembre et que la légende du pape saint

(1) Cap. II, vers. 1 et 22. — (2) Page 30.

Eleuthère nous apprend que ce prince lui écrivit pour lui demander des missionnaires.

Mais voici sur ce fait un témoignage pris dans l'histoire profane ; ce qui sera mieux du goût de certains de nos lecteurs. C'est le docteur John Lingard qui parle (1) : » Après avoir, dit-il, » retranché du récit de Nennius et de ses frères toutes les cir- » constances qui paraissent peu probables, il est permis de » croire que l'autorité conférée par l'empereur Claude à Co- » gidunus, fut transmise à sa famille ; que Lucius, surnommé » *Levermaur* (*Leverplaur*), ou *la grande lumière*, l'un de ses » premiers descendants connaissait l'évangile. »

Ainsi, puisqu'*en plein empire romain* il y a eu, dans la Judée et dans la Grande-Bretagne, des princes auxquels les empereurs romains ont bien voulu laisser porter le nom de roi, et que ces mêmes princes ont conservé le droit de transmettre leur royauté, pourquoi n'aurait-il pas pu y avoir dans les Gaules quelque roitelet de cette espèce ? On ne peut donc pas nous jeter en face le mot d'*imaginaire*. Le fait qui choque certaines personnes dans notre légende, a donc été tout-à-fait possible ; et nous ajoutons qu'il a été plus que possible, qu'il est réellement vrai.

VIII

Depuis la fin du dernier siècle, les évêques de Mende ne jouissent plus de la puissance temporelle, et, par une conséquence nécessaire, le souvenir de cette insigne et antique prérogative de nos pontifes s'est presqu'effacée de la mémoire des habitants du pays. Il ne sera donc pas hors de propos de

(1) Hist. d'Angl., tom. I, pag. 75.

donner ici quelques unes des preuves qui établissent ce fait au dessus de toute contestation.

1° L'acte suivant (1) fut passé, en 1161, entre le roi Louis VII, dit le jeune, et Aldebert du Tournel, dit le vénérable, alors évêque de Mende : « On n'a actuellement aucune souvenance » qu'aucun évêque du Gévaudan soit venu à la cour de nos pré- » décesseurs, les rois de France, qu'il ait reconnu leur souve- » raineté, ni qu'il leur ait fait acte de fidélité. Ce pays qui est » montagneux et d'un accès difficile, a *toujours* été sous la » puissance de ses évêques, non-seulement quant au for inté- » rieur, mais encore quant au for extérieur. Ils ont aussi pos- » sédé le pouvoir de se servir du glaive pour punir ceux que » leur faute rendait dignes d'un pareil châtiment. Cependant » l'illustre évêque Aldebert, pensant que la puissance du glaive » revenait à celui dont le sceptre s'étend sur tout le royaume, » est venu nous trouver à Paris, et là en présence de tous nos » barons, il a reconnu que son évêché appartenait à la cou- » ronne; ensuite, se soumettant à nous, il a prêté, la main sur » l'évangile, serment de fidélité à nous et au royaume; mais » nous n'avons pas voulu que ce qu'il venait de faire, lui fît » rien perdre d'une puissance possédée jusqu'à ce moment. » Ainsi nous faisons savoir à tous, présents et à venir, que nous » concédons en entier l'église du Gévaudan à l'église du glo- » rieux martyr saint Privat et à tous les évêques succédant ca- » noniquement à notre vénérable ami Aldebert. »

2° L'église de Mende n'a jamais eu d'autres armoiries que l'image de saint Privat, revêtu de ses habits pontificaux, tenant un bâton pastoral d'une main et un glaive de l'autre. C'était

(1) Gallia Christ., tom. III.

l'ancienne bannière de cette église. La monnaie de ses évêques portait encore la même image (1).

3° On trouve dans les anciens actes de saint Hilaire (2), (an de Jésus-Christ 535) évêque de Mende, un passage qui ne permet pas de douter que ce prélat n'ait lui-même joui de la puissance temporelle. Voici ce qu'on y lit : « Le B. Hilaire allant » trouver Théodebert, roi des Francs, pour certaines affaires de la province dont le gouvernement lui était confié. (*pro quibusdam negotiis commissæ sibi provinciæ*). »

4° D'après les actes du martyre de saint Privat (3), ce glorieux martyr de son amour pour son peuple, n'a pas été seulement l'évêque de la contrée, mais il en a été aussi le souverain. Nous y lisons qu'à l'époque de l'invasion de ce pays par les Allemands, *l'évêque Privat gouvernait ce pays ou cette église*. Le sens des ces paroles est que saint Privat était le souverain soit spirituel, soit temporel du pays. C'est ainsi que les a interprêtées l'évêque Odilon du Tournel, qui siégeait en 1269. Ce prélat défendait ainsi qu'il suit son illustre prérogative (4): « La légende » du B. Privat, patron de l'église de Mende, concorde avec no» tre privilége. Elle porte qu'au temps des empereurs Valérien » et Galien, qui ont régné depuis l'an du Seigneur 256 jus» qu'en 270, le bienheureux Privat, qui *gouvernait le pays du* » *Gévaudan*, reçut la couronne du martyre, parce qu'il refusa » de livrer le peuple chrétien aux infidèles Allemands. »

Saint Grégoire de Tours (5) semble avoir écrit aussi dans le même sens : « Le bon pasteur, dit-il, n'ayant pas voulu livrer » ses brebis aux loups, on exige qu'il sacrifie aux démons. » Si saint Privat n'avait été qu'*évêque du pays*, il n'aurait pas pu *livrer ses*

(1) Instruction pour Mgr De la Salle, premier cahier, pag. 81 (archives).
(2) Archives, manuscrit annexé à l'Histoire de l'invention des Reliques de saint Privat, par Aldebert le vénérable. — (3) Manuscrit de la bibliothèque de la ville — (4) M. Baldit, page 20. — (5) Hist. franc., lib. I, cap XXXII.

brebis aux loups, mais seulement les engager à s'y livrer, c'est-à-dire que, s'il n'avait pas été leur souverain, il n'aurait pas pu leur imposer l'obligation de se rendre, mais seulement les exhorter à le faire.

IX.

Enfin, d'où cette puissance temporelle de nos évêques tire-t-elle son origine ? L'honorable M. Roussel l'attribue à un besoin d'autorité qui a dû se faire sentir dans les temps où l'on s'est trouvé plus ou moins sans un gouvernement supérieur ; et à l'ascendant moral que l'autorité épiscopale s'est acquis sur les peuples soumis à sa juridiction. Cette explication serait certainement bien accueillie et mériterait de l'être, si nous n'avions aucun monument à lui opposer ; mais nous ne pouvons nous empêcher de la rejeter, vu les raisons si graves avec lesquelles se présente à nous la tradition que nos pères nous ont transmise.

Nous croyons donc que la puissance temporelle des nos évêques a eu sa source dans la cession que leur a faite de cette puissance le prince qui gouvernait le Gévaudan au temps de saint Sévérien.

1° Nous avons déjà dit (1) que le docteur Chenu termine la légende qu'il rapporte, en disant que le prince qui gouvernait le Gévaudan du temps de saint Sévérien, fit don de son petit état à ce saint évêque et à ses successeurs.

2° L'auteur de la pièce que nous avons citée immédiatement après la légende rapportée par le docteur Chenu (2), place aussi l'origine de la puissance temporelle de nos évêques dans la do-

(1) Page 00. — (2) Page 72.

nation faite à saint Sévérien, puis il ajoute les paroles suivantes : « Quelque temps après, l'empereur romain fit sommer ledit » évêque de lui soumettre ledit royaume. Lequel évêque lui » répondit qu'il n'y était pas tenu ; vu qu'il n'avait pas reçu son » royaume de lui, mais de Dieu ; que celui de qui il l'avait reçu, » ne reconnaissait pas de souverain au-dessus de lui. »

Enfin l'auteur de la pièce dont nous parlons, a écrit sur la marge, en face des paroles ci-dessus : « Ce fait a été prouvé » dans le procès qui a eu lieu devant le Parlement depuis la » conclusion du pariage. »

3° En 1404, l'évêque Robert (1) étant obligé de défendre ses droits contre certains empiètements du grand bailly du Velay, s'appuie à son tour sur la donation faite à saint Sévérien par un roi du pays.

4° Dans sa requête adressée au roi Louis XI (2), le cardinal Clément de la Rovère ajoute après les paroles que nous avons rapportées de lui: «*(ledit Sévérien)* avait tellement fait par sa sainte » prédication qu'il avait converti ledit Goth, roi dudit pays, à » ladite foi catholique ; lequel avait, aucun temps après, donné » et laissé tout son royaume et pays de Gévaudan à ladite église » de Mende, audit Sévérien et à ses successeurs évêques de » Mende. Après laquelle donation, les évêques qui lors furent » dudit Mende, étaient dénoncés rois et évêques dudit Mende, » l'espace de 1061 ans, sans reconnaître aucun souverain sinon » Dieu notre créateur.

5° On lit dans un inventaire (3) des archives de Mende fait au XVIIe siècle : « La ville de Mende, ayant reçu la loi évan- » gélique par la bouche de saint Martial, se vit bientôt changée » sous la domination de l'église par la donation que le roi payen

(1) Déjà cité, page 70. — (2) Page 71. Instruct. pour Mgr de la Salle, 2e cahier, page 13 (archives). — (3) M. Baldit, page 18.

» qui la possédait fit à saint Sévérien, premier évêque de cette » ville. »

6° Mgr Baglion de la Salle (1) représente au roi Louis XIV, dans le mémoire qu'il lui adresse sur les droits et les priviléges, « que c'est une tradition constante dans le pays de Gévaudan et » diocèse de Mende que saint Sévérien convertit à la foi le » petit roi du pays, nommé Got, lequel se voyant sans posté» rité donna ses états à l'évêque de Mende et à son église. »

7° La bulle d'or (2), ou acte passé entre Louis VII et Aldebert le vénérable, donne une grande force aux preuves que nous venons d'alléguer ; car, dans cette pièce, ce roi de France convient « qu'on n'avait de son temps aucune souvenance » qu'aucun évêque du Gévaudan fut venu à la cour de ses pré» décesseurs ; que ce pays montagneux et d'un accès difficile a » *toujours* été sous la puissance de ses évêques, non seulement » quant au for intérieur, mais encore quant au for extérieur ; » qu'ils ont aussi possédé le pouvoir de se servir du glaive pour » punir ceux que leur faute rendrait dignes de ce châtiment. »

X

Il nous faut maintenant résoudre les difficultés que l'on peut nous soulever contre le fait de la puissance temporelle de nos évêques dans les premiers siècles de l'église. Nous ne tairons aucune objection et même nous en ferons certaines auxquelles nos adversaires n'ont pas pensé.

1° Jules César (3) nous dit que « les Gabales étaient ordinaire» ment soumis aux Arvernes. » Par conséquent le Gévaudan

(1) M. Baldit, page 18. — (2) Voir plus haut, page 75. — (3) De Bello Gall., cap. VII.

» n'était pas soumis à un roi, au temps où saint Martial est » venu prêcher parmi nous. »

Nous n'admettons pas la conséquence que l'on tire des paroles du célèbre conquérant. Prises à la rigueur, ainsi qu'on doit le faire, elles prouvent seulement que les Arvernes étaient comme les suzerains des Gabales ; et c'est ce que nous apprennent tous nos auteurs dans les détails géographiques qu'ils nous donnent sur les Gaules à cette époque.

« La race gallique, dit M. l'abbé Drioux(1), laquelle habitait le » centre des Gaules, renfermait vingt-deux nations. Ces vingt- » deux nations se rattachaient à trois grands peuples, les Ar- » vernes, les Edues et les Séquanes. La clientèle des Arvernes » se composait des Helviens, des Vélauniens, des Gabales, des » Rhutènes, des Nitiobriges et des Cadurques. »

Cela étant ainsi, les Gabales ont fort bien pu avoir un roi à leur tête et ne communiquer avec les Arvernes, ou ne leur être soumis que pour la défense des intérêts communs : ce qui a suffi à Jules César pour parler comme il l'a fait.

D'ailleurs, quand cet historien nous aurait clairement appris qu'en ce temps-là les Gabales n'avaient pas un gouvernement spécial, et que le chef des Arvernes était aussi le leur, son témoignage ne nous serait pas contraire ; parce que l'époque qu'il décrit, se trouve antérieure de plus d'un siècle à la prédication de saint Martial dans cette contrée. Or, on sait que l'empereur Auguste modifia l'organisation de la Gaule ; « qu'il » divisa de sentiments et d'intérêts » comme dit M. l'abbé Drioux (2), tous les petits peuples qui l'habitaient, et que l'empereur Claude mit la dernière main à ce que l'empereur Auguste avait commencé de faire dans notre patrie.

(1) Cours d'histoire. Histoire Romaine, page 256. — (2) Id., page 316 et 339.

2° « Le Gévaudan a toujours été comme le reste des Gaules
» sous la domination des empereurs romains. L'histoire ne
» nous parle d'aucun peuple de ce vaste pays, qui ait été en
» dehors de cette domination. Et, pour le Gévaudan en particulier, nous avons des monuments qui nous prouvent qu'il a
» subi le même sort que les peuples voisins. En 1829, on a
» découvert, à Javols, dans une propriété de M. Blanquet, une
» colonne en granit sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

IMPERATORI CÆSARI, MARCO, CASSIO, ANIO,

LATINIO POSTHUMO, INVICTO, PIO,

AUGUSTO, PONTIFICI MAXIMO,

TRIB. POTESTATE, PATRI PATRIÆ, CONSULI III.

CIV. GAB.

» Dans les actes du martyre de saint Privat, les Allemans
» lui disent pour l'engager à adorer les idoles : « est-ce que
» nous vous forçons à faire une chose illicite ? tous vos empe-
» reurs et leurs ministres adorent les idoles.»

Eh bien! il résulte de tout cela que nous avons été jadis *en plein empire romain*. Or nous avons déjà prouvé (1) que jadis cela n'empêchait pas que certains peuples des Gaules eussent à leur tête des chefs ou gouverneurs auxquels les maîtres du monde entier laissaient prendre le nom de roi.

3° « Euric (2), roi des visigoths, s'est emparé en 472 du
« midi de la Gaule jusqu'à la Loire et du Gévaudan par con-

(1) Pages 72-74. — (2) Drioux. Histoire du moyen-âge, page 32.

» séquent. Tout ce pays est resté sous cette domination jusque
» vers la fin du règne de Clovis Ier ; et il est bien sûr que le
» prince arien, persécuteur des catholiques, n'a pas supporté
» dans le Gévaudan d'autres maîtres que lui. »

Oui ceci est sûr; Euric exilait les évêques (1), ou il les faisait cruellement mourir sous quelque prétexte et défendait qu'on en ordonnât d'autres à la place de ceux qui étaient morts. Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Mende, etc., étaient sans évêque; mais on ne peut conclure autre chose de ce fait, si ce n'est que la puissance temporelle de nos évêques a subi un moment d'interruption; ce qui arrive à toutes les choses de ce monde. Quelle est en effet la grandeur qui n'a pas été plus ou moins éclipsée ?

4° « L'an 507, Clovis ne laisse aux visigoths que la Septi-
» manie, ou ce pays qui forme aujourd'hui les départements
» du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.
» Quelques années après (511), ce prince étant mort, ses en-
» fants se partagent ses états ; le Gévaudan échoit à Thierry I,
» roi d'Austrasie, et fait longtemps encore partie de ce royaume.
» Les actes (2) de saint Hilaire nous disent qu'il alla en Au-
» vergne trouver le roi Théodebert. Innocent, comte de Gé-
» vaudan, accuse saint Louvain, abbé du monastère de saint
» Privat, auprès de Brunehaut, épouse de Sigebert I. Enfin
» M. Roussel (3) a dernièrement parlé de certaines médailles
» à effigie royale, frappées à Banassac et se rapportant à Chil-
» debert II et à Sigebert II. »

Pour détruire la conclusion que l'on prétend tirer de tous ces faits, il nous suffirait de dire qu'il a pu en être pour le Gévaudan, sous les rois d'Astrasie, comme il en avait été sous l'empire

(1) S. Sidoine-Apollinaire, lib. VII. epist. 6. — (2) Voir l'indication de ce actes, page 76. — (3) Société d'Agriculture, Bulletin du 26 septembre 1857.

romain. Nous pourrions même ajouter que le fait de la puissance temporelle de nos évêques sous la suzeraineté des descendants de Clovis est encore plus probable, attendu que ces princes étaient catholiques et par conséquent plus susceptibles de respecter les droit de nos pontifes. Mais nous avons mieux que tout cela à répondre. Les actes (1) de saint Hilaire nous résolvent la difficulté d'une manière péremptoire ; car il y est dit que ce saint évêque « alla trouver Théodebert, roi des Francs, » pour certaines affaires de la province dont le gouvernement » lui était confié ; *pro quibusdam negotiis provinciæ sibi com-» missæ.* »

XI.

M. l'abbé Pascal (2) ne peut se résoudre à admettre la tradition gabalitaine, d'après laquelle, dans le Ier siècle, saint Martial est venu évangéliser le Gévaudan, y a élevé une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu et nous a ensuite laissé pour premier évêque saint Sévérien l'un de ses disciples. Le premier motif de sa répulsion à l'égard de cette légende, c'est d'après lui, le fait de l'érection d'un sanctuaire à Marie, vers le milieu du Ier siècle, c'est-à-dire, à l'époque où cette bienheureuse Vierge était encore vivante. « Une idée aussi excentrique, » dit-il, n'a jamais que je sache passé par le cerveau d'un être » raisonnable. »

Mais l'auteur du *Gabalum christianium* se fait une difficulté qui n'existe pas; et quand elle existerait, il l'aurait beaucoup trop exagérée.

En effet, les légendes du bréviaire de Limoges, dont nous

(1) Page 76. — (2) Discussion historique, page 51.

avons donné la traduction dans le présent opuscule (1), nous apprennent que saint Martial est arrivé dans l'Aquitaine, l'an 46 de N. S. Jésus-Christ, et que son apostolat a duré l'espace de 28 ans. On n'y voit pas en quel temps il est venu dans le Gévaudan mais seulement qu'il a consacré l'église de Mende à la Mère de Dieu. D'un autre côté nos nombreux documents traditionnels ne parlent pas d'une manière plus explicite du moment où saint Martial a prêché à nos pères.

Ce n'est que dans un arrêté (2) du parlement de Toulouse adressé aux Mendois, qu'on trouve quelques mots qui semblent préciser l'époque de la première apparition du saint apôtre dans notre contrée. « Monseigneur saint Pierre, dit-on dans cette » pièce, envoya saint Martial aux parties de Guyenne pour » prêcher la foi catholique, et *en y allant* passa par la dite ville » de Mende, où il édifia une église à l'honneur de Notre-Dame.» Vu la position géographique du Gévaudan par rapport au reste de l'Aquitaine, il est probable que saint Martial y a passé en se rendant aux lieux qui lui avaient été désignés d'une manière spéciale; et il va sans dire qu'en passant il a parlé de Jésus-Christ aux personnes qu'il a rencontrées, qui l'ont assisté dans ses besoins et qui lui ont donné l'hospitalité. Mais les paroles des Messieurs du parlement de Toulouse ne sont pas assez claires pour en conclure que c'est en arrivant d'Italie que saint Martial a fondé l'église de Mende. D'ailleurs la légende de Limoges (3) dit en propres termes que ce saint a exercé son apostolat en premier lieu dans la ville de Tulle. On peut donc croire que la chapelle dédiée à la Sainte-Vierge par saint Martial dans le lieu depuis appelé Mende, a été édifiée dans un temps où cela pouvait se faire sans aller contre le droit-canon, c'est-à-dire, pendant les dix-sept ans qui se sont écoulés entre la mort de la

(1) Voir page 35. — (2) M. Baldit, page 7. — (3) Voir page 37.

Sainte-Vierge, arrivée au plus tard l'an 57, et celle de saint Martial, arrivée l'an 74.

Au reste, quand nous serions obligés, d'après le dire des MM. du Parlement de Toulouse, d'admettre que, en arrivant d'Italie, l'an 46 de N. S. J.-C., saint Martial est entré dans l'Aquitaine par notre Gévaudan, a évangélisé nos pères en premier lieu et qu'il a élevé alors dans la ville de Mende une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, encore vivante par conséquent, nous ne croirions pas avoir *une idée bien excentrique*, une idée qui ne puisse pas *passer par le cerveau d'un être raisonnable.* Nous serions tout simplement persuadés que saint Martial a fait chez nous ce que l'apôtre saint Jacques a fait en Espagne.

Or nous ne pensons pas qu'il soit permis à qui que ce soit de mettre au rang des *contes de vieilles* l'effet de l'érection d'une église, à Saragosse, en l'honneur de la Mère de Dieu encore vivante.

1° Dans une bulle (1) où il ouvre le trésor des indulgences pour les personnes qui visiteront l'église de Notre-Dame-del-Pilar, en cette ville, le pape Calixte III dit : « La pre-
» mière de toutes les églises qui sont sous le vocable de la
» bienheureuse Marie, est celle où ladite bienheureuse Marie,
» n'étant pas encore montée aux cieux, apparut sur une colonne
» au bienheureux Jacques le majeur.... Les fidèles vénèrent
« avec une grande dévotion une image de la bienheureuse
» Marie et de son Fils dans une chapelle de cette église; (La
» chapelle a été, d'après l'ordre de la B. Marie, édifiée par
» le B. Jacques et est aujourd'hui appelée la demeure angé-
» lique de la Mère de Dieu del Pilar.»

(1) Datum Romæ IX, calend. oct. 1456. — Patrol., t. XXXI, col. 112 (notes).

2° Les états d'Aragon (1) s'étant assemblés en 1678 arrêtèrent qu'on supplierait le siége apostolique d'approuver un office avec octave, propre à la solennité de la dédicace de la Vierge del Pilar, et qu'on y insèrerait l'origine de la chapelle. La demande fut faite et à diverses reprises ; mais Rome refusait d'admettre les leçons qu'on lui présentait. Enfin on proposa de substituer à ces leçons un fragment de saint Bernard sur la dédicace des églises, qu'on terminerait par un court narré de l'origine de la chapelle; dès lors la chose ne souffrit plus de difficulté. Voici ce précis historique, tel qu'il fut approuvé, le 7 août 1723, dans une assemblée de la congrégation des rites à laquelle assistèrent douze cardinaux, et où Benoît XIV, qui n'était pas encore pape, exerça la fonction de promoteur de la foi. « Selon une pieuse et antique tradition, saint Jacques le » majeur, conduit par la Providence en Espagne, et séjournant » quelque temps à Saragosse, y reçut de la Vierge une insi- » gne faveur ; car, comme cette même tradition nous l'apprend, » une nuit où, avec quelques disciples, il priait sur la rive de » l'Ebre, la Mère de Dieu, encore vivante, lui apparut et lui » ordonna de bâtir un oratoire. L'apôtre obéit sans retard et » avec l'aide de ses disciples, il éleva au Seigneur, en l'hon- » neur de la Vierge, une petite chapelle. Dans la suite des » siècles on y ajouta une église plus ample, etc. »

XII.

Un autre motif de la répulsion que M. Pascal (2) éprouve pour la légende de saint Sévérien, c'est la variante qu'il y a dans

(1) Acta. sanct., tome VI de juillet, 25 du mois.— (2) Discussion historique, page 47.

nos documents traditionnels au sujet de l'édification d'une église à Mende par saint Martial.

Il est vrai que deux ou trois pièces de nos archives nous disent que cet apôtre de l'Aquitaine a élevé parmi nous une chapelle à l'honneur de saint Pierre, tandis que dans tous les autres titres il est question d'un oratoire consacré à la Mère de Dieu. Mais nous ne pensons pas que l'on puisse pour cela conclure que la légende de saint Sévérien n'est pas admissible ; parce que, dans les pièces où la variante se trouve, il y a toujours la substance de la tradition gabalitaine, c'est-à-dire, la prédication de saint Martial et la mission par le même de saint Sévérien, notre premier évêque. La consécration de l'église de Mende sous tel ou tel vocable, n'est qu'un fait purement accessoire. Une divergence sur ce point ne peut pas être une preuve de fausseté à l'égard des faits qui constituent l'essence de notre tradition. Quel est en effet le point d'histoire sur lequel toutes les versions s'accordent absolument sous tous les rapports? Ainsi, malgré cette variante, nous croyons que la légende de saint Sévérien est vraie.

Nous ajoutons aussi entièrement foi à la version la plus commune quant à l'origine de notre église cathédrale; nous croyons que saint Martial l'a placée sous l'invocation de la Mère de Dieu; parce que 1° ce fait a été généralement admis, et sans doute pour de bonnes raisons ; 2° notre église se trouve encore sous cette invocation ; 3° elle y a été aussi dans la XIVe siècle, comme on le voit d'après les bulles d'Urbain V (1) que nous avons citées plus haut ; 4° ce pape fait remonter cette consécration de notre cathédrale jusqu'à saint Martial ; 5° enfin les légendes du bréviaire de Limoges (2) nous attestent que ce saint

(1) Page 55. — (2) Page 40.

a consacré à la Mère de Dieu les églises de Clermont, du Puy et de *Mende*.

Cependant nous ne prenons pas sur nous d'accuser d'erreur les rédacteurs des quelques documents où il s'agit de saint Pierre. Après avoir élevé un autel à Marie, saint Martial à très bien pu en faire autant à l'honneur du prince des apôtres. On voit dans les légendes de Limoges (1) que « comme il prê» chait à Poitiers, le Seigneur lui ayant révélé le martyre de » saint Pierre, il y éleva une église à son honneur, et qu'il en » fit de même à Saintes et à Angoulême. »

XIII.

Dans quelques-uns de nos anciens titres on appelle Got le petit roi qui a gouverné le pays du temps de saint Sévérien, et on désigne le Gévandan sous le nom de *pays des Goths (partes Gothorum*).

Là-dessus M. Pascal (2) s'écrie : « On vient nous apprendre » un fait assurément extraordinaire et surtout inoui. Saint » Martial, du vivant de saint Pierre, fut envoyé dans le Gé» vaudan peuplé de Goths, *ad partes illorum Gothorum* et en » convertit un certain nombre. L'on avait toujours cru que » les Goths ne firent irruption dans les Gaules qu'à l'époque » de la décadence de l'empire romain...... Est-il permis à un » esprit sérieux de réfuter gravement de telles balivernes ? Du » temps de saint Pierre, le Gévaudan était peuplé de Gaulois » sous le nom de *Gabali*, voilà tout.»

A son tour M. Roussel (3), qui paraît regarder M. Pascal comme son maître en cette question, ne pouvait manquer de

(1) Page 96. — (2) Discussion historique, page 55. — (3) Bulletin de la Société d'Agriculture, pag. 612 et 623, 1857.

se défendre de la même manière. « Mon adversaire, dit-il, » omet de dire le nom du bon prince, auteur de la donation » faite à saint Sévérien ; mais nous savons par d'autres qu'il » s'appelait *Gothus, roi des Goths*. Il néglige même de traduire » les mots *partes Gothorum*, qui signifient littéralement *pays* » *des Goths*. Mais en évitant ces détails il épargne sans doute » à beaucoup d'esprits méticuleux la grosse difficulté d'ad- » mettre dans le Gévaudan, au Ier siècle de notre ère, ces » Goths, qui ont eu le tort de n'entrer dans l'empire romain » qu'à la fin du quatrième. »

Avant de répondre à ces deux Messieurs, nous croyons devoir faire ici en quelque sorte notre profession de foi au sujet des *Goths proprement dits*. Il nous serait désagréable d'être renvoyé au rudiment de l'histoire. Nous savons donc, et depuis longtemps, que les *Goths proprement dits* se trouvaient divisés en deux grandes familles, celle des Ostro-Goths et celle des Wisi-Goths. Ceux-ci, conduits par le fameux Alaric, font leur première apparition en Italie en 406, assiégent et prennent Rome en 410, passent dans la Gaule en 412 sur l'invitation des Burgondes, et s'emparent de la Narbonnaise première, de la Novempopulanie ainsi que des deux Aquitaines. Quelque temps après Honorius les repousse jusqu'au-delà des Pyrénées ; mais dans la suite un de leurs rois, appelé Wallia, obtient de nouveau la Novempopulanie pour certains services rendus aux Romains dans la Péninsule. Enfin, quelques années après le milieu du ve siècle, Euric étend sa domination jusqu'à la Loire et ce n'est qu'après avoir été exterminés à Vouillé, en 507, que ces barbares sont définitivement repoussés du midi de la Gaule, à l'exception de la Septimanie, que nous appelons aujourd'hui le Bas-Languedoc.

Cette profession de foi suffira, nous l'espérons, pour empêcher nos savants adversaires de nous regarder comme des hé-

rétiques en fait d'histoire. Eh bien! les auteurs des titres que nous invoquons en faveur de la légende de saint Sévérien, pourraient en faire autant que nous, s'ils paraissaient en présence de ceux qui les accusent d'ignorance crasse. Ils n'ont point du tout parlé de ces Goths qui ont désolé l'empire romain; mais ils ont seulement dit que « au Ier siècle le Gévaudan était gou-
» verné par un petit roi appelé Got et que les peuples de ce mê-
» me pays avaient été appelés Goths du nom de leur prince. »

C'est le cardinal Clément de la Rovère, évêque de Mende, qui nous donne la raison de ce fait.

Les habitants de Mende ayant surpris auprès de Louis XI plusieurs privilèges touchant la police et le consulat de la ville, ce prélat fit entendre de justes réclamations, et le grand conseil de ce prince déclara de nuls effet et valeur les concessions obtenues (1), « sur ce que ledit évêque de Mende, comte de
» Gévaudan, disait que ladite église de Mende était de très-
» ancienne fondation, située audit pays du Gévaudan, lequel
» soulait être un royaume à part, séparé des autres royau-
» mes et se nommait le royaume de Goths, et *avait pris le*
» *nom de* Got, lors roi dudit pays; et après la passion de
» N. S. Jésus-Christ, et au temps de monseigneur saint Pierre
» l'apostre, monseigneur saint Martial avait été envoyé ès par-
» ties de Guyenne pour y prêcher et dénoncer la foi chrétienne
» et entre les autres cités avait été audit lieu de Mende, où il
» avait édifié et fondé une église en l'honneur de la Vierge
» Marie et y avait laissé un sien disciple, nommé Sévérien,
» lequel avait été le premier évêque de Mende et avait prêché
» la foi chrétienne à tout le peuple du pays du Gévaudan et
» tellement avait fait par sa sainte prédication qu'il avait con-
» verti ledit Got, roi dudit pays, à ladite foi catholique, lequel

(1) Archives. Consulat n° 13.

» avait aucun temps après donné et laissé son dit royaume et
» pays de Gévaudan à ladite église de Mende, audit Sévérien
» et à ses successeurs évêques de Mende, après laquelle do-
» nation les évêques qui lors furent dudit Mende, étaient dé-
» noncés rois et évêques dudit Mende, l'espace de 1061 ans
» (1), sans reconnaître aucun souverain, sinon Dieu notre
» créateur.»

Nos honorables adversaires n'auraient pas été aussi tranchants, à coup sûr, s'ils avaient lu en entier le passage que nous venons de citer; mais ce n'est pas leur faute. N'ayant pas été mieux servis, ils ne pouvaient point ne pas parler comme ils l'ont fait. A leur place nous en aurions fait autant.

Toutefois je les entends encore se récrier sur le nom du *bon roi* Gothus; la ressemblance de ce nom avec celui des barbares envahisseurs de l'empire romain leur fait craindre que les auteurs de nos anciens titres n'aient commis l'anachronisme qu'ils leur ont reproché. Alors, Messieurs, si des Anglais venaient vous dire : *nous avons étévaincus, we have been* Got *(over)*, il vous faudrait les prendre pour des Goths. Ainsi, parce qu'au Ier siècle il y a eu des dénominations qui ont reparu quelques siècles après, mais avec une signification toute différente, il ne s'en suit pas que l'on doive ou que l'on puisse les rejeter comme si elles n'avaient jamais été en usage.

M. Pascal (2) termine sa sortie contre les Goths du Gévaudan en disant : : « Du temps de saint Pierre, le Gévaudan » était peuplé de Gaulois sous le nom de G*abali*. Voilà tout.» Non, M. Pascal, ce n'est pas *tout*. Les G*abali* s'appelaient en-

(1) Cet espace de temps, 1061 an, est celui qui s'est écoulé entre la donation faite à saint Sévérien par le roi du pays et l'époque où Aldebert le vénérable a fait hommage de son petit état au roi Louis le Jeune. — (2) Discussion historique, page 55.

core *Goti*, et ils n'étaient pas les seuls à avoir un double nom. La première phrase des commentaires de César nous apprend que les habitants d'entre la Garone et la Seine se donnaient eux-même le nom de *Celtes*, tandis que les Romains les appelaient *Gaulois*.

XIV.

Vers la fin du dernier siècle les MM. du chapitre de Mende, fidèles héritiers de bien anciennes prétentions, avaient rédigé un mémoire contre la puissance temporelle de l'évêque; et pour saper cette puissance jusques dans son fondement, ils traitaient tout simplement de *fable* l'existence de saint Sévérien. Entre autres arguments à l'appui de leur thèse, ils alléguaient l'erreur dans laquelle l'église de Mende s'est laissée aller au XVI[e] siècle, en croyant que notre saint Sévérien était le même personnage que ce Sévérien de Gabales, en Syrie, lequel, d'après Gennade, a été souvent invité à prêcher à Constantinople, soit par saint Jean-Chrysostôme, soit par l'empereur Arcade.

Nous avouons le fait de cette erreur de l'église de Mende à cette époque. Une prose de Saint Sévérien, qui nous est restée, ne nous permet pas de soutenir le contraire; car il est dit dans cette pièce : *hunc admiratur Græcia*; *hic occidentis gloria (il a fait l'admiratisn de la Grèce et la gloire de l'Occident).*

Mais cette erreur a eu si peu de durée, que nous ne savons, pour ainsi dire, où la placer; car nous avons contre elle un grand nombre de titres, et nous en avons de tous les siècles, à partir du XIV[e]. Nous pouvons présenter pour le XIV[e] siècle, 1° les deux *directorium chori* dont nous avons parlé plus haut *(page 66 n° 5)*; 2° un calendrier mendois, que nous venons de découvrir aux archives; 3° cette pièce dont il est question à la page 70, n° 2.

Pour le xve siècle, 1° la requête de l'évêque Robert au grand Bailly du Velay (*page* 70); 2° les pièces du procès qui eut lieu sous l'évêque Guy de la Panouse (*M. Baldit, page* 12 *et* 16); 3° les réclamations du cardinal, Clément de la Rovère, au roi Louis XI (*page* 71).

Pour le xvie siècle, 1° les dires et conclusions de Mgr François de la Rovère (*page* 71); 2° un *missale mimatense* où saint Sévérien a, au jour de sa fête, la messe des Confesseurs-Pontifes.

Pour le xviie siècle, 1° un catalogue des évêques de Mende (*archives*); 2° l'inventaire des archives (*page* 78).

Pour le xviiie siècle, 1° un autre catalogue des évêques de Mende (*archives*); 2° le mémoire de Mgr de la Salle au roi Louis XIV (*page* 72); 3° le décret de rétablissement de la fête de saint Sévérien par Mgr de Castellane (*page* 67); 4° le catalogue des évêques de Mende par le R. P. De Labarthe (*page* 67).

Tous ces monuments que nous venons de citer tout à l'heure peuvent être divisés en deux classes : les uns peuvent être considérés comme documents historiques, et les autres comme *pièces liturgiques*. Or, dans les premiers, saint Martial nous est donné comme envoyé par saint Pierre, et saint Sévérien, notre premier évêque, comme son disciple ; Dans les seconds, saint Sévérien est désigné sous la qualification de Confesseur-Pontife. On ne dit dans aucun de ces monuments que notre saint Sévérien soit allé à Constantinople, ni qu'il se soit fait remarquer par son éloquence ; ni qu'il ait été ou qu'il doive être honoré comme *Pontife-Docteur*.

Ainsi l'erreur liturgique de l'église de Mende sur le compte de saint Sévérien, pas plus que la suppression de sa fête en 1764, ne peut nous empêcher d'en admettre la légende.

Il ne nous reste plus qu'à résoudre une petite difficulté, qui nous a été faite à nous même par M. Pascal. Nous lui avions communiqué une oraison du missel du xvie siècle, dans laquelle

on lit ce qui suit (1) : « Omnipotens Deus... per intercessionem » Beatorum Privati, Firmini, Fredaldi, Ileri, Severiani, Hilarii » et Lupi, hujus ecclesiæ pontificum. » (*Dieu tout puissant... par l'intercession des bienheureux Privat, Firmin, Frézal, Ilère Sévérien, Hilaire et Loup* (2), *évêques de cette église, etc.*

Dans la réponse dont il daigna nous honorer, il nous disait : » que pensez-vous de la place qu'on a donnée à saint Sévérien » dans cette Oraison ? »

Nous ne savons pas quel a été le motif qui a inspiré ceux qui ont composé cette oraison ; mais, dans tous les cas, on n'en peut rien conclure contre la priorité temporelle de saint Sévérien ; parcequ'on n'y a pas tenu compte de l'ordre historique. Saint Frézal qui a vécu au IXe siècle, se trouve avant saint Ilère qui a siégé au VIIe siècle ; et ce dernier passe avant saint Hilaire, que nous trouvons en 535 au concile de Clermont, en Auvergne.

(1) Fête des saintes Reliques du diocèse de Mende (novembre). — (2) Plusieurs personnes seront surprises de trouver un saint Loup parmi nos saints évêques. Cependant il est certain que sa fête a été célébrée parmi nous pendant plus de deux cents ans. Nous avons bien cherché ; mais nous sommes encore à trouver les renseignements que nous désirerions. On nous a écrit : restez-en là ; mais, malgré cet avis, quelque chose nous dit d'espérer.

Omission page 39.

« Comme saint Martial prêchait à Poitiers, le Seigneur lui ayant révélé le martyre de saint Pierre, il y éleva une église en son honneur. Il en fit de même à Saintes et à Angoulême. »

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE

L'ÉGLISE DE MENDE.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉPOQUE DE NOS SAINTS.

S. MARTIAL, 1er Apôtre du Gévaudan.

S. Martial, proche parent de S. Pierre et de S. Etienne, suivit N. S. Jésus-Christ, dès l'âge de quinze ans. Lors de la multiplication des pains, il lui présenta cinq pains et deux poissons. Le Divin maître l'offrit aux Apôtres comme un modèle d'humilité et de simplicité; et il l'admit quelque temps après au nombre des 72 disciples. Enfin S. Martial fut témoin de la Cène, de la Résurrection et de l'Ascension; il reçut aussi le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Attaché à S. Pierre d'une manière spéciale, il passa avec lui cinq ans à Jérusalem, sept ans à Antioche et un an à Rome. L

Prince des apôtres l'envoya alors dans les Gaules, où il évangélisa toute l'Aquitaine, fonda une église à Mende et la dédia à la Mère de Dieu. Il mourut à Limoges, de mort naturelle, l'an 74 de N. S. J. C. Il a laissé deux épîtres, l'une aux habitants de Bordeaux et l'autre à ceux de Toulouse.

Vers ce même temps, le Gévaudan fut évangélisé par un autre disciple de N. S., c'est-à-dire, par S. Flour, premier évêque de Lodève, et mort, au milieu de ses courses apostoliques, à l'endroit qui porte aujourd'hui son nom. (*Propres de Limoges et de S. Flour. — Apostolat de S. Martial, par M. Arbellot. — Origine de l'église de Mende.*)

1· S. SÉVÉRIEN, 1er Evêque de Mende.

Pour continuer son œuvre parmi nous, S. Martial donna la consécration épiscopale à un de ses disciples, nommé Sévérien, et l'établit évêque de Mende même. Les actes de S. Privat portent que tous ses prédécesseurs ont siégé et sont morts en cet endroit. Ce fait a dû se passer vers l'an 70 de Notre Seigneur. S. Sévérien eut le bonheur de convertir à la foi le petit souverain qui gouvernait le pays. Plus tard ce prince, se trouvant sans enfants, légua en mourant ses états et sa souveraineté au saint évêque et à son église. C'est de là que venait la puissance temporelle dont tous nos pontifes ont joui jusqu'à l'époque de la révolution française. La donation faite à S. Sévérien eut lieu à la fin du premier siècle; car le cardinal Clément de la Rovère nous apprend que, depuis lors jusqu'à l'acte passé entre le roi Louis VII et Aldebert III, en 1161, il s'était écoulé un espace de 1061 an. (*Origine de l'église de Mende. Les actes de S. Privat, cités ci-dessus, se trouvent en tête du manuscrit d'Aldebert.*)

S. PRIVAT, martyr et patron du Diocèse.

Entre le premier évêque de Mende et notre glorieux Patron on compte environ 150 ans. On ignore complètement les noms des évêques qui ont, durant ce long intervalle, gouverné l'église du Gévaudan. Ce qu'il y a de sûr, c'est que S. Privat a eu plusieurs prédécesseurs : on le voit dans ses Actes.

Enfin, vers le milieu du IIIe siècle, Dieu visita nos pères, dans toute l'étendue de sa miséricorde en leur envoyant S. Privat pour pasteur. Un office du XIIe siècle le fait naître d'une famille noble d'Auvergne, et certains autres titres vont jusqu'à désigner, comme lieu de sa naissance, le bourg de Coudes, qui se trouve entre Issoire et Clermont, sur la rivière d'Allier, et communique au chemin de fer par un pont suspendu. On voit aux mêmes sources que, par l'étendue de ses connaissances, il se montra à la hauteur du rang qu'il occupait; *qu'il était le fléau des usuriers*; *qu'il employait les trésors de l'église à faire des magasins pour la subsistance des pauvres et pour entretenir l'abondance dans le diocèse, laissant aller à vil prix ce qu'il avait acheté chèrement*; enfin qu'il s'est fait remarquer durant tout le cours de son épiscopat par l'ardeur et la vivacité de sa foi, par la douceur de son administration et par sa piété exemplaire. L'auteur de ses Actes ajoute que, dans son amour pour la retraite, le saint Prélat s'était pratiqué une grotte à la cîme de la montagne qui domine Mende, avec toute l'industrie et l'élégance possibles pour en rendre le séjour habitable; et qu'il y demeurait la plupart du temps, n'en descendant qu'aux jours de solennité et lorsque les besoins spirituels de son peuple le demandaient.

Une vie si bien remplie ne pouvait se terminer que par une fin encore plus belle aux yeux de Dieu ; et c'est la grâce insigne que Dieu accorda à notre saint Patron, en le faisant mourir martyr de la charité pastorale en même temps que de la foi chrétienne. Voici les principales circonstances de ce sacrifice d'agréable odeur qui a rendu l'église de Mende féconde à tout jamais.

Du temps des empereurs Valérien et Gallien, les Allemands franchirent le Rhin pour ravager les Gaules. Une tribu de ces barbares, ayant à leur tête un prince du nom de Chrocus, s'avança vers le Gévaudan. A la nouvelle de leur approche et de leurs innombrables excès, les habitants du pays et même plusieurs personnages marquants des contrées voisines se réfugièrent sur la montagne de Grèzes. Les ennemis ne tardèrent pas à arriver, et après avoir tout ravagé, ils vinrent mettre le siége devant cette forteresse naturelle ; mais ils ne purent jamais s'en emparer. Il y avait déjà deux ans qu'ils étaient au pied de cette montagne, lorsqu'ils apprirent que l'évêque du pays n'était pas avec les assiégés, mais qu'il vivait retiré dans une grotte, à quelques lieues de là. Ils s'y transportent donc immédiatement, et s'étant saisis du saint prélat ils l'emmènent avec eux. En descendant ils s'arrêtent sur la colline qui est au pied du mont Mimat et lui proposent par interprète d'engager son peuple à se rendre. Privat leur répond : « Je ne ferai jamais ce que vous exigez « de moi ; il ne convient pas à un évêque de donner un sem-« blable conseil à son peuple. D'ailleurs, puisque ceux qui « me sont soumis, se trouvent dans un lieu très-sûr, je me « garderai bien de leur faire croire qu'il est de leur intérêt « de se rendre : dans tous les cas, je suis prêt à subir tout « ce qui pourra m'arriver plutôt que de consentir a com-« mettre le crime que vous me proposez. » Cette réponse si

noble met les barbares en fureur : ils commencent à le frapper à coups de bâton et le conduisent jusqu'au bourg de Mende en le maltraitant de la sorte. Ils croient qu'à force de mauvais traitements ils le feront changer de résolution ; mais le bon pasteur demeure constamment ferme, ne répondant à leurs outrages que par ces mots : « Ce que je vous « ai dit en premier lieu, peut vous suffire, si vous avez tant « soit peu d'intelligence et de raison : je ne puis absolument « faire ce que vous exigez de moi. » A cette vue, les barbares, indignés et comme hors d'eux-mêmes, tourmentent le saint vieillard d'une manière encore plus atroce, et joignant l'impiété à la cruauté ils lui proposent d'adorer les idoles : « Vous allez, lui disent ils, sacrifier à nos dieux, ou bien « vous mourrez au milieu des supplices. » Le saint leur répond sans hésiter : « Je suis étonné de ce que vous osez « proposer à un évêque une impiété aussi exécrable. Si « vous aviez un peu d'intelligence, vous comprendriez de « vous-mêmes qu'un homme de ma qualité doit subir la « mort la plus cruelle, plutôt que d'être la perdition de son « peuple, en se perdant lui-même. » A ces mots les barbares voyant qu'ils n'ont rien à gagner sur lui par la rigueur, prennent un air de modération et lui disent : « Est-ce que « nous vous proposons des choses illicites et qui ne convien- « nent qu'à des barbares ? Tous vos empereurs et leurs mi- « nistres, vous le savez, adorent les idoles et obligent tous « les chrétiens à sacrifier aux dieux. » « C'est très-fâcheux, « réplique le saint prélat ; oui, j'avoue que vous dites vrai « quant au maître des Romains : il paraît qu'il accumule « crime sur crime. S'il n'en était pas ainsi, vous autres, les « barbares, vous n'auriez pas le pouvoir d'ébranler l'em- « pire. Tout ce que vous nous faites subir, est moins un « effet de votre valeur qu'une punition de la cruauté des

« empereurs. Mais le Seigneur, notre Dieu, que vous ne « connaissez pas, est si puissant et si miséricordieux que, « dans un court espace de temps, il peut éclairer l'esprit « des princes dont vous me parlez, renverser vos idoles et, « après nous avoir châtiés par ces tribulations, nous faire « de nouveau sentir les effets de sa bienveillante protection. « Pour moi, dans l'espérance des biens éternels, je mé- « prise tous les tourments que vous pouvez m'infliger. » « Sacrifiez à l'instant, ajoutent les barbares ; sinon, sachez « que nous vous ferons mourir au milieu de toute sorte de « supplices, afin que votre mort, comme un exemple ter- « rible et inouï, épouvante tous ceux qui partagent vos « sentiments. »

Le généreux confesseur répond à ces menaces, en disant : « Faites moi souffrir tout ce que vous voudrez ; je vous le « proteste au nom du Seigneur, mon Dieu, je ne puis être « que ce que je suis. Il vaut mieux pour moi que j'endure « vos tourments ; car, si je commettais l'insigne folie de « vous obéir et de sacrifier à vos démons, je ne pourrais « échapper aux supplices éternels. » A peine a-t-il achevé de parler ainsi, que les barbares se laissent aller à toute leur rage, le flagellant à coups redoublés et lui brûlant le corps avec des torches ardentes : enfin, lorsqu'ils ont essayé sur lui toute sorte de nouveaux tourments, ils l'abandonnent sur la place, croyant lui avoir ôté la vie.

Après cela, se voyant trompés dans leur espoir d'obtenir la capitulation des assiégés par le moyen de leur pasteur, ils re- vinrent à la montagne de Grèzes dans l'intention de traiter avec eux. Ils leur firent donc des présents et ceux-ci à leur tour leur fournirent des vivres, mais à condition qu'ils sortiraient immé- diatement du pays. Aussitôt qu'il fut permis aux assiégés de sortir du lieu de leur refuge, ils accoururent tous en foule

auprès de leur bien-aimé pasteur ; mais ils n'eurent que le temps de lui témoigner leur douleur et leur reconnaissance, d'écouter ses derniers avis et de recevoir sa suprême bénédiction. Lorsqu'il eut rendu son âme à Dieu, on ensevelit ses précieux restes dans un lieu souterrain, qui se trouve aujourd'hui sous l'église cathédrale, et qui est connu sous le nom de *Chapelle de S. Julien.*

Tous les martyrologes et tous les historiens ecclésiastiques s'accordent à faire mourir S. Privat sous Valérien et Gallien. Ce qui prouve d'ailleurs qu'ils disent vrai, c'est qu'Eusèbe, mort en 338, en fait mention dans son martyrologe qui a été traduit par S. Jérôme. — L'époque du martyre de S. Privat est encore célèbre par celui de S. Ilpide. Après avoir pratiqué dans le monde toute sorte de bonnes œuvres, et après s'être surtout dévoué à rendre les devoirs de la sépulture aux martyrs de J.-C., ce saint Gévaudanais se retira dans une grotte sur les bords de l'Allier. Mais bientôt après, le bruit de ses miracles et des conversions qu'il opérait, étant parvenu aux oreilles des persécuteurs, il fut arraché de sa solitude pour rendre compte de sa foi et il couronna par un glorieux martyre une vie déjà toute pleine de mérites. Il paraît que son corps reposait jadis dans l'église de S. Julien de Brioude. *(Actes de S. Privat. Manuscrit d'Aldebert. Bulletin de la Soc. d'agric. N°s 40 et 41. — M. Prouzet, Tom, II, pag.* 314. *Propres de* 1619, 1720 *et* 1858.*)*

3. S. FIRMIN.

Le Concile tenu à Arles, en 314, fut souscrit par un représentant de l'église de Mende, lequel est qualifié de diacre par le P. Sirmond, et désigné sous le nom de Génialis. — Il y avait, du temps d'Aldebert III, une tradition fort ancienne, selon

laquelle, à peu près à l'époque de Génialis, Ste Hélène, mère de l'empereur Constantin, serait venue prier au tombeau de S. Privat et aurait fait présent d'un grand nombre de reliques à l'église de Mende. Sous l'épiscopat du même Aldebert et selon une coutume qui datait de loin, toutes les années au jour de Pâques, on exposait une bourse de Ste-Hélène à la vénération des fidèles.

Nous plaçons S. Firmin après le diacre Génialis, parce que le corps de ce saint Pontife a été enterré dans une église dédiée à S. Martin, mort au commencement du Ve siècle. D'après sa légende, S. Firmin, parfait imitateur des vertus de ses prédécesseurs, mourut le 14 janvier, épuisé par les jeûnes, les veilles et l'exercice du saint ministère. Il fut enseveli près d'un autel consacré à S. Julien, où il avait coutume de dire la Messe. Ses reliques furent découvertes miraculeusement longtemps après, et Dieu manifesta sa sainteté par un grand nombre de prodiges. *(Conciles de la Gaule, par le P. Sirmond. Manuscrit d'Aldebert. Propres de* 1619 *et* 1720.*)*

4. VALÈRE.

Ce prélat était un des dix-neuf évêques qui, assemblés en concile à Arles, en 451, demandèrent à S. Léon le maintien des priviléges de cette métropole, sur ce que *cette cité avait été la première qui eût mérité de recevoir pour Pontife S. Trophime, envoyé par le B. Apôtre Pierre.* A la mort de Valère, le siége vaqua par suite de la persécution d'Euric, roi des Wisigoths (*peuple arien*). — A cette époque vivaient dans le Gévaudan deux frères, Sacerdos et Justinus. Ils étaient neveux et héritiers du poète Victorin, et l'amour des lettres les tenaient unis autant que les liens du sang.

(*Histoire de l'égl. Gall.* — *S. Sidoine apollinaire, liv. VII*ᵉ, *epître* 6ᶜ; *livre V*, *epître* 21ᵉ *et Poème* 24ᵉ.)

5. LÉONICUS.

Alaric II, successeur d'Euric, ayant rendu la paix aux catholiques, le siége de Mende fut occupé par un évêque du nom de Léonicus. On le trouve représenté au concile d'Agde, en 506. par un diacre, appelé *Optimus*. (*Conciles de la Gaule. Tom. I*, *pag.* 174.)

6. S. HILAIRE.

S. Hilaire, né à Mende et de parents distingués, reçut le baptême dans un âge assez avancé, selon la coutume de ce temps là, et s'adonna dès lors tout entier au service de Dieu. Bientôt après, suivi de trois compagnons, il se retira à deux mille pas de la ville ; et de là il venait souvent passer la nuit en prières au tombeau de S. Privat. Plus tard il construisit un monastère sur les bords du Tarn, (Ispagnac?) et y assembla un grand nombre de frères. Quelque temps après il alla se choisir une solitude en Provence, en face de l'île de Lérins, déjà célèbre par son monastère. Dans un voyage qu'il fit de là à Marseille, il y prédit que cette ville allait être éprouvée par une grande épidémie. Le domestique de son hôte, ayant été attaqué de ce fléau, fut guéri par l'imposition du manteau que le saint avait oublié ; et le même moyen produisit le même effet sur un grand nombre d'autres malades.

Ce fut à peu près à cette époque que, le siége de Mende étant venu à vaquer, il fut appelé à le remplir. Durant le cours de son épiscopat, se trouvant assiégé dans le château de *Méléna* par les soldats du roi Thierry 1ᵉʳ, il obtint, moyennant une rançon, sa liberté et celle de son peuple.

Ceci se passait vers l'an 531. Théodebert I, fils et successeur de Thierry, vint, en 534, visiter la province d'Auvergne qui lui était soumise. Hilaire profita de cette occasion pour aller le trouver *touchant certaines affaires du pays dont il avait lui-même le gouvernement.* L'année suivante, il assista au concile tenu à Clermont. Il fut, durant son épiscopat, honoré de la visite de S. Lubin, évêque de Chartres. M. Pascal prétend avec raison que le monastère de la Canourgue remonte jusqu'à S. Hilaire. Ce saint pontife mourut le 25 octobre. Ses reliques, déjà glorifiées par plusieurs miracles, furent transportées à S. Denys de Paris dans le siècle suivant. Après les avoir reçues des habitants de Mende, les Toulousains les envoyèrent à ce célèbre monastère pour obtenir la restitution du corps de S. Saturnin, que Dagobert leur avait enlevé. (*Manuscrit d'Aldebert. — Hist. du moyen-âge par Drioux — Hist. de l'égl. gall. Tom. II. Pages 366 et 436. Gabalum christianum, p.* 68)

7. EVANTHIUS.

Après la mort de S. Hilaire, un prêtre, nommé Evodius, fut élu évêque; mais le peuple s'opposa à son sacre et il fut même obligé de prendre la fuite. S. Grégoire de Tours prétend que cela lui arriva en punition des mauvais propos qu'il avait tenus contre S. Gal, évêque de Clermont. Le successeur de S. Hilaire fut donc Evanthius, qui assista au concile d'Orléans, en 541.

Des tremblements de terre et des maladies contagieuses désolèrent alors le pays. Les Gévaudanais furent délivrés par l'intercession de S. Julien de Brioude. Egalement, dans ce même temps, S. Firmin, evêque d'Uzès et fils de Tonantius Ferréolus, préfet des Gaules, (qui avait aux environs de

Florac une villa appelée *Trévidon*), sachant qu'il y avait encore des idolâtres sur nos montagnes, y vint pour les évangéliser et même pour y obtenir la couronne du martyre. Dans un statut dressé le 11 octobre 1381, l'évêque Pons de la Garde ordonna que la fête de ce saint fût célébrée avec plus de solennité qu'auparavant, attendu *qu'il avait opéré plusieurs miracles dans le Gévaudan et qu'il y avait beaucoup souffert pour le nom de J.-C. et pour l'extension de la foi catholique. (Hist. du Lang. Lib. V. Ch. 84. S. Greg. Vitæ patrum*, *Cap.* 6. — *Concilia Galliæ, Tom. I.* — M. Prouzet, *Tome I. Propre d'Usez*, 1686. — *Manuscrit des archives.)*

8. PARTHÉNIUS.

Cet évêque n'est connu que par ses démêlés avec Pallade, comte de Gévaudan. Celui-ci vexait les habitants du pays et pillait les biens de l'église. Parthénius voulut mettre un frein à ces iniquités. Le magistrat se vengea en accusant le prélat des plus grands crimes; ce qui donna lieu à une grande division parmi les esprits. A cette nouvelle, Sigebert, roi d'Austrasie, manda les deux contendants à sa cour. On ignore la sentence du Prince ; il paraît seulement que tous les deux rentrèrent dans leurs fonctions. Mais bientôt après, par un effet de la justice divine, dit S. Grégoire, Pallade fut disgracié et se tua de sa propre main.

Parthénius, ou son prédécesseur, abolit une coutume idolatrique qui avait lieu tous les ans sur la montagne d'Aubrac et sur les bords du lac St-Andéol. Le seul moyen qui réussit au prélat, ce fut la construction en ce lieu d'une chapelle en l'honneur de S. Hilaire de Poitiers.

Durant l'épiscopat de Parthénius, l'église de France comptait parmi ses plus illustres prélats un évêque originaire du Gévaudan, c'est-à dire, S. Véran de Cavaillon. Ce saint, dit la légende, donna dès l'âge le plus tendre des marques de la haute perfection à laquelle il devait atteindre dans la suite. Sa vocation fut le fruit de sa dévotion envers S. Privat. Ayant passé la nuit en prières dans l'église de ce saint martyr la veille de sa fête, il se sentit inspiré d'entrer dans le clergé. Il alla donc aussitôt se jeter aux pieds de l'évêque Evanthius, pour lui demander la tonsure cléricale. Dès qu'il l'eut reçue, il quitta tout et même son pays et se retira auprès de Cavaillon pour y mener une vie retirée en Dieu ; mais il ne put trouver là l'obscurité qu'il cherchait. Ses miracles l'y firent remarquer et l'obligèrent à passer en Italie. Là il s'attira encore les respects des peuples dans plusieurs villes, telles que Milan, Ravenne et autres; et lors de son pélérinage aux tombeaux des saints apôtres, les Romains furent si édifiés de sa sainteté qu'ils lui proposèrent de s'établir au milieu d'eux. Il se détermina donc à retourner en France. Sigebert, roi d'Austrasie, qui vivait encore, demanda à le voir et le nomma évêque de Cavaillon à la mort de Prétextat. Childebert II hérita des sentiments de son père pour ce saint évêque et par estime pour sa vertu il voulut qu'il fut le parrain du prince Thierry son fils. S. Véran siégea au concile de Macon, sous le règne de Gontran, roi de Bourgogne. Ce prince l'envoya avec autres deux prélats à Clotaire II, qui avait demandé quelques évêques pour l'instruction du procès occasionné par le meurtre de Prétextat, évêque de Rouen. On trouve dans les actes des conciles une lettre remarquable qu'on lui attribue : elle traite de la *Chasteté sacerdotale*. La légende le fait mourir le 13 novembre, vers l'an 590, dans la ville d'Arles, où il s'était rendu pour un concile. Dans la suite des temps,

ses reliques ont été transférées à Jargeau, bourg du diocèse d'Orléans, où il est connu sous le nom de S. Vrain.

La même époque vit fleurir parmi nous un autre saint personnage, qui ne triompha d'une artificieuse calomnie que pour succomber victime d'une injuste violence. Lupentius (*Louvent*), abbé de la basilique du saint martyr Privat, de la ville Gabalitaine, ayant été, dit S. Grégoire de Tours, accusé par Innocent, comte de Gévaudan, d'avoir tenu des discours injurieux sur le compte de la reine Brunehauld, fut obligé d'aller à la cour d'Austrasie, pour y rendre compte de sa conduite. Il n'eût pas de peine à confondre ses accusateurs et il leur pardonna volontiers; mais ils ne lui pardonnèrent pas de s'être justifié à leur confusion. Le comte Innocent l'attendit en chemin à son retour et le mena à Pontion dans le Pertois, où il lui fit endurer plusieurs tourments. Après quoi l'ayant relâché, il le fit suivre par des satellites, qui le mirent à mort sur les bords de l'Aisne, où ils jetèrent son corps. Des bergers le découvrirent miraculeusement et Dieu attesta sa sainteté par plusieurs prodiges. Selon S. Grégoire et ce que l'on disait de son temps, une lumière divine brillait sur son tombeau, et les malades qui allaient y prier, s'en retournaient guéris. Plus tard on transporta ses reliques dans l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne. En 1738, Mgr de Choiseul en obtint une partie insigne de la part de son parent, l'évêque de Châlons, et c'est depuis lors que la fête de ce saint a été célébrée parmi nous.

Sous Parthénius encore et en un lieu situé sur les confins des diocèses de Rodez, de Clermont et de Mende, on célébra un petit concile, où l'on déclara nul le second mariage d'une dame appelée Tétradie, qui pour cause de mauvais traitements avait abandonné son premier mari Eulalius.

Egalement vers la fin du sixième siècle, un fanatique du

Berri, après avoir débuté dans la Provence, vint dans le Gévaudan, se faisant appeler le Christ. Escorté de plus de trois mille personnes, il pillait les terres et les maisons des riches. Enfin il passa dans le Velay, où la force des armes dispersa cette troupe d'insensés. *(D. Vaissette, livre 6e ch.* 4, 5, 26 *et* 60. *S. Grégoire, livre 4e ch.* 37 *et* 40, *et livre Xe, ch.* 8 *et* 25. — *Histoire de l'égl. Gallic. Tome II, page* 181. *Propres de* 1619, 1720 *et* 1858.*)*

9. S. ILÈRE.

Ce pontife, toujours honoré comme saint parmi nous, a siégé vers l'an 622, Il n'est connu que par ses rapports avec sainte Enimie.

Clotaire II, père de cette sainte, voulait lui faire prendre un époux; mais elle demanda à Dieu la conservation de sa virginité, même aux dépens de sa beauté et de sa santé.

Ses prières ne tardèrent pas à être exaucées; car son corps se trouva subitement tout couvert de lèpre. Quelque temps après un ange lui révéla qu'elle serait guérie de cette infirmité, si elle allait se laver dans la fontaine de Burle, en Gévaudan. Elle y vint donc et y trouva en effet sa guérison. Cependant, comme elle voulait s'en retourner, la lèpre la reprit. Elle se lava une seconde fois dans les eaux de la fontaine, et la santé lui fut encore rendue. Enfin, tandis qu'elle se disposait à reprendre le chemin de la capitale, la lèpre reparut une troisième fois. Alors elle comprit ce que Dieu exigeait d'elle, et se détermina à se consacrer à son service dans ce lieu solitaire. Ensuite elle alla se replonger dans les eaux mystérieuses et se trouva délivrée sans retour. Son père Clotaire et Dagobert son frère, se résignant à la résolution qu'elle venait de prendre, lui fournirent de

quoi acheter tout le pays d'alentour et de quoi bâtir un monastère et deux églises, l'une à l'honneur de Notre-Dame et l'autre à l'honneur de S. Pierre. Le B. Ilère, évêque de Mende, lui donna ensuite la consécration abbatiale. Quelques années après elle se retira, par amour pour la solitude, dans une grotte située sur le flanc de la montagne qui domine le vallon vers le Nord. Elle mourut du vivant de son frère Dagobert, qui ordonna de transporter ses reliques à St-Denis de Paris; mais Dieu permit que l'on se trompât et que l'on prît seulement les restes de la servante de la sainte. Les reliques de Ste-Enimie sont encore au lieu qui porte son nom. Du temps du P. Louvreleul (1724), on avait aussi son voile, que l'on portait en procession dans les calamités publiques. *(Propres de* 1619, 1720 *et* 1858. *Monarchie sainte. Louvreleul.)*

10. AGRICOLA.

Cet évêque souscrivit à un Concile tenu à Rheims, en 625 selon les uns, et en 630 selon les autres. C'est apparemment sous son épiscopat que Dagobert enleva aux Gévaudanais les reliques de S. Privat. Plus tard les moines de S. Denys consentirent à les leur restituer; et quand on les eut recouvrées, on les cacha dans une crypte d'une chapelle dédiée à Ste-Thècle. *(Conciles de la Gaule. Manuscrit d'Aldebert.)*

11. JEAN I.

D'après M. Ignon, Catel, auteur d'une histoire du Languedoc, cite parmi les pontifes qui ont gouverné l'Eglise de Mende un évêque du nom de Jean, et le fait assister à la consécration de l'autel du monastère de S. Sauveur-

d'Aniane, vers 804. Nous ajoutons foi à cet écrivain jusqu'à preuve du contraire.

Entre cet évêque et le précédent, il s'est encore écoulé un espace d'environ 150 ans. Les noms des prélats qui ont siégé durant tout ce temps sont encore à découvrir.

C'est pendant ce long intervalle qu'ont eu lieu les diverses irruptions des Sarrasins dans le midi de la France. D'après le P. Louvreleul, l'église de Moissac, dans nos Cévennes, aurait été élevée par Charlemagne à l'honneur de la Ste-Vierge en reconnaissance d'une victoire remportée en cet endroit sur les Musulmans. On voit en effet dans l'histoire que les Arabes reprirent au grand Empereur occupé vers le Nord, la Septimanie ou Bas-Languedoc. *(Hist. du moyen-âge, par Drioux. Louvreleul, page* 29. — *Bullet. de la Soc. d'agr., année* 1836, p. 174.)

12. S. FRÉZAL.

Ce saint évêque a gouverné l'église de Mende du temps de Louis-le-Débonnaire. Il acheva d'extirper les quelques restes d'idolâtrie qu'il y avait encore dans certains quartiers du Gévaudan. Dans une persécution qu'il eut à subir, il se réfugia sur la montagne de Grèzes. Enfin, après plusieurs années d'un épiscopat pénible et fructueux, il devint la victime de l'avarice d'un neveu, qui lui enleva la vie pour jouir, dit-on, plustôt de ses richesses. Ce scélérat étant venu chez lui sous prétexte de lui faire une visite, demande où est son oncle. On lui répond qu'il vaque à la prière. Il se fait indiquer le lieu et s'y transporte. Le Saint Pasteur, le voyant approcher, accourt au-devant de lui; mais son indigne neveu se jette sur lui et lui tranche la tête. La légende ajoute que le saint porta son chef entre les mains jusqu'au lieu de sa

sépulture. On l'a honoré comme martyr jusqu'en 1720. Ses reliques reposent, disent nos anciens titres, dans une église de son nom près de la Canourgue. *(Propres de* 1619, 1720 *et* 1858. *Louvreleul. page* 47).

13. AGÉNULPHE.

Ce prélat a assisté à un concile tenu à Châlons-sur-Saône, l'an 875. L'année suivante et le 30 juin, il s'est encore trouvé à l'assemblée ecclésiastique de Pontyon, où Charles-le-Chauve faisait reconnaître son élévation à l'Empire. Enfin Agénulphe reçut en 879 une lettre du pape Jean VIII : Il y était question de plaintes portées au S. Siége sur un prétendu empiètement de l'église de Mende. (*Conciles de la Gaule. Patrologie, tome* 126, *p*. 818.)

Plusieurs de nos catalogues placent un évêque du nom de Guillaume après Agénulphe et vers 908; ils le font assister à la fondation du monastère de S. Pierre au Puy. Mais il est de fait que cette fondation n'a eu lieu qu'en 993; et dans l'acte qui en fut dressé, il n'est fait mention que de Guy, évêque du Puy, de Guy, évêque de Valence, et de Pierre, évêque de Viviers. (*Gallia Christiana.*)

14. ETIENNE I.

Le nom de cet évêque nous est parvenu par l'acte qui nous reste du rétablissement du monastère de Ste-Enimie. Il était issu de la première famille du pays. Les chefs de cette maison portaient le titre de Comtes ou Vicomtes du Gévaudan, quoique dans le fait ils ne fussent maîtres que d'une partie du pays, c'est-à-dire, de la vicomté de Grèzes et de Langogne avec ses environs. Etienne, voyant l'état de déca-

dence où se trouvait le monastère dont nous venons de parler, soit par suite de la négligence des personnes qui en avaient la direction, soit à cause des déprédations des Seigneurs voisins, décréta avec son conseil de rétablir cette institution dans son premier état et la proposa à Dalmace, abbé de S. Chaffre, dans le Vélay.

Celui-ci n'accepta qu'à condition que le monastère de Ste-Enimie dépendrait absolument de celui dont il était abbé. Après avoir ainsi réglé cette affaire, l'évêque de Mende partit pour Rome, suivi de quelques-uns de ses prêtres et du marquis Raymond. L'abbé Dalmace y alla aussi avec eux; et là, en présence du Pape Agapit et de plusieurs évêques, eut lieu d'une manière solennelle la convention précédemment arrêtée. L'acte dressé à cet effet fut signé par le Pape Agapit, par Etienne, évêque de Mende et par Gothescalc, évêque du Puy : Il porte une date correspondant au 5 mai de l'an 951. Il est dit dans cette pièce que le corps de Ste-Enimie reposait alors dans le susdit monastère. —Quelque temps après, le marquis Raymond, comte de Rouergue, venant à mourir, fit l'église de S. Privat de Mende, héritière de l'église de St-Afrique et des propriétés qu'il avait à Peyrelau. (*Dom Vaissette, Tome III*[e], *pages* 38, 48, 428 et 438.)

15. MATEFRED.

Ce Prélat paraît avoir été, avant sa promotion à l'épiscopat, prévôt de l'église de Mende. De son temps, Etienne, seigneur de la famille des comtes et vicomtes du Gévaudan, reçut, ainsi qu'Angelmode, son épouse, une vision où il lui fut recommandé de bâtir, au lieu de Langogne, une église à l'honneur de S. Gervais et de S. Protais. Cependant,

avant de mettre la main à l'œuvre, ils entreprirent tous deux le pélérinage de Rome : étant partis le six du mois de septembre, ils y arrivèrent vers la mi-octobre. Ils passèrent la nuit en prières devant l'autel de S. Pierre, et la même vision leur fut accordée. Ils en firent part au souverain pontife Grégoire V, qui les engagea à obéir à l'inspiration divine et leur recommanda de venir encore le trouver après la construction de ladite église. Quand l'œuvre sainte fut terminée, ils retournèrent à Rome, et le pape Sylvestre II exigea d'eux qu'ils fissent donation de leur église à S. Pierre, la prit sous sa protection spéciale et leur donna une parcelle de la vraie Croix et des reliques de S. Gervais et de S. Protais. Les deux vertueux époux avaient joint à ladite église un monastère destiné à contenir 12 chapelains, ainsi que quelques autres ecclésiastiques et les serviteurs nécessaires, Ils en firent encore hommage à S. Pierre et le placèrent sous la dépendance de l'abbé de S. Chaffre en Velay, le dotant en même temps de plusieurs terres situées dans le Gévaudan et dans le Vivarais. Tout cela eut lieu en 998 et 999, de concert avec Matefred, évêque de Mende, Théotard, évêque du Puy et Pierre, évêque de Viviers. (*Dom Vaissette, tome III*e, *pages* 98 *et* 470.)

Note importante.

Il est certain que, pendant environ 300 ans au moins, on a, à Mende, honoré d'un culte public un S. Loup, comme évêque de cette église. On en trouve la fête dans un calendrier Mendois qui est aux archives de la préfecture et qui parait être de la dernière moitié du XIIIe siècle. Cette fête se trouve encore dans deux *Ordinarium chori* qui nous

viennent de Guillaume Durand, le neveu. Elle est également dans un obituaire de l'an 1528, ainsi que dans un missel Mendois du même siècle et qui a été en usage jusqu'en 1619. Lors du petit congrès scientifique, qui a eu lieu à Mende en 1857, un prêtre du diocèse de Montpellier nous a montré la fête dont il s'agit, dans un missel Mendois du xive siècle.

Nous pensons que ce S. Loup est le même que celui de Troyes. Ce grand évêque, on le sait, fut exilé de son diocèse pendant quatre ans, à la suite de la défaite d'Attila, (à Châlons), dont les Romains l'accusaient d'avoir favorisé l'évasion au-delà du Rhin. Après s'être d'abord réfugié à Mâcon, il a fort bien pu ensuite venir jusque dans nos montagnes, pour y trouver un abri plus sûr contre cette persécution; il a pu aussi, le siége de Mende étant vacant, accorder à cette église les soins de son ministère. Cette administration, quoique bien courte, du diocèse, aura sans doute paru suffisante aux Gévaudanais pour se croire autorisés à donner à l'illustre évêque de Troyes le titre d'évêque de Mende. Telle paraît avoir été l'opinion de nos ancêtres; car tandis que certains livres liturgiques des xiiie, xive, xve et xvie siècles nous parlent de S. Loup, évêque de Mende, une légende de la même époque, écrite dans un petit cahier de parchemin avec d'autres légendes de nos saints évêques, ne parle que de S. Loup de Troyes. D'un autre côté la fête de notre S. Loup avait lieu le même jour que celle de l'évêque de Troyes.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉGLISE DE MENDE AU MILIEU DU MOYEN AGE.

16. RAYMOND.

Çet évêque a gouverné l'église de Mende vers l'an 1030. C'est de son temps qu'eut lieu la fameuse dispute sur l'apostolat de S. Martial. On y mit fin dans un concile tenu à Limoges, en 1028, où l'on déclara anathème *quiconque refuserait de placer S. Martial au rang des apôtres*. Trois ans après le pape Jean XIX, répondant pour son prédécesseur consulté sur ce point, définit que ce pontife *peut être honoré comme apôtre, attendu qu'il a été personnellement attaché à Jésus-Christ*. Le 1[er] novembre de cette même année 1031, Aymon, archevêque de Bourges, y assembla un concile, où on promulgua le décret pontifical. Ce que l'on fit encore dans un concile tenu à Limoges, le 18 du même mois. Raymond de Mende assista à ces deux derniers conciles. De là, il est facile de voir que M. Pascal s'est grandement trompé, lorsqu'il a écrit que les titres de nos archives, d'après lesquels nous faisons envoyer S. Martial par S. Pierre, ne sont *que de vieilles relations, écloses vers le 15[e] ou le 16[e] siècle*. Quelque temps après (1036), les habitans du Puy étant en proie aux horreurs de la guerre civile, Etienne de Mercœur, évêque de cette ville, y convoqua une assemblée, afin d'aviser aux moyens de rétablir la paix, y

invita les prélats voisins et les engagea à apporter avec eux leurs reliques les plus précieuses. Raymond s'y rendit avec la statue de S. Privat et quelques-unes des reliques du même saint. On vint au-devant de lui en procession et au moment de la rencontre, notre glorieux patron rendit la santé à un enfant perclus de tous ses membres. S. Odilon de Cluny, oncle de l'évêque du Puy, fut témoin oculaire de ce prodige éclatant, qui contribua beaucoup au rétablissement de la paix. (*Origine de l'église de Mende. Manuscrit d'Aldebert. — D. Vaissette, Tome III*e*, p.* 131. — *Journal des Villes etc.*, 17 *mai* 1858. — *Propre de* 1619.)

17. ALDEBERT I de Peyre.

Ce prélat, issu d'une des plus illustres et des plus puissantes familles du pays, parut d'abord, le 4 janvier 1053, à l'élection d'Ictérius, évêque de Limoges. Il est surtout connu par la cession qu'il fit, en 1060, du monastère de S. Martin de la Canourgue à l'abbaye de S. Victor de Marseille. La cause de cette démarche fut la décadence morale de cette maison. Il fut stipulé que l'abbé de S. Victor enverrait de ses religieux à la Canourgue, et que l'abbé de ce dernier lieu ne pourrait être originaire du pays situé entre le Tarn et l'Allier. Le titre de l'acte dressé à cet effet ne portant pas la date du roi régnant, D. Vaissette en conclut que son autorité n'était pas reconnue dans le pays. Voici donc une preuve de plus que la puissance temporelle de nos évêques n'a pas commencé seulement à l'époque de Louis VII et d'Aldebert III. Deux ans après, Aldebert I, aidé de son frère Astorge de Peyre, fonda le monastère de S. Sauveur de Chirac, qu'il plaça aussi sous la dépendance de l'abbaye de S. Victor. En 1075, divers seigneurs firent des donations à l'abbaye d'A-

niane en Languedoc, pour l'établissement d'un prieuré en un lieu (le Rosier) situé au confluent du Tarn et de la Jonte. L'évêque de Mende approuva ces dispositions et donna lui-même aux religieux de ce monastère l'église de ce lieu, ainsi que les revenus dont elle jouissait. Sur ces entrefaites, deux jeunes seigneurs, fils de Richard, vicomte de Milhaud et de Gévaudan, se firent religieux à S. Victor, dont ils devinrent abbés dans la suite. Enfin Urbain II étant venu en France, visita le Gévaudan et fit sacrer en sa présence l'église du monastère de Chirac. Aldebert, présent à cette cérémonie, mourut bientôt après, en 1095. (*Dom Vaissette, Tome III*e *pages* 163, 176, 178, 281 *et* 565, *et Tome IV*e, *page* 385.)

18. GUILLAUME.

Après le concile de Clermont, qui finit le 28 novembre 1095, Urbain II se rendit à St-Flour et y consacra l'église du monastère, le 7 décembre, assisté de plusieurs évêques et entr'autres de Guillaume, évêque de Mende, qui, depuis le mois d'août précédent, avait succédé à Aldebert. (*D. Vaissette, Tome* 3e, *p*. 285.)

19. ROBERT.

Cet évêque a siégé en 1098. On le sait par une charte de Chanteuge, qui porte cette date. (*Gab. Christ.*, *p*. 189.)

20. ALDEBERT II de Peyre.

Ce prélat, neveu d'Aldebert I, occupait le siége de Mende, dès l'an 1099, ainsi que nous l'avons vu dans un titre de l'abbaye de Conques qui nous a été communiqué. On avait de lui, dans le temps, une ordonnance relative à l'emploi

de bon vin dans le saint sacrifice de la messe. Le monastère de Chirac jouit de ses faveurs d'une manière toute spéciale. Au mois de mars 1109, il établit dans l'église cathédrale un anniversaire pour Aldebert son oncle et son prédécesseur, ainsi que pour Astorge son père et ses autres parents. Vers l'an 1112, il fit consacrer le maître-autel de la cathédrale en l'honneur de S. Julien, martyr à Antioche : On y plaça la mâchoire inférieure de S. Privat. Cette cérémonie se fit avec le concours de trois archevêques, Gibelin d'Arles, Pierre d'Aix et Albert de Tripoli, et en même temps de trois évêques, Pons du Puy, Raymond de Marseille et Aldebert de Mende. (*D. Vaissette, Tome 4e, p.* 13. — *Gabal. Christ. p.* 191. - *Gallia Christiana.* - *Manuscrit d'Aldebert.*)

21. GUILLAUME I. (1)

Issu de la maison de Peyre, selon les uns, et selon d'autres de celle de Châteuneuf, l'évêque Guillaume I engagea les chanoines de sa cathédrale à vivre en communauté selon la règle de S. Augustin. Il leur céda pour cela dix-sept églises de son diocèse. Ces dispositions furent confirmées par une bulle du pape Callixte II, datée du 15 des calendes d'avril 1123. Dans le courant de ce mois ce même pape donna encore une bulle en faveur des priviléges d'abord accordés au monastère de Chirac. En 1142, Guillaume reçut du pape Innocent II l'ordre de défendre à ses diocésains de communiquer avec les habitans de Montpellier, excommuniés pour cause de révolte contre leur seigneur. Vers la fin de ses jours, il fit le pélérinage de Rome, où il reçut des barons de Peyre et de Randon des hommages qui portent la date de 1150. (*D. Vaissette, Tome 4e, p.* 13, 55, 385, 110. — *Gallia Christiana.*)

---

(1) Ce prélat est ainsi désigné dans les actes publics.

22. ALDEBERT III, dit le Vénérable.

En 1151 on élut pour évèque Aldebert de l'ancienne famille du Tournel, alliée à celle de France. Il était alors prévôt de l'église de Mende et avait ausssi la dignité de chanoine du Puy. Il fit bientôt après le voyage de Rome, où il reçut plusieurs hommages de fidélité de la part de ses vassaux. D'après l'ordre du pape Eugène III, qui avait donné une semblable mission à plusieurs autres prélats, il fit tomber d'accord l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac; mais le succès ne répondit pas plus à ses efforts qu'à ceux qui avaient été faits avant lui. Un nouveau traité étant proposé aux contendants, il écrivit au roi Louis VII pour l'engager à ne pas se prêter à une mesure contraire aux lois de l'équité.

Cependant les tribulations qui n'ont pas manqué à ce saint évêque, commencèrent à l'assaillir dès les premiers temps de son épiscopat. Les seigneurs de Dolan, de Cabrières et de Canilhac, qui résidaient à Mende et que la jalousie avait rendus mécontents. se mirent à l'inquiéter lui et sa famille. Ils firent bâtir chacun une maison aux trois angles de la cathédrale, et ils affectaient de s'assembler tantôt avec de la cavalerie, tantôt avec de l'infanterie : de sorte qu'Aldebert, se voyant comme prisonnier à l'autre angle, vendit son patrimoine et acheta par le moyen de ses amis les maisons de ces mauvais voisins, lesquelles il fit raser à l'instant.

L'emplacement de l'ancienne église de Ste-Thècle (détruite à ce que nous croyons, par les Arabes), se trouvant déjà occupé en partie par des édifices faisant suite au palais épiscopal, il en convertit l'autre partie en jardin. (*Ce jardin était à l'endroit où a été bâti le grand clocher.*) Mais en même temps pour éviter d'offenser cette grande sainte, il lui fit construire

ailleurs une nouvelle église. Il répara aussi l'autel de la crypte de S. Privat (*chapelle de S. Julien*) et le fit consacrer solennellement par Raymond, évêque de Maguelonne.

Sur ces entrefaites, dit un ancien titre, « Aldebert dési-« rant vivre et vaquer en oraisons et contemplations, et « voyant qu'aucuns de ses voisins lui donnaient de grandes « vexations, se retira devers le roi Louis et lui reconnut son « évesché être de la couronne de France. Lequel roy lui « octroya que lui et ses successeurs auraient ledit évesché, « ne se réservant que le serment de fidélité. » Ce prince donna alors à son nouveau vassal un sceptre d'or qu'on a porté dans la suite aux processions solennelles. Ceci avait lieu en **1161.** Quand Aldebert fut revenu de Paris, on se révolta contre lui, et il fut obligé de s'enfuir de la ville ; mais ces premiers troubles furent apaisés par l'évêque du Puy, le doyen des chanoines-comtes de Brioude et l'abbé de Mazan. L'acte de cet accord fut passé à Bourges, où l'affaire avait été portée devant le métropolitain.

L'année suivante, **1162**, Alexandre III, que la persécution d'un antipape avait obligé de quitter l'Italie, vint passer quelques jours à Mende, avec sept cardinaux qui le suivaient. Il écrivit de cette ville, le 24 juillet, à Hugues, évêque de Soissons, pour le prier d'employer ses bons offices auprès du roi un peu refroidi à son égard. Il donna encore de Mende même une bulle en faveur de l'abbaye de Bonneval, en Rouergue.

Le printemps d'après, Aldebert se rendit à Tours pour assister au concile convoqué dans cette ville par le pape Alexandre. Pendant son absence, ses ennemis et avec eux certains de ses proches attaquèrent ses possessions. A son retour il trouva le pays en proie à une guerre qui dura sept ans.

Dans sa douleur il fit part au roi des tribulations qu'il éprouvait; il se plaignait, dans sa lettre, surtout de son frère à qui il reprochait de n'être pas né légitime, de s'être soulevé contre lui et de s'être emparé de deux châteaux de l'évêché, quoiqu'il lui eût donné une portion de son domaine en fief, après l'avoir fait chevalier. Le prince l'honora d'une réponse où il le consolait et l'assurait qu'il prenait ses intérêts à cœur. C'est dans ce mauvais temps qu'Aldebert fit construire le fort de Chapieu pour garder les avenues de Mende, entre les chemins de Nîmes et de Villefort: il fit aussi bâtir alors les murailles de la ville, flanquées de plusieurs grosses et fortes tours et environnées de fossés profonds. Malgré cela la guerre durait encore et les plus grands périls ne cessaient de le menacer, quand il se détermina à faire de nouveau le voyage de Paris pour exposer à Louis VII le triste état de ses affaires et lui demander un secours prompt et efficace. C'était en l'année 1170. Avant de partir, il ordonna que l'on creusât un puits dans le jardin dont nous avons parlé plus haut. Or les ouvriers employés à cet ouvrage découvrirent une crypte et dans cette crypte le corps de S. Privat. A cette vue on dépêcha immédiatement à la suite de l'évêque un exprès qui l'atteignit à Clermont. Aldebert aurait bien voulu revenir sur ses pas, mais, vu l'urgence des affaires qui l'appelaient à Paris, il envoya seulement par l'exprès l'ordre de ne toucher à rien de ce que l'on avait trouvé, jusqu'à ce qu'il serait de retour. Sur ces entrefaites les esprits se calmèrent tellement que, lorsqu'il rentra dans sa ville épiscopale, tous ses ennemis vinrent se jeter à ses pieds, lui demandant pardon de leur rébellion et lui promettant de tout réparer. Ainsi le pieux prélat put s'occuper entièrement et en toute sécurité de la précieuse découverte que l'on venait de faire. La cérémonie de la translation des reliques de S. Privat eut

lieu, la même année, le quinzième jour du mois de septembre, au milieu d'un immense concours des fidèles de tout le diocèse. On les déposa dans le lieu même où le saint martyr avait été enseveli, c'est-à-dire dans la crypte qui est au milieu de la cathédrale. Quelque temps après, on découvrit deux autres cryptes pleines de reliques, parmi lesquelles on reconnut celles de plusieurs SS. Innocens, et même il s'y trouva, au dire d'Aldebert, celles de Ste-Thècle. Plus tard encore, en faisant réparer la crypte de la cathédrale, il découvrit les reliques de S. Julien et de ses compagnons martyrs. Enfin, encouragé par l'invention de tant de pieux trésors, il fit faire des recherches jusques dans la chapelle de l'ermitage, et l'on y trouva également plusieurs reliques précieuses.

En 1181, le cardinal Henri que le pape Alexandre III avait envoyé en Languedoc contre les albigeois, tint au Puy un concile où l'évêque de Mende assista, ainsi que ceux de Poitiers, de Maguelone et de Lodève. — Selon M. Pascal, Aldebert vit se renouveler, dans ses dernières années, les épreuves qu'il avait d'abord subies: et même cette fois il en fut la victime. Son indigne frère s'empara de sa personne et le retint dans une prison, où le saint prélat termina ses jours. Il est à croire que S. Privat et les nombreux martyrs qu'il a tant honorés, ont voulu lui faire partager leur couronne d'une manière tout-à-fait spéciale et lui ont pour cela obtenu la grâce de mourir martyr de la justice et de la fermeté épiscopale.

Nous avons de cet illustre et pieux évêque quelques opuscules qui donnent une grande idée de ses talents et de ses vertus. Ces ouvrages sont le récit de plusieurs miracles de S. Privat, l'histoire de l'invention des reliques du même

saint, ainsi que deux offices et quelques proses en son honneur.

N. B. Nous croyons devoir faire remarquer ici que le monastère d'Aubrac, situé sur les confins des diocèses de Mende et de Rodez, fut établi vers le milieu du XII[e] siècle, par Adelard, vicomte de Flandre, à l'effet de protéger les voyageurs, suivant la voie romaine qui conduisait de Lyon à Toulouse. (*Gallia christiana*, — *Gab. christ. p.* 193. — *M. Prouzet, tome* 1, *p.* 253. — *Manuscrit d'Aldebert-Louvreleul, pag.* 11 *et* 75. *D. Vaissette, tom.* 4, *p.* 177 *et* 182, — *Hist. de l'égl. Gall.*, *année* 1150.)

23. GUILLAUME II de Peyre.

Ce prélat, issu de la famile des seigneurs de Peyre, fut élu en 1186. Ce fait est constaté par un hommage rendu cette année là à son vicaire général par le baron de Mercœur. Obligé d'abord de sortir de la ville, il y rentra en 1194, après avoir consenti à abolir certains usages qu'il avait établis. Vers 1202, Guillaume Merle, seigneur de Serverette, se disposant *d'aller en Hiérusalem, donna au seigneur evesque son chasteau de Serveyrette et son chasteau de Montmerle, constituant le dit seigneur evesque son héritier.* En 1205, Pierre II, roi d'Aragon, se trouvant à Montpellier, approuva en sa qualité de comte du Gévaudan, la donation faite au S. siége de l'église et du monastère de Langogne. Ce prince fit aussi part de ses richesses au chapitre de Mende. Vers le même temps eut lieu la fondation d'un monastère de filles de l'ordre de Citeaux, à Mercoire, près Chaudeyrac. Les seigneurs de Randon furent les principaux bienfaiteurs de cette institution, sinon les fondateurs. On vénérait, dit-on, dans cette maison *la Ste Corde* avec laquelle N. S. Jésus-Christ a été lié dans sa passion.

En 1208, après le martyre du légat Pierre de Castelnau, Innocent III déclara Raymond VI, comte de Toulouse, excommunié; ses vassaux et ses sujets déliés du serment de fidélité ; sa personne et ses terres mises au ban de la chrétienté. Il engageait tous les fidèles à prendre les armes contre l'ennemi de l'église et accordait, pour cette expédition, les mêmes indulgences que pour les autres croisades.

C'est pourquoi Guillaume de Peyre s'empara de toute la vicomté de Grèzes, qui resta sous la domination directe et unique des évêques de Mende, jusqu'en 1266. Il fit plus: il prit part à la croisade contre les albigeois. Au mois d'octobre 1214, les seigneurs de Capdenac, près Figeac, ainsi que le comte de Rodez, le 7 novembre suivant, firent leur soumission à Simon de Montfort, en présence de Guillaume de Mende et de plusieurs autres prélats. La même année, un légat du pape, Pierre de Ravenne, vint à Mende pour engager les habitants du pays à prendre de plus en plus part à la guerre sainte. En 1216, le pape Honorius III chargea Guillaume II, ainsi que l'évêque de Macon et l'abbé de Cluny d'établir la bonne harmonie entre l'évêque du Puy et ses diocésains. En 1220, S. Antoine de Padoue établit à Mende un couvent de cordeliers En 1222, le cardinal Conrad, légat du pape, vint en France pour soutenir les droits d'Amauri de Montfort, successeur de Simon, contre les attaques de l'ex-comte de Toulouse. Il passa par Mende et y confirma, le 24 mars, à la demande de Guillaume et de ses chanoines, un statut dressé par Henri et Géraud, archevêques de Bourges, pour l'établissement de quinze chanoines séculiers à la place des chanoines réguliers. Sur ces entrefaites les habitants de Milhaud prièrent Jacques, roi d'Aragon, de faire exiger des évêques de Mende par le cardinal légat la restitution des vicomtés de Milhaud et de Gévaudan. Le prince leur

répondit qu'il s'en rapporterait à leurs sollicitations et à leurs lumières ainsi qu'à celles de Guillaume II : mais ces démarches restèrent sans succès. Le 25 juillet de cette année, l'évêque de Mende assista à un concile convoqué au Puy, en faveur d'Amaury de Montfort. Peu de temps après Guillaume partit pour la terre sainte, laissant pour régir son diocèse un autre Guillaume de Peyre, son neveu sans doute et en même temps archidiacre et vicaire général. A son retour il fit de riches présents à la cathédrale de Mende : il fit entr'autres choses couvrir le grand-autel d'une table d'argent. On le voit siéger le 16 juillet 1223 et il n'était pas encore revenu de la terre sainte. (*Gallia Christiana.* — *D. Vaisselte, tome* 3ᵉ, *p.* 471 *et tome* 5ᵉ, *p* 68, 234, 298, 312, 593 *et* 615. — *Louvreleul, p.* 90 *et* 92. — *Gab. Christ., p.* 80 *et* 99. — *Hist. de N. D. du Puy. par Fr. Théodore p.* 273 *et* 276. — *Archives, titres-Servcrette.* — *Ibidem, manuscrit-pariage n°* 135. — *Hist. de l'égl. par Darras.* — *M. Prouzet, tome I, p.* 260. *Bullet. de la soc. d'agric., année* 1854, *p.* 121 *et année* 1855, *p.* 194.

24. ÉTIENNE II.

Etienne d'Arrabagme, bénéficier-sacristain du chapitre de Brioude, fut élu par celui de Mende pour succéder à Guillaume II : C'était en 1223. Il fut sacré à Rome peu de temps après en présence de Simon, archevêque de Bourges, qui céda pour cela ses droits à Gaultier, évêque de Chartres. Hugues, évêque de Langres, se trouva aussi à cette cérémonie et il paraîtrait même d'après les archives du Vatican que ce fut le pape Honorius lui-même qui conféra à Etienne la consécration épiscopale. Lorsqu'il fut de retour dans son diocèse, il fut obligé de demander du secours à ses vassaux et au roi lui-même pour réprimer les violences

que certains seigneurs se permettaient à l'égard du peuple. Le Seigneur de Mercœur et un comte de Boulogne lui amenèrent 400 soldats de la province d'Auvergne. Avec ce renfort on prit et on rasa dix-huit châteaux de Randon-de-Châteauneuf. Un autre puissant baron dont nous n'avons pu trouver le nom, et tout aussi coupable que celui de Randon, fut battu par les troupes épiscopales, qui ne perdirent qu'un archidiacre de la maison de Peyre. Les démarches des habitants de Milhaud pour obtenir la restitution de la vicomté de Grèzes, n'ayant pas réussi du vivant de Guillaume II, Jacques, roi d'Aragon, auquel ils avaient exprimé leurs désirs, revint lui-même à la charge, le 8 des ides d'octobre 1225, et pour être mieux écouté, il fit hommage de cette vicomté à Etienne et la confia à sa garde. Mais cet acte fut considéré comme non avenu, les possessions du roi d'Aragon en deça des Pyrénées ayant été d'ailleurs engagées par Pierre II, père de Jacques, à Raymond VI, comte de Toulouse, et le comte Amauri de Montfort, ayant cédé l'année d'auparavant au roi Louis VIII tous ses droits sur le vicomté de Toulouse. En effet, en 1226, c'est-à-dire, l'année même de son avènement au trône, S. Louis donna à vie à Béraud, seigneur de Mercœur, la vicomté de Grèzes. L'évêque de Mende protesta contre ce dernier acte et surtout contre les entreprises et les vexations des gens du roi; mais les affaires traînèrent en longueur et ne s'arrangèrent que longtemps après. Les Dominicains s'établirent à Marvéjols sous l'épiscopat d'Etienne II (1230). Ce prélat fut frappé de cécité dans ses dernières années et mourut dans un âge fort avancé, en 1247, en un lieu appelé *Canogum*. (Chanac?) *Gallia Christ. — Manuscrit des archives, pariage, n°* 135.— *Gab. Christ. p.* 99 *et* 199. *D. Vaissette, Tome* 5ᵉ, *p.* 560, 625 *et* 646. *— M. Prouzet, Tome II, p.* 48.)

25. ODILON de Mercœur.

Après la mort d'Etienne, les chanoines nommèrent, les uns, Armand de Peyre, prévôt; et les autres, Bernard d'Apcher, chanoine. Comme on ne pouvait tomber d'accord, Innocent IV, qui se trouvait alors à Lyon, nomma lui-même Odilon, doyen du chapitre de Brioude et fils de Béraud, seigneur de Mercœur. Les deux élus se soumirent à cet acte du Pape; mais le chapitre, sous prétexte du maintien de son droit d'élection, élut encore Guillaume de Baffie. Cet état de choses dura plusieurs années; car le nom du dernier élu a été trouvé dans une charte de la Chaise-Dieu, sous la date de 1251; et dans certains de nos parchemins, Odilon n'a encore que le titre d'évèque élu de Mende vers la fin de 1255. Sur ces entrefaites les religieux Carmes s'établirent à Mende. En 1257, Odilon déjà installé reçut de S. Louis la confirmation de l'acte passé entre Louis VII et Aldebert III.

Ce prélat fit bâtir alors le château de Balsièges et dédommagea le chapitre auquel cette paroisse appartenait, en lui cédant celles de Lachamp et de S. Martin de Campselade. Enfin, pour le bien de la paix, il traita avec le même S. Louis pour la vicomté de Grèzes, la cédant entièrement à ce prince et recevant de lui quelques fiefs en compensation de l'hommage de fidélité. Cet accord eut lieu en décembre 1265. Il fut stipulé dans l'acte que la monnaie du pays aurait cours dans tout le diocèse. Cependant S. Louis ayant, sans le savoir, nommé pour bailly de la vicomté de Grèzes, un ennemi de l'église de Mende et auparavant exilé du pays pour ce motif, ce magistrat suscita toute sorte de tracasseries à l'évêque, sous prétexte de défendre les intérêts du roi.

D'un autre côté, quelques seigneurs se soulevèrent à leur tour et faisant cause commune avec le bailli royal, commirent une infinité d'injustices dans les domaines de l'église. Randon de Châteauneuf vint même assiéger Odilon dans Mende; mais le Prélat, qui avait appelé à son secours Pérégrin, sénéchal de Beaucaire, obligea le seigneur rebelle à lever le siége et à prendre la fuite. Ensuite, continuant de poursuivre ses adversaires avec les mêmes secours, il finit par les soumettre, les chassa hors du territoire et fit raser ou incendier leurs châteaux. Le successeur de Pérégrin, sachant le profit que son prédécesseur avait retiré du secours accordé à l'évêque de Mende, offrit aussi ses services dans l'espoir de faire un gain semblable. On lui répondit qu'on n'en avait pas besoin et sur ce refus il se mit à s'immiscer dans les affaires de l'évêque de Mende, sous prétexte que Pérégrin n'avait pas agi comme auxiliaire, mais comme fondé de pouvoirs à cet effet. Ces tracasseries commencèrent en 1269. Odilon se plaignit immédiatement au roi, et c'est là l'origine de ce fameux procès qui ne fut vidé qu'en 1306 par le Pariage. Les vexations du sénéchal de Beaucaire durèrent pendant dix ans. En 1272, Odilon céda le doyenné du chapitre de Brioude à son neveu qui portait le même nom que lui. On lui doit l'établissement de la fête de S. Odilon, abbé, son aïeul. Il mourut le 28 janvier de l'année suivante.

Il n'y a eu à Mende qu'un seul évêque du nom d'Odilon. Dans un manuscrit de nos archives, qui a rapport au Pariage, et qui a été écrit une trentaine d'années après la mort de ce Prélat, il est dit qu'il a été évêque de Mende, 22 ans avant 1269 et trois ans après cette date. *(Gallia Christiana. Gabalum Christ., p.* 99 *et* 201. — *Louvreleul, p.* 76. — *D. Vaissette, tome* 6e, *p.* 111, 338 *et* 548.

De Burdin, Confirm. du pariage par Louis XV. — Archives, manuscrit, pariage n° 135.)

26. ÉTIENNE III, d'Auriac.

Après la mort d'Odilon, le siége vaqua pendant quelque temps. Nous n'avons trouvé le nom d'Etienne III, son successeur, que le 1er mai 1275. On sait que deux ans plus tard l'évèque Etienne traita avec son chapitre au sujet des 4 archiprêtrés et des églises de Rieutort et de Croisance, près Saugues. En 1278, il assista à un concile convoqué à Aurillac par Guy de Sully, archevêque de Bourges. Il vivait encore en 1283. On ne peut préciser l'année de sa mort: Seulement plusieurs titres nous attestent que le siége était vacant en 1285. (*Archives de l'hospice de Mende*, chartes de 1273 et 1285. — *Archives de la Préfecture, Liber ligneus. Gallia Christ. — Hist. de l'Eglise Gall. — Ordinarium chori de l'Evêché, fol.* 59 *recto*).

27. GUILLAUME III ou Durand I.

Gnillaume Durand, né à Puymisson, dans le diocèse de Béziers, prit encore jeune l'habit des chanoines de Maguelonne. Il s'attira bientôt par toutes ses bonnes qualités l'estime du public et des gens de lettres. Guy Fulcodi, depuis Pape, sous le nom de Clément IV, l'amena avec lui à Narbonne, en 1251, à l'occasion d'un différend survenu entre l'archevêque et le vicomte. On peut conclure d'un passage du *Rationale divinorum officiorum* que Durand alla à Paris pour suivre les cours de l'université de cette ville. Plus tard et dans le même but, il alla à Bologne en Italie et il fit de si grands progrès dans l'étude de l'un et l'autre droit, qu'après avoir pris le bonnet de docteur, il fut chargé d'enseigner soit à Bologne, soit à Modène.

Guy Fulcodi étant devenu pape le fit sous-diacre, chapelain apostolique et auditeur genéral de son palais. Durand obtint de plus deux canonicats, l'un dans la cathédrale de Beauvais et l'autre dans celle de Narbonne : enfin il parviut au doyenné de l'église de Chartres. Il publia, peu de temps après, son *Répertoire doré du droit*, et ensuite en 1271 son *Miroir du droit (Speculum juris)*. Ce dernier ouvrage lui a fait donner le surnom de *Speculator* et tous les deux lui ont acquis une grande réputation. Le pape Grégoire X l'amena avec lui au concile général de Lyon, en 1270, et le nomma secrétaire de cette auguste assemblée. Quand ils furent retournés en Italie, le même pape le nomma préfet et capitaine général du patrimoine de S. Pierre : fonction qu'il exerça encore sous Nicolas III et Martin IV. En 1284, il soumit les habitans de Forli qui s'étaient révoltés. Il fut après cela nommé nonce et trésorier apostolique de la Romagne, et en récompense des services rendus en ces fonctions, il fut élevé à la dignité de comte et de marquis.

L'évêché de Mende venant à vaquer, en 1285, les chanoines fixèrent leur choix sur Guillaume de Narbonne, archidiacre de Rasez, qui refusa. A cette vue, ils élurent Guillaume Durand et, après avoir fait part de leur détermination à Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, quelques-uns d'entr'eux allèrent en Italie prier le nouvel élu d'accepter. Il consulta le pape qui lui donna une réponse affirmative, et l'archevêque de Ravenne lui donna la consécration épiscopale. Cette même année Durand fit paraître son *Rationale divinorum officiorum*.

Enfin, après avoir resté encore six ans en Italie où l'on avait besoin de ses services, il passa en France, en 1291 et fit son entrée à Mende, le 14 juin.

L'année suivante, avec l'agrément du pape Nicolas IV, il adjoignit à sa mense l'église de S. Médard de Banassac. Il assista en 1294 à un concile tenu à Aurillac. Un grand nombre de seigneurs se reconnurent ses vassaux. En 1295 Boniface VIII lui offrit l'archevêché de Ravenne. Il le refusa; mais cependant il fut obligé de retourner en Italie, où l'on avait de nouveau besoin de ses services. Il y mourut l'année suivante, le 1er novembre. (*D. Vaissette, Tome 6e, p.* 251. *Hist. de l'église gall., année* 1294. — *Gab. Christ., p.* 412. — *Gallia Christ.*)

28. GUILLAUME IV ou Durand II.

Boniface VIII, se réservant le choix du successeur de Guillaume III, nomma à Mende l'archidiacre de cette église, qui était le neveu du défunt et s'appelait aussi Guillaume. Il lui donna la dispense d'âge et autres, vu qu'il n'était pas encore dans les ordres sacrés. Vers l'époque de l'arrivée de ce prélat à Mende, Guérin, seigneur de Châteauneuf-Randon et autres lieux, fonda à St-Chély un couvent de cordeliers. Durand II signala les commencements de son administration par un statut remarquable : il décréta, de concert avec son chapitre, qu'on n'admettrait à faire partie de ce corps aucun parent des ennemis de l'église de Mende jusqu'à la troisième génération inclusivement. Il reçut un grand nombre d'hommages de fidélité en 1298. A l'occasion des démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, sa fidélité au pape fut punie par le saisissement de ses biens. Il rentra cependant bientôt en grâce avec le roi de France, car il en obtint, en 1306, la solution du procès pendant depuis 1269. L'acte de ce nouvel accord fut appelé *Pariage*; c'est-à-dire qu'à partir de cet acte l'évêque et le roi partagèrent la suprême autorité dans le Gévaudan. Le Pariage a sorti son effet jusqu'à la révolution de 1789. Deux

légats, le cardinal de Tusculum et le cardinal Etienne de Bruges prirent part à cet arrangement, et Clément V exigea que le roi s'engageât à payer annuellement 500 livres à l'évêque de Mende, pour le dédommager des droits qu'il sacrifiait. A peine cet acte du Pariage eut-il été dressé, qu'il s'éleva des réclamations de toutes parts : le roi fit assigner un jour aux mécontents pour les entendre; mais aucun ne se présenta, et ce qui avait été fait, resta fait. Lors de l'affaire des templiers, Durand II fut chargé avec sept autres évêques, par le pape Clément V, au mois de mars 1309, de prendre les informations nécessaires au sujet des accusations portées contre ces chevaliers. L'automne suivante, Philippe-le-Bel l'appela à Pontoise, pour savoir quel avait été le résultat de ses investigations. En 1310, ce prélat, se trouvant encore à Paris, érigea en collégiale l'église de N. D. *de la Carce* de Marvejols. En 1311 il assista au concile général de Vienne, où il se fit remarquer par la lecture d'un excellent mémoire. Il nous a aussi laissé un ouvrage précieux sur *la manière de célébrer les conciles généraux et le moyen de réformer les abus*. A son retour du concile en 1312, il chassa les juifs de la ville de Mende et établit le collége de *Tous les saints* sur l'emplacement de leur synagogue, et cela aux dépens de ses propres biens et de ceux de son oncle. En 1314, il fut passé avec le chanoine-sacristain une transaction d'après laquelle on devait faire brûler deux cierges devant le maître-autel, l'un devant l'image de la sainte Vierge et l'autre devant la châsse de S. Privat. En 1316, Durand II fut appelé au parlement par Philippe-le-Long, qui lui confia ensuite plusieurs autres missions importantes. Marin Sanut, dans son histoire des *Secrets de la Croix* lui adresse une lettre et l'appelle le *Procureur du passage*. Il nous reste de lui un *Ordinarium*

chori, ou livre des rubriques des offices de toute l'année. L'office de S. Privat, qui se trouve dans ce manuscrit, a été récité jusqu'en 1720. On peut le voir dans le propre de 1619. Ce grand prélat vivait encore le 16 juillet 1330. De son temps le siége de Viviers était occupé par un Aldebert de Peyre, neveu de notre Guillaume II. (*Gallia Christ.* — *D. Vaissette, Tome* 6ᵉ, *p.* 251 *et Tome* 7ᵉ. *p.* 12. — *Histoire de l'église gall. années* 1296, 1309 *et* 1311. — *Louvreleul, p.* 91. — *Bull. de la Soc. d'agr, sept.* 1858, — *Archives de la préf. Titres. — Garde-Guérin; Apcher et Fournels.*)

29. JEAN II d'Arcy.

Certains catalogues donnent un Bernard pour successeur à Durand II et le font siéger en 1329. Cependant Claude Robert, D. Vaisseite, les FF. de Ste Marthe et les deux catalogues épiscopaux des archives ne parlent d'aucun évêque de ce nom. Cet évêque n'a pu siéger en 1329, puisque Durand II n'était pas encore mort, le 16 juillet 1330. D'ailleurs nons avons trouvé ce qui suit dans un titre des archives : *Guillaume, neveu du Spéculateur étant mort, le seigneur Guérin a fait hommage au vicaire général de Jean, alors évêque de Mende et depuis évêque d'Autun*:)

Jean d'Arcy est donc le successeur immédiat de Durand II. On trouve son élection confirmée, à la date du 26 mai 1331. Et il paraît avec le nom d'évêque, le 26 septembre de cette même année. Le chapitre lui transmit comme legs de Durand II un pontifical, un missel et deux chapelles. Au mois de décembre Jean XXII ayant élevé au cardinalat Pierre Bertrand, évêque d'Autun, Jean d'Arcy fut transféré à ce siége, d'où il passa encore à l'évêché de Langres en 1342.

L'année de sa mort, 1344, il rendit au chapitre de Mende ce dont il avait hérité de Durand II.

Plusieurs auteurs placent ici, comme évêque de Mende, P. cardinal de Ste Praxède. Ils auraient dû le placer avant Jean d'Arcy, parce qu'il se trouve élu le 4 mai 1331, d'après les FF. de Ste Marthe et le livre des *Obligations de la cour romaine*. Nous nous contentons d'en faire mention sans le faire figurer au nombre de nos prélats; parce que les titres qui nous parlent de lui, disent seulement qu'il a été élu; et il est probable qu'il n'accepta pas; car Jean d'Arcy se trouve élu et même confirmé le 26 du même mois de mai. — Ce cardinal de Ste Praxède, c'était Pierre Gomez Barroso, évêque de Carthagène, et décoré de la pourpre par Jean XXII. (*Archives. — Apcher - Fournels*, *n*° 6. — *Apcher seul. — Serverette - Apcher. — Gallia Christ. — D. Vaissette, Tome 7*[e], *p.* 100. — *Bull. de la Soc. d'agric.* 1835-1836, *p.* 176.)

30. ALDEBERT IV de Lordety.

Immédiatement après le départ de Jean d'Arcy pour Autun, la mitre fut offerte à Aldebert de Lordety, natif de Chirac et archidiacre de Mende. Il fut élu le 23 décembre, et on le trouve avec le titre d'évêque, à la date du 10 mars de l'année suivante. Peu de temps après il prêta au chapitre un serment, qui consistait sans doute à promettre d'observer les statuts. En 1334 il fonda à Mende un collége en l'honneur de S. Lazare. En 1347 il plaça au rang des fêtes de neuf leçons toutes celles des saints dont les noms se trouvent au canon de la messe, ainsi que la fête de N. D. des Neiges, introduite par lui et célébrée le 5 août; il défendit en même temps que l'on célébrât aucune fête de neuf leçons ou de neuf psaumes durant les octaves de l'Ascension, de

la Fête-Dieu, de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre et S. Paul, de l'Assomption et de S. Privat. Il assista en 1352 à la translation des reliques de S. Robert, abbé, dans la nouvelle église bâtie en son honneur par le pape Clément VI. Sous son épiscopat, les descendants des anciens adversaires de l'église de Mende, renouvelèrent les tracasseries suscitées jadis par leurs ancêtres : ils portèrent leurs plaintes au Souverain Pontife, qui en référa au roi. L'affaire fut traitée dans le grand conseil, en présence du Pape, et tout ce dont on était convenu précédemment fut maintenu. Ce pape était Clément VI ou Innocent VI; et ce roi, Philippe VI ou Jean le Bon. (*Archives - registre Dedet. — Pariage n° 135. — Gallia Christ. — Hist. de N. D. du Puy, par Fr. Théodore*, p. 323. — *Ordinarium Chori du Secrétariat de l'évêché.*)

31. PIERRE D'ARFEUILLE, ou d'Aigrefeuille.

Cet évêque de Clermont, fut chargé de régir encore, en 1351, l'église de Vabres; en 1355, celle de Mende, et peu de temps après, celle d'Usez. Il admit Guillaume de Grimoard de Grisac, comme son vicaire général et son official pour ce dernier siége. Il mourut vers le même temps; car à Clermont on lui donne un successeur en 1357, et à Mende on trouve un autre Aldebert en 1356. (*Gallia Christ. Clermont, Vabres, Uzès et Rodez. — Archives de l'hospice et de la mairie de Mende.*)

32. ALDEBERT V de Peyre.

Ce prélat monta sur le siége de Mende, en 1356, comme nous l'avons dit ci dessus, et on trouve encore son nom dans des titres de l'an 1362. Tout ce qu'on sait de son épiscopat, c'est que les Anglais se rendirent maitres en ce temps

là de plusieurs places du Gévaudan : on leur attribue la construction des églises de S. Alban et de Nasbinals. (*Arch. de l'hosp. et de la mairie — Gallia Christ. — Gabalum Christ.*)

TROISIÈME PARTIE.

ÉGLISE DE MENDE DANS LES DERNIERS TEMPS DU MOYEN AGE.

33. GUILLAUME V de Serverette.

Ce prélat, issu de la famille des Merle, seignenrs du lieu de Serverette et alliés aux seigneurs de Peyre, fut élu et sacré évêque de Mende au commencement de 1362. Le 28 mai de cette même année, il fit le voyage d'Avignon et y offrit son hommage de fidélité au roi Jean le Bon, dans le palais pontifical de Villeneuve. Il mourut le 1er juillet 1365.

Sous son épiscopat le Gévaudan eut beaucoup à souffrir des *compagnies* ou bandes d'aventuriers formées des débris des armées française et anglaise; lesquelles sous des chefs qu'elles s'étaient donnés, continuaient de se livrer au désordre et au pillage. Plus tard Duguesclin en délivra la France en les conduisant en Espagne, contre Pierre le Cruel, roi de Castille. Le Gévaudan fournit à cétte époque au sacré Collége le cardinal Bragose, l'un des plus habiles canonistes de son

temps. Il a laissé des *Commentaires sur les Décrétales.* (*Hist. de France, par l'abbé Drioux* (1369). — *Obituaire mauuscrit de la bibliothèque de Mende*, 21 *décembre.* — *Archives de la préfecture, Serverelle, titre de* 1331. — *Gallia Christ.* — *D. Vaissette, Tome* 7ᵉ, *p.* 234 *et* 244. — *Bulletin de la Société d'agriculture*, 1854, *p.* 115.)

34. PIERRE GÉRARD.

Pierre Gérard de la Ruère, neveu d'Urbain V, fut nommé, en 1365, évêque d'Usez et transféré à Mende, le 2 avril de l'année suivante. Dans le mois de février 1368, il reçut d'Urbain V sa bulle de translation à l'évêché d'Avignon. Cette bulle était du 25 du mois précédent. En agissant de la sorte le Pape avait pour but de pouvoir, en régissant lui-même l'église de Mende, en employer les revenus à la reconstruction de la cathédrale. (*Gallia Christ.* — *Archives. Bulles d'Urbain V.*)

35. URBAIN V, pape.

Un de nos auteurs n'ose placer le nom d'Urbain V dans la série des évêques de Mende. Nous sommes édifié de son respect pour la plus grande dignité de ce monde; mais nous ne croyons pas être obligé d'admettre sa façon de penser. Le Souverain Pontife n'est pas certainement de pire condition que le premier prélat venu, qui peut être évêque de plusieurs églises à la fois.

Guillaume de Grimoard naquit en 1309, au château de Grisac, paroisse de Bédouès, près Florac. Son père était le chevalier Guillaume de Grimoard, et sa mère, Amphelise de Montferrand, sœur de S. Elzéar. Le jeune Guillaume prit l'habit religieux et fit sa profession au monastère de

Chirac, d'où le supérieur de cette maison l'envoya à l'université de Montpellier. Après avoir reçu le bonnet de docteur en droit canon, il fut chargé de l'enseigner dans cette université et puis dans celle d'Avignon : ce qu'il fit pendant plus de vingt ans. En 1353 il fut élu abbé de S. Germain d'Auxerre, et en 1358, de S. Victor de Marseille. Le Pape Innocent VI lui confia plusieurs missions importantes. A la mort de ce souverain Pontife, les Cardinaux se trouvant partagés sur le choix de son successeur, donnèrent leurs suffrages à l'abbé de S. Victor, le 27 septembre 1362. Guillaume de Grimoard se trouvait alors à Florence, se rendant à Naples; et c'est de cette dernière ville qu'il data la lettre dans laquelle il déclarait aux Cardinaux qu'il acceptait la tiare et prenait le nom d'Urbain V. Il fut sacré, le 6 novembre, par Audouin Aubert, cardinal de Maguelonne et évêque d'Ostie. Il conserva jusqu'à la mort l'habit monastique et l'abbaye de S. Victor qu'il combla de bienfaits. Il fit aussi beaucoup de bien à S. Germain d'Auxerre.

Il songea dès le commencement de son pontificat à ramener le S. Siége à Rome. Le 20 novembre, le roi Jean-le-Bon alla le voir à Avignon; et le printemps suivant, Pierre de Lusignan, roi de Chypre, vint aussi dans cette ville aves le B. Pierre Thomas, patriarche de Constantinople. Le roi Jean y retourna sur ses entrefaites et se décida à prendre la croix. A cette vue, Urbain V fit prêcher la croisade dans toute la France. Le départ pour la Terre Sainte fut fixé au 1er mars 1365. Mais on ne vint pas à l'exécution d'un dessein qui paraissait on ne peut mieux concerté; parce que le roi de France mourut en Angleterre, victime d'une honorable et volontaire captivité, et parce que les affaires du royaume, ainsi que celles de l'Italie, se trouvaient dans un grand désordre. Vers le même temps Urbain V recommanda

à tous les Métropolitains l'exactitude à tenir des conciles Provinciaux. L'empereur Charles IV, étant venu à Avignon en 1365, lui proposa l'emploi des *Compagnies* contre les Turcs. Ce projet lui sourit et il en fit part au roi de France qui fut du même avis; mais il se présenta une meilleure occasion de se défaire de ces ennemis domestiques. On les envoya sous la conduite de Duguesclin, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille. A leur passage devant Avignon, le Pape fut obligé de leur donner 100,000 fr. S'étant enfin décidé à aller fixer son séjour à Rome, malgré les remontrances de certains cardinaux et les instances du roi Charles V, il s'embarqua à cet effet à Marseille le 19 mai 1367. Il n'entra cependant dans Rome que le 16 octobre. La veille de la Toussaint, il célébra solennellement la messe sur l'autel de S. Pierre. Il y répara grand nombre d'églises et fit enchasser les chefs de S. Pierre et de S. Paul dans de riches reliquaires, c'est à-dire dans deux bustes en argent du poids de 1200 marcs. Il accorda le corps de S. Thomas d'Aquin aux Dominicains de Toulouse. Il canonisa le comte Elzéar de Sabran, son oncle. L'empereur Charles IV vint recevoir la couronne impériale de ses mains dans l'église de S. Pierre. Jean Paléologue, empereur de Constantinople, vint aussi lui offrir son serment de fidélité à l'église romaine.

Cependant au milieu des nombreuses sollicitudes qui l'assiégeaient, Urbain V n'oublia jamais le diocèse qui lui avait donné naissance. En 1364, il fonda à Montpellier le collége de S. Mathieu pour douze étudiants en médecine du Gévaudan. Il fonda en 1365 la collégiale de Quézac; il en fit de même bientôt après pour Bédouès. Il fit reconstruire l'église du monastère de Chirac. A sa prière, le roi Charles V consentit à laisser refaire le recensement des feux du diocèse, afin que les habitants, éprouvés naguère par toute sorte de

revers, ne fussent pas surchargés d'impôts. L'église cathédrale reçut de lui une statue de la Ste-Vierge en vermeil; une statue de S Blaise en vermeil, et renfermant le chef de ce saint; une statue d'ange en vermeil, contenant une épine de la couronne de Notre-Seigueur; Deux calices, l'un en or massif avec des perles et des pierres précieuses, et l'autre en vermeil; trois petites chapelles, ou assortiments d'ornements; plusieurs reliques de différents saints, renfermées dans une châsse; un encensoir d'or avec la navette du même métal; une mitre; une crosse; cinq devant-d'autel en toile d'or; quatre autres chapelles; toutes les draperies et autres choses de ce genre, employées à orner le vaisseau dans lequel le roi Charles V l'envoya prendre à Rome, lors de son retour en France, etc., etc. Enfin, ne sachant plus pour ainsi dire, comment témoigner son amour à cette église de Mende, dont il ne cessait de dire et d'écrire *qu'il la portait dans ses entrailles comme sa bièn-aimée entre toutes les églises particulières,* il conçut le dessein de reconstruire la cathédrale. Pour cela il transféra à Avignon son neveu, Pierre Gérard, évêque de Mende, et se réserva l'administration de ce dernier siége, pour en diriger les revenus vers le but qu'il s'était proposé.

Les vicaires généraux d'Urbain V, à Mende, furent d'abord Bernard Fabre, supérieur du monastère de Chirac et Astorge d'Auriac, archidiacre de la cathédrale : on ne trouve plus tard que le nom de ce dernier à la suite de celui de Robert, évêque de Senez. De plus Urbain V consacra à l'exécution de son dessein : 1° un don de 750 florins d'or, 2° un don de 1000 florins à prendre sur la seigneurie d'Apcher, 3° un don à prendre sur ce qui lui était dû par le baron de Mercœur; 4° un don de 6000 florins à prendre sur la Chambre apostolique; 5° un don de partie des mai-

sons épiscopales et capitulaires, en dédommageant le chapitre pour ce qui le concernait.

D'un autre côté dans sa dévotion pour notre cathédrale, *sanctuaire*, dit-il, *fondé et dédié à Marie par S. Martial*, il accorda un an et quarante jours d'indulgence à toutes les personnes qui visiteraient cette église , dans les dispositions prescrites, aux cinq fêtes de la Ste-Vierge, ainsi qu'à celles de S. Privat et de S. Blaise.

Fatigué du caractère factieux et remuant des Italiens, Urbain V se décida à revenir en France: Il prit ce parti, malgré les représentations de Ste-Brigite, qui le menaçait d'une mort prochaine. Il arriva à Marseille, le 16 septembre 1370 et le 24 à Avignon. La prophétie de la Sainte ne tarda pas à s'accomplir: il mourut le 19 décembre de cette même année. On peut lui reprocher son retour en France ; Cependant le Seigneur manifesta immédiatement sa sainteté par un grand nombre de miracles. On en a compté plus de quatre-vingts. Le schisme qui arriva bientôt après a été la cause qu'il n'est pas honoré d'un culte public. Il laissa après lui un frère cardinal. Anglic de Grimoard, d'abord chanoine régulier de S. Ruf d'Avignon, fut évêque de cette ville en 1362 et promu au cardinalat en 1366. Il mourut en 1388, après une vie pleine de vertus et de mérites. (*D. Vaissette, Tome 7*[e], *p.* 234. — *Hist. de l'égl. Gall. de* 1362 *à* 1370. *Hist. de l'église par Darras.* — *Notice sur Quézac par M. le baron de Chapelain. Gab. Christ. p.* 77 *et* 110. — *Manuscrit de la mairie*, 1364. — *Archives-bulles d'Urbain V.* — *Ibidem, titres-Tournel*, 1369. — *Archives-mairie* 1368).

36. GUILLAUME VI, de Chanac, Cardinal.

Guillaume VI, gentilhomme limousin et petit neveu de

Guillaume et de Foulques de Chanac, évêques de Paris, fut d'abord religieux à S. Martial de Limoges, prieur de Longpont et abbé de S. Florent de Saumur. On le trouve évêque de Chartres, en 1368. Vers la fin de 1370, ou (selon notre manière de compter) au commencement de 1371, il fut transféré à l'évêché de Mende. Le 31 du mois de mai suivant, Grégoire XI le nomma cardinal et l'appela auprès de lui. Cependant Guillaume continua à se dire *cardinal de Mende*. A son départ pour Rome, le Pape lui confia le gouvernement du comtat Venaissin. Sous l'antipape Clément VII, dont il suivit le parti, il parut à la tête de toutes les délibérations délicates. Le duc d'Anjou, depuis roi de Sicile, lui était fort attaché. Ce Cardinal mourut en 1383, le 30 décembre. Certains auteurs prétendent qu'il légua à l'église de Mende tous ses biens évalués à 25,000 florins d'or : Ce qui paraît probable; car dans un obituaire de 1528, il est douze fois question de ce Cardinal. *(Hist. de l'égl. Gall.* 1371. — *Gallia Christ.* — *Archives de la mairie et de la préf. Louvreleul, p.* 79. — *M. Prouzet, tome* 2e, *p.* 237*)*.

37. BOMPAR VIRGILE.

Ce Prélat, originaire de Mende, fut d'abord archiprêtre de Javols, puis auditeur du cardinal Raymond de Canilhac, et ensuite prévôt de la Cathédrale de Mende. Il fut pris de cette dernière fonction pour être élevé sur le siége d'Uzès, en remplacement de Pierre Gérard, qui venait à Mende. Enfin, après la promotion de Guillaume VI au cardinalat, il fut transféré à Mende, le 3 août 1371. Il fonda à la Cathédrale deux chapellenies à l'honneur de Ste-Anne, dans sa chapelle qui était la chapelle actuelle de la Ste-Vierge. L'œuvre de la reconstruction de la cathédrale se poursuivit

avec vigueur sous son épiscopat, avec le concours du Pape Grégoire XI et du Cardinal Anglic de Grimoard, frère d'Urbain V. Bompar mourut le 31 juillet 1375, laissant à l'université des prêtres et des clercs de Mende tous ses biens patrimoniaux, évalués aussi à 25,000 florins d'or. Du temps de ce prélat, une cruelle peste sévit à Mende. Le fléau emporta plus de la moitié des 160 ecclésiastiques qui composaient cette université. A cette époque, le Gévaudan fournit un évêque à l'église de Condom : Il s'appelait Bernard Alleman. Ce prélat fonda la chapelle appelée de Condom, et fit présent à l'église, dont il avait été chanoine, d'une image d'argent du chef de S. Chrysostôme, d'une très-riche croix et d'une chappe magnifique pour les processions. *(Gallia Christ. — Gab. Christ. p.* 113 *et* 230. — *Louvreleul, p.* 89. — *Dict. du P. Richard-Uzès. Archives de l'hosp.* 1371, 1375. — *Bullet. de la Soc. d'agric. Tome* 9e, *p.* 232, *et année* 1854, *p.* 121*)*.

38. PONS DE LA GARDE.

Nous avons trouvé cet évêque au plustôt le 14 mars 1375 (c'est-à-dire, 1376), mais seulement avec le titre d'évêque élu. De concert avec quelques autres prélats, il obtint, en 1378, la grâce des habitants de Nîmes, révoltés contre le duc d'Anjou. Au mois de juillet 1379 il présida les états du Gévaudan, délibérant sur le moyen de remédier aux incursions des Anglais. On convint dans cette assemblée de leur donner 6,000 francs d'or, et l'on se servit pour traiter avec eux de l'entremise du comte d'Armagnac, qui conclut réellement cette affaire le 14 du même mois. Cependant, peu de temps après, deux des chefs des *compagnies* qui tenaient le parti des Anglais, s'emparèrent du château de Montferrand, près

la Canourgue, de celui de Chaliers, près St-Flour et de Chateauneuf-de-Randon; et ils étendaient de là leurs courses dans toute la sénéchaussée de Beaucaire. On s'en plaignit à Charles V, qui envoya Duguesclin commander en Languedoc. Cet illustre connétable partit au mois de juin de 1380, prit avec lui le duc de Berri qui commandait en Auvergne, s'empara de Chaliers au commencement de juillet et vint ensuite assiéger Châteauneuf. La garnison de cette place opposa d'abord une vigoureuse résistance. Cependant Duguesclin jura de ne se retirer que vainqueur; mais il tomba dangereusement malade. Il fit alors appeler le maréchal de Sancerre et l'envoya sommer les assiégés de se rendre. Le gouverneur se voyant sans espérance de secours, apporta les clefs du fort dans la tente du Connétable, qui expira quelques moments après : c'était le 13 juillet, et le huitième jour de sa maladie.

L'année suivante (1381), par les soins de Pons de la Garde, il fut voté des fonds pour les réparations de l'église cathédrale et des anciens clochers, et en particulier une somme de 31 florin pour les orgues. Cette année encore, le même évêque éleva le rit de la fête de S. Firmin d'Usez et statua que le 3 mars on ferait une fête spéciale en l'honneur de Ste-Anastasie, vierge et martyre, dont on fait mémoire le jour de Noël, à la messe de l'aurore. Le motif d'une plus grande solennité accordée au culte de cette sainte était que l'église de Mende en possédait alors une relique insigne. Dans ce statut il était enfin prescrit qu'à cause des indulgences accordées aux fidèles dans l'octave de la Fête-Dieu, il ne serait célébré durant cette octave aucune autre fête que celles de S. Jean Baptiste, de S. Pierre et S. Paul, et de S. Martial, *désigné par la tradition comme ayant primitivement consacré l'église de Mende*. Pons de la Garde a vécu jusqu'en 1387.

(*Archives-préfect. registr. Balduni et Vier, titres Chanac Apcher. Statut de Pons de la Garde*, 1381. — *D. Vaissette, tome* 7e, *p.* 293, 296 *et* 301. — *Gab. Christ., p.* 118.)

39. JEAN III D'ARMAGNAC.

Jean d'Armagnac, frère de Jean III, comte du même nom, fut tiré de l'église de Lectoure, où il était archidiacre, pour l'évêché de Mende. Sa nomination fut confirmée à Avignon par une bulle datée du 1er mai 1387. Quelque temps après il prêta serment de fidélité au roi Charles VI. En 1388, le clergé de Mende, tenant encore sans doute à l'obédience d'Urbain VI, obtint de ce pape une réduction de son personnel. L'année suivante, l'évêque Jean, partisan de Clément VII, fit son entrée à Mende. Il pontifia le jour de la fête de la Ste Couronne d'épines, et l'un des chanoines, nommé Pierre Valmanière, ayant refusé de lui faire sous-diacre, il l'excommunia. Il est très-possible que ce chanoine n'a eu d'autre motif de refuser ce qu'on exigeait de lui, que l'intime persuasion où il était de la validité de l'élection du pape Urbain VI. Pierre Boëri, préchantre de l'église de Mende, mourut cette même année. Urbain V l'avait nommé directeur de l'œuvre de la reconstruction de la cathédrale. En 1390, les Anglais évacuèrent entièrement le Gévaudan. Leurs ôtages furent envoyés à Mende et confiés à la garde du chevalier, Jean Blaisi, nommé par le roi à cet effet. Cette même année, il se conclut à Mende une trève entre le vicomte de Turenne et l'antipape Clément VII, qui avait choisi l'évêque de Mende pour arbitre. L'année suivante, Jean d'Armagnac fut transféré à l'archevêché d'Auch. Charles VI l'admit en son conseil en 1401. Enfin l'antipape Benoit XIII le fit cardinal en 1408 et le nomma même à l'archevêché de Rouen; mais, à cause de la neutralité où la France s'était alors constituée, cette

église refusa de l'accepter et se donna Louis de Harcourt avec l'approbation d'une assemblée du clergé de France. Jean mourut peu de temps après. (*Gallia Christ.* — *Louvreleul*, *p.* 90. — *Gab. Christ* , *p.* 112 *et* 231. — *D. Vaissette, tome* 7e, *p.* 237. — *M. Prouzet, tome* 2e, *p.* 262. — *Archives de l'hospice* , *de la Mairie, et de la Préfecture, années* 1387, 1391. — *Bullet. de la soc. d'agr., année* 1854, *p.* 118.

40. ROBERT II DE BOSC.

Ce prélat, né en Auvergne, et déjà évêque d'Aleth dès 1386, fut transféré à Mende en 1391. Sous son épiscopat, S. Vincent Ferrier, illustre prédicateur de l'ordre de S. Dominique, prêcha à Mende et y opéra plusieurs miracles. Robert passa, en 1404, une transaction avec son chapitre touchant la manière de conférer les canonicats et autres bénéfices. L'année suivante il traita aussi avec le baron du Tournel pour le droit de porter le dais, le jour de la Fête-Dieu et l'obligation de fournir le luminaire. Il mourut, à Clermont, le 15 février 1407 (c'est-à-dire 1408).

De son temps Pierre Blavi, originaire du Gévaudan et docteur en l'un et l'autre droit, fut nommé cardinal par l'antipape Benoit XIII. Bientôt après il se rendit à Pise, où il contribua à l'élection d'Alexandre V. Ce pape à son tour le confirma dans sa dignité. Il mourut à Avignon en 1409, avec la réputation d'un homme doué des plus excellentes qualités de l'esprit et du cœur. D'après un ancien titre, qui porte la date de 1399, Charles VI, roi de France, était chanoine honoraire de l'église de Mende. (*Gall. Christ.* — *Dict. du P. Richard.* — *Louvreleul*, *p.* 79. — *Gab. Christ.*, *p.* 133 *et* 392. — *Bullet. de la soc. d'agric.*, *tome* 9e, *p.* 233 *et année* 1835-1836, *p.* 183.)

41. JEAN IV DE COSTA.

D'abord célèbre professeur de l'université de Toulouse, puis Chanoine chantre de Bayeux, et enfin Référendaire de Benoit XIII, Jean de Costa fut nommé à Châlons-sur-Saône en 1405, par cet antipape, qui l'envoya, la même année, au concile de Pise, au nombre de ses légats. Il fit son entrée à Châlons en 1407. L'année suivante, en récompense de ses services et pour le rapprocher de lui, Benoit XIII le transféra à l'évêché de Mende, qu'il ne garda que fort peu de temps. Car le clergé de France, qui avait déjà en grande partie retiré son obédience à Benoit XIII, déposa, en concile, à Paris, le 21 octobre 1408, *entr'autres fauteurs de Pierre de Lune Jean de Costa, ci-devant évêque de Châlons, et maintenant transféré à Mende.*

Presque tous les catalogues placent ici, mais à tort, Guillaume de Boisratier, comme évêque de Mende. On le trouve réellement dans des parchemins qui portent la date du 26 janvier 1408 (c'est-à-dire, 1409) : mais il n'y a que le titre d'évêque élu : ce qu'on voit encore dans un autre manuscrit du 25 octobre de la même année, époque de sa nomination à l'archevêché de Bourges par le pape Alexandre V. Ce Guillaume de Boisratier, reçu docteur à Boulogne, devint Secrétaire de Charles VI, Maître des requêtes, Chanoine de la Ste-Chapelle, Prieur de S. Ursin, Doyen du chapitre de Bourges et Chancelier de Jean, duc de Berry. Déjà élu évêque de Mende, il assista au concile de Pise au mois de juin 1409, comme orateur de roi de France. En 1419, au concile de Constance, il fut adjoint aux cardinaux qui s'y trouvaient, pour l'élection du pape Martin V. (*D. Vaissette, tome* 8e, *p.* 78 *et tome* 7e, *p*. 365. — *Hist. de l'église Gall. année* 1408 *et* 1409. — *Gall Christ*. — *Archives de la préf.*

registre Pons. — Arch. de la Mairie, acte passé au palais épiscopal en 1408.)

42. PIERRE DE SALUCES.

Pierre de Saluces, fils de Frédéric, marquis de Saluces en Piémont, fut d'abord chanoine-comte de Lyon. Il devint évêque de Mende immédiatement après la promotion de Guillaume de Boisratier à l'archevêché de Bourges. Il mourut le 12 octobre 1412. (*Gall. Christ. — Archives de la préf., registre Jagonzac.*)

43. GÉRARD DU PUY.

Pierre de Saluces étant mort, le pape Jean XXIII se réserva la nomination de son successeur et transféra à l'évêché de Mende Gérard du Puy, déjà évêque de St-Flour. L'acte de cette translation se trouve aux archives de la Mairie. Il est daté du deux des nones de janvier et de la 3e année du pontificat de Jean XXIII. Gérard ne siégea à Mende que jusques vers le milieu de 1413, où il passa à l'évêché de Carcassonne. Il parut au concile de Constance comme orateur du roi Charles VI. (*Arch. de la préf. registre Pons. — Gallia Christ.*)

44. JEAN V, de Corbie.

Ce prélat prit possession par procureur le 18 septembre 1413. Nous écrivons cela d'après un registre de nos archives. Si dans ce manuscrit il était question de Jean de Costa, le rédacteur du registre aurait écrit : *Jean reprend possession* D'ailleurs Hugues du temps déclare n'avoir trouvé que Jean de Corbie à l'époque où nous sommes arrivé. Cet évêque était frère d'Arnauld de Corbie, Chancelier de France. Sous son épiscopat et en 1422, par suite des interminables que-

relles des Armagnacs et des Bourguignons, le sire de Roche-Baron, partisan de ces derniers, entra dans le Gévaudan avec 800 hommes. Bernard, comte de Pardiac et frère du comte d'Armagnac vint s'opposer à la marche de ses adversaires : il les attaqua à Serverette, où ils s'étaient retirés; et après avoir mis le feu à ce lieu, les obligea à prendre la fuite et à se disperser. Jean de Corbie assista à une assemblée des états du Languedoc, tenue à Carcassonne, le 21 septembre 1425, en faveur du roi Charles VII. Il fut enfin transféré à Auxerre au commencement de 1427. (*Arch. de la préfect., registres Pons et Traverseri. — Gabal. Christ. p.* 237. — *D. Vaissette*, *Tome* 8e, *p.* 23 et 32.)

45. RAMNULFE de Péruse d'Escars.

Ramnulfe de Péruse, issu d'une famille noble de ce nom, fut élu, dès l'an 1424, comme évêque de Limoges, par le chapitre de cette ville. Ensuite, au départ de Jean de Corbie pour Auxerre, il passa à l'évêché de Mende où on le voit siéger dès le 26 janvier 1426, c'est-à-dire 1427. Il prit part à trois assemblées des états du Languedoc, tenues les deux premières à Beziers, le 15 novembre 1427 et le 20 décembre 1436, et la troisième au Puy dans le printemps de 1439. Il mourut en 1441, le 11 du mois de mai. (*Gall. Christ. — Dict. du P Richard. — Vaissette*, *Tome* 8e, *p.* 38, 56 *et* 61. — *Bibliothèque de la ville, obituaire de* 1528.)

46. ALDEBERT VI de Peyre.

Aldebert VI, seigneur de Marchastel, fils d'Aldebert ou Astorge de Peyre, fut élu évêque de Mende en 1441. Il mourut à Chanac en 1443, le 23 août, à 3 heures de l'après-midi. De son temps, Charles VII accorda à la ville de Marvejols

le privilége de battre monnaie. (*Gallia Christ.* — *Etude de M. Martin, notaire à Mende, reg. Jalvini.* — *D. Vaissette, Tome* 8e , 91.)

47. RENAULD de Chartres, Cardinal.

Renauld de Chartres, archevêque de Rheims et cardinal, fut chargé de l'administration du diocèse de Mende le 12 mai 1444. Ce privilége lui avait été aussi accordé, trois ans auparavant quant au siége d'Orléans. Il mourut bientôt après. C'est ce prélat qui, en 1429, sacra le roi Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc, sa libératrice. Le même prince le nomma ensuite son grand chancelier. Enfin, en considération de ses mérites, Eugène IV l'admit au nombre des cardinaux en 1439. (*Gallia Christiana.*)

48. GUY de la PANOUSE, de Louplac, de Pomizon.

Guy de la Panouse, archidiacre de Conques, dans le diocèse de Rodez, paraît avoir été élu le 12 octobre 1443 ; mais obligé de céder la place au précédent, il fut pourvu de l'évêché de Castres. Enfin, son concurrent étant mort, il lui fut permis de monter sur le siége de Mende. Son sacre eut lieu le 17 février 1444, c'est-à-dire 1445. Ce prélat, très-dévot à S. Gabriel, établit dans la cathédrale deux chapellenies en l'honneur de l'Annonciation de la B. Vierge Marie, ainsi que la fête de ce saint Archange, le 18 du mois de Mars. Sous son épiscopat les travaux de la reconstruction de la cathédrale, depuis longtemps suspendus, furent repris avec beaucoup de vigueur. Le 7 septembre 1452, Galabert de Cénaret, prévôt du chapitre, posa la première pierre de la continuation. En 1457, le chœur étant terminé, Guy de

la Panouse consacra le maître-autel. Dès-lors l'office auparavant célébré sous la nef, se fit dans le chœur, Les stalles du nouveau chœur furent placées en 1463, et la même année la cathédrale reçut des orgues. En cette année encore la fête de S. Bonnet, évêque, fut élevée au rang des fêtes de neuf leçons. Enfin en 1467 on mit les vitraux aux fenêtres. L'année suivante, Gui se trouvant fatigué, céda son siége à son neveu et on lui permit à lui-même de prendre le titre d'archevèque de Damas. Cependant il ne perdit pas de vue les intérêts du diocèse. On le voit encore, en 1469, dans le mois de décembre, intenter un procès aux habitants de Mende au sujet des priviléges qu'ils avaient surpris au roi Louis XI. Il mourut peu de temps après cet acte de défense de sa puissance temporelle. (*Gall. Christ. — Etude de M. Martin, registre Jalvini. — Gab. Christ.*, *p.* 115 *et* 117. *Ordinarium chori de l'évêché. — Arch. de la préf. Grand cahier en parchem. consulat, n°* 13. *p.* 99 *et* 101. — *Obituaire de la biblioth.*)

49. ANTOINE DE LA PANOUSE.

Ce prélat, neveu du précédent, comme nous l'avons déjà dit, prêta serment de fidélité à Louis XI, à Senlis, le 28 juin 1468. Il assista aux états du Languedoc, tenus à Montpellier, dans le mois de mai de 1471. Il mourut le 28 juin 1473, et fut enterré dans le caveau du chœur de la cathédrale. (*Gall. Christ. — D. Vaissette, Tome* 8ᵉ, *p.* 150. — *Bullet. soc. agric.* 1858, *p.* 251.)

50. PIERRE RIARIO, Cardinal.

Pierre Riario naquit à Savone, en Italie. Il était neveu du pape Sixte IV, qui à cause de ses mérites le fit archevêque de Florence et de Séville, cardinal du titre de S. Sixte, pa-

triarche de Constantinople et légat pour toute l'Italie. Enfin ce prélat fut aussi pourvu de l'évêché de Mende, le 9 octobre 1473, et il mourut à Rome à l'âge de 28 ans, le 3 des nones de janvier 1474. (*Gallia Christiana.*)

51. JEAN VI PETITDÉ.

Le 22 mars 1474, le siége de Mende se trouve occupé par Jean Petitdé, doyen du chapitre de Clermont et conseiller de Jean II, duc de Bourbon. Ce prince l'avait recommandé auprès du chapitre de Mende. Le roi le nomma, le 16 janvier 1475, lieutenant général au pays de Languedoc, en l'absence du duc de Bourbon, gouverneur de cette province, « étant informé que ledit duc de Bourbonnais le voulait et « le désirait. » Il mourut en 1478. Sous son épiscopat, « le zèle du chapitre pour le bastiment des allées et cha- « pelles de la cathédrale fut si ardent qu'il assigna en « l'an 1477 un fonds annuel de 30 livres en argent, 100 « setiers de seigle, 30 setiers de froment et quarante setiers « d'avoine, outre les revenus de la maison de l'aulmône « jusques à la perfection dudit œuvre.» *Gallia Christ.* — *D. Vaissette tome* 8ᵉ, *p.* 160. — *Gab. Christ.*, *p.* 117.)

52. JULIEN DE LA ROVÈRE,

CARDINAL DE S. PIERRE-AUX-LIENS, ET DEPUIS PAPE SOUS LE NOM DE JULES II.

Julien de la Rovère était fils de Raphaël de la Rovère, frère du Pape Sixte IV. Il naquit à Savone, le 15 décembre 1443. Il fut d'abord fait évêque de Carpentras en 1471 et ensuite Cardinal de S. Pierre-aux-Liens. En 1474 il fut encore pourvu des évêchés de Coutances, d'Albano, de Sabine et d'Ostie. On lui confia aussi la charge de grand pé-

nitencier. Son oncle lui conféra ensuite l'évêché d'Avignon, érigeant à cause de lui ce siége en archevêché. Il fut chargé de plusieurs légations importantes, soit en Italie, soit en France auprès du roi Louis XI. Enfin le siége de Mende venant à vaquer en 1478, ce prince demanda que cet évêché fut accordé au cardinal Julien. L'année suivante, Eustache de Lévis, archevêque d'Arles, étant à Rome, reçut, pour le roi et d'après son ordre, le serment de fidélité du nouvel évêque. Le cardinal Julien fit administrer l'église de Mende par un évêque de Bethléem *in partibus*. Le nom de ce Prélat est Bertrand Aldeger, religieux de l'ordre de S. François. Le Pape Pie III étant mort après quelques semaines de Souverain Pontificat, le Cardinal Julien lui fut donné pour successeur à l'unanimité des suffrages, le 31 octobre 1503. M. Audin, dans son *histoire de Léon X, l'appelle le Moïse de l'Italie.* En effet, en apprenant son élection, Jules II s'écria : « Seigneur, délivrez nous des Barbares. » Il se ligua d'abord avec Louis XII, l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne contre les Vénitiens qui s'étaient emparés de la Romagne. Ces derniers s'étant soumis au S. Siége et Louis XII voulant malgré cela continuer la guerre, Jules II l'excommunia et forma une ligue contre lui. Le roi de France à son tour s'oublia jusqu'à faire déposer le Pape dans un conciliabule, tenu d'abord à Pise et terminé à Lyon. De son côté le Souverain Pontife tint un véritable concile à Rome, le *X*VII[e] œcuménique et le IV[e] de Latran. On y anathématisa tout ce qui avait été fait contre le S. Siege et on déclara la France en état d'interdit. Néanmoins Louis XII poursuivit la guerre à outrance ; mais dès ce moment il n'éprouva que des revers et fut obligé d'évacuer l'Italie. Jules II mourut sur ces entrefaites, le 20 février 1513. Il lui revient l'honneur d'avoir conçu le projet de la réédifi-

cation de la belle église de S. Pierre à Rome; et c'est lui qui en posa la première pierre, le 18 avril 1506. *(Gall. Christ. — D. Vaissette, tome 8e, p. 166. — Hist. de l'égl. par l'abbé Darras. — Hist. de France, par l'abbé Drioux)*.

53. CLÉMENT DE LA ROVÈRE, Cardinal.

Jules II, n'étant encore que Cardinal, céda au commencement de 1483 l'évêché de Mende à son neveu Clément de la Rovère. On trouve ce prélat en possession de ce siége dès le 24 mars 1483. On lui donna le surnom de Gros. D'abord, simple religieux de S. François, il fut ensuite agrégé docteur à l'université d'Avignon, où il exerça les fonctions de vice-légat jusqu'en 1483. Le 28 juin 1485, il prêta serment de fidélité au roi et obtint de ce prince la faculté de refuser aux Mendois le serment de se conformer aux priviléges qui leur avaient été octroyés par Louis XI. Le pape Innocent VIII le délia aussi de l'obligation de prêter ce serment. Il s'obligea, en 1487, devant le chapitre à donner 400 livres tous les ans, jusqu'à l'achèvement de la cathédrale. On lui doit la chapelle de *Tous les saints*, aujourd'hui, des *Fonts baptismaux* ainsi que le fond de la nef. En 1502, le chapitre lui permit de mettre ses armes à la clef des travées qui étaient son ouvrage. Les états du Languedoc eurent lieu à Mende dans le mois d'octobre de l'année 1494.

Cependant Clément de la Rovère s'occupa sérieusement de faire valoir les droits de sa puissance temporelle contre les empiétements des Mendois. Il fit parvenir ses plaintes au roi Charles VIII et le grand conseil de ce prince retira à la ville de Mende les priviléges qu'elle avait obtenus de son père Louis XI, déclarant de nuls effet et valeur les dernières concessions, sur ce que « ledit évêque de Mende, comte de Gé-

» vaudan, disait que ladite église de Mende était de très
» ancienne fondation située audit pays de Gévaudan, lequel
» soulait être un royaume à part, séparé des autres royau-
» mes et se nommait le royaume des Gots et avait pris le
» nom de Got, lors roi dudit pays, et après la passion de N.
» S. Jésus-Christ et au temps de Monseigneur S. Pierre
» l'apostre, Monseigneur S. Martial avait été envoyé ès-par-
» ties de Guyenne pour y prêcher et dénoncer la foi chré-
» tienne et entre les autres cités avait été audit lieu de
» Mende, où il avait édifié et fondé une église en l'honneur
» de la Vierge Marie et y avait laissé un sien disciple, nommé
» Sévérien, lequel avait été le premier évêque de Mende et
» avait prêché la foi chrétienne à tout le peuple du pays de
» Gévaudan, et tellement avait fait par sa sainte prédication
» qu'il avait converti ledit Got à ladite foi catholique, lequel
» avait aucun temps après donné et laissé son dit royaume
» et pays de Gévaudan à ladite église de Mende, audit Sévé-
» rien et à ses successeurs évêques de Mende; après laquelle
» donation les évêques qui lors furent dudit Mende étaient
» dénoncés rois et évêques dudit Mende, l'espace de 1061
» ans sans reconnaître aucun souverain, si non Dieu notre
» créateur. »

Peu après sa promotion au souverain Pontificat, Jules II revêtit son neveu Clément de la pourpre, le 29 novembre 1503 ; mais le nouveau cardinal ne posséda pas longtemps cette dignité : il mourut à Rome le 18 août de l'année suivante. *(Arch. de la préf. registre Nuélart et grand cahier en parchemin, consulat n° 13.—D. Vaissette, tom. 8e, p. 166 et 200. — Gall. Christ. — Gabal. Christ., p. 117 et 118. — De Burdin, tome 2e, p. 216.)*

54. FRANÇOIS DE LA ROVÈRE.

Ce prélat, frère du précédent et depuis 1492 évêque de Gubbio, en Italie, où il avait succédé à son parent le cardinal Jérôme de la Rovère, reçut de Jules II, le 17 août 1504, l'évêché de Mende ainsi que l'abbaye de Bonnecombe au diocèse de Rodez, déjà possédée aussi par son frère. En 1508, le 8 du mois d'août, il posa la première pierre du grand clocher, et celle du petit le 13 juillet de l'année suivante. Ces deux remarquables édifices furent achevés en 1512. Le plus haut des deux a 84 mètres d'élévation. Il plaça douze cloches dans ces deux clochers. Les deux bourdons pesaient, l'un 500 quintaux et l'autre quatre cents. Le battant du gros bourdon se voit encore à la cathédrale, derrière la porte du nord. Il est de deux mètres 35 centimètres de hauteur et d'un mètre dix centimètres de circonférence à son nœud de percussion. On doit à ce prélat deux ponts de pierre à Mende et un autre à Esclanèdes, ainsi que plusieurs édifices publics soit profanes, soit ecclésiastiques. Toutes ces œuvres lui valurent le surnom de *Bon-évêque*. Il mourut au château de Balsièges le 24 mai 1524. Ses restes furent transportés à la chartreuse de Villefranche de Rouergue, à laquelle il avait légué 2,000 livres d'or. Du temps de ce prélat les autorités de Marvejols défendirent sous peine d'une amende de 10 sous de *blasphémer, de jurer, de renier et de jouer aux cartes. (Gall. Christ. — Louvreleul, p. 81. — Catalog. des Arch.*, 18*e siècle. — Bulletin de la soc. d'agric., tome* 9*e, p.* 204 *et* 211.)

QUATRIÈME PARTIE.

ÉGLISE DE MENDE DANS LES TEMPS MODERNES.

55. CLAUDE DUPRAT.

Le 18 août 1517, c'est-à-dire sept ans avant la mort de François de la Rovère, il fut définitivement conclu et arrêté un concordat entre le pape Léon X et François Ier, roi de France. Entr'autres priviléges, cet acte accordait au Prince la nomination aux évêchés, laquelle cependant pour être valable, devait être suivie de la confirmation du souverain Pontife. Cette profonde modification du système d'élection éprouva les oppositions les plus graves, auxquelles nos chanoines prirent sans doute leur part, et peut-être beaucoup plus de part que les autres chapitres, vu l'exception où se trouvait le Gévaudan sous le rapport politique. Quoiqu'il en soit, l'évêché de Mende se trouvant le premier à vaquer, le chapitre ne manqua pas de procéder à l'élection selon l'ancien usage et fixa son choix sur Messire Bertrand de Cénaret, prévôt de cette église et archidiacre de Rodez. Cette élection fut même confirmée à Rome ; ce à quoi la cour romaine crut pouvoir consentir ; sans doute parce que le diocèse de Mende n'appartenait pas au roi de France, comme le reste du royaume. Cependant, lit-on dans un ancien titre cité par M. Pascal, «Le procureur du roy au grand

» conseil appela comme d'abus de ladite eslection, et cette
» affaire faillit à causer la ruine du chapitre qui feust exposé
» à d'étranges oppressions, la pluspart des chanoines ayant
» été arrestés prisonniers à la suite du conseil où le procès
» feust pendant jusques en l'an 1529, que ledit sieur de
» Cénaret esleu feust contraint pour avoir la liberté de sa
» personne de consentir que Messire Claude Duprat, frère
» du chancelier fist confirmer en cour de Rome la nomi-
» nation que le roy avait faite de luy à cest évesché ; et
» d'autant que ladite bulle (obtenue pour la confirmation de
» l'élection du chapitre), était un titre authentique et inex-
» pugnable, ledit sieur procureur général du roy en demanda
» la remise en original et ensuite fist ordonner par arrest
» qu'elle serait remise dans le greffe du conseil, sauf que le
» sindic du chapitre en retira un extrait collationé par deux
» conseillers et par le greffier du conseil...... Ainsi cet
» évesché fit la planche à tous les autres, » Claude Duprat
était abbé de Bourg-Dieu, dans le Berri, quand il fut
nommé par le roi à l'évêché de Mende. Il mourut en 1532,
trois ans après être entré en paisible possession de son siége.
Il fut enterré au caveau du chœur de la cathédrale. Son
portrait, ainsi que ceux de tous ses successeurs jusqu'à Monseigneur de la Brunière inclusivement, se trouve au palais de
l'évêché. Cette collection est due en grande partie aux soins de
Monseigneur de Castellane. (*Gall. Christ. — Gabalum Christianum, p.* 251, — *Hist. de l'église par Darras. — Bullet. de la soc. d'agric., tome* 9ᵉ, *p.* 251.)

56. JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD.

Le père de ce prélat était François Iᵉʳ, comte de la Roche-Foucauld, et prince de Marcillac: sa mère s'appelait Barbe de Bois. Il était abbé de St-Amand de Boisse ; nommé à

l'évêché de Mende en 1532, il mourut le 24 septembre 1538 dans le couvent des religieux de S. François de cette ville et fut enterré dans le caveau du chœur de la cathédrale. (*Gallia Christ.*)

57. CHARLES DE PISSELEU.

L'année même de la mort de Jean de la Rochefoucauld, le roi nomma à l'évêché de Mende Charles de Pisseleu, fils de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilli en Picardie. Huit ans plus tard son frère François fut aussi élevé sur le siége d'Amiens. Quand à lui, il fit en 1541 avec son chapitre une transaction qui avait pour objet la collation de toute sorte de bénéfices et qui fut confirmée par le S. Siége. En 1544 il fut transféré à l'évêché de Condom. Il mourut dans cette ville ue 1564. (*Gallia Christiana.* — *Dict. du P. Richard.*)

58. NICOLAS DANGU.

Ce prélat, d'abord abbé de Foix et de Juilly, Conseiller du roi, Maître des requêtes et Chancelier de Navarre, fut nommé à l'évêché de Séez en Normandie, le 9 juin 1538. Il fut ensuite transféré à Mende en 1545, c'est-à-dire lorsque Charles de Pisseleu passa de ce siége à celui de Condom. Henri II témoigna à Nicolas Dangu la même confiance que son père François Ier. En 1558, on voit cet évêque de Mende adjoint aux plénipotentiaires qui se trouvent au traité de Câteau-Cambrésis — Son épiscopat sera à jamais remarquable par les tristes évènements qui ont eu lieu de son temps. L'hérésiarque Calvin, prêchant à Nîmes, en 1538, envoya Théodore de Bèze, son disciple, à Alais, Anduze et autres villes et bourgs des basses Cévennes pour y établir sa nouvelle secte. Le succès que ce dernier obtint en ces quartiers, le fit monter

dans les Cévennes hautes, où il réussit à pervertir 45 paroisses et la ville de Marvejols. La nouvelle religion ne tarda pas à porter des fruits de mort parmi nous aussi bien que partout ailleurs. On débuta durant la nuit du 25 décembre de 1561, en abattant un grand nombre de croix aux environs de Mende. Ensuite, au commencement du mois de mars de 1562, on forma hautement le projet de s'emparer de la ville épiscopale. A cette nouvelle, Mgr Dangu établit la meilleure garde possible, appelant aussi à son secours des seigneurs voisins, restés fidèles à la vraie foi. Le seigneur d'Apcher leva pour cela une petite armée de 900 hommes et en céda cent à l'évêque dans le mois de juin. Sur ces entrefaites, les sectaires, conduits au nombre de 1500 par le baron d'Alais, le seigneur de Gabriac et le capitaine Lacroix de Milhau, prirent et pillèrent Chamborigaud (Gard). Enhardis par ce premier exploit, ils franchirent la Lozère pour venir attaquer Quézac, où leurs confrères de Marvejols les rejoignirent. Ils saccagèrent le château de ce lieu, ainsi que l'église dont ils brûlèrent l'image miraculeuse de Notre-Dame et emportèrent une grande quantité d'argenterie, pesant, dit-on, 280 marcs. Ils se portèrent alors sur Mende, où ils arrivèrent un mardi, 21 juillet. Ils commencèrent par tout ravager autour de la ville. Ils brûlèrent le couvent des Carmes, l'un des plus beaux du Languedoc, l'ermitage de S. Privat, l'église et la maison de S. Ilpide et presque toutes les habitations attenantes, le couvent des Cordeliers et enfin l'église de Notre-Dame du Pont. Les églises et les châteaux de Badaroux, de Balsiéges, de Saint-Bauzile et de Barjac éprouvèrent le même sort : les sectaires montèrent même à Rieutort-de-Randon, où ils commirent de semblables excès. Cependant les habitants de la ville, se voyant trop faibles et sans espérance de secours, consentirent, le samedi suivant, 25 du même mois,

à ouvrir leurs portes aux assiégeants. Dès l'entrée de ces brigands, le service divin cessa, les objets précieux furent à peu près entièrement pillés, les autels brisés, les images saintes brûlées, le palais épiscopal saccagé, les prêtres cruellement maltraités et leurs maisons surtout livrées au pillage: on fut même obligé de compter à ces hérétiques la somme de deux mille écus et de leur céder les armes et les clefs de la ville. Enfin on eut la douleur de voir un ministre du nouvel évangile monter en chaire et d'être contraints d'aller l'entendre prêcher. Après s'être ainsi satisfaits, les Calvinistes, laissant à Mende une petite garnison ainsi que le ministre dont nous venons de parler avec sept ou huit fervents de leur secte, se transportèrent, le 3 août, à Chirac. Cette petite ville était snr le point de se rendre aux ennemis, lorsque le capitaine Treilhans tomba sur eux à la tête d'un corps de catholiques et les mit en fuite après en avoir tué un certain nombre. Ce brave défenseur de la bonne cause, voulant profiter de sa victoire, prit avec lui une trentaine d'arquebusiers à cheval et se dirigea immédiatement vers Mende, portant une croix blanche en guise d'étendard. De leur côté, les habitants de la ville, qui étaient parvenus à s'emparer des clefs, lui ouvrirent les portes : il entra au cri de *vive le Roi*. On se joignit à lui et en un instant la ville se trouva délivrée du joug sous lequel elle gémissait. Le ministre et certains de ses adhérents furent mis en prison. Quelques jours après, c'est-à-dire le 15 du mois d'août, la plus grande des fêtes de la Patronne de notre cathédrale, le seigneur d'Apcher amena un nouveau renfort de troupes catholiques. Mais les choses ne se passaient pas également bien dans les environs. La veille de la fête de Notre-Dame, les hérétiques, après s'être rétablis de leur défaite de Chirac, se portèrent sur Chanac, le Villard et Esclanèdes. Ils y pas-

sèrent trois jours, se livrant à toute sorte d'excès, selon leur coutume. A Chanac ils firent mourir deux prêtres qu'ils précipitèrent par une fenêtre, et ils livrèrent aux flammes l'église et le prieuré d'Esclanèdes. Après cela ils regagnèrent Chirac et y mirent le siége le 23 du même mois. Le baron de Peyre, qui avait embrassé la réforme, vint leur porter du secours, à la tête de plusieurs habitants de Marvejols. Le lendemain on livra l'assaut. La ville fut prise et pillée, l'église brûlée, 22 prêtres égorgés, environ 80 catholiques massacrés et les fortifications détruites. Après cela les protestants se mirent en marche sur Mende; mais ils le trouvèrent si bien défendu par le seigneur d'Apcher, qu'après deux ou trois jours de vaines tentatives, ils reprirent le chemin de leurs Cévennes, non toutefois sans avoir entièrement ravagé les environs de la ville. Il va sans dire qu'à Marvejols les ecclésiastiques et les laïques fidèles à la foi avaient déjà souffert comme ceux de Mende et que les églises et autres objets sacrés n'y avaient pas été plus respectés. Les pertes éprouvées par l'évêque seulement furent évaluées à plus de 60,000 francs, somme énorme pour l'époque. Ce prélat ne manqua pas de faire arriver ses plaintes au roi; et même les auteurs de la *Gallia Christiana* ajoutent que Nicolas Dangu, sans doute en sa qualité de chancelier ou ex-chancelier de Navarre, fit les plus grands efforts non seulement pour empêcher Henri de Navarre d'accorder sa protection aux calvinistes qui troublaient ainsi le pays, mais encore pour l'engager à renoncer lui-même à l'hérésie qui l'avait séduit. Sur la fin de septembre, le baron de la Goize, Guidon du sieur de la Fayette, entra dans le Gévaudan et saccagea jusqu'au Pont-de-Montvert tous les lieux occupés par les Calvinistes dans le Haut-Gévaudan; de sorte qu'il ne resta à ces derniers que la ville de Marvejols. A son tour le seigneur d'Apcher, que le roi

avait créé son lieutenant en Gèvaudan, eut soin de mettre partout de bonnes garnisons. Au commencement d'octobre, la Goize, d'Apcher, le baron de S. Vidal, la Fare, Treilhans et quelques autres seigneurs catholiques assemblèrent deux mille hommes pour aller joindre Joyeuse au camp de Lates ; mais ayant appris la défaite des catholiques à S. Gilles, ils changèrent d'avis et assiégèrent Florac, d'où les Huguenots avaient chassé tous ceux qui avaient persévéré dans la foi. Après huit jours de siége, les assiégeants, apprenant que Beaudiné venait au secours de la place, prirent le parti de se retirer. Au mois de mars 1563, le baron de Peyre avec des troupes de Marvejols s'empara de Recoules-d'Aubrac et de saint Urcise: il y eut à cette occasion 70 catholiques de tués. Le même seigneur recouvra ensuite le château de Marchastel, qu'on lui avait enlevé le mois précédent et prit quelques autres places. De son côté, le seigneur d'Apcher se rendit maître d'Aumont, où 150 protestants s'étaient enfermés : ils parvinrent à s'évader la nuit suivante et se retirèrent à Marvejols, après avoir cependant perdu 26 hommes en route. De la Fare assiégea de nouveau Florac ; mais Beaudiné lui fit encore lever le siége. Nicolas Dangu mourut 4 ans après, c'est-à-dire en 1567, à l'abbaye de Juilly, diocèse de Meaux. (*Gallia Christiana. — Dict. du P. Richard. — Hist. de France, par le P. Daniel. — Louvreleul, p.* 41. — *D Vaissette, Tome* 8e, *p.* 390 *et* 399. — *De Burdin, Tome* 2e, *p.* 2. — *Bulletin de la Soc. d'agric.*, 1856, *p.* 468.)

59. RENAUD de BEAUNE.

L'année d'après la mort de Nicolas Dangu, Renaud de Beaune, Chanoine de Paris, Abbé de Juilly comme son prédécesseur, Maître des requêtes et plus tard Chancelier du duc François de Valois, fut nommé à l'évèché de Mende par le

roi Charles IX. Il lui fallut bien du zèle et du dévouement pour se laisser charger d'un pareil fardeau; car le diocèse se trouvait alors depuis plusieurs années dans un état fort triste et qui le devint encore davantage sous son épiscopat. En effet, les Calvinistes, depuis longtemps maîtres de Marvejols, des châteaux de Peyre et de Marchastel, de Florac et de toutes les Cévennes, reprirent les armes en 1567, l'année même de la mort de Nicolas Dangu, renversant les églises, égorgeant les ecclésiastiques et s'emparant de leurs biens. En 1568, une armée de Huguenots, après avoir exercé ses ravages sur Annonay, ville de la Haute-Ardèche, traversa le Gévaudan pour se rendre à Milhau : sur son passage elle pilla les villes de Pradelles et de Langogne. Ces désordres furent momentanément suspendus en 1570, par un édit de pacification publié à St-Germain-en-Laye par le roi Charles IX. Mais ils commencèrent en 1572, où l'on vit paraître pour la première fois le trop fameux Merle. Ce chef de brigands, digne de l'exécration de tous les siècles, était né à Uzès. D'abord simple garde du baron d'Acier, depuis duc de cette ville, il fut ensuite écuyer du vicomte de Peyre. Formé a l'école de ces mauvais seigneurs, il se montra bientôt leur digne disciple et dépassa même de beaucoup ceux qui lui avaient servi de maître et de modèle. Il fit son premier essai sur la petite ville du Malzieu, qui possédait alors une collégiale : il y détruisit les églises, fit mourir plusieurs prêtres et s'empara de leurs bénéfices. Des succès si heureux pour lui à son début ne pouvaient que l'encourager à continuer ses ravages dans tous les environs: ce qu'il fit réellement jusqu'au nouvel édit de pacification publié à Paris en 1576 par le roi Henri III. Il paraît qu'alors à la prière de Henri de Navarre, depuis Henri IV, il se retira à Uzès, emportant avec lui un riche butin.

Le monastère de Chirac ou du Monastier avait été sécularisé sans doute par suite de ce qu'il avait souffert en 1562 ; il n'y avait plus alors qu'un prieur et environ dix religieux. Ainsi cette même année, 1576, Grégoire XIII supprima le titre de ce prieuré et en accorda les revenus aux Jésuites de Rodez, pour leur collége. L'année suivante, les protestants animés d'un trop mauvais esprit pour respecter les ordonnances de nos rois, même les plus libérales, prirent de nouveau les armes. La ville de Langogne tomba cette année en leur pouvoir et resta pendant quelque temps sous leur cruelle domination. D'un autre côté Merle, quittant une retraite qui n'était pas de son goût, revint sur nos montagnes. Il débuta aussi cette seconde fois par la prise du Malzieu, qui était parvenu à se délivrer du joug des religionnaires. Pendant qu'il promenait de nouveau partout le ravage et la mort, Dieu frappa encore l'infortuné Gévaudan du fléau de la peste : il y eut à Mende seulement, en 1578, deux mille victimes de cette terrible maladie. Merle passa cette année-là avec quelques troupes sous les murs de la ville et se contenta pour cette fois d'en dévaster les environs. L'année suivante, vers le mois d'août, il arriva l'ordre de faire exécuter dans le Gévaudan les décrets qui avaient été portés dans une conférence tenue à Nérac, quelque temps auparavant. Merle, faisant semblant de vouloir se soumettre, se retira avec plusieurs étrangers soit à Marvejols, soit au château de Peyre. C'est dans cette retraite simulée qu'il trama avec ses protecteurs et ses complices le plus noir de tous les projets. Avant de le mettre à exécution, il fit venir quatre à cinq cents brigands de Figeac, de St-Céré et du Mur-de-Barrès. Chaudesaigues fut donné comme rendez-vous à tous ces assassins. D'un autre côté, un habitant de Mende, nommé Bonicel, voulant, dit-on, se venger d'avoir perdu un procès au tribunal

de cette ville, alla trouver Merle et lui promit de l'aider dans l'entreprise qu'il méditait. La nuit de Noël fut choisie pour le jour de l'attaque. On arriva au pied des murs de la ville à une heure après minuit, au moment où toutes les cloches en branle annonçaient aux fidèles la naissance du Sauveur du monde. Le bruit des énormes bourdons de la cathédrale empêcha les sentinelles de rien entendre et le traître Bonicel ayant indiqué à Merle un endroit des murs où l'escalade était facile, les ennemis se trouvèrent en un instant dans l'intérieur de la ville; on chercha à leur opposer de la résistance, mais ils en triomphèrent facilement. Ce fut alors que succomba le célèbre Louis de Boisverdun, seigneur de Chazaux et bailli de la ville. S'étant fait jour l'épée à la main, il allait tuer Merle lui-même, lorsque son pied s'étant embarrassé dans une grille de cave, il tomba et fut percé de plusieurs coups. Devenu maître de la ville, le farouche vainqueur posta d'abord ses hommes aux trois portes de la cathédrale. On massacra alors environ 300 personnes, parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre d'ecclésiastiques : plusieurs de ces derniers furent égorgés dans la crypte même de saint Privat, où ils s'étaient réfugiés. Cette horrible boucherie dura pendant huit jours, où la cruauté se montra plus rafinée à mesure que les victimes devenaient plus rares. Ainsi Pierre Chaptal, prieur de Saint-Martin-de-Boubaux fut tué, après avoir eu les oreilles coupées et la tête ainsi que le visage écorchés; Guillaume Cortany, chanoine et Jean Rossal, bénéficier furent flambés par les pieds et moururent après dans un cachot des suites de ce cruel tourment; d'autres eurent à souffrir l'amputation des membres les plus sensibles; d'autres furent enterrés vivants dans des fosses qu'ils avaient été contraints de creuser eux-mêmes; d'autres enfin, enfermés tout nus dans des caves au plus fort de l'hiver, y moururent de

froid et de faim. Tous les documents que nous avons eu sous la main gardent le plus complet silence sur l'évêque Renaud de Beaune : il est probable qu'il se trouvait alors absent de son diocèse. Tandis que, parmi les satellites de Merle, les uns s'acquittaient ainsi de l'office de bourreaux, les autres se livraient au pillage. On n'a pas besoin de demander si la spoliation fut complète, quand un document authentique nous apprend qu'on vola jusqu'au clous des maisons des particuliers. On estima à plus de trente mille écus la valeur des objets pillés dans la cathédrale. Quant à ce que ces nouveaux vandales ne purent emporter, ils en firent au milieu de la place un immense bûcher auquel ils mirent le feu. C'est ainsi que périrent les reliques de S. Privat et d'un grand nombre d'autres saints, les statues, les tableaux, le buffet de l'orgue, la chaire, les boiseries du chœur et les stalles des chanoines et bénéficiers. « On ne put, dit le P. Louvreleul, « retirer de ce criminel incendie que la figure de la sainte « Mère de Dieu, qui est au milieu du grand autel de la ca-« thédrale. » Voici encore ce qne l'on trouve à ce sujet dans un autre document : (1) « On rapporte que ces impies ayant « su que les habitants avaient une grande dévotion à une « image de la Très Sainte Vierge, qui avait esté faite par le « prophette Isaïe, ils furent la prendre, et l'ayant traînée « par toute la ville, ils la jettèrent au milicu du feu ; mais « quels mouvemeuts que se donnassent ces perfides, il ne « feut jamais de leur possible de bruller ceste image mira-« culeuse; ils ne l'avaient pas plutost jettée au feu qu'elle

(1) Nous n'avons reproduit ce document que pour montrer la grande vénération des fidèles de Mende pour leur Statue-noire de la Sainte-Vierge. Il date de 1724 et a été rédigé sur des Mémoires du XVI[e] siècle.

« s'en retirait, et une pauvre femme qui y estait fort dévo-
« tieuse, pria instamment un de ces brigands de lui donner
« cette souche (c'est ainsi qu'elle la nommait, non par mé-
« pris, mais par l'appréhension qu'on ne la lui refusât, si
« elle la nommait image). Cet athée la lui jeta avec le pied;
« elle, fort contente d'avoir ce thrésor, le porta chez elle et
« le cacha à un coin de sa cave, appréhendant qu'on ne vint
« la luy oster. Mais après que les hérétiques se feurent re-
« tirés et qu'on eut remis toutes choses dans leur premier
« estat, on envoya deux hommes pour chercher l'image de
« la Vierge, laquelle ils ne purent jamais remuer, et il fallut
« qu'on y allât en procession. On la remit à sa place où elle
« est encore sans avoir reçu aucun dommage du feu. » Le 30 décembre, le sieur de Châtillon, gouverneur de Montpellier et chef des religionnaires du Bas-Languedoc, arriva à Mende, approuva la prise de cette ville quoiqu'elle eût eu lieu en temps de paix, continua à emprisonner les ecclésiastiques et autres habitants et enchérit même sur les rançons exigées par Merle. Le 27 février ils allèrent tous deux raser le château appelé Chastel-Nouvel, et le 29, à la tête de 400 hommes, ils descendirent à Balsiéges, dont ils battirent le château épiscopal pendant 12 jours sans pouvoir s'en rendre maîtres. Après cela, se mettant avec ces mêmes 400 hommes à parcourir les environs à 4 ou 5 lieues à la ronde, ils détruisaient les églises, massacraient les prêtres, ou les envoyaient prisonniers à Mende ou à Marvejols, prenaient enfin tout le bétail gros et menu, choisissant pour eux ce qu'il y avait de plus gras et faisant périr le reste ou le faisant passer dans le Languedoc ainsi que dans d'autres pays occupés par leurs corréligionnaires. Au bout de quelque temps, un différend s'étant élevé entre ces deux chefs, Merle parvint à éloigner de Mende son concurrent ainsi que tout son monde. C'est alors

qu'il fit briser les deux bourdons du grand clocher, treize cloches du petit, cinq autres cloches de la maison du chapitre et huit de l'église paroissiale de S. Gervais. Il traita de la même manière deux grands bénitiers de métal, enlevés l'un aux Carmes et l'autre aux Cordeliers. Il vendit ce métal en grande partie; et du reste joint à un grand nombre d'ustensiles de ménage, il fit faire plusieurs pièces d'artillerie et des boulets. Après s'être ainsi pourvu de toutes ces ressources pour faire la guerre, il alla s'emparer du château de Grèzes. Ensuite passant par Marvejols, il prit avec lui plusieurs habitants de cette ville, de St-Léger et du château de Peyre, monta au château du Chayla près S. Laurent de Muret, s'en empara et fit périr tous ceux qui l'occupaient. De là il se dirigea sur le château de Combettes, où il fit aussi périr 80 soldats catholiques quoiqu'il leur eût promis de leur laisser la vie. Il poussa ensuite jusqu'à la petite ville de Serverette, se rendit maître du château qui la domine, fit périr toutes les personnes qu'il y avait dedans et précipita 24 prêtres dans un puits. Il s'arrêta là pour cette fois et reprit le chemin de Mende.

Cependant la plus grande partie de la noblesse du Gévaudan et des pays voisins, fatiguée des brigandages du capitaine Merle, résolut de les réprimer et de reprendre la ville de Mende. Elle s'assembla à Chanac sous la conduite d'Antoine de la Tour de S. Vidal et de Christophe d'Apcher, qui envoyèrent sommer ce capitaine de leur remettre la place. Merle répondit au messager : « Dites à vos maî- » tres que je les attends et que s'ils ne viennent pas à » moi, j'irai les chercher. » Il exécuta en effet sa promesse : étant parti à la tête de 300 hommes, il tomba sur Chanac de nuit et à l'improviste, fit main-basse sur le corps de garde, entra dans le bourg, le pilla et s'en re-

tourna chargé de butin et emmenant avec lui 200 chevaux des troupes catholiques. Vers le milieu de l'automne d'après il démolit les châteaux de Récoulettes, de Balsiéges et de Montialoux. A cette vue on lui abandonna ceux de la Vigne, du Boy, de la Prade et de Malavieille. Après cela il se renferma dans sa ville de Mende pour y achever durant l'hiver son œuvre de destruction. Il se trouvait alors possesseur de 184 bénéfices dont il se faisait payer les revenus de la manière la plus rigoureuse. Il se fit même élire en qualité de gouverneur de tout le Gévaudan. Sur ces entrefaites, le prince de Condé, étant venu dans le Bas-Languedoc pour relever son parti, envoya de Nîmes dans le Gévaudan le colonel Gondin pour concerter quelque opération avec Merle et Pourquarès; ces trois monstres se rencontrèrent à Molines. Ils décidèrent d'attaquer en premier lieu le bourg de Quézac, (*lieu de pélerinage de grande dévotion* dit l'auteur de l'*Intendit).* Pendant la nuit une partie des habitants se sauva par un trou pratiqué dans le mur; quant aux autres ils furent massacrés ou faits prisonniers; l'église fut de nouveau pillée et brûlée. Les pertes éprouvées par cette église et sa collégiale furent estimées à plus de 100,000 écus. De là on passa au bourg d'Ispagnac qui éprouva le même sort. Enfin on alla à Bédouès qui, après une vigoureuse résistance, fut engagé à se rendre par le traître Montal, commandant de la garnison. Les chanoines de cette collégiale et les soldats furent impitoyablement massacrés, quoiqu'on leur eût promis de leur laisser la vie. Le butin que l'on fit en ce lieu fut évalué à plus de 400,000 livres. Ceci se passait le 17 janvier 1581. Au retour de ces funestes exploits et au mois de février, Merle fit abattre l'église cathédrale de Mende, l'*une des plus belles du Languedoc*, l'église des

Cordeliers, celle de S. Gervais, toutes les chapelles qu'il y avait dans la ville et hors des murs, ainsi que les maisons de tous les ecclésiastiques et de plusieurs d'entre les habitants de l'endroit. Tout cela eut lieu malgré les décrets de la conférence de Fleix en Périgord et l'ordre que Henri de Navarre avait envoyé de quitter la place. Il paraît qu'alors le sieur de Châtillon, dont nous avons parlé plus haut, poussé sans doute par le roi de Navarre, engagea Merle à quitter Mende avec une partie de ses gens, sous prétexte qu'il avait besoin de son secours pour le siége d'une place ; et que ce gouverneur de Montpellier, s'emparant aussitôt de notre ville, y plaça une garnison. Merle, outré de chagrin d'avoir été joué, se retira au château du Boy, et, saisissant le moment où le sieur de Châtillon avait été obligé de s'éloigner de Mende, il y rentra par le moyen de quelques soldats de la garnison qu'il avait gagnés et s'y maintint à toute force. L'auteur de l'*Intendit* ajoute que Merle détruisit partout les titres, les documents, les papiers, les reconnaissances, les hommages, les livres terriers et les livres d'église qu'il put trouver. Il paraît qu'il ruina aussi à Marvejols l'église collégiale, l'une des plus belles et des plus riches du pays, ainsi que les couvents des Cordeliers, des Dominicains et des Augustins de la même ville: ce qui aurait été assez respecté jusqu'à lui, depuis la désertion de la vraie foi par la plupart des habitants de l'endroit.

En un mot, dit l'auteur de l'*Intendit*, avant la prise du Malzieu par Merle, en 1572, il y avait au diocèse de Mende plus de 2,000 ecclésiastiques, et en 1582, il n'en restait plus que quatre cents. Enfin pour se délivrer de la tyrannie de Merle, l'évêque, le chapitre et le clergé s'obligèrent à lui acheter la seigneurie de la Gorce et de

Salavas en Vivarais. Le Baron d'Apcher, qui en était le maitre, la lui céda au prix qu'il voulut en donner, c'est-à-dire, à environ 25,000 écus. Il fallut aussi qu'on lui donnât une centaine de mulets et un grand nombre de charrettes pour qu'il pût emporter avec lui tout le fruit de ses rapines. Il quitta Mende, vers le commencement de juillet, 1581. Mais il ne jouit pas longtemps de ses biens si criminellement acquis. Il mourut trois ans après au village de Salavas, « tourmenté pendant quelques jours » d'une frénésie horrible, tirant sa langue noire comme » un charbon, sans pouvoir parler. » Après le départ de Merle, les protestants de Marvejols et des environs vinrent de nouveau essayer de prendre Mende par escalade; mais ils furent repoussés. Ceci se passait le 27 juillet 1584. Ils ne furent pas plus heureux à Serverette. Le sieur Etienne Moure s'y défendit si bien, que le roi l'exempta de toute contribution, et lui permit de poser les armes royales aux avenues et entrées de ses maisons.

Quant à l'évêque de Mende, Renaud de Beaune, Catherine de Médicis avait, dès le 19 janvier 1581, demandé à Grégoire XIII sa promotion à l'archevêché de Bourges ; et la bulle de translation arriva au mois de juillet suivant. Cependant ce prélat retint encore quelque temps l'évêché de Mende ; car, en 1585, les états du pays furent présidés en son nom par M. Brugeyron, vicaire général. En 1591, Henri IV le nomma grand aumônier de France et commandeur de l'ordre du S. Esprit. Deux ans après, Renaud de Beaune ouvrit au bon roi les portes de l'église de S. Denys, écouta sa confession et lui donna la communion. Il fut ensuite en 1602 transféré à l'archevêché de Sens et mourut à Paris en 1606. (*Gallia Christ. Bulletin de la soc. d'agric. années* 1835, *page* 186 *et* 194.

Juin 1852, *page* 98. *Mai*, 1852, *page* 74. 1856, *page* 461. *Juin*, 1854, *page* 78. — *De Burdin, tome* 2e, *page* 19 *et suiv.* — *Louvreleul, pages* 43, 91, 93 *et* 98. — *D. Vaissette, pages* 156, 159 *et* 165. — *Panthéon littéraire, par Buchon.)*

60. ADAM DE HEURTELOU.

Adam de Heurtelou, originaire du Maine, Abbé du monastère de Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons et Chanoine de Paris ainsi que son prédécesseur, le suivit ou fut plustard appelé par lui au diocèse de Mende comme vicaire général. Lorsque Renaud de Beaune fut transféré à l'archevêché de Bourges, il l'accompagna aussi à la cour Cependant, l'église de Mende souffrànt de se trouver dans une espèce de viduité, le chapitre supplia en 1583 le pape Grégoire XIII de lui accorder Adam de Heurtelou pour pasteur ; mais nous avons lieu de croire que cette supplique n'eut pas un effet bien prompt, car les états du Gévaudan furent présidés en 1585 au nom de l'archevêque de Bourges; d'un autre côté nous n'avons trouvé Adam de Heurtelou avec le titre d'évêque de Mende qu'à la date du 27 mai 1586, et l'on sait qu'il ne prit possession de son siége que le 25 juillet de cette année. En passant de Mende à Bourges, Renaud de Beaune s'était réservé une pension de 2,500 francs. Son successeur lui donna en échange son abbaye de Lieu-Restauré. Comme le pays n'était pas encore du tout tranquille et que la ville de Marvejols ne cessait d'être un foyer de désordre, les habitants du Gévaudan avaient quelque temps auparavant conjuré le roi de venir à leur secours ; et cela leur avait été accordé avec d'autant plus de facilité que les pays voisins avaient un égal besoin d'être pacifiés. Ainsi, l'année même de l'installation de Monseigneur de Heurtelou,

le duc de Joyeuse fut chargé d'agir sur l'Auvergne, le Vélay, le Gévaudan et le Rouergue. Lavardin, son maréchal de camp, marchant un peu avant lui, investit la petite ville du Malzieu, où il y avait 150 hommes de garnison. Le duc arriva bientôt après et au bout de deux jours cette place se rendit. Sept des principaux chefs des brigands qui avaient ravagé les pays d'alentour, furent punis de mort. Ensuite l'amiral de Joyeuse, se dirigeant vers Marvejols, campa à Saint Chély, le 10 du mois d'août : ses troupes furent harcelées dans leur marche par la garnison du château de Peyre, qui lui tua ou blessa plusieurs de ses soldats, Trois jours après, il investit Marvejols et en forma aussitôt le siége. Le 22, les assiégés demandèrent à capituler. On leur promit la vie sauve, mais, sans doute malgré la bonne volonté du chef, la parole donnée ne fut guère bien gardée. Tandis que le seigneur de Canilhac conduisait les soldats de la garnison en une place de sûreté, une troupe de fantassins allemands faisant partie de l'armée royale, se jeta sur eux, en tua une partie et dépouilla presque tous les autres. Ensuite poussés par la cupidité et même engagés à cela, dit-on, par le baron de S. Vidal, qui plus tard s'est encore montré si peu digne de servir la bonne cause, ces instruments de la justice divine entrèrent dans la ville et la mirent tellement à feu et à sang, qu'il ne resta guère qu'un monceau de ruines. Enfin l'amiral fit raser les murailles jusqu'au fondement. Quelques-uns des habitants échappés à la fureur du soldat, demandèrent à se convertir, et au mois d'octobre suivant, le roi leur accorda des lettres patentes pour être admis à la profession de la foi catholique, quoiqu'ils ne se fussent pas présentés dans le temps prescrit par les édits. — Après ce triomphe, l'amiral de Joyeuse marcha contre le château de Peyre, et en commença le siége, le 4 septembre. Ayant établi sa batterie sur un rocher

voisin, il lança contre ce château 2,300 boulets, pendant trois jours, au bout desquels on se rendit. Tous ceux qui se trouvaient dans la place, furent épargnés et renvoyés sans armes ; mais à peine furent-ils sortis que les paysans tombèrent sur eux et en tuèrent une partie. Quant au seigneur de Peyre lui-même, il fut livré aux habitants de Mende, qui lui firent subir un sort qu'il n'avait que trop mérité. Il restait encore soit à Marvejols, soit au Malzieu, certaines fortifications où les religionnaires auraient pu s'établir de nouveau. On demanda au roi l'autorisation de les faire raser, et ce prince l'ayant accordé tout de suite, Monseigneur de Heurtelou et les magistrats du pays s'empressèrent de tout faire disparaître. Pendant que ces faits remarquables s'accomplissaient, Dieu fit éprouver d'une autre manière les terribles effets de sa colère aux infortunés habitants du Gévaudan. La peste qui reparut cette même année, emporta les deux tiers de la population.

Dès l'an 1575, Balthasar, Caylard et Villesane, émissaires de Merle s'étaient réfugiés dans les ruines du château de Grèzes, d'où ils s'étaient rendus formidables à tous les environs. Cela avait duré jusques vers l'an 1590. Les habitants de Mende, avertis par ceux de Grèzes, tombèrent sur quelques-uns de ces brigands, et les massacrèrent tous à l'exception d'un seul, qui alla instruire ses compagnons de ce qui venait d'arriver. Balthazar descendit immédiatement à la tête d'une petite troupe. On en vint aux mains ; mais le chef des brigands ayant été renversé d'un coup d'arquebuse, ses gens se retirèrent sur leur montagne, où on les obligea par un long siége à capituler et à sortir du pays. Après leur départ, on rasa tous les édifices qu'il y avait sur la montagne de Grèzes.

Adam de Heurtelou, se trouvant à la cour, à la suite de Renaud de Beaune, avait eu l'avantage de pouvoir apprécier Henri IV. Aussi il se montra de prime abord en sa faveur ; et quand ce prince eut fait son abjuration, lors de son passage à Lyon, il s'empressa d'aller lui offrir ses félicitations et l'hommage de l'entier dévouement de ses sujets. Ce saint prélat eut cependant à souffrir sous le rapport des menées de la Ligue. Vers l'an 1593, le duc de Joyeuse, l'un des chefs les plus persévérants d'un parti bien légitime dans le principe, s'était emparé de Mende et en avait établi gouverneur le sieur de Montmorenci-Fosseuse. Celui-ci pour se maintenir fit construire une citadelle à l'endroit où est à présent la chapelle des pénitens et y mit une garnison de cent hommes. Henri IV eut beau lui faire intimer l'ordre de raser cette citadelle et de se retirer, il refusa obstinément. Sur ce, en 1597, d'après l'ordre du roi et à la grande satisfaction de l'Evêque et des états du Gévaudan, le duc de Ventadour, lieutenant-général en Languedoc, vint assiéger Mende. Pendant ces entrefaites, le duc de Bouillon qui avait été appelé par de Fosseuse, eut à Chanac avec le chef des assiégeants une entrevue où il fut conclu que le Gouverneur de Mende se retirerait avec un dédommagement de 100,000 livres. L'année suivante, Henri IV comprit parmi les places de sûreté données aux protestants, la ville de Marvejols déjà en partie rétablie. Car, déjà dès le mois de décembre 1592, il avait permis aux habitants de relever leurs murailles et leur avait accordé à cet effet tous les deniers extraordinaires pendant neuf ans, les impositions ordinaires pendant vingt ans, et la somme de six cents livres pendant six ans. Cette même année, c'est-à-dire en 1598, Adam de Heurtelou intenta un procès aux habitants de Montpellier qui s'étaient emparés du collége établi par Urbain V en faveur de douze étudiants en médecine

du Gévaudan. Enfin, le calme commençant à renaître, l'évêque de Mende s'occupa de la reconstruction de la cathédrale. Ce travail commencé environ l'an 1600, fut fini dans l'espace de cinq années. Monseigneur de Heurtelou vendit pour cela à pacte de rachat les villages de Chabanes, Bahours, Chanturiéjols, le Bouschet de Ribennes et autres. De leur côté les chanoines consacrèrent la meilleure partie de leurs revenus à l'œuvre-sainte. En un mot, au dire de Louvreleul, le clergé seul fournit la somme de 100,000 francs. En 1607, Mgr de Heurtelou se fit donner pour coadjuteur son neveu, Charles de Rousseau, que l'on voit déjà présider aux états de 1593, en qualité de vicaire général. Le nouveau prélat fut ordonné au mois de mars sous le titre d'évêque de Métropolis *in partibus infidelium*. Son oncle mourut, l'année suivante, 1608, le 26 du mois de juin et fut enterré au caveau du chœur de la cathédrale. Il emporta dans la tombe la vénération de tous les fidèles, tant à cause de son zèle pour la conversion des hérétiques que pour sa grande charité envers les pauvres, qui l'appelaient *le bon évêque*. (*Gallia Christ.* — *Louvreleul*, *p*. 82. — *D. Vaissette, tome* 9e, *p*. 202, 284, 274, 289. — *Gab. Christ.*, *p*. 123. — *De Burdin, tome* 1er *p*. 72, 77 *et* 80, *tome* 2e *p*. 58 *et* 60. — *Bulletin soc. agric.* 1858, *p*. 251.)

61. CHARLES de Rousseau.

Avant d'être élevé à la dignité épiscopale, comme coadjuteur de son oncle, Charles de Rousseau avait été Prévôt de l'église de Mende, Prieur commendataire de S. Pierre d'Ispagnac et Vicaire général ; il avait aussi pris part, avec son oncle sans doute, à l'assemblée du clergé qui eut lieu à Paris en 1596. Le diocèse de Mende retrouva en lui l'excellent pasteur qu'il venait de perdre: il montra le même zèle pour

le maintien de la discipline ecclésiastique et pour le rétablissement de tout ce que l'hérésie avait détruit. Vers la fin de 1608, il lui fut accordé le *petit Tibia* du corps de S. Hilaire, évêque de Mende, dont les reliques se trouvaient alors au monastère de S. Denys, près Paris.

Sous son épiscopat, les états du Gévaudan, presque toujours présidés par lui, accordèrent à la ville de Marvejols, 600 livres pour l'église paroissiale, 310 pour les cordeliers, 380 pour l'hôpital, 300 pour les dominicains et 580 pour les religieuses du Chambon. Les cordeliers de St-Chély reçurent 100 livres et ceux de Mende 900. Il fut accordé une somme de 600 livres aux Carmes qui s'étaient rétablis dans l'intérieur de cette dernière ville. Mgr de Rousseau s'occupa aussi de faire reconstruire l'hôpital de Mende et fit voter pour cela une somme de 5,000 livres. Egalement il établit dans sa ville épiscopale une maison de Capucins, pour laquelle il obtint 4,000 livres des Etats. Le couvent de ces religieux fut bâti tout près du pont de Notre-Dame. En 1611, les états accordèrent 300 livres pour le collége S. Mathieu de Montpellier. Cela prouve que le procès intenté par Mgr de Heurtelou aux habitants de cette ville, avait été jugé favorablement. Mgr de Rousseau assista aux états-généraux convoqués par la régente en 1614. Il réforma la liturgie, conformément au décret qui avait été porté à ce sujet dans le saint Concile de Trente. Son nouveau Propre des saints parut en 1619 : on y trouve, à la fête de S. Privat, l'office qui était en usage dès le temps des Guillaume Durand et les légendes en avaient été rédigées dans un esprit encore bon. Les réparations de la cathédrale se trouvant terminées en grande partie en 1620, il la consacra le 10 du mois d'octobre de cette année. A la vue de toutes les œuvres de ce pieux prélat, on serait tenté de conclure que le Gévaudan jouissait alors d'une paix pro-

fonde ; il n'en était pas cependant ainsi. On se trouvait dans de continuelles alarmes, surtout dans les Cévennes; et même vers les dernières années de Mgr de Rousseau, on eut à lutter contre une tentative assez sérieuse. Un gentilhomme auvergnat, nommé Andredieu, leva 1200 hommes aux frais des habitans de ces quartiers ainsi que de ceux de Marvejols. A la tête de cette petite armée, il vint s'emparer du village du Buisson et du château de Grèzes. Les excès auxquels il se livra dans les environs furent si violents que, le marquis de Portes, gouverneur du pays, convoqua pour les combattre la noblesse du Gévaudan et du Vivarais. Ces gentilshommes, suivis de 3 à 400 soldats et ayant à leur tête le baron d'Apcher, se rendirent d'abord maîtres du Buisson, où presque tous les protestants succombèrent. L'armée catholique alla ensuite assiéger le château de Grèzes, et au bout de huit jours Andredieu, à qui la frayeur avait fait perdre la plupart de ses soldats, consentit à capituler et à se retirer. Mgr de Rousseau mourut le 4 novembre 1623, et fut enterré à côté de son oncle dans le caveau de la cathédrale. (*Gallia Christiana. — Louvreleul, p.* 50. — *Bullet. soc. agric., janv.* 1852, *p.* 19 *et* 1858, *p.* 251. — *De Burdin, Tom. I, de la page* 109 *à la p.* 139. — *D. Vaissette, Tome* 9ᵉ, *p.* 314. — *Propre de* 1619).

62. DANIEL de la Mothe Duplessis-Houdancourt.

Ce prélat, frère de Philippe d'Houdancourt, maréchal de France et d'Henri d'Houdancourt, évêque de Rennes, était abbé de Souillac, au diocèse de Cahors. Le roi Louis XIII le nomma à l'évêché de Mende en 1624, sur les instances du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Il fut sacré à Paris, le 19 février 1625, par Jean François de Gondy, premier archevêque de cette ville, et prit possession de son

siége par procureur le 29 avril de l'année suivante. Vers ce même temps, il accompagna en Angleterre, en qualité de premier conseiller, Marie Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne. Deux ans après, il revint en France et prit part, à la suite de Richelieu, à l'expédition de la Rochelle. Ce cardinal l'avait chargé de diriger les travaux de cette fameuse digue qui empêcha les vaisseaux anglais d'apporter du secours aux assiégés. Il mourut pendant le siége de cette ville, le 5 mars 1628, et lorsqu'elle eut capitulé, on l'enterra dans l'église de Ste Marguerite, comme il l'avait recommandé. Il légua six milles livres à l'église cathédrale de Mende et trois mille aux divers religieux de la même ville. Il ne vint jamais dans son diocèse. Sous son épiscopat, la confrérie des pénitents fut établie à Mende et les Etats du pays accordèrent d'abondantes aumônes à la ville de Marvejols soit pour la réédification de son église, soit pour la reconstruction de ses monastères. Egalement, en 1627, le marquis de Portes, gouverneur du pays, enleva Florac aux religionnaires qui le reprirent bientôt après. (*Gallia Christ.* — *D. Vaissette, Tome* 9e, *p.* 372. — *De Burdin, Tome* 1er. *états de* 1624-1625, 1626. — *Bullet. soc. agric.*, 1835, *page* 167.

63. SYLVESTRE de Cruzy de Marcillac.

Mgr de Marcillac était originaire d'une famille noble du Querci et avait possédé les abbayes de Souillac et de Marcillac au diocèse de Cahors. Il s'est trouvé aussi au siége de la Rochelle sous le titre d'officier supérieur. Une vingtaine de jours après la mort de son prédécesseur, le cardinal de Richelieu lui conféra l'évêché de Mende : ses bulles lui furent expédiées le 31 juillet de cette même année. Il prit possession de son siége par procureur le 25 novembre et le 21 du mois

suivant il fut sacré à Albi par Alphonse d'Elbène, évêque de cette ville. Il ne vint à Mende que vers la fin de 1629.

L'année d'auparavant, le duc de Rohan, l'un des principaux chefs du parti protestant, avait enlevé aux catholiques la petite ville de Meyrueis. Les états de 1629 votèrent un emprunt de 12,000 livres pour subvenir aux frais occasionnés par la réapparition de la peste à Florac et pour l'entretien d'une maison de Capucins dans les Cévennes. Afin de fléchir la colère de Dieu, le clergé et les habitants de Mende se vouèrent, l'année suivante, à Notre-Dame de Quézac, et y étant allés en procession, offrirent à cette église un calice d'argent et une chasuble. Mgr de Marcillac faisait sans doute partie du nombre des pélerins, et plus tard, en 1643, il fit une mission en cet endroit et y demeura pendant deux mois et demi. Dès son arrivée à Mende, ce zélé prélat se livra tout entier à l'œuvre de l'extinction du calvinisme dans son diocèse. Muni de tous les pouvoirs nécessaires de la part du roi, il commença par la démolition de tous les forts occupés par les hérétiques. Sur sa demande, le religieux Louis XIII, établit à Florac une maison de Capucins. Deux ans après, les fonds affectés à cet établissement venant à manquer, Mgr de Marcillac le soutint lui-même à ses propres dépens. Il appella aussi à son secours des religieux de l'ordre des Feuillans, des Carmes déchaussés et des Pères de l'Observance. Et ce ne fut pas en vain qu'il se donna tant de peine: il eut le bonheur de voir rentrer dans le sein de l'église plusieurs de ses enfants égarés, parmi lesquels on compta deux ministres et plusieurs personnages de distinction; le service divin fut rétabli dans un grand nombre de paroisses; plusieurs églises se relevèrent de leurs ruines. Les cimetières furent rendus aux catholiques et presque tous les biens ecclésiastiques retournèrent à leur destination primitive. Enfin,

comme la montagne de Grèzes avait souvent servi de repaire aux ennemis du repos public, il acheta du roi à pacte de rachat la vicomté de ce nom, afin que les fortifications de ce lieu, rasées quelque temps auparavant par le duc d'Orléans, ne fussent plus rebâties. Dans la suite, Louis XIV se fit rendre cette vicomté, remboursant à l'évêque de Mende la somme qui avait été donnée à son père. Les quartiers envahis par le calvinisme ne furent pas les seuls à ressentir les effets du zèle de Mgr de Marcillac. Les Carmes de Mende, qui s'étaient un peu relâchés, reprirent, selon son désir, leur ancienne régularité. A son tour, il leur fit accorder par les états une somme de 10,000 livres pour les réparations de leur maison. Il fonda à Mende un couvent de religieuses Ursulines, contribua puissamment à l'édification de leur monastère et de leur église et ne cessa de leur porter le plus grand intérêt; car son testament contenait en leur faveur un legs de 3,000 livres. Il s'établit encore sous son épiscopat deux maisons du même ordre, l'une au Malzieu et l'autre à St-Chély; deux couvents de Capucins, l'un à Marvejols et l'autre à Langogne; enfin, dans cette dernière ville, un couvent de femmes sous le nom de religieuses de Notre-Dame. Il pressa vivement la reconstruction de l'insigne collégiale de N. D. de la Carce à Marvejols. Il fit aussi beaucoup de bien à la cathédrale, qui lui doit, entr'autres choses, le grand tableau du chœur, représentant la Ste-Vierge montant au Ciel, tableau, dit-on, venu d'Italie, et le buffet de l'orgue, exécuté par des ouvriers du pays sous la direction d'un chanoine, nommé Agier. Mgr de Marcillac ne se montra pas moins administrateur qu'évêque. Le palais épiscopal détruit en grande partie fut relevé par ses soins, ainsi que le château de Chanac; il fit réparer deux ponts près de Mende, et les habitants de Quézac lui doivent la reconstruction du leur à

ses propres frais. Enfin, après avoir, dit la *Gallia Christiana*, rendu, dans ses jeunes années, beaucoup de services à l'état et au roi, Mgr de Marcillac ne s'écarta jamais de la ligne politique qu'il s'était tracée. En 1632, le duc d'Orléans, révolté contre son frère Louis XIII et se rendant dans le Languedoc fit prier l'évêque de Mende de lui ouvrir les portes de sa ville épiscopale; mais cela lui fut refusé. Bien plus, ce prince ayant tenté de mettre le siége devant la Canourgue, Mgr de Marcillac se jeta dans cette place à la tête de 100 gentilshommes et de 400 chevaux et l'obligea à renoncer à cette entreprise. Aussi jouissait-il de l'estime de Louis XIII: nous voyons dans les comptes-rendus de nos Etats que, vers 1637, il passa environ deux années à la cour de ce Prince, en Lorraine, lors de la guerre contre l'Autriche. Cependant ce grand évêque a eu ses épreuves et il s'est même éteint, pour ainsi dire, dans le creuset des tribulations. En 1645, le 15 juillet, trois de ses ennemis déclarés, suivis de plusieurs gens en armes, entrèrent, à la pointe du jour, dans la ville et dans le palais épiscopal avec le dessein de l'y assassiner. Ne l'y trouvant point, ils se transportèrent à la cathédrale où le prélat disait la messe ; mais le clergé et le peuple les obligèrent de sortir de l'église et même de la ville. Enfin, dans les dernières années de son épiscopat, les anciennes prétentions des Mendois au sujet de certains priviléges que les évêques croyaient contraires à leurs droits, s'étant réveillées, il en résulta une espèce de guerre civile, qui devint si sérieuse que Mgr de Marcillac dut s'éloigner par prudence et que les états se tinrent cette année à Marvejols et non à Mende. Il fut décidé dans cette assemblée que l'affaire serait portée à la cour et qu'on s'en tiendrait à la décision du grand conseil. Mgr de Marcillac, quoique âgé de 88 ans, entreprit le voyage de Paris pour défendre ses droits, et il y mourut, d'une

attaque d'appoplexie, le 20 octobre de cette année, 1659. Il avait fait mettre dans son testament que, le jour de sa mort, cent pauvres seraient habillés à ses dépens. (*Gallia Christiana. — D. Burdin, Tome 1er, de 1629 à 1659 inclusiv. D. Vaissette, Tome 9e, p. 378, 404, 485. — Notice sur Quézac, par M. de Chap., p. 12 et 16. — Bullet. soc. agric., 1835, p. 169, 175, 179, 188, 198, année 1836, p. 158, année 1858. p. 215 et 216. — Dict. du P. Richard. — Archiv. de la préf. Testament de Mgr de Marcillac.*

64. HYACINTHE DE SERRONI.

Hyacinthe de Serroni, né à Rome et religieux de l'ordre de S. Dominique, était venu en France, avec Michel Mazarin, frère du cardinal ministre, puis archevêque d'Aix et enfin cardinal lui-même sous le titre de Ste-Cécile. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, le désigna pour son aumônier. Elle le nomma bientôt après (1646) à l'évêché d'Orange. Son habileté dans les affaires le fit appeler à prendre part au traité de paix des Pyrénées, qui eut lieu en 1659. Il fut transféré, en 1661, à l'évêché de Mende. Dès son arrivée, on lui accorda tout ce que l'on avait contesté à son prédécesseur. Cette ville lui doit le séminaire et le collége, dont il confia la la direction aux Pères de la Doctrine chrétienne en 1667. C'est à ce prélat aussi que remonte l'institution à Mende de la confrérie du tiers-ordre de S. Dominique. Il prêchait chaque année trois fois, le jour de S. Privat, le jour de S. François de Sales et le jour du Synode. Sous son épiscopat, les états du pays passèrent 7,400 livres pour l'église de Marvejols. En 1664, il statua que, vu le grand nombre des pélerins qui affluaient à N. D. de Quézac, le chanoine-sacristain, remplissant la fonction de curé, se ferait aider par un vicaire et qu'en outre aux grandes fêtes le chapitre serait tenu de

fournir deux autres confesseurs. L'année suivante, les états chargèrent, « l'un des députés en cour, de dire à Sa Majesté
» que tous ses sujets catholiques du pays de Gévaudan, for-
» tement persuadés de la vérité de leur religion, n'ont jamais
» eu pensée de demander n'y de prestendre ceste funeste et
» malheureuse liberté de consciance quy les en pourrait
» rettirer ; qu'ils y renoncent pour jamais, et pour leur
» oster présantement et à l'advenir tout prétexte de s'en
» prévaloir, ils supplient très humblement Sa Majesté de la
» leur retrancher et de leur défendre de changer jamais de
» religion soubs quelque prétexte que ce puisse estre, se
» soubsmettant dès à présant à toutes les peines qu'elle
» voudra imposer contre ceux quy contreviendront à ses
» défenses. » Mgr de Serroni fit bâtir l'appartement qui est sur la porte du palais épiscopal, celui où était la salle des états et celui du jardin de l'évêché, où était la chapelle. Vers l'an 1772, il fournit au roi un régiment de huit compagnies pour l'aider à comprimer une révolte dans le Vivarais. Ce prince lui donna, en récompense l'abbaye de la Chaise-Dieu, et l'église d'Albi ayant été érigée en métropole, il l'en fit le premier archevêque. Mgr de Serrony prit possession de ce siége, le 22 février 1679, il mourut à Paris, le 7 janvier 1687, et fut inhumé dans l'église de S. Thomas d'Aquin dont il avait posé la première pierre en 1682. On a de lui, 1° l'*Oraison funèbre* de la Reine-mère; 2° *les Entretiens affectifs de l'âme avec Dieu, sur les psaumes*, 3 vol. in-12 ; 3° Quelques autres opuscules de piété. *(Gabalum Christ. p.* 261. — *Louvreleul, p.* 83 *et* 103. — *De Burdin, tome I.* 1661-1679. — *Notice sur Quézac par le baron de Chapelain, p.* 17.*)*

65. FRANÇOIS PLACIDE de Baudry de Piencourt.

Ce prélat, issu d'une famille noble d'Evreux, fut admis fort jeune à prendre l'habit religieux dans le couvent des Bénédictins de la Croix St-Leufroi, en Normandie, où son oncle était abbé. Après être parvenu au grade de docteur de Sorbonne et son oncle venant à mourir, il fut choisi pour le remplacer. C'est de là que le roi le tira, en 1677, pour le placer sur le siége de Mende. Il fut sacré le 16 janvier de l'année suivante par Mgr de Harlay, archevèque de Paris. Il fut durant tout le cours de son episcopat le modèle des bons pasteurs et se fit surtout remarquer par sa charité envers les pauvres. Dans le temps d'une famine générale il soulagea toutes les paroisses par d'abondantes aumônes. Il fit le voyage de Paris pour la défense de sa puissance temporelle, et en 1682, cédant au courant de cette époque critique, il souscrivit à la déclaration du clergé de France au sujet des libertés gallicanes. Il eut en 1685, la consolation de recevoir l'abjuration de la majeure partie des habitants de Marvejols: elle eut lieu, le 8 octobre de cette année, dans l'église collégiale de cette ville. Huit jours après on afficha la vente du matériel du temple et, le lendemain 17 octobre, les Dominicains achetèrent ces restes inutiles pour la somme de 150 fr. La cathédrale fut redevable à Mgr de Piencourt des stalles du chœur, de ses tapisseries de haute-lice, des grilles de la chapelle de S. Etienne et de celle de S. Jacques, et de deux chapelles, l'une en l'honneur de la Ste Vierge et l'autre en l'honneur de S. Privat. Ces deux chapelles étaient adossées au Jubé, qui était lui-même surmonté d'un superbe christ. Tous ces ouvrages étaient remarquables par leur belle exécution. Les boiseries de l'ancien chœur se trouvent aujourd'hui, partie

au nouveau chœur et partie à la chapelle des fonts baptismaux. Mgr de Piencourt fit construire le grand escalier du palais épiscopal, la chapelle-tribune qui regarde dans la cathédrale, le grand appartement et la galerie qui a conservé son nom et dont les peintures sont l'ouvrage de Benard, de Perpignan. Il fit construire la belle allée qui porte son nom, à travers le Pré-Vival, dans lequel il introduisit la culture de meilleures espèces d'arbres fruitiers, venus de Normandie ; entr'autres les pommiers de rainette et de calville. Il fit approprier les tours de la porte d'Aigues-passes pour que les prisonniers respirassent un air plus salubre. Son séminaire eut une grande part à ses libéralités; il y fonda quatre places gratuites pour des élèves pauvres et la chaire d'un professeur de théologie. Cette maison ayant été incendiée, il la fit reconstruire en partie, et lui laissa en mourant toute sa bibliothèque. Il fit construire la chapelle et un appartement à l'hôpital de Mende, qu'il fit son héritier universel. Il légua aussi son cœur à cet établissement ; après sa mort on le déposa dans une petite urne enchâssée dans la muraille du côté de la sacristie. Il avait doté sa ville épiscopale de deux écoles gratuites, l'une des frères de la doctrine chrétienne et l'autre de sœurs qui se proposaient le même but. Il s'occupa d'une manière toute spéciale des missions des Cevennes, et lors de la guerre dont nous allons parler, il nourrit plusieurs familles catholiques qui s'étaient retirées à Mende pour fuir les cruautés des protestants. Il mourut le 17 novembre 1707 et fut enterré au caveau du cœur de la cathédrale. Avant de mourir, il eut la consolation de voir nommer à l'évêché du Puy Claude de la Roche-Aimon, son parent et son grand-vicaire. Les religieuses Bénédictines de N. D. Du Chambon s'établirent à Marvejols en 1702. Les dernières années de Mgr de Piencourt furent d'une grande amertume pour son

excellent cœur. M. l'abbé du Chayla, issu d'une des premières familles du pays, ayant quitté les missions de Siam où sa santé ne lui avait pas permis de rester, était venu lui offrir ses services en 1686 et en avait reçu la charge d'inspecteur des missions des Cévennes. Ce saint prêtre avait, dans l'espace de 16 ans, produit un bien immense soit par ses saintes prédications, soit en instituant un séminaire à St-Germain-de-Calberte. Jaloux de tant de succès, l'enfer suscita contre le nouvel apôtre et ses disciples un des plus violents orages dont nos histoires fassent mention. Il évangélisait le Pont-de-Montvert et les environs, lorsque, le 24 juillet 1702, et vers les dix heures du soir, une troupe de fanatiques vinrent assiéger sa maison, tirant des coups de fusil contre les fenêtres. Il crut qu'on demandait l'élargissement de quelques prisonniers que l'on venait de faire et il donna l'ordre de les mettre en liberté. Ces ingrats se joignent aux assasins : Ils entrent tous dans la salle qui servait de chapelle, renversent l'autel, profanent les vases sacrés et les emportent ainsi que les ornements. Un instant après, s'étant saisis d'un jeune acolythe, nommé Roux, qui faisait la classe dans cette localité, ils le conduisent dans la chapelle et le percent de plusieurs coups sur le marche-pied de l'autel. Ce saint jeune homme, laissé pour mort, a encore la force de chercher un refuge ; mais il succombe bientôt après. Cependant, n'osant trop monter à la chambre de M. Du Chayla, qui avait alors avec lui trois ou quatre soldats armés, les sectaires remplissent la chapelle de toute sorte de combustibles et y mettent le feu. Enfin forcé de céder à l'incendie, le saint missionnaire s'échappe par une fenêtre du derrière de la maison à l'aide de ses draps de lit, mais, comme cette corde improvisée n'est pas assez longue, il se fracasse tout le corps en tombant et ne peut aller qu'à quelques pas se cacher au mi-

lieu de broussailles, où il est bientôt découvert. Alors les fanatiques le traînent par la rue qui va au pont, en l'accablant de toute sorte d'insultes et de mauvais traitements. Quand ils sont arrivés sur le pont et au pied de la croix qu'il y a sur ce pont, ils lui proposent d'abjurer sa religion : « Je n'ai qu'une vie, leur dit-il, mais quand j'en aurais dix » mille, je les donnerais toutes pour la religion catholique. » Ils lui appliquent alors des flambeaux ardents sur les côtés et sur les épaules, et lui il s'écrie : « Mon Dieu, si vous » voulez que je meure comme S. Laurent, donnez-m'en la » force, je vous en prie. » A ces mots, les bourreaux, croyant qu'il commence à faiblir, lui disent qu'il est encore à temps de conserver sa vie. « Je ne vous demande pas la vie, réplique » le généreux martyr ; mais je supplie mon Dieu de m'ac» corder la force qui m'est nécessaire. Laissez-moi seulement » me prosterner un instant au pied de cette croix. » Cette dernière grâce lui est accordée ; mais tout-à-coup ces barbares, sentant leur rage s'enflammer en le voyant ainsi à genoux au pied d'une croix, lui tirent un coup de fusil dans le bas-ventre, se jettent sur lui comme à l'envi, et chacun voulant avoir la satisfaction de lui donner le coup de la mort ils le criblent de coups de poignards. Après cela ils lui coupent les lèvres en petits morceaux, lui déchirent la tonsure et font subir à son saint corps plusieurs autres outrages que la pudeur nous défend de spécifier. Son supplice dura quatre heures (1). Mais ce n'était que le commencement des désordres. Un grand nombre d'ecclésiastiques et une foule de fidèles

---

(1) A la faveur de quelques jours de tranquillité qui suivirent son martyre, ses précieuses dépouilles furent ensevelies à St-Germain-de-Calberte, dans un tombeau qu'il avait fait préparer lui-même, et qui devrait être signalé aujourd'hui à la piété des fidèles.

de tout âge et de toute condition furent massacrés avec les mêmes raffinements de cruauté. Ainsi, par exemple, trois filles de M. Pratlong, du lieu de Moissac, furent, l'une assommée avec une grosse barre, l'autre jetée dans un four et la dernière brûlée avec les meubles de la maison. On incendia les églises et les presbytères de Prunet, St Julien-d'Arpaon, Grisac, Frugères, le Pont-de-Montvert, Fraissinet-de-Lozère, S. Frézal, S. Privat, Cassagnas, le Collet, S. Andéol, S. Julien-des-Points, S. Michel, S. Hilaire, S. Martin-de-Boubaux, S. André de-Lancize, Vebron, Fraissinet-de-Fourques, S. Martin-de-Campselade, S. Laurent-de-Trèves, le Pompidou, les Balmes, le Bousquet-Labarthe, Molezon, Gabriac, Ste Croix, Moissac, S. Roman, S. Martin-de-Lansuscle et la Devèze. Les mêmes ravages eurent lieu dans les diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès. Il n'y a donc pas sujet de s'étonner de ce que le gouvernement lui-même intervint pour mettre à la raison des rebelles que rien n'avait pu corriger et de ce qu'il usa même d'une grande sévérité envers des hommes qui avaient fait tant de mal et qui étaient loin d'être saturés de crimes et de forfaits. Le diocèse de Mende fournit onze compagnies pour la soumission des Cévennes. Elles partirent de Mende, Marvejols, la Canourgue, Chirac, S. Léger, le Monastier, Serverette et S. Alban, Le quartier de Ste-Enimie en fournit trois. (*Louvreleul, p.* 54 *et* 84. — *De Burdin, tome* 1er *de la p.* 282 *à la page* 335. — *Notice sur M. l'abbé du Chayla par M. Rescossier, doyen du chapitre de Marvejols.* — *Bullet. soc. agric.* 1845-1846, *p.* 153. — *Dict. du P. Richard.*)

66. PIERRE BAGLION de la Salle.

Ce prélat était issu d'une famille ancienne et très noble de Lyon, attirée de Péruse en France par François Ier. Il était

Archidiacre de Poitiers, Abbé dé Bonnevaux et depuis vingt ans vicaire général de Mgr de Poitiers, son oncle. Il fut nommé à l'évêché de Mende le 24 décembre 1707; mais il ne fut sacré que le 24 juin de l'année suivante. La même année, obligé de défendre sa puissance temporelle, il adressa au roi Louis XIV un mémoire où on lit ce qui suit: « L'église » de Mende reconnait pour son fondateur S. Martial, l'un » des disciples de S. Pierre et apôtre de la France, lequel » y établit pour premier évêque S. Sévérien, l'un de ses » compagnons dans ses travaux apostoliques. C'est une tra- » dition constante dans le pays de Gévaudan et diocèse » de Mende, que S. Sévérien convertit à la foi le petit roi » du pays, nommé Got, lequel se voyant sans postérité » donna ses états à l'évêque de Mende et à son église. » M. Alexandre le Filleul de la Chapelle, docteur de Sorbonne, neveu et vicaire général de Mgr de Piencourt, fut nommé en 1710 à l'évêché de Vabres. Mgr de la Salle plaça l'Hospice de Mende sous la protection spéciale du roi Louis XIV et obtint de ce prince, en 1713, des lettres d'approbation à cet effet. Il donna en 1720 un nouveau Propre des saints. La rédaction de ce travail se ressent de l'esprit qui commençait à prévaloir. Les légendes de S. Martial, de S. Flour et de S. Privat sont ou supprimées ou profondément modifiées et le pieux office de notre S. Patron, que les Guillaume Durand avaient eux-mêmes récité, est obligé de céder la place à un office tout nouveau et tout composé de passages de l'écriture sainte plus ou moins bien appliqués. De 1720 à 1723, le Gévaudan eut beaucoup à souffrir de la peste. Le fléau avait été occasionné par des laines venues de Smyrne et achetées par des négociants de la Canourgue. Mende compta 1,078 victimes sur 5,000 habitants. A Marvejols il mourut 1,800 personnes sur 2,755 habitants: dans cette dernière ville il

13

n'y eut que 210 personnes qui ne furent pas attaquées. Cependant la contagion ne se déclara que dans une vingtaine de paroisses, et nous croyons devoir faire remarquer ici que le bourg de Quézac ne fut nullement atteint, sans doute par un nouveau bienfait de son auguste Patronne, quoique le fléau ait fortement sévi dans trois villages de la paroisse ainsi que dans la paroisse d'Ispagnac. A l'approche de la contagion, le clergé et les habitants avaient fait vœu de faire tous les ans une procession en l'honneur de la Ste-Vierge. Durant cette rude épreuve, le clergé se montra tout-à-fait à la hauteur de son ministère. Mgr de La Salle ne voulut pas quitter la ville; il fit distribuer mille setiers de blé aux habitants de Mende seulement. Il commença le premier à célébrer la messe dans les rues et donna tous ses soins au maintien du bon ordre, s'exposant sans crainte avec toute sa maison pour secourir son peuple. D'un autre côté, il envoya M. Dangles, son vicaire général, pour qu'il en fît autant dans les diverses localités atteintes par le cruel fléau. Les chanoines de Mende, imitant l'exemple de leur pasteur, donnèrent d'abord 600 livres pour le soulagement des nécessiteux et s'obligèrent ensuite à fournir autres 300 livres tous les mois, jusqu'à l'extinction de la peste. Six P. Capucins de la même ville moururent victimes de leur dévouement. Mgr de la Salle était souvent tourmenté de la goutte et il souffrait son mal avec une patience édifiante. On lit dans un catalogue de nos archives qu'il fit du bien à tout le monde et qu'il ne fit de la peine à personne. *Omnibus benefaciens, molestus nulli.* Il mourut le 27 septembre 1723, et ses restes furent déposés dans le caveau du chœur de la cathédrale. (*Louvreleul, p.* 55 *et* 85. — *Dict. du P. Richard. — Notice sur Quézac, par M. le baron de Chapelain, p.* 18. — *De Burdin, tome* 2e, *p.* 89 *et* 90. — *Orig. de l'égl. de Mende, p.* 72 *et* 79. — *Propre de* 1720. — *Bullet. soc. agric.* 1855, *page* 140.)

67. GABRIEL FLORENT de Choiseul-Beaupré.

Issu d'une des plus illnstres familles de France, le jeune Gabriel Florent de Choiseul-Beaupré se voua à l'état ecclésiastique et fut successivement Abbé commendataire de l'abbaye de N. D. de Tironneau, diocèse du Mans, et de celle de Ste-Colombe, diocèse de Sens. Il était aumônier du roi, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de St-Papoul, en 1716. Il harangua le roi à Versailles, à la tête des députés des états de Languedoc, le 17 août 1722, et assista à son sacre le 25 octobre suivant. Le 17 du même mois de l'année suivante, il fut transféré à l'évêché de Mende. Il avait, avant cette translation, assisté à l'assemblée générale du clergé comme député de la province de Toulouse et en 1725 il y parut encore comme député de celle d'Alby. A l'époque de son arrivée à Mende l'histoire du pays venait d'être ébauchée par le P. J. B. Louvreleul. Cet auteur, né à Mende, appartenait à la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Après avoir été curé de St-Germain-de-Calberte, il occupa ensuite divers emplois dans la maison de Mende, qui avait la direction du séminaire et du collége. Outre ses *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende*, il nous a laissé un ouvrage précieux, intitulé: *le Fanatisme renouvelé*, ou *l'Histoire des sacriléges, des incendies, des meurtres et des autres attentats que les Calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes, 4 vol. in-12*. Cette histoire a eu l'honneur d'une traduction anglaise. Mgr de Choiseul institua, en 1736, la maison des Dames de l'Union chrétienne, pour l'instruction des filles pauvres et surtout des protestantes nouvellement converties. Il donna à son diocèse un recueil de *Statuts synodaux* en 1738 et enrichit cette même année sa cathédrale d'une portion des reliques de S. Louvent, abbé

du monastère de S. Privat et martyr. L'évêque de Châlons-sur-Marne, qui était son parent et portait le même nom, lui avait fait ce présent. C'est depuis lors que la fête de ce saint a été célébrée parmi nous. Son neveu, Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, Chanoine, grand Archidiacre et Vicaire général de Mende depuis 1733, fut nommé aumônier du roi en 1736, Primat de l'église primatiale de Lorraine en 1742, Archevêque de Besançon en 1755 et Cardinal en 1761. L'église de Mende fournit en 1746 un évêque au diocèse de Bazas, dans la personne de M. Grégoire de S. Sauveur. Il fut sacré le 16 octobre de cette année. L'année suivante la ville d'Alby reçut pour archevêque un autre enfant du Gévaudan: C'était Mgr Dominique de la Rochefoucault. Il était né à St-Chély, le 26 septembre 1712 ; sa maison était une branche de l'illustre famille de ce nom. Mgr de Choiseul, se trouvant en tournée à St-Chély, fut, dit-on, surpris d'entendre donner ce nom à un des enfants qui étaient présents pour être confirmés. Il fit venir la mère et s'étant assuré de la réalité de ses titres de noblesse, il prit le jeune Dominique sous sa protection et lui fit faire ses classes au collége de Mende. Enfin il le recommanda à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, qui le plaça au séminaire de St-Sulpice et en fit ensuite son grand vicaire. En 1747, le roi le nomma à l'archevêché d'Alby, et celui qui l'avait retiré de sa bassesse eut la consolation de lui donner la consécration épiscopale. L'abbaye de Cluny fut conférée au nouvel archevêque d'Alby, en 1757 et deux ans après il devint archevêque de Rouen. Pie VI le décora de la pourpre en 1778, à la demande du roi Louis XVI. Le diocèse de Mende doit à Mgr de Choiseul l'établissement des conférences ecclésiastiques ; dumoins a-t-il donné une nouvelle impulsion à ces réunions si utiles. L'institut des Jésuites ayant été supprimé en France et cette mesure

ayant été rendue exécutoire dans le ressort du parlement de Toulouse, par un arrêt du 24 février 1762, le clergé du diocèse de Mende présenta un mémoire au roi à l'effet d'en obtenir que les revenus du prieuré du Monastier, possédés depuis 1576 par le collége des Jésuites de Rodez, fussent accordés au collége et au séminaire de Mende. Mais ce vœu, tout juste qu'il était, ne fut point accueilli, et le collége de Rodez continua de jouir de ces revenus jusqu'à la révolution. Enfin vers l'an 1768, Mgr de Choiseul introduisit dans son diocèse cette liturgie parisienne qu'aujourd'hui l'on abandonne de toutes parts : il cédait, hélas ! à un préjugé déjà bien enraciné dans l'église de France. C'est alors aussi que fut supprimée la fète de S. Sévérien, notre premier évêque, quoique l'église de Mende l'eût célébrée de temps immémorial. De 1764 à 1767 le diocèse de Mende fut éprouvé par un fléau assez extraordinaire. Une bête féroce, dont on n'a guère connu l'espèce, fit périr un grand nombre de personnes. La frayeur et la consternation étaient telles que Mgr de Choiseul publia un mandement à cette occasion, prescrivant des prières publiques pour apaiser la colère de Dieu. Ce prélat mourut bientôt après, à l'âge d'environ 80 ans, et le 7 juillet 1767. Il était alors le doyen des évêques de France. Il institua l'hospice de Mende son héritier universel. Seulement il laissa sa bibliothèque au séminaire, à la réserve de la collection des conciles du P. Labbe et des œuvres de S. Augustin, qu'il donna à M. Valentin, son vicaire général. Cet ecclésiastique était un grand oncle des quatre RR. PP. Valentin, jésuites. (*Bullet. soc. agric.* 1849, *p.* 105 *et suiv.* — 1832-1833, *p.* 156, 172 *et* 181. — 1834-1835, *p.* 170 *et* 195. — 1855, *p.* 93.)

68. JEAN ARNAUD de Castellane.

Ce prélat, né au Pont-saint-Esprit, le 11 décembre 1733, fut d'abord vicaire-général de Reims et aumônier du roi. Il fut donné pour successeur à Mgr de Choiseul le 1er novembre 1767, et son sacre eut lieu à Versailles dans la chapelle royale, le 14 février 1768. On comptait avant la révolution dans l'illustre et ancienne famille des de Castellane quatre évêques occupant à la même époque les siéges de Lavaur, Mende, Senez et Toulon. Dès les premières années de l'épiscopat de Mgr Jean Arnaud de Castellane, on voit à ses côtés comme vicaires généraux M. Charles Lafont de Savines, prieur de la Canourgue et aussi vicaire général de Laon, et M. Michel Ange de Bruges. La fête de S. Sévérien, supprimée depuis 9 ans seulement, fut rétablie en 1773; le parlement de Toulouse déclara que l'ordonnance de Mgr l'évêque à cet égard, lui paraissait légitimement fondée. Avec cela Mgr de Castellane eut besoin de toute son énergie pour vaincre l'opposition du chapitre. Le Gévaudan donna à cette époque trois évêques à l'église de France : M. de Savines fut nommé à l'évêché de Viviers en 1778 ; M. Dominique de Lastic, né à Fournels, fut sacré évêque de Couserans, le 9 février 1780; et M. Philippe François d'Albignac de Castelnau monta sur le siége d'Angoulême en 1784. Enfin 1789 arriva, et avec cette année, source de tant de malheurs pour la France, arriva aussi le terme de la puissance temporelle de nos évêques. Le clergé du diocèse de Mende se fit représenter aux états généraux par M. de Bruges, vicaire général, et l'on sait que la chambre ecclésiastique eut pour président notre illustre compatriote le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. En apprenant tout ce qui se disait et se faisait à Paris, Mgr de Castellane dit un jour aux membres

de son conseil : « Nous devons nous attendre à de grands « malheurs ; ils ne sont pas éloignés ces jours d'angoisse, « où nous nous verrons, proscrits de notre patrie et voués à « la mort. Heureusement j'ai la confiance que mon clergé « résistera avec courage aux efforts de l'enfer. Mais pourquoi « faut-il que j'éprouve le pressentiment qu'un de mes « prêtres sera assez malheureux pour prendre ma place et « entrer en intrus dans mon église ! » En parlant ainsi, le prélat alla jusqu'à désigner ce mauvais ecclésiastique par son nom, ajoutant qu'il n'en connaissait point d'autre qui fut capable de ce crime. Quelque temps après on publia la *Constitution civile du clergé* et le gouvernement exigea que tous les ecclésiastiques prêtassent le serment de s'y conformer : la presque totalité des évêques de France s'y refusèrent et Mgr de Castellane fut de ce nombre. Dès ce moment il fut regardé comme démissionnaire par l'administration ; mais s'étant retiré à Chanac, il continua de là à gouverner son diocèse resté fidèle à l'église à l'exemple de son pasteur. Il publia alors une lettre pastorale que nous avons eu le bonheur de découvrir et dont voici la substance :

« N. T. C. F., nous avons reçu l'ordre de prêter ce fatal « serment, qui va mettre le comble aux calamités qui déso- « lent la France. Sans doute, vous êtes déjà persuadés que « nous aimerions mieux être fidèles à Dieu qu'aux hommes. « Grâces lui en soient rendues, nous n'avons pas trompé « l'opinion que vous aviez de notre foi. Nous aurions souhaité « de pouvoir reconcilier le zèle de la religion et l'intérêt de « l'humanité, l'évêque et l'homme public, le pasteur de vos « âmes et l'ami de votre repos ; mais tous les tempéraments « que notre conscience et nos lumières auraient pu justi- « fier, nous ont été sévèrement interdits. — Le sacrifice de « l'opulence et de l'autorité, attachées à notre siége, ne nous

« a pas coûté un regret, un soupir. On s'imagine que, pour
« le bien de l'Etat, il faut nous dépouiller, nous salarier,
« nous avilir. Eh bien ! si nous devons en être plus utiles,
« renonçons volontairement à nos titres, à nos anciens pri-
« viléges; recevons un vil salaire en échange de ces riches
« possessions, dont cependant, comme tant de monuments
« le proclament, nos prédécesseurs et nous-même n'avons
« pas fait un injuste usage. — Tant qu'une aveugle politique
« n'a poursuivi que l'anéantissement de notre considération
« temporelle, nous avons adoré avec soumission les desseins
« de la Providence et nous nous sommes reposé sur sa
« sagesse. Mais il nous a fallu sortir de notre silence, lors-
« qu'on a voulu nous forcer nous même à renverser de nos
« propres mains les bornes antiques. Nous avons donc
« adressé à MM. les administrateurs la déclaration suivante.
« (Puissiez-vous, N. T. C. F., la regarder comme le témoi-
« gnage de notre foi et la recevoir comme le modèle de la
« vôtre !)

« Messieurs,

« Si la *Constitution civile du clergé* ne traitait que
« d'objets purement civils et temporels, étant ministre d'une
« religion qui prêche la soumission aux lois, je m'empres-
« serais d'en donner à tout mon diocèse le premier exemple;
« mais comme elle ne contient que des matières spirituelles
« et ecclésiastiques, je parlerai avec confiance le langage
« de la religion.

« Je ne suis comptable de ce qui regarde le gouvernement
« spirituel de mon diocèse qu'à Dieu, à l'église, au souverain
« Pontife, mon supérieur hiérarchique; et c'est à moi à vous
« instruire dans les choses qui regardent la conscience et la
« religion. Voici donc ce que je crois et que vous devez

« croire. Il est de foi que l'église a reçu sa constitution de « J.-C. et des apôtres : que la discipline de l'église ne « peut être changée que par la même autorité qui l'a établie. « Il est aussi de foi que les évêques sont supérieurs aux « prêtres et que ceux-ci n'ont point une puissance commune « avec leurs pasteurs. Tout serment contraire, non-seule- « ment à la justice et à la vérité, mais encore à la religion, « à l'autorité et à la doctrine de l'église serait une apostasie. « — A ces causes, le très-saint nom de Dieu invoqué, je « déclare 1° que je ne regarde point la hiérarchie ecclésiasti- « que comme dissoute; 2° que je ne puis reconnaître pour loi « de l'Eglise que celle qu'elle a reçue de J.-C., des apôtres et « des conciles généraux ; 3° que je ne me prêterai à aucune « érection ou suppression de bénéfice, tant qu'on requerra « seulement l'avis des évêques ; 4° que je regarderai comme « intrus tout évêque qui n'aura pas reçu du S. Siége une « mission légitime ; 5° que je n'exercerai ma juridiction « que dans le territoire de mon diocèse, tel que la circons- « cription en a été fixée par l'église ; 6° que je ne puis « point établir pour le gouvernement de mon diocèse un « conseil de vicaires, par lequel je consentirais à la suppres- « sion de mon chapitre et autres titulaires qui m'ont été « donnés par l'église ; 7° que je ne puis consentir à cette « nouvelle organisation, qui établirait dans mon diocèse un « gouvernement presbytérien, réprouvé par l'église catho- « lique ; 8° que je ferai toujours profession de croire et « d'enseigner que le souverain Pontife a, de droit divin, « une primauté de juridiction dans toute l'église ; 9° Enfin, « que je ne puis prêter le serment de maintenir la nouvelle « constitution ecclesiastique, parce qu'elle détruit de fond « en comble celle que l'église a reçue de J.-C. et des apôtres.»

« Ces déterminations que la loi du devoir et par consé-

« quent de la conscience m'a seule inspirées, sont toutes
« subordonnées à la décision de l'église, arbitre suprême de
« sa discipline et juge infaillible de la doctrine qui en est le
« fondement.

« Le plus ardent de mes vœux, c'est de voir renaitre la
« paix dans ce royaume. *Je m'estimerais heureux, si je*
« *pouvais la lui procurer au prix de mon sang.*

« Si, contre mon attente, Messieurs, ma déclaration con-
« trariait la façon de penser de quelqu'un d'entre vous,
« j'espère du moins que parmi les sentiments qu'elle vous
« inspirera, vous ne pourrez me refuser celui de votre estime
« et que vous n'en priverez pas un pontife qui cesserait de
« la mériter, si par crainte ou faiblesse ou quelque autre
« motif humain, il s'écartait des principes de la foi catholique.
« Je suis etc. — P. S. Si les MM., chargés de recevoir mon
« serment, veulent se contenter de celui que Mgr l'évêque
« de Clermont (1) a proposé, le 2 de ce mois, j'offre de le
« prêter dans les mêmes termes et les mêmes exceptions.

« Voilà, N. T. C. F., nos véritables sentiments; nous les
« conserverons jusqu'au tombeau ou jusqu'à ce que le chef
« de l'Eglise se soit fait entendre.

« Jusqu'alors, nos vénérables Frères (*les chanoines*), vous
« êtes toujours notre sénat ecclésiastique. S'il ne vous est
« plus permis d'offrir ensemble par vos chants des vœux à

---

(1) Mgr de Bonal, évêque de Clermont, s'écria dans la séance du 9 juillet 1790 :

« Dans tout ce qui concerne les objets civils, politiques et temporels, je
« me crois fondé à jurer de maintenir la constitution ; mais une loi supé-
« rieure à toutes les lois humaines me dit de professer hautement que je
« ne puis comprendre, dans le serment civique, les objets qui dépendent
« essentiellement de la puissance spirituelle. »

« l'Eternel, vous pourrez au moins gémir en secret devant
« le Seigneur; et vous vous souviendrez toujours que la plus
« belle et la plus précieuse de vos fonctions, est celle de
« vous montrer en tout l'exemple du clergé et l'édification
« du diocèse.

« Et vous, nos chers Coopérateurs, voici le moment de
« vous rallier autour de votre chef. Votre véritable gloire
« est celle des premiers pasteurs ; et comme l'épiscopat
« serait bientôt anéanti s'il se détachait du S. Siége, vous
« n'auriez plus qu'un ministère précaire et avili, si jamais
« on pouvait parvenir à vous détacher de l'épiscopat.

« Et vous enfin, nos chers diocésains, quelle que soit
« la destinée qui nous est réservée, nous serons toujours
« votre évêque ; ne vous séparez point d'avec nous ; unissez-
« vous au contraire plus fortement à nous pour opposer tous
« les efforts de votre piété touchante à ce nouveau torrent
« qui menace d'engloutir la religion du royaume : souvenez-
« vous que cette religion est sainte et divine, et que les
« portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

« Donné à Chanac, le 27 janvier 1791. ».

Cependant, M. Chardonnet, curé de Marvejols, vieillard peu instruit, dit-on, et timide, prêta le serment exigé et lut même en chaire la *Constitution civile du clergé.* Le lendemain, il alla voir l'évêque à Chanac. « Qui êtes-vous, » lui dit le Prélat. « Je suis, Monseigneur, un curé de votre
« diocèse, » répondit M. Chardonnet. « Non, Monsieur,
« répliqua Mgr de Castellane, vous n'êtes pas un curé de
« mon diocèse et je ferais tort à mes curés, si je vous
« regardais comme tel après l'acte schismatique que vous
« venez de consommer. » A ces mots, le vieillard ouvrant

les yeux tombe à genoux en avouant sa faute. « Relevez-
« vous, lui dit le tendre Pasteur ; le mal que vous avez fait,
« est d'autant plus grand que vous êtes vertueux et révéré
« comme tel : mais ne vous découragez pas ; vous pouvez
« encore le réparer. Retournez dans votre paroisse et ren-
« fermez-vous dans votre maison. Gardez-vous de célébrer
« la sainte messe avant de vous être réconcilié. Mais quand
« cela sera fait, dimanche prochain, avant l'Introït et avant
« d'embrasser l'autel, vous monterez en chaire et vous
« demanderez pardon à vos paroissiens du scandale que
« vous leur avez donné ; après quoi vous terminerez la
« sainte messe. Si l'on vous demande ce qui vous a porté à
« cette démarche, et si vous n'avez pas le courage de ré-
« pondre que c'est le devoir et le repentir, vous pourrez dire
« que je vous y ai obligé. »

M. le curé de Marvejols se rétracta, en effet, le dimanche suivant; mais en le faisant, il eut l'imprudente faiblesse de déclarer qu'il suivait en cela les ordres de son Pasteur; et cet aveu fut cause qne les patriotes se mirent à écrire à l'assemblée contre Mgr de Castellane. On l'accusa entr'autres choses d'entretenir à ses frais une armée de 40,000 hommes : il n'en fallait pas tant pour obtenir des poursuites contre sa personne. Aussi l'assemblée s'empressa-t-elle de porter à son égard un décret de prise de corps. M. de Bruges, vicaire général et député, eut beau se lever et protester de l'innocence du Prélat : on ne l'écouta pas. A cette vue, cet excellent ecclésiastique partit immédiatement de Paris et eut le bonheur d'arriver à Chanac avant le mandat d'arrêt. Il fit comprendre à Mgr de Castellane que, ne pouvant se soustraire à la persécution que par la fuite, il fallait que sa Grandeur se déterminât à prendre ce parti. Avant son départ le vertueux Prélat fit ainsi ses adieux aux fidèles de Chanac:

« Mes enfants, le feu de la persécution et mes infirmités « m'obligent malgré moi à vous quitter pour quelque temps « afin d'aller chercher un asile sur une autre terre, où je « serais moins connu; mais souvenez-vous que je suis tou- « jours et veux être votre évêque. La révolution vous en « donnera sans doute un autre; mais il sera un intrus. « Pour moi, je suis, je serai et je veux être jusqu'à la « mort votre légitime évêque. »

Mgr de Castellane, accompagné de M. l'abbé de la Treille, son parent, se dirigea du côté de Lyon, dans le dessein d'aller en Suisse. Une de ses premières haltes, ce fut le couvent de Mercoire, où il courut les plus grands dangers ; car la révolution n'avait pas oublié de faire main basse sur ce pieux asile. Ensuite, d'après les conférences du Puy, le vénérable fugitif, travesti et suivi d'un seul domestique, *(M. de la Treille sans doute)*, alla, sous la conduite d'un homme du village de Coûtaux, frapper à la porte du monastère de Belle-Combe. Les religieuses de cette maison, ne le croyant pas en sûreté chez elles, lui procurèrent un refuge chez un protestant du voisinage et trouvèrent quelques jours après le moyen de le faire conduire secrètement à Lyon où il voulait se rendre. De là il se dirigea vers Paris, soit parcequ'il lui fut impossible de pénétrer en Suisse, soit parce qu'un neveu qu'il avait à la capitale, l'invita à venir se réfugier chez lui. Trahi quelque temps après par un domestique de la maison, il partit pour l'Allemagne, et était déjà arrivé à Dormans, en Champagne, lorsqu'un ecclésiastique assermenté qui se trouvait là et qui avait reçu de lui les saints ordres, le fit connaître à la police de cette ville: ceci avait lieu dans les premiers jours de janvier 1792. Après avoir passé deux mois dans la prison de Dormans, il fut transféré à celle d'Orléans, où il resta depuis le milieu du mois de mars jusqu'au com-

mencement de septembre de la même année. Pendant cet intervalle, M. de Jarente, évêque assermenté d'Orléans, vint rendre visite au noble prisonnier, lui témoignant sa douleur de le voir dans une position si triste en apparence et l'engageant sans doute à se soumettre aux exigeances de l'époque : « Avouez, Monseigneur, lui dit le saint confes-
» seur, qu'il y a lieu d'être fier, quand on est en prison pour
» une si belle cause! » Et comme l'évêque d'Orléans alléguait pour se justifier l'exemple de l'archevêque de Toulouse et des évêques d'Autun et de Viviers, Mgr de Castellane ajouta :
« Prenez plutôt pour modèles l'archevêque d'Arles, l'évêque
» de Clermont, celui de St-Paul et beaucoup d'autres. Sur
» les traces de ces admirables prélats on ne peut jamais
» s'égarer. En les imitant, vous terminerez votre carrière
» en apôtre. » Vers le milieu du mois d'août, l'assemblée avait décrété que les prisonniers d'Orléans seraient transférés sur un point plus éloigné; mais une bande d'égorgeurs venus exprès de Paris, exigèrent au contraire qu'on les amenât à Versailles. Ces prisonniers étaient au nombre de cinquante-quatre: il y avait parmi eux plusieurs personnages de qualité tels que Joseph d'Allancourt et Antoine de Lessart, tous les deux anciens ministres. Il y avait aussi M. de Retz, capitaine de la garde nationale de Mende. En allant d'Orléans à Versailles, les prisonniers furent momentanément enfermés dans une église d'Etampes et déposés sur de la paille. Quand ils se trouvèrent seuls, Mgr de Castellane, prenant la parole, leur dit : « Mes amis, je ne doute pas que nous ne soyons à
» la veille de périr. Je vous offre donc à tous mon ministère.
» Hâtez-vous d'en profiter, car demain il n'en serait plus
» temps. » Tous ses compagnons d'infortune accueillirent cette proposition avec bonheur. Quand tout fut fini, il se plaça sur un lieu élevé et leur dit ; « Si j'étais à la face de

» de tout l'univers, à tout l'univers je demanderais pardon » de mes fautes. Plus heureux que moi, vous avez eu l'ines» timable consolation de recevoir le sacrement de pénitence. » Ne pouvant pas me procurer moi-même ce bonheur, je » prie Dieu de me faire miséricorde, et je vous demande à » tous de la solliciter pour moi. » Cela dit, il se prosterna sur le pavé, le front contre la pierre et offrit à Dieu son dernier sacrifice. Le lendemain, à la pointe du jour, les satellites vinrent reprendre leurs prisonniers. On arriva à Versailles un dimanche matin, 9 septembre 1792, vers les onze heures et demie. Les égorgeurs de Paris ne purent attendre que les victimes descendissent à terre : ils les massacrèrent sur leurs ignobles chariots. Quelques-unes cependant s'étaient échappées à la faveur du tumulte. De ce nombre était Mgr de Castellane et son parent M. de la Treille. Celui-ci fut sauvé par un garde-national qui le reconnut. Quant au saint prélat on l'immola impitoyablement devant la grille de l'orangerie du château. Le jour de son martyre il apparut à Chanac, à une jeune enfant de cinq à six ans, restée à la maison avec autres deux petites filles, sous la garde d'une tante avancée en âge, tandis que la mère et deux sœurs plus âgées étaient à l'église. Tout-à-coup cette enfant s'écria par un mouvement de frayeur indicible : « Voyez, » voyez, un homme qui est devant moi. Qu'est-ce-que c'est? lui dit sa tante : « Voyez-le, répondit-elle, il me tend la main. » Voyez comme il est grand, comme il est richement habillé! » Il a un grand casque sur la tête. » Cette demoiselle étant allée dix ans après à Mende, à la prise de possession de Mgr Chabot, éprouva en le voyant une telle sensation qu'elle s'évanouit. Ses deux sœurs la firent sortir de la cathédrale, et lorsqu'à force de soins elle eut recouvré ses facultés, elle leur dit : « Cet homme qui m'a apparu dans mon enfance et qui

» me tendait la main, était exactement habillé comme Mgr
» l'évêque que je viens de voir, et c'est sa vue qui m'a occa-
» sionné l'évanouissement que je viens d'éprouver. — Cette demoiselle appartenait à une famille que Mgr de Castellane voyait assez souvent, lors de son séjour à Chanac. Quand il partit pour l'exil, il fit la mère de cette enfant dépositaire de sa croix pectorale, de son anneau et d'une certaine somme d'argent. Nous pensons que Dieu a voulu, par cette apparition, consoler le troupeau affligé de son illustre martyr et lui prouver d'une manière sensible que le digne successeur de S. Privat avait reçu dans le ciel la brillante palme des vainqueurs. Ce fait nous a été raconté par M. Sicard, chanoine et ancien curé de Chanac. Ce vénérable ecclésiastique le tenait de la bouche même d'une sœur de la personne qui a reçu du ciel une si précieuse faveur. Mgr de Castellane s'était fait remarquer durant tout le cours de son épiscopat par l'assemblage de toutes les vertus qui font le bon pasteur. Cependant la charité avait le dessus sur ses autres qualités. Le premier jour de chaque mois, il se faisait rendre par M. le curé de Mende un compte exact de tous les pauvres. Il en agissait de même, quand il se trouvait à Chanac. Le couvent des Ursulines ayant été détruit par un incendie en 1774, il le fit rebâtir à ses frais et le fit voûter jusqu'au troisième étage. Par lui encore et à ses frais, l'hospice de Mende fut mis en état de suffire à tous les besoins : il y établit une pharmacie et y fit pratiquer un beau jardin, sur l'emplacement des remparts et des fossés de la ville. Il entretenait un grand nombre d'étudiants au séminaire, faisant lui-même toutes les avances et n'exigeant d'eux qu'un simple billet payable quand faire se pourrait. Dans la prison d'Orléans, M. de la Treille brisa de ces billets par son ordre pour la somme de 200,000 fr.

MARTYRS ET CONFESSEURS

DU DIOCÈSE DE MENDE,

DURANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Prêtres martyrs. (1)

(Exécutés à Mende.)

MM.

1. Allier (A), prieur de Chambonnas (Ardèche).
2. Bergon, aumônier des Baumes, près Florac.
3. Bruguière, curé de Gabriac.
4. Chardon (B), vicaire d'Arzenc-de-Randon.
5. Charrier, curé de Malbouzon et frère du chef royaliste de ce nom.
6. Forestier, prêtre de la Canourgue.
7. Gély (C), curé de Barjac.
8. Gigonzac (D), vicaire de Fontans.
9. Jarrigion, curé de Recoules d'Aubrac.
10. Jarrigion, vicaire de St-Chély-du-Tarn.
11. Jourdin, prêtre de Sévérac (Aveyron.)
12. Mestre, curé de Marchastel.
13. Paparel, prêtre de Chanac.
14. Papel (DD), curé de Meyrueis.
15. Polverel, jeune ecclésiastique de Chanac.

(1) Nous nous servons de ce mot avec toutes les réserves que doit s'imposer un enfant soumis à l'église sa mère.

14

16. André Portefaix-Borie, né à Paulhac, lazariste et supérieur du séminaire d'Albi.
17. Rouel, vicaire de Nasbinals.
18. Roufliac, curé de St-Roman.
19. Le R. P. Janvier Savel, capucin.
20. Toiron, vicaire à Prinsuéjols.

(Exécutés hors de Mende.)

21. Arnal (E), curé de Saint-Pierre-des-Tripiers, exécuté à Meyrueis.
22. Breisse, curé du diocèse de Mende, exécuté à Privas.
23. De Bruges (F), vicaire général de Mende, exécuté à Paris.
24. Chaussy, originaire du diocèse de Mende et habitant le diocèse de Viviers, exécuté à Nîmes.
25. Clauson, curé d'Esclanèdes, mort des suites de sa détention à Marvejols.
26. Coing, Jean-Antoine, originaire du diocèse de Mende, vicaire près Privas, exécuté *ibid.*
27. Coing Jean-Louis, frère du précédent, vicaire près Villeneuve (Ardèche), exécuté *ibid.*
28. Crespin, vicaire de Recoules d'Aubrac, victime des républicains du lieu.
29. Delzers, vicaire de St-Laurent-de-Muret, fusillé *ibid.*
30. Fielva, prêtre de la paroisse de Chanac, fusillé à Claviers, son village natal.
31. Fontfrède, né à Langogne, chanoine du Puy, mort au fort du Hâ, à Bordeaux.
32. Hilaire, curé de St-Frézal-d'Albuges, fusillé à Villefort.
33. Le R. P. D'Imbert (G), dominicain, exécuté à Castres (Tarn.)
34. Maurin, curé de Planchamp, fusillé dans sa paroisse.
35. Le R. P. Mazoyer, bénédictin du couvent de Langogne, fusillé *ibid.*

36. Plagnes (u), chanoine de Marvejols, fusillé à St-Chély.
37. Prolhac (i), chantre de la cathédrale de Mende, exécuté au Puy.
38. Rivière, prêtre du diocèse de Mende, exécuté à Toulon.
39. Teissèdre, curé de St-Martin-de-Lansuscle, mort en prison à Nîmes.
40. Tournemine, curé de Florac, exécuté à Paris.
41. Vanel, né à Albaret-Ste-Marie, curé de Pinols (Haute-Loire), exécuté à St-Flour.
42. Verdeilhan, né à St-Germain-de-Calberte, prêtre à Bordeaux, prisonnier au fort du Hâ, mort à l'hôpital St-André de cette ville.

Martyrs laïques.

43. Barrot, propriétaire à Planchamp, fusillé daus la cour de sa maison avec son propre curé, M. Maurin.
44. Bessière, conseiller municipal de Prinsuéjols, conduit à Nîmes, est délivré par la chûte de Robespierre et meurt durant le trajet du retour.
45. Bazalgette, des Bondons, arrêté à cause de son petit-fils vicaire en cette paroisse, meurt en prison à Marvejols à l'âge de 92 ans.
46. Charrier, chef du parti royaliste dans la Lozère, exécuté à Rodez.
47. Gibelin, du Py paroisse de Prinsuéjols, exécuté à Mende avec le curé de Malbouzon.
48. Odoul, de Fournels, meurt en prison à St-Chély. Il avait donné asile à des prêtres.
49. Quintard, adjoint de Marchastel, fusillé par son propre maire, pour avoir refusé de l'accompagner dans la chasse aux prêtres.
50. Raoul, de St-Privat-du-Fau, ayant aidé à délivrer deux prêtres, est exécuté à St-Chély.

51. Théron, conseiller municipal de Prinsuéjols, meurt en prison à Florac.
52. Une fille (J) de la maison qui servait de refuge au P. Mazoyer, bénédictin de Langogne, est fusillée avec lui.
53. Une femme de la Védrinelle, paroisse de Ste-Colombe-de-Peyre, est fusillée dans son village, pour avoir refusé d'indiquer la retraite d'un prêtre.
54. Un berger de Pratviala, paroisse de Prinsuéjols, ayant été requis par des soldats républicains de les conduire au presbytère, veut, à la faveur des ténèbres, se dérober et revenir sur ses pas ; mais à peine s'en est-on aperçu qu'on lui tire un coup de fusil, dont il meurt bientôt après dans une joie indicible.
55. De 39 (K) hommes ou jeunes gens royalistes de la paroisse de Laval-du-Tarn et autres lieux circonvoisins, 37 sont guillotinés à Florac et 2 à Mende.

NOTES

SUR QUELQUES-UNS DES MARTYRS CI-DESSUS NOMMÉS.

(A) Ce généreux martyr voulut mourir les bras en croix. Il tomba dans la position qu'il avait prise pour recevoir la mort et on ne put ensuite ramener ses bras à leur position naturelle.

(B) Lorsqu'on eut amené M. Chardon à la prison de Châteauneuf, le brigadier laissa la porte ouverte et l'en fit avertir; mais le saint prêtre ne voulut pas sortir, de peur de compromettre ce brave militaire.

(c) Quelques patriotes de Barjac conduisirent et livrèrent eux-mêmes leur curé au tribunal révolutionnaire de Mende.

(d) M. Gigonzac fut conduit des prisons de Mende à celles de Florac avec autres deux prêtres, M. Chardon et M. Jourdin. Là ils eurent le bonheur de préparer à la mort 39 soldats royalistes. Ces trois ecclésiastiques furent ensuite exécutés à Mende le même jour. Ils allèrent au supplice en chantant les litanies des saints, et quand ils furent arrivés en face de l'échafaud, ils entonnèrent le *Libera.* Celui qui passa le dernier récita sur ses deux confrères les prières de la sépulture. Avant de s'étendre sur le fatal billot, M. Gigonzac baisa amoureusement la guillotine.

(dd) M. le curé de Meyrueis fut pris à la Malène; les gens de l'endroit voulaient le délivrer, mais il refusa leur offre généreuse, de peur de les mettre dans l'embarras.

(e) M. Arnal chantait le *Miserere mei*, comme on le conduisait au supplice.

(f) M. De Bruges faisait partie d'un groupe de 45 victimes. Sur le chemin du supplice, il encourageait ses compagnons en leur disant: « Ne nous affligeons point, mes amis, de perdre » une vie toujours mêlée de tant de misères, soit corporelles » soit spirituelles. Nous contractons tous en naissant la né- » cessité de mourir ; et la seule manière dont les chrétiens » doivent souhaiter de terminer leurs jours, c'est de finir par » une mort précieuse aux yeux du Seigneur. » *(Voir M. Guillon.)*

(g) Le P. D'Imbert était encore, en montant sur l'échafaud, possesseur d'une pièce en or. Il la donna à son bourreau.

(h) Le geôlier de la prison de St-Chély offrit à M. Plagnes de le laisser sortir; mais le saint prêtre s'y refusa pour ne pas le compromettre. Ce généreux confesseur de la foi alla au martyre en chantant le *Miserere mei.*

(I) M. Prolhac entonna le *Te Deum*, pendant qu'on se préparait à l'exécuter ; et sa belle voix dominait le roûlement des tambours.

(J) Cette jeune et innocente victime pouvait conserver sa vie en disant qu'elle ne connaissait pas le religieux qui était le compagnon de sa captivité ; mais elle aima mieux mourir que de proférer un léger mensonge.

(K) Ces généreux défenseurs de l'autel et du trône allèrent à la guillotine, le chapelet à la main et en chantant les litanies de la Ste-Vierge. Un de ceux qui furent transférés à Mende, obtint sa grâce par l'entremise d'un employé de la république son parent. Ses compagnons devaient être exécutés un samedi. Sa mère vint, le vendredi soir, lui apporter la nouvelle de sa délivrance et voulait l'emmener avec elle ; mais malgré ses soupirs et ses larmes, elle ne put y réussir. Son fils lui répondait sans cesse : Je veux aller au ciel avec mes compagnons de Florac. Le lendemain matin cependant, le farouche Châteauneuf lui-même vint le faire sortir de la prison par force.

Confesseurs de la foi.

Un très-grand nombre de prêtres et même de laïques fidèles à leurs devoirs furent conduits à la prison de Nîmes ; et ils étaient à la veille de leur exécution, lorsque la nouvelle de la chûte de Robespierre vint leur donner la liberté. Voici les noms que nous avons pu recueillir. Il y avait parmi les prêtres M. Bastide, curé de Sainte-Enimie ; M. Claret, curé de Montbrun; M. Durand, curé de Grizac et depuis chanoine à Mende ; M. Estaniol, curé de Ribennes ; M. Faudet, chanoine de Marvejols ; M. Felgeyrolles, chanoine-sacristain de Bédouès; M. Fontbonne de Labarthe, chanoine de Marvejols;

M. Giral, curé de St-Julien-du-Tournel ; M. Goute, curé de Rieutort ; M. Paulhan, curé de Châteauneuf ; M. Pélégry, vicaire d'Estables; M. Rouvière, curé de Badarous; M. Vidal, curé d'Allenc. Il y avait parmi les laïques six membres du conseil municipal de Prinsuéjols, qui avaient été arrêtés pour n'avoir pas voulu se prêter aux exigeances impies des républicains. C'étaient MM. Alanche, d'Usanges; Baldran, du Trémouloux ; Bessière de Soulages, (mort au retour durant le trajet) : Castanier, d'Usanges ; Fournier, de la Combe et Pagès, de Fréjoutes.

Le diocèse de Mende peut compter au nombre de ses confesseurs Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, mort en 1800, à Munster, en Allemagne, ainsi que MMgrs Grégoire de S. Sauveur, évêque de Bazas et Dominique de Lastic, évêque de Couserans, lesquels moururent tous deux en Espagne. Nous croyons aussi devoir citer ici les noms de M. Marcon, depuis curé de Chastanier, de M. Taulemesse, mort curé à Lajo et de M. Jourdan, chanoine de Bédouès. Le premier était déjà monté sur l'échafaud, lorsque le courrier, porteur de la nouvelle de la chûte de Robespierre, vint l'en faire descendre. Le second, qui était alors vicaire de St-Paul-le-Froid, aurait pu, par un léger mensonge, sortir de la prison de Grandrieu; mais il refusa constamment d'employer ce moyen. Il fut délivré le soir même par ses paroissiens. Le troisième fut transporté à la Guyane française et revint ensuite occuper la cure de Saint-Frézal-d'Albuges.

Quelques faits détachés.

En partant pour l'exil, Mgr de Castellane laissa l'administration du diocèse entre les mains de M. François Abbon Bonnel, de M. de Vebron et de M. Roche. Ce dernier était curé de Chanac. La grandissime majorité du clergé suivit

l'exemple de son saint pasteur, et il en fut de même des simples fidèles. On eut beau menacer, on eut beau contraindre : le peuple continua à pratiquer de son mieux la religion de ses ancêtres et se montra même plus fervent qu'avant le temps de l'épreuve. Il se passa alors bien des faits qui nous rappellent la primitive église. Ainsi, par exemple, dans la paroisse des Bessons, M. Sauvan, curé, se trouvant âgé et infirme, des hommes dévoués allaient, pendant la nuit, le chercher dans sa retraite et le transportaient sur leurs épaules de village en village. Les intrus ont été en tout lieu on ne peut plus mal accueillis et leur ministère a été partout d'une complète stérilité. Voici les plaintes adressées aux administrateurs du district de Florac par l'intrus d'Ispagnac. (Tous ses confrères schismatiques auraient pu se plaindre de la même manière.)

« Messieurs, Hespagnac continue les mêmes désordres contre moi. De sorte qu'il me paraît qu'Hespagnac payen valait mieux qu'Hespagnac chrétien. Les prières et exhortations de carême que lui font tous les jours les prêtres rebelles le détourne tellement de la pratique des vertus morales qu'il observait alors, qu'il paraît être maintenant sans frein, c'est-à-dire sans foi, sans religion, sans lois. Si les prières et exhortations fanatiques lui font durant ce carême un effet si pernicieux, quel mal ne lui produiront pas par le ministère des prêtres réfractaires les confession et communion paschales prochaines. Sans doute qu'alors les habitants d'Hispagnac se trouveront tellement possédés et obsédés des démons essentiellement aristocrates, que les patriotes voisins se trouveront obligés de venir les exorciser avec des *bâles* (sic) de plomb, des bombes et boulets de canon. Pour obvier à cet inconvénient, il serait à propos que le discrit de Florac empêchât à ces prêtres de souffler l'esprit de révolte, en leur

interdisant toute fonction curiale. Alors ils ne pourraient plus nuire. Tel est l'avis de celui qui est avec un parfait dévouement, MM. — Richard, curé d'Espagnac. » (Ce Richard était du diocèse de Lyon.)

Nous avons déjà dit qu'un bien petit nombre de prêtres avaient failli à leur devoir. Nous ajoutons maintenant que parmi ceux qui eurent la faiblesse de prêter un serment impie, presque tous se rétractèrent bientôt après et d'une manière bien édifiante. Ainsi, par exemple, M. Lantermy, curé de Pierrefiche, alla cacher sa honte dans le Languedoc, où il s'était condamné, pour toute sa vie, à l'humble profession de berger. Lorsque le calme fut revenu, ses paroissiens allèrent l'arracher de son obscure retraite et il céda à leurs instances; mais de curé qu'il était, il ne voulut être désormais que vicaire, leur donnant avant toutes choses le consolant spectacle du plus profond de tous les repentirs.

Cependant, comme partout il se trouve un peu plus ou un peu moins d'ivraie parmi le bon grain, les fidèles du diosèse de Mende eurent aussi à gémir de quelques scènes d'horreur qui n'auraient pas été indignes des égorgeurs de Paris. Les patriotes de Langogne se donnèrent une déesse vivante; ceux de St-Chély traînèrent les statues de l'église dans les rues; les satellites de la république foulèrent aux pieds les saintes espèces dans l'église du couvent de Mercoire; à Allenc, les gendarmes s'étant emparés du saint Ciboire, donnèrent une partie des saintes hosties qu'il contenait à leurs chevaux et jetèrent les autres sous les pieds de ces animaux. Enfin, à Florac, le jour où les 37 royalistes dont nous avons parlé plus haut furent exécutés, un certain nombre d'hommes et de femmes se mirent à danser et à hurler des chants patriotiques autour des cadavres encore

palpitants de ces nobles victimes. Nous aimons à croire que l'appât d'un gain sordide se trouva pour beaucoup dans cette démonstration. Toutes les églises, toutes les institutions pieuses, tous les presbytères et un grand nombre de maisons habitées par des familles chrétiennes, eurent tout à souffrir de la part d'une soldatesque d'autant plus effrénée, que ceux qui auraient dû la retenir, l'encourageaient au contraire et même lui commandaient d'agir de la sorte. L'orgue de la cathédrale allait tomber sous le marteau des démolisseurs; mais l'organiste, M. Sauvage, les en détourna en leur jouant l'air de la *Marseillaise*. On aurait aussi voulu abattre les deux clochers, mais la dépense qu'il aurait fallu faire pour cela, empêcha cet acte du plus pur vandalisme.

Enfin, le département de la Lozère fut on ne peut plus mal représenté à la *Convention nationale*. Lors du procès de Louis XVI, M. Barrot formula ainsi son vote : « Je « demande la déportation de Louis, de sa femme et de ses « deux enfants, à titre de mesure de sûreté gérale, dans une « de nos îles la plus inaccessible, à l'époque qui sera déter- « minée par la Convention ; ils y seront gardés par un corps « de parisiens et de fédérés, jusqu'à ce que cette mesure soit « jugée inutile. » MM. de Châteauneuf, Servière et Monestier votèrent pour la mort du roi ; le premier, sans restriction; le second, dans le cas où l'ennemi envahirait le territoire français, et le troisième, avec sursis jusqu'à la paix. M. Pelet était absent par commission.

L'Intrus Nogaret.

Selon la juste prévision de Mgr de Castellane, M. Nogaret, curé de la Canourgue, s'empressa de prêter serment à la *Constitution civile du clergé* et donna lecture en chaire de

cette même constitution. Ce dévouement lui valut tout de suite l'estime des patriotes, qui ne tardèrent pas à la lui témoigner. Le légitime Pasteur ayant été proclamé démissionnaire par suite de son refus de prêter le serment exigé, ils élurent l'ambitieux Nogaret pour le remplacer, au grand désappointement de M. Florit de la Tour, curé assermenté de la Parade. Le prétendu successeur de Mgr de Castellane reçut la consécration épiscopale à Paris le 8 mai 1791, sous le titre d'*évêque de la Lozère*. Arrivé à Mende, il y fut très-mal accueilli et s'y trouva encore plus mal. Lorsqu'il montait à l'autel, les enfants répondaient à son *pax vobis* par toute sorte de cris et d'insultes, Il ne pouvait sortir en ville, sans s'entendre répéter le chant du coq. On voulait lui dire par là que, comme S. Pierre, il avait renié le divin Maître et qu'il n'avait rien de mieux à faire qu'à imiter le prince des apôtres dans son repentir. Enfin, ce qui acheva de le faire mépriser, ce fut le scandaleux mariage des deux grands vicaires que le gouvernement lui avait donnés. Le pauvre intrus n'était pas plus heureux dans ses visites pastorales. Il passa une fois à Nasbinals, se rendant à St-Flour : c'était un vendredi et il demanda à faire gras. L'aubergiste, qui était assez peu fournie, courut tout le village pour se procurer de la volaille. A la vue de cette scandaleuse imprudence de l'intrus, les femmes, ne pouvant plus se contenir, se portent en foule à cette auberge. La porte leur est fermée; mais elles entrent par la fenêtre, renversent la table, chassent l'intrus de la maison et de l'endroit et le poursuivent même assez loin sur le chemin de St-Flour. Bientôt après, les républicains, suivant leurs principes jusqu'à la dernière conséquence, proscrivirent toute religion se disant chrétienne et donnèrent à la France le culte de la *Raison* : alors les intrus se virent déchus de tous leurs titres et même poursuivis. Nogaret fut

donc obligé d'abandonner son temple à une impure déesse et d'aller dévorer sa honte à la Canourgue.

Les Vendéens du Gévaudan.

Ces courageux défenseurs de l'autel et du trône eurent pour chef M. Charrier, né en 1755, notaire et lieutenant du juge de la justice à Nasbinals. La confiance et l'estime dont il jouissait parmi ses compatriotes le firent d'abord envoyer aux Etats généraux de 1789, en qualité de député du tiers état. Justement alarmé de bien des choses qui se passèrent au sein de cette assemblée, cet homme de foi et de cœur se rallia aux amis de l'ordre et s'occupa avec eux des moyens de préserver la patrie des malheurs qui la menaçaient. A son retour à Nasbinals, au commencement d'octobre 1791, il fit comprendre aux habitants de cet excellent canton que la nation était exposée aux plus grands dangers et que les amis de la religion et de l'ordre devaient sans plus tarder s'unir et se préparer à une juste défense, comme on allait le faire dans plusieurs autres provinces. Ses propositions furent comprises et accueillies : ainsi, en homme entendu dans la partie, puisqu'il avait été militaire, M. Charrier organisa un petit corps d'armée: six petites pièces de canon en bois dur furent installées au clocher de la paroisse : des fusils furent distribués aux nouveaux soldats, et les correspondants de leur chef lui envoyèrent pour les exercer quinze officiers du régiment de Bourgogne. Les choses allaient de ce train sans que le gouvernement révolutionnaire s'en fût trop préoccupé; mais des marchands protestants, venus à Nasbinals pour la foire de la mi-carême, prirent la fuite à la vue de cet appareil de guerre et en répandirent la nouvelle de tous côtés en se retirant dans leurs foyers. D'un autre côté, les habitants de Nasbinals apposèrent tous leur signature sur une protestation

contre les décrets impies des révolutionnaires. De sorte que ceux-ci envoyèrent des forces en cette localité pour empêcher toute réaction : c'était le 16 avril 1792. Comme elles y arrivèrent à l'improviste, M. Charrier crut prudent de ne rien tenter et de se tenir caché. Trompée par ce calme apparent, l'administration départementale rappela quelque temps après la garnison de Nasbinals. Les royalistes cependant ne pensèrent à reprendre leurs armes que lorsque la république eut décrété une levée de 300,000 hommes. Ces jeunes montagnards, au lieu de répondre à cet appel, allèrent offrir leurs bras à M. Charrier, dans le cas où les complots projetés seraient mis à exécution.

L'insurrection royaliste devait en effet avoir lieu au premier jour et les ordres des princes, venus de Lyon, ne demandaient qu'un sursis de trois semaines Mais des circonstances impérieuses furent cause que l'on éclata plustôt dans la Lozère. Une horde de 100 républicains, partie de Marvejols, était montée à Combe-Jouve près d'Arcomie et avait dévasté avec tous les environs le château de M. de Noyant, correspondant de M. Charrier. Enflés de ce succès, ces farouches spoliateurs, se dirigeant sur Nasbinals, allèrent coucher au village de Rieutort-d'Aubrac le 24 mai 1793, veille du dimanche de la Trinité, pour exécuter le lendemain le coup qu'ils méditaient à l'égard de ce qu'ils appelaient le foyer du parti royaliste. M. Charrier, ayant été instruit de leur dessein et de leur arrivée dans ce village, rassembla ses soldats et alla cette nuit même mettre le siége devant Rieutort. Le succès fut complet : trois des ennemis furent tués et tous les autres faits prisonniers, y compris l'impie Fournier, maire de la commune. Cette première victoire valut des renforts aveyronnais à M. Charrier, qui se vit alors à la tête de 1,200 hommes. On tint ensuite conseil et il fut décidé que

l'on marcherait sur Marvejols : ce que on exécuta le lundi, 26 du même mois; cette ville ne leur fit aucune résistance et les royalistes purent sans aucune difficulté faire célébrer une messe solennelle d'actions de grâces en pleine esplanade : ce fut M. Allier, prieur de Chambonas (Ardèche), qui dit cette messe. Après avoir recruté de nouveaux soldats à Marvejols et aux environs, M. Charrier se dirigea sur Mende et entra sans coup férir dans cette ville si paisible d'elle-même; parce qu'à la nouvelle de son approche les autorités révolutionnaires avaient gagné Florac, emmenant leurs victimes avec elles. Tandis qu'on était là à attendre du côté de Lyon des dépêches qui ne venaient jamais, les républicains de l'Aveyron pénétrèrent dans le département et s'emparèrent de Chanac. M. Charrier n'attendit pas qu'ils vinssent jusqu'à Mende, mais il alla à leur rencontre. Une première affaire eut lieu, au-delà de Barjac, contre un petit escadron de cavalerie, à laquelle une vive fusillade fit rebrousser chemin. On se livra ensuite, entre Esclanèdes et Chanac, un combat sérieux où les patriotes furent complètement défaits. Après quoi le bourg et le château de Chanac, qui étaient encore en leur pouvoir, leur furent promptement enlevés par les vainqueurs. Tandis qu'on se réjouissait de cette victoire, M. Crespin, vicaire de Recoules d'Aubrac, vint apporter à M. Charrier une lettre surprise sur un ennemi. Le contenu de cet écrit portait que les républicains du Cantal et de la Haute-Loire allaient fondre sur la Lozère. A cette nouvelle, et puisque rien n'arrivait du côté de Lyon, le vaillant capitaine déclara avec regret à ses soldats que chacun pouvait se retirer dans ses foyers. Ils s'étaient rendus trop coupables aux yeux des républicains, pour que ceux-ci ne cherchassent pas à se venger, dumoins à l'égard des chefs. Des sans-culottes d'Espalion montèrent en effet à Nasbinals pour y faire des perquisi-

tions. Ils se saisirent du fermier de M. Charrier et le menacèrent de le tuer, s'il ne leur découvrait pas la retraite de son maître. Le pauvre homme se laissa vaincre par ces menaces. De sorte que ce brave capitaine fut pris et conduit à Rodez avec toute sa famille, M. Laporte et autres 40 personnes de Nasbinals. Quelque temps après tous ses compagnons furent mis en liberté. Il comprit très-bien, en se voyant ainsi excepté, le sort qui lui était réservé. Pour le conjurer, il écrivit à son ex-collègue en députation, l'ex-marquis de Châteauneuf, qui était entré complétement dans les idées de la révolution et se trouvait pour lors administrateur du département de la Lozère. Cet homme impie et sanguinaire ne daigna pas même lui répondre. Enfin l'honorable M. Charrier fut appelé à comparaître devant de soi-disant juges. Il se présenta à eux dans une attitude calme, mais fière et digne du noble rôle qu'il venait de jouer. Comme ces magistrats iniques semblaient vouloir donner le change au public en observant les formes d'usage, l'illustre accusé leur dit : « Toutes vos » questions de forme sont inutiles : allons droit au but. Oui, » je vous le déclare, c'est moi qui étais le chef de ce que » vous appelez un rebellion. — Qui vous a engagé à vous » jeter dans une pareille entreprise ? — Mon amour pour » ma religion et pour ma patrie. — Où sont vos complices? » — Je l'ignore. — Que méditent-ils ? — Ils attendent le » moment opportun pour détrôner ce monstre qui nous » opprime et pour donner le repos à notre patrie. Soyez en » convaincus, ils ne manquent pas d'énergie. — Qu'entendez- » vous par énergie ? — Le sentiment dont sont animés ceux » qui mettent de côté l'intérêt particulier, et savent se sacri- » fier pour leur Dieu et pour leur roi. » Lorsqu'on lui eut prononcé son arrêt de mort, il se tourna vers le président, en disant : « M. le président, j'ai une dernière grâce à vous de-

» mander; j'espère que vous ne la refuserez-pas à un homme » qui va mourir : c'est que vous m'accordiez un prêtre non » assermenté, afin qu'il m'apporte les consolations de son » ministère et me prépare à mes derniers moments. On ne lui répondit que par un morne silence. Seulement durant les trois jours de sursis qui lui furent accordés, un prêtre descendit jusqu'à lui dans son cachot. — « Qui êtes-vous, lui » dit M. Charrier. — Je suis un prêtre. — Qui vous envoie » vers moi ? — Vos juges. — Vous êtes donc d'accord avec » eux ; vous avez sans doute prêté le serment des impies ? » — Oui. — Dans ce cas là, vous pouvez vous retirer : votre » ministère m'est inutile. » Lorsqu'il monta sur l'échafaud, ses dernières paroles furent encore pour son Dieu et pour son roi.

Montez, montez au ciel, digne rejeton des Français des croisades ; allez y recevoir le prix de votre noble dévoûment pour la religion de vos pères et le trône de S. Louis ! ! !

---

69. JEAN-BAPTISTE DE CHABOT.

(1er Evêque de Mende après le Concordat.)

A l'époque du Concordat entre Pie VII et Bonaparte premier consul, l'évêché de Mende fut maintenu par l'entremise de M. Chaptal, notre compatriote, et celui de Viviers lui fut adjoint. M. Chaptal, le célèbre chimiste, était alors ministre de l'intérieur. Il nous obtint encore pour la cathédrale un ostensoir en or et enrichi de pierreries, qui provenait de quelque chapelle royale. Le premier consul nomma à l'évêché de Mende Mgr Jean-Baptiste de Chabot, déjà évêque de S. Claude en 1785. Ce prélat était originaire du Poitou et d'une famille alliée à celle des Rohan. Pendant la révolution, il se

montra constamment fidèle à suivre la véritable et unique voie. Il arriva dans sa nouvelle ville épiscopale en 1802 et y fut accueilli au milieu des transports d'une joie sans égale. Cependant l'enfer était trop mécontent de ce qui se passait alors, pour que le rétablissement extérieur et solennel de la religion catholique, apostolique et romaine s'opérât sans aucune tribulation. Le système d'administration suivi par Mgr de Chabot et M. Coudrin, son grand vicaire de confiance, produisit d'abord une regrettable scission entr'eux et plusieurs membres très-respectables du clergé. Ensuite des mesures peut-être un peu trop sévères de la part de l'autorité furent cause que le peuple de Mende, épousant chaudement le parti des ecclésiastiques atteints, s'oublia jusqu'à s'ameuter contre son premier pasteur. Les choses allaient ainsi dans un triste malaise, lorsque la divine Providence y mit elle-même la main, ainsi que nous allons le raconter. L'intrus Nogaret qui vivait retiré à la Canourgue, depuis que la déesse de la *raison* avait pris sa place, vint à mourir (1804) sans s'être réconcilié avec l'église. Mgr de Chabot ne crut pas pouvoir accorder que ses dépouilles mortelles reçussent les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Les prêtres de la paroisse, prévoyant ce qui allait arriver, s'absentèrent à dessein. De leur côté les fidèles de l'endroit allèrent barricader les portes de l'église. En effet, le lendemain les autorités locales procédèrent elles-mêmes à la cérémonie, s'introduisant dans le lieu saint, en faisant escalader leurs agents par les fenêtres. Tout cela les offusqua tellement qu'ils portèrent leurs plaintes au Préfet. Ce magistrat en rendit compte au ministère, et il en arriva bientôt après un mandat d'arrêt contre l'évêque et M. Coudrin. Comme cet ordre était sur le point d'être exécuté, un ami du grand-vicaire lui en donna connaissance. A cette nouvelle les deux illustres accusés partirent immédiate-

ment pour Paris. Les gendarmes se mirent en même temps à leur poursuite ; mais ou ils ne purent les atteindre, ou ils ne purent découvrir la voie qu'ils avaient suivie. Mgr de Chabot alla, en arrivant à Paris, rendre visite à M. Chaptal, qui fut bien surpris de le voir devant lui, dans un moment où il le croyait entre les mains de la justice. Toutefois ce ministre lui fit un assez bon accueil, quoiqu'il partageât les préventions de ses compatriotes et de ses amis à son égard : il se laissa persuader par le prélat que l'acte d'intolérance qu'on lui reprochait, lui avait été imposé uniquement par sa conscience. Il lui dit même qu'il pouvait rentrer dans son diocèse, mais cependant à condition qu'il se séparerait de son grand-vicaire. Mgr de Chabot, ne pouvant se résoudre à condamner ainsi dans M. Coudrin un acte que les lois de l'église lui avaient prescrit, rejeta la condition qu'on lui posait et plutôt que de l'admettre, donna sa démission de l'évêché de Mende. Il se retira avec son grand-vicaire dans la maison des SS. Cœurs de Picpus. C'était une succursale d'une maison du même institut, qu'ils avaient fondée à Mende. M. Coudrin devint plus tard le supérieur général de l'ordre Quant à Mgr de Chabot, Bonaparte le nomma chanoine-évêque du chapitre de S. Denys. En 1817, on lui offrit l'archevêché d'Auch ; mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'accepter cette dignité, Il mourut en effet deux ans après. On rapporte que M. Chaptal offrit l'évêché de Nantes à M. Bonnel d'abord et ensuite à M. Cros, curé de S. Alban. (*Gabalum Christianum. — Vie de M. Coudrin.)*

70. ETIENNE MARTIN MOREL DE MONS.

Mgr de Mons était né à Aix en Provence, le 18 avril 1752. Lorsque la paix fut rendue à l'église, il devint vicaire général de Paris et Bonaparte le choisit pour un de ses chapelains.

Il fut donné pour successeur à Mgr de Chabot et son sacre eut lieu à Paris, le 21 avril 1805. Son épiscopat a été pour le diocèse de Mende une époque de calme et de restauration. C'était un prélat de beaucoup d'esprit. Il fut transféré à l'archevêché d'Avignon en 1821 et y mourut en 1830.

M. Bragouse de S. Sauveur, curé de Mende et vicaire général de Mgr de Mons, fut nommé à l'évêché de Poitiers, en 1809; mais il ne put obtenir ses bulles à cause du différend qui existait entre le Pape et l'Empereur. Il administra cependant ce diocèse jusqu'à la restauration, en qualité de vicaire capitulaire. Alors il donna sa démission et se retira à Paris, où il mourut quelque temps après.

Mgr de Mons éprouva à Mende une grande consolation par la lettre admirable de repentir qu'il reçut de Mgr de Savines, évêque assermenté de Viviers. Ce malheureux prélat, après avoir prêté le serment, avait affligé son diocèse par les égarements les plus déplorables. Il avait même annoncé dans ses discours et dans sa conduite une telle absence de raison, qu'on jugea nécessaire de le faire enfermer dans une maison d'aliénés. Lorsqu'il fut revenu à lui et à son Dieu, il avouait qu'à partir du moment où il avait failli à son devoir, une sorte de fureur s'était emparée de lui et il suppliait ses anciens prêtres de l'oublier pour toujours, excepté dans leurs prières. *(Dict. du P. Richard. — Bullet. soc agric.* 1833, *p.* 138. — *Hist. de l'égl. par Henrion, tome* 12e, *p.* 308.

71. CLAUDE JEAN-JOSEPH BRULLEY DE LA BRUNIÈRE.

Ce prélat était né à Sézanne, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, le 1er février 1760. Avant la révolution il était vicaire général d'Usez, où, quoique jeune, il s'était acquis

une grande estime. Il traversa les jours mauvais avec la fidélité la plus complète. Il passa en Italie et se réfugia à Rome, où il passa plusieurs années. A l'époque du concordat, il rentra en France et l'évêque nommé à Evreux le prit pour son grand-vicaire. C'est à ce poste que Louis XVIII lui offrit en 1817, l'évêché de Pamiers ; mais les choses traînèrent tellement en longueur pour le rétablissement de ce siége, que celui de Mende étant venu à vaquer, on le lui proposa. Il accepta cette nouvelle nomination et fut sacré à Paris le 2 juin 1822. Il arriva à Mende le 22 du mois suivant. Quelque temps après, le siége de Viviers ayant été rétabli, M. François Abbon Bonnel, vicaire général de Mende, fut choisi pour l'occuper : il fut sacré en 1825, et il a gouverné ce diocèse jusques vers 1840, où ses infirmités l'ont obligé de donner sa démission. Il est mort en 1843.

M. Etienne Blanquet de Rouville, né à Marvejols, fut pris, en 1828, pour administrateur du diocèse de Rheims, sous le titre d'évêque de Numidie *in partibus*. Le titulaire de cette métropole était le cardinal de Latil, mort en 1838 auprès de Mgr le Comte de Chambord. M. Jean-Jacques Fayet, né à Mende, vicaire de Quézac, professeur de rhétorique dans sa ville natale, missionnaire de France, grand-vicaire de Rouen, curé de Saint-Roch à Paris, fut enfin évêque d'Orléans en 1842. Le département de la Lozère lui donna 19,000 voix, en 1848, pour le représenter à l'assemblée constituante. Il mourut à Paris, du choléra, l'année suivante.

L'épiscopat de Mgr de la Brunière a été pour le diocèse de Mende une ère de paix et de bonheur. Ce que Mgr de Mons avait commencé, il y mit la dernière main et le perfectionna. Par ses soins, l'œuvre de la Propagation de la foi s'établit sur nos montagnes de manière à faire figurer le diocèse de Mende en première ligne entre tous les diocèses de

France. C'est à lui et à ses encouragements que le diocèse doit la fondation de plusieurs établissements d'éducation chrétienne, tenus par des frères de divers ordres et par des sœurs de la Présentation. Les maisons religieuses déjà établies telles que les Visitandines de Marvejols, les sœurs de l'Adoration à Mende, les Ursulines de Chirac et d'Ispagnac, les sœurs de Notre-Dame à Langogne, n'ont eu qu'à bénir Dieu de l'affection qu'il leur a témoignée et de l'extension qu'il leur a procurée. La ville de Mende en particulier aura à le bénir longtemps pour lui avoir fourni, dans la maison de la Providence, un excellent refuge pour les petites filles orphelines. Enfin, le diocèse tout entier lui est redevable de ses petits séminaires de Mende et de Chirac, établissements on ne peut plus précieux soit pour assurer et maintenir les vocations ecclésiastiques; soit pour fortifier les études. Ce vénérable Prélat s'est endormi dans le Seigneur, en la 89e année de son âge, le 16 décembre 1848. Son corps a été déposé dans le caveau du chœur de la cathédrale. Ce caveau fut violé par les spoliateurs de 93 : poussés sans doute par la haine de la religion, mais encore davantage par une ignoble cupidité, ils brisèrent les cercueils, en emportèrent tout ce qui avait quelque valeur et ne laissèrent pêle-mêle que des ossements, qui ont été soigneusement recueillis en 1848, et placés dans un cercueil commun à côté de celui de Mgr de la Brunière.

72. JEAN-ANTOINE MARIE FOULQUIER.

Mgr Jean-Antoine-Marie Foulquier est né le 7 février 1798, à Valady, canton de Marcillac, dans le diocèse de Rodez. Il a pendant plusieurs années dirigé le petit séminaire de St-Pierre, près-Rodez; puis il a été élevé aux dignités de chanoine et de vicaire général. Quelques jours après

la mort de Mgr de la Brunière, Louis-Napoléon, alors Président de la république, le nomma à l'évêché de Mende. C'était le 11 janvier 1849, et la première fois qne ce Prince avait à porter un semblable décret. Mgr Foulquier fut préconisé le 2 avril, prit possession par procureur le 15 du mois d'août, fut sacré à Rodez le 2 septembre, et arriva à Mende le 8 du même mois, jour de la Nativité de la Ste Vierge. Il fut reçu dans sa ville épiscopale avec toutes les démonstrations que pouvaient inspirer la joie et le bonheur de posséder enfin un si saint Pontife.

Il a commencé par consacrer son diocèse tout entier au Sacré-Cœur de Jésus, afin d'obtenir du divin Maître les bénédictions les plus abondantes et les plus efficaces. Il s'est adressé aussi à la Mère de toutes les grâces et il a voulu, en prenant le nom de *Marie*, nous prêcher continuellement la dévotion envers cette puissante médiatrice. Aussi son épiscopat, après dix années seulement de durée, se trouve déjà abonder en faits consolants. Les bonnes œuvres depuis longtemps établies ont été maintenues. L'association de la Sainte-Enfance, cette puissante auxiliaire de la Propagation de la Foi, a grandi d'une année à l'autre. Les conférences ecclésiastiques, qui avaient lieu avant la révolution, ont été rétablies. Un asile s'est ouvert pour les orphelins à Sainte-Marie de Choisinets, près Langogne. Les pauvres églises sont secourues par deux associations de Dames pieuses, établies, l'une à Mende et l'autre à Marvejols. Les faits mémorables auxquels Mgr Foulquier a pris part, ou qui se sont accomplis depuis qu'il gouverne l'église de Mende, sont : 1° Sa présence à la cérémonie du baptême du Prince Impérial ; 2° Son voyage à Rome, avec M. Henri Vidal, son grand vicaire ; 3° Le Concile provincial d'Albi, en 1850, où le retour à la Liturgie romaine a été prescrit pour tous les

diocèses de la province, qui avaient un rit différent de celui de Rome; 4° L'établissement des PP. Jésuites, au collége de Mende, en 1850; 5° La direction du grand séminaire, confiée à ces mêmes Pères, en 1853; 6° Le rétablissement de la fête de St-Sévérien; 7° Le retour du diocèse de Mende à la Liturgie romaine et l'adoption du chant grégorien restauré par le P. Louis Lambillotte; 8° Enfin le projet connu sous le nom d'*OEuvre Sainte* et d'après lequel on se propose d'élever une statue monumentale de Marie Immaculée au dessus du portail de la cathédrale, et celle du Pape Urbain V au milieu de la place *Sainte-Marie*, qui va s'ouvrir au pied des deux clochers.

En voilà déjà plus qu'il n'en faudrait pour illustrer un long épiscopat: mais si le souverain Pasteur des âmes daigne nous conserver encore longues années le pieux et zélé Prélat qu'il nous a envoyé dans sa miséricorde, nous ne doutons pas que ceux qui viendront après nous, n'aient bien d'autres choses à raconter.

APPENDICE.

I.

La statue noire de la Sainte Vierge, à la cathédrale, a été de temps immémorial placée sur le maître-autel.

1° M. de Sales, doyen du chapitre et M. Pécoul, libraire, l'y ont vue, immédiatement avant la révolution.

2° Le P. Louvreleul (*page* 91), qui écrivait en 1724, dit en parlant des reliques qui furent brûlées par les Calvinistes en 1579 : « On ne put retirer de ce criminel incendie que

« la figure de la Sainte Mère de Dieu, qui est au milieu du « grand autel de la cathédrale, et devant laquelle le sacris- « tain était obligé, par un acte de 1314, de faire brûler jour « et nuit un cierge : ce qui prouve l'antiquité de cette « image. »

3° M. l'abbé de Camps, secrétaire de Mgr de Serrony, évêque de Mende, a laissé sur notre cathédrale des notes où on lit ce qui suit : « L'image de la Sainte-Vierge est très » ancienne en cette église, comme résulte par une transaction » passée avec M. le chanoine-sacristain, en l'an 1314, par » laquelle il était obligé de faire brûler deux cierges devant » le maître-autel, l'un devant l'image de la Vierge et l'autre » devant la châsse de S. Privat. Ladite image fut sauvée du » pillage, lors de la prise de cette ville, en l'an 1579. » (*Bullet. soc agric.* 1854, *p.* 112.)

Puissions-nous bientôt voir l'antique statue de notre Patronne remise à la place que nos pères lui avaient donnée et qu'elle a occupée pendant tant de siècles !

On nous a objecté contre cette pieuse et si juste restauration qu'un décret de la sacrée Congrégation des Rites défend de mettre autre chose qu'une croix au-dessus d'un tabernacle, où il y a la réserve. Nous avouons que cette défense est telle qu'on le dit ; mais il s'en suit seulement qu'il y aurait une autorisation à demander à cet effet. La cathédrale du Puy et la chapelle de N.-D. de Fourvière, à Lyon, jouissent du privilège dont il s'agit. A Mende même, à la chapelle des pénitents, la statue de la Ste-Vierge est au-dessus d'un tabernacle où il y a continuellement la réserve. Pourquoi donc, quand nous avons de très fortes raisons de demander une pareille faveur, nous refuserait-on pour notre cathédrale ce que l'on a permis en tant d'autres sanctuaires ?

Nous nous sommes permis d'écrire à ce sujet au T. R. P. de Villefort, jésuite, résidant à Rome et l'un des premiers pères de la compagnie. Nous l'avons prié de consulter les personnages les plus compétents dans la partie ; et voici ce qu'il nous a répondu : « Je suis convaincu que la S. Congrégation » des Rites, si elle en était priée, accorderait la dispense de » son ancien décret, vu surtout qu'il ne s'agirait que de réta- » blir ce qui a existé pendant des siècles. » (*Rome, le* 24 *févr.* 1859.)

En 1857, on a découvert sur le dos de la statue dont nous venons de parler, une ouverture dans laquelle on a trouvé quelques reliques, et entr'autres un flacon de forme assez moderne, rempli de filaments divers et confus, roulés entr'eux, à l'état de dissolution. A l'orifice était un petit rouleau de parchemin, portant cette inscription : *Capilli Beatæ Mariæ Virginis*, cheveux de la B. Vierge Marie. Un second rouleau de parchemin, fixé avec du fil au goulot du vase à l'extérieur, porte cette autre inscription : *Hic sunt capilli B. Mariæ semper Virginis. Ici se trouvent des cheveux de la B. Marie toujours Vierge.* Un troisième rouleau un peu plus grand et contenant l'indication de plusieurs autres reliques porte ce qui suit : *De capillis B. Mariæ Virginis, et de sepulcro ipsius, etc.*

Ces précieux monuments concordent parfaitement avec ce que nous lisons dans les *Origines de Clermont*, par le docteur Savaron. « Les chroniques, dit cet auteur, écrites à la main » et abrégées en tour l'an 1271, rapportent qu'en la roche » d'Anicium (qui est maintenant Notre-Dame du Puy), S. » Martial dédia un autel en l'honneur de la Vierge où il mit » un de ses souliers et l'autre à Rodez, et mit une partie de » ses cheveux en la cité d'Auvergne qui est Clermont et » l'autre partie à Mende et lui consacra ces quatre églises. »

Bernard de Guidonis, dominicain et évêque de Lodève vers la fin du XIII[e] siècle, dit exactement la même chose. Ces deux témoignages sont confirmés parce qu'on voit dans une légende de la fête des reliques que l'on célèbre encore à Rodez, le II[e] dimanche après Pâques. Il est dit dans cette pièce que, en 1275, un évêque de Rodez, faisant réparer un autel, y découvrit entr'autres reliques *un soulier de la Ste Vierge, donné à cette ville par S. Martial.* Une des chapelles de la cathédrale de Rodez porte encore le nom de *Chapelle de la sainte Sandale.*

II.

Il existe à la cathédrale une crypte, qui a été le tombeau de S. Privat, immédiatement après son martyre.

Cette crypte se trouve entre la chaire et le siége de Mgr l'évêque. L'entrée en est cachée par le banc N° 4. Cette crypte est connue des vieillards sous le nom de *Chapelle de S. Julien.* M. de Sales, doyen du chapitre, y avait vu dire la messe, et M. Pécoul l'y a lui-même servie.

C'est là qu'Aldebert le Vénérable, a déposé les reliques de S. Privat, en 1170, c'est-à-dire, après qu'on les eut découvertes. Ce prélat nous dit lui-même qu'il les plaça dans une crypte qui est au milieu de la grande église de Mende. Puis il ajoute que notre glorieux Patron avait été enseveli en ce lieu après son martyre. *Reposuimus Beati Privati martyris corpus in cryptâ illâ, quæ est in medio majoris ecclesiæ mimatensis, in quâ ipse priùs post martyrium suum habuerat sepulturam.* — Nous voyons en effet dans les Actes de ce saint martyr que, lorsqu'il eut rendu son âme à Dieu, les fidèles construisirent une crypte pour y déposer ses précieu-

ses dépouilles et par là les dérober à la rage des tyrans. *Populus cryptam sepulturæ ipsius in subterraneo fecit.*

Mais, va-t-on nous dire, la crypte actuelle de la cathédrale est-elle-bien la même que celle dont nous parle Aldebert ? — Oui, elle est la même ; parce qu'elle est réellement à la place jadis occupée par la crypte dont il est question dans le manuscrit de ce saint Prélat, c'est-à-dire, au milieu de l'église. Tout le monde sait que la cathédrale a été reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne et qu'on a seulement prolongé un peu l'enceinte de l'édifice du côté du chœur.

Ce qui prouve encore l'identité de la crypte actuelle avec celle dont parle Aldebert, c'est qu'elle porte le nom de *Chapelle de S. Julien*. Les reliques de ce saint martyr et de ses compagnons y avaient été cachées. Ce prélat les ayant découvertes à l'époque de l'invention du corps de S. Privat, les plaça dans un *vase d'airain* au pied de celles de notre saint Patron. Plus tard on tira le corps de S. Privat de cette crypte pour les placer au maître-autel dans une châsse d'argent ; et cela fut cause que les reliques de S. Julien et de ses compagnons se trouvant les plus importantes et les plus nombreuses de celles qui étaient encore dans la crypte, elle fut dès lors désignée sous le nom de *Chapelle de S. Julien.*

Nous faisons encore des vœux pour que ce lieu vénéré à si juste titre par nos pères, soit de nouveau ouvert à la piété des fidèles.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction III

Accueil fait à l'*Origine de l'église de Mende*.. III

Lettre de Son Eminence le cardinal archevêque de Bordeaux à l'auteur V

Lettre de Monseigneur l'évêque de Poitiers............ V

Lettre de Monseigneur l'évêque de Limoges........... VI

Réponse à un article de M. Pascal contre l'*Origine de l'église de Mende*............ VII

Lettre de l'auteur à M. le directeur de la *Bibliographie catholique*................................... XI

Article de l'auteur, publié par l'Univers, le 19 septembre 1858.......... XIV

Motifs de l'auteur, quant à la deuxième partie de ce livre XX

ORIGINE DE L'ÉGLISE DE MENDE.

Avant propos 3

PREMIÈRE PROPOSITION.

L'évangile a été prêché dans les Gaules longtemps avant le milieu du IIIe siècle 6

I. Eglise de Lyon et de Vienne................. 6

II. Privilége de l'église d'Arles.................. 7

III. Témoignage de saint Irénée.................. 8
IV. Deux conciles de Lyon.................... 9
V. Témoignage de Tertullien.................. 10
VI. *Id.* de saint Justin et de Lactance............ 11
VII. *Id.* de saint Jérôme...................... 12
VIII. Objections.............................. 13
IX. Passage de Sulpice Sévère.................. 13
X. *Id.* de saint Grégoire de Tours.............. 14

DEUXIÈME PROPOSITION.

Le flambeau de la foi a brillé dans les Gaules même dès le Ier siècle............................ 18
I. Possibilité du fait.......................... 18
II. Encore Sulpice Sévère...................... 19
III. Aveu de saint Grégoire de Tours............. 20
IV. Concile d'Arles............................ 20
V. Saint Crescent de Vienne.................... 21
VI. Témoignage d'Eusèbe....................... 23
VII. *Id.* du pape saint Innocent.................. 24
VIII. *Id.* de saint Hilaire de Poitiers.............. 25
IX. Eglise d'Espagne........................... 26
X. Le martyrologe romain...................... 27
Ire NOTE. — La Grande-Bretagne................ 28
IIe NOTE. — L'apôtre saint Philippe en Gaule........ 30
IIIe NOTE. — Saint Paul en Espagne............... 31

TROISIÈME PROPOSITION.

Saint Martial, Ier évêque de Limoges, a été envoyé par saint Pierre lui-même.......................... 35
I. Légende de saint Martial..................... 35
II. Anciens documents......................... 41
III. Auteurs anciens........................... 43
IV. Dispute du XIe siècle........................ 43

V. Témoignages pontificaux. 48
VI. Auteurs modernes. 49
VII. La sacrée Congrégation des Rites et sa sainteté Pie IX 50

QUATRIEME PROPOSITION.

Saint Martial nous a donné pour premier évêque, saint Sévérien, l'un de ses disciples. 52
I. Exposé de la question 52
II. Saint Privat n'a pas été notre 1er évêque 53
III. Prédication de saint Martial dans le Gévaudan . . 55
IV. Saint Sévérien et les martyrologes 59
V. Fête de saint Sévérien. 65
VI. Saint Sévérien disciple de saint Martial 67
VII. Un petit roi en Gévaudan au 1er siècle. 72
VIII. Preuves de la puissance temporelle de nos évêques 74
IX. Origine de cette puissance. 77
X. Objections contre le pouvoir temporel des premiers évêques de Mende 79
XI. Eglise de Mende réellement dédiée à la Mère de Dieu, après le milieu du 1er siècle. 83
XII. Variante de nos anciens titres 86
XIII. Le roi Got et ses Gots. ou Goths 88
XIV. Erreur liturgique 92

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ÉGLISE DE MENDE.

Ire PARTIE.

Époque de nos Saints.

S. Martial, 1er apôtre du Gévaudan. 95
S. Flour prêche en Gévaudan. 96

1. S. Sévérien, 1er évêque de Mende. 96
2. S. Privat, martyr et patron du diocèse. 97
S. Ilpide, martyr 101
3. S. Firmin. 101
Le diacre Génialis. 101
Pélérinage de Ste Hélène au tombeau de St-Privat. 102
4. Valère 102
Sacerdos et Justinus. 102
5. Léonicus. 103
6. S. Hilaire. 103
Monastère de la Canourgue. 104
7. Evanthius. 104
S. Firmin d'Uzès évangélise le Gévaudan. 105
8. Parthénius. 105
S. Véran, évêque de Cavaillon. 106
S. Louvent, abbé et martyr. 107
Concile sur les confins du Gévaudan. 107
9. S. Ilère. 108
Ste Enimie. 108
10. Agricola 109
Reliques de S. Privat, enlevées par Dagobert. 109
11. Jean I. 109
N. Dame de Vallée-Française 110
12. S. Frézal. 110
13. Agénulphe. 111
14. Etienne I. 111
Rétablissement du monastère de Ste Enimie. 112
15. Matefred. 112
Fondation du monastère de Langogne. 112
Note sur S. Loup de Mende. 113

IIe PARTIE.

Eglise de Mende au milieu du moyen-âge.

16. Raymond 115
Conciles de Limoges et de Bourges 115
Miracle opéré par S. Privat, au Puy 115

17. Aldebert I de Peyre 116
Donation du monastère de la Canourgue à S. Victor de Marseille 116
Fondation du monastère de Chirac 116
Le Pape Urbain II en Gévaudan 117

18. Guillaume 117

19. Robert I 117

20. Aldebert II 117
Consécration du maître-autel de la cathédrale ; il s'y trouve six archevêques ou évêques 118

21. Guillaume I 118
Le chapitre devient régulier 118

22. Aldebert III 119
Il cède le Gévaudan à Louis VII 120
Alexandre III à Mende 120
Aldebert va au concile de Tours 120
Troubles. Autre voyage d'Aldebert à Paris 121
Invention des reliques de S. Privat 121
Fondation du monastère d'Aubrac 123

23. Guillaume II de Peyre 123
Fondation de Mercoire 123
L'évêque s'empare de la vicomté de Grèzes 124
Il prend part à la croisade contre les Albigeois 124
Le chapitre se sécularise 124
L'évêque part pour la terre sainte 125

24. Etienne II 125
Guerres intestines 125
Hommage du roi d'Aragon pour la vicomté de Grizes 126
Dominicains à Marvejols 126

25. Odilon de Mercœur 127
Traité avec S. Louis, pour la vicomté de Grèzes .. 127

26. Etienne III d'Auriac 129

27. Guillaume III ou Durand I. 129

28. Guillaume IV ou Durand II 131
Fondation du couvent des cordeliers à St-Chély .. 131
Traité avec Philippe-le-Bel 131
Affaire des templiers 132
Concile général de Vienne 132
Fondation du collége de tous les saints 132

29. Jean II d'Arcy 133
P. Cardinal de Ste Praxède 134

30. Aldebert IV de Lordety 134

31. Pierre D'Arfeuille 135

32. Aldebert V de Peyre 135

IIIe PARTIE.

Eglise de Mende dans les derniers temps du moyen-âge.

33. Guillaume V, de Serverette 136
Le cardinal Bragose 136

34. Pierre Gérard 137

35. Urbain V, pape 137
Aperçu sur son pontificat 138
Ce qu'il a fait pour le diocèse de Mende 139
Anglic de Grimard, son frère, cardinal 141

36. Guillaume VI, de Chanac, cardinal. 141
37. Bompar Virgile 142
Bernard Alleman, évêque de Condom 143
38. Pons de la Garde 143
Mort de Duguesclin, à Châteauneuf 144
39. Jean III, d'Armagnac. 145
40. Robert II, de Bosc. 146
S. Vincent Ferrier à Mende 146
Pierre Blaxi, cardinal 146
Charles VI, chanoine honoraire de Mende 146
41. Jean IV, de Costa. 147
Guillaume de Boisratier, évêque élu 147
42. Pierre de Saluces. 148
43. Gérard du Puy. 148
44. Jean V, de Corbie. 148
Prise et incendie de Servercite par les Armagnacs. . 149
45. Ramnulfe de Péruse d'Escars 149
46. Aldebert VI de Peyre. 149
47. Renauld de Chartres. 150
48. Guy de la Panouse. 150
Reprise des travaux de reconstruction de la cathédrale. 150
49. Antoine de la Panouse. 151
50. Pierre Riario, cardinal. 151
51. Jean VI, Petitdé 152
52. Julien de la Rovère, cardinal 153
53. Clément de la Rovère, cardinal 154
Il s'affranchit des entraves du consulat. 154
54. François de la Rovère. 156
Construction des deux clochers. 156

IVe PARTIE.

Eglise de Mende dans les temps modernes.

55. Claude Duprat. 157

56. Jean de la Rochefoucauld. 158

57. Charles de Pisseleu. 159

58. Nicolas Dangu 159
Première prise de Mende par les Protestants . . . 160
Autres désordres commis par ces hérétiques 161

59. Renaud de Beaune. 163
Recrudescence des guerres de religion et seconde prise de Mende. — Merle. 164

60. Adam de Heurtelou. 173
Prise du Malzieu, de Marvejols et du château de Peyre, par le duc de Joyeuse 174
Reconstruction de la cathédrale. 177

61. Charles de Rousseau 177
Réforme liturgique 178
Consécration de la cathédrale 178

52. Daniel de la Mothe Duplessis-Houdancourt 179

63. Silvestre de Marcillac. 180
Fondation d'une maison de Capucins à Florac . . 181
Id. d'Ursulines à Mende etc. 182
Le duc d'Orléans dans le Gévaudan. 183

64. Hyacinthe de Serrony 184
Fondation du séminaire et du collége. 184

65. François Placide de Piencourt 186
Guerre des Camisards 188
M. l'abbé du Chayla 188

66. Pierre Baglion de la Salle 190
La peste sévit dans le Gévaudan 191

67. Gabriel Florent de Choiseul-Beaupré 193
Le cardinal de la Rochefoucauld 194
Adoption de la liturgie parisienne. 195
68. Jean Arnaud de Castellane 196
Martyrs et confesseurs du diocèse de Mende. . . . 207
Quelques faits détachés 213
L'intrus Nogaret. 216
Les Vendéens du Gévaudan. 218
69. Jean-Baptiste Chabot. 222
70. Etienne Martin Morel de Mons. 224
71. Claude Jean-Joseph Brulley de la Brunière. 225
72. Jean-Antoine Marie Foulquier 227
Appendice 229
Statue de la Sainte Vierge, à la cathédrale 229
Crypte, ou tombeau de S. Privat, *ibid*. 232
Table 235

FIN.

UN MOT

Sur les actes de S. Privat.

Les Actes de notre S. Patron, que nous avons souvent cités, se trouvent en tête du manuscrit d'Aldebert le Vénérable; mais il s'en faut bien qu'ils soient l'ouvrage de ce Prélat, puisqu'il les cite lui-même dans un de ses opuscules. D'ailleurs, M. Arbellot, chanoine honoraire de Limoges et curé-archiprêtre de Rochechouard, nous a écrit naguère, qu'il a lui même trouvé ces actes à la bibliothèque impériale, dans un manuscrit du Xe siècle. Ce savant ecclésiastique prétend qu'ils remontent pour le moins à la première moitié du VIe siècle. Il y a en effet un grand air de fraternité entre cette pièce et l'article que S. Grégoire de Tours, écrivain de la IIe moitié de ce même siècle, a consacré à la relation du martyre de notre saint Patron. Pour démontrer la ressemblance des deux textes, il suffit de les mettre en regard l'un de l'autre.

Historia Francorum, lib. I. Cap. 32	*Passio S. Privati.*
Irruentibus Alamannis in Gallias, Sanctus Privatus, Gabalitanæ urbis episcopus, in cryptâ Memmatensis montis, ubi jejuniis orationibusque vacabat, *reperitur*, *populo* Gredonensis castri in *munitione concluso*.	Cùm præfatæ regionis *populi* in Gredonensis montis *munitione se clausissent*, sanctum Episcopum in cavæ suæ receptaculo hostilis error *invenit*.
Sed, dùm oves suas bonus Pastor lupis tradere non consentit, dæmoniis *immolare compellitur*.	Barbari pœnas in senem expendunt, ut ad *immolationem compellerent* idolorum.
Quod spurcum illé tàm execrans quàm refutans, tandiùs *fustibus cæditur*, quoadusquè putaretur *exanimis*.	Ejus responsione permoti Barbari eum *fustibus cœdunt*..... Sic in eum cæpit sævire Barbarus, ut. ..... Sacerdos Dei *exanimis* relinqueretur.
Sèd *ex ipsâ quassatione*, interpositis paucis diebus, spiritum exhalavit.	Confessor..... *ex ipsâ* cruciatione *quassatus*, non multò post tempore, migravit ad Dominum..

Nous n'hésitons pas à croire avec M. Arbellot, que la priorité de temps appartient aux actes de S. Privat. En effet, ce qui nous prouve que S. Grégoire a composé son histoire sur les documents qui lui sont venus des diverses églises de France, c'est que, au sujet des martyrs qui souffrirent durant la IIe moitié du second siècle, il nous dit : *In Galliis multi pro christi nomine sunt per martyrium gemmis cœlestibus coronati, quorum* PASSIONUM HISTORIÆ apud nos fideliter *usquè hodiè retinentur* (lib. I. cap. 26). Plus bas, lorsque ce même Auteur parle de la mission des sept évêques qui ont été les plus illustres parmi les Fondateurs de l'Eglise Gallicane, il le fait d'après une légende de S. Saturnin de Toulouse : *Tempore Decii*, nous dit-il, *septem viri episcopi ordinati ad prœdicandum in Gallias missi sunt, sicut* HISTORIA PASSIONIS SANCTI MARTYRIS SATURNINI DENARRAT.

FÊTES CHOMÉES

dans le diocèse de Mende, durant le moyen-âge.

(Dans tout le diocèse.)

La Noël.
St Etienne, 1er martyr
St Jean, l'évangeliste
Les SS. Innocents.
La Circoncision.
L'Epiphanie.
La Purification de la Ste Vierge.
St Mathias, apôtre.
L'Annonciation de la Ste-Vierge.
Pâques,
Le lundi de Pâques.
Le mardi de Pâques.
St Marc, évangéliste.
St Philippe et St Jacques, apôtres.
L'Invention de la Ste-Croix.
L'Ascension.
La Pentecôte.
Le lundi de la Pentecôte.
Le mardi de la Pentecôte.
La Fête-Dieu.
St Jean-Baptiste.
St Pierre et St Paul
Ste Magdeleine.
St Jacques, apôtre.
La Transfiguration.
St Laurent, martyr.
L'Assomption.
St Privat.
S. Barthélemy, apôtre.
La Nativité de la Ste-Vierge.
L'Exaltation de la Ste-Croix.
St Mathieu, apôtre.
St Michel, archange.
St Luc, évangeliste.
St Simon et St Jude, apôtres.
La Toussaint.
St Martin de Tours.
St André, apôtre.
La Conception de la Ste-Vierge.
St Thomas, apôtre.

(A Mende seulement,
outre les fêtes précédentes.)

S Julien et Ste Basilisse, martyrs.
St Antoine, abbé.
Ste Agnès, vierge martyre.
St Vincent, martyr.
La Conversion de St Paul, apôtre.
St Blaise, évêque et martyr.
Ste Agathe, vierge et martyre.
St Grégoire le grand, pape.
St Ilpide, martyr.
St Gervais et St Protais, martyrs.
St Martial, 1[er] apôtre du Gévaudan.
Ste Marthe, vierge.
L'Invention de St Etienne.
La Décollation de St Jean-Baptiste.
Ste Thecle, vierge martyre.
St Jérôme, docteur.
Ste Elisabeth, de Hongrie.
Ste Cecile, vierge martyre.
Ste Catherine vierge et martyre.
St Nicolas, évêque.
Ste Lucie, vierge et martyre.

Mende, imprimerie typographique de C PRIVAT, Place au Beurre.

TROISIÈME PROPOSITION.

Saint Martial, 1er évêque de Limoges, a été envoyé par saint Pierre lui-même 35
I. Légende de saint Martial 35
II. Anciens docements 41
III. Auteurs anciens 43
IV. Dispute du XIe siècle 43
V. Témoignages pontificaux 48
VI. Auteurs modernes 49
VII. La sacrée congrégation des Rites et sa sainteté Pie IX 50

QUATRIÈME PROPOSITION.

Saint Martial nous a donné pour premier évêque, saint Sévérien, l'un de ses disciples 52
I. Exposé de la question 52
II. Saint Privat n'a pas été notre 1er évêque 53
III. Prédication de saint Martial dans le Gévaudan 55
IV. Saiint Sévérien et les martyrologes 59
V. Fête de saint Sévérien 65
VI. Saint Sévérien disciple de saint Martial 67
VII. Un petit roi en Gévaudan au 1er siècle 72
VIII. Preuves de la puissance temporelle de nos évêques 74
IX. Origine de cette puissance 77
X. Objections contre le pouvoir temporel des premiers évêques de Mende 79
XI. Eglise de Mende réellement dédiée à la Mère de Dieu, après le milieu du 1er siècle 83
XII. Variante de nos anciens titres 86
XIII. Le roi Got et ses Gots, ou Goths 88
XIV. Erreur liturgique 92

MENDE. — Imprimerie de C. PRIVAT, place au Beurre, 4.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Récente et plausible explication de l'Apocalypse, 1 vol. in-12. Paris, chez Pillet (épuisé).

Traité de la Dévotion au S. Cœur de Jésus, 1 vol. grand in-32. Tours, chez Mame.

Dévotion à la Sainte Famille, 1 vol., petit in-32. Tours, chez Mame.

Recueil de chants pieux, 1 vol. in-18. Se vend au collége.

Études d'une commission de chant sur les diverses éditions modernes de chant Romain, brochure in-12. Chez l'auteur.

EN PRÉPARATION :

Actes de Saint Privat et Opuscules d'Aldebert le Vénérable, évêque de Mende.

Le même ouvrage abrégé.

Le Mois de Marie affligée.

Historia D. N. Jesu Christi, ex quatuor evangeliis in unum redactis.

Selectæ et asceticæ revelationes sanctæ Birgittæ.

Revelationes ejusdem de D. N. Jesu Christi et B. Mariæ virginis vitâ.